This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Ex libris Joannis Antonij
Comitis de Schaffgotsch. etc.
A 1624
AL 212.

AP
25
.B6.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE

MDC XCIII.

TOME VINT-CINQUIE'ME.

Premiere Partie.

Seconde Edition revûë & corrigée.

Fürstl. Schaffgotsch'sche Majorats-Bibliothek zu Warmbrunn

A AMSTERDAM,
Chez HENRI SCHELTE.

M. D CC.

TABLE
Compl. Sets
Rigb.
28-33
27223
DES
LIVRES

Contenus dans cette premiere Partie du Tome XXV. & de quelques autres imprimez depuis peu.

A.

AMmianus Marcellinus, voyez GRONOVIUS.

L'Art de vivre heureux, formé sur les plus belles maximes & veritez Chrêtiennes, pour toutes sortes de personnes, & particulierement pour ceux qui aspirent à être solidement à Dieu : avec l'exercice de la Messe, & une Methode pour passer la journée Chrêtiennement, avec la pratique de quelques Prieres. Par J. B. P. O. L. J. *à Paris, chez Rouland, in* 12. *pages* 416.

d'AUDIFFRET, la Geographie Ancienne, Moderne, & Historique, Tome. I. Tome II. in 4. 179

G.

CHauvin, ſes Eclairciſſemens ſur un Livre de la Réligion Naturelle, compoſé par Mr. Pierre Chauvin, qui ſervent en même tems de réponſe &c. *A Rotterdam, chez Pierre vander Slaart.* 1693. *in* 8. *pages* 120.

Conſtantii (*Davidis*) V. D. M. ac Profeſſoris nec non p. t. Academiæ Rectoris, Diſſertationes, de Uxore Lothi, Rubo Moſis, & ſerpente Aeneo. Habitæ in Solennibus Academicis. Lauſannæ, proſtant apud Davidem Gentil. 1693. in 4. pages 75.

De la CROIX, Sa Geographie Univerſelle, ou Nouvelle Methode pour aprendre facilement cette Science. in 12. 4. Tomes, 186.

D.

DANIEL (*Jeſuite*) Nouvelles Difficultez propoſées par un Peripatéticien à l'Auteur du Voyage du Monde de Deſcartes. Touchant la connoiſſance des Beſtes. Avec la Refutation de deux défenſes du Syſtê-

ſtême général du Monde de Deſcartes, in 12. 118

F.

FLORUS. Voyez GRÆVIUS.

G.

GIBSON (*Edmundus*) Chronicon Saxonicum, ſeu Annales Rerum in Angliâ præcipuè geſtarum, &c. in 4. 105

GOUGEON (*Louis*) Coſmographie, ou Traité de la Sphère du Monde Univerſel, &c. in 4. 193

GRÆVIUS (*Joan. Georg.*) FLORUS, cum ejus Notis & Variorum. in 8. 228

GRONOVIUS (*Jacobus*) AMMIANUS MARCELLINUS ex ejus Recenſione, &c. in 4. 228

GRONOVIUS (*Johann. Frederic.*) de Pecunia Veteri, in 4. 204

H.

HUGUENS. Remarque ſur le Livre de la Manœuvre des vaiſſeaux. 193

I.

JANI (*Nicii Erythræi*) Pinacotheca Imaginum Illustrium, Doctrinæ, vel Ingenii laude Virorum, &c. in 8. 233

L.

LEIBNIZ Codex Juris Gentium Diplomaticus, &c. in fol. 1
LOGISTIQUE, pour la Science génerale des Lignes Courbes, ou Maniere Universelle, &c. in 12. 177
LUYTS (*Joannis*) Introductio ad Geographiam Novam & Veterem, &c. in 4. 191

M.

MEMOIRE communiqué à l'Auteur de la Bibliothéque, contenant quelques Nouvelles de la République des Lettres. 234
MISCELLANEA Italica Physico-Mathematica. Collegit Gaudentius Robertus, &c. in 4. 163

OU-

O.

OUVRAGES divers de M
thématique & de Physique
par Messieurs de l'Académie Roya
des Sciences, in fol.
OZANAM, son Cours de Math
matique, &c. Tomes V. in 8.

P.

PELLISSON, ses Lettres sur
Tolerance des Religions, in
Le PLACETTE Traité de l'O
gueil. in 8.
--- NOUVEAUX *Essais* de M
rale, seconde Partie. in 12.
PRINCIPE de la Science Génera
des Lignes Courbes, &c. in 12.

R.

RECUEIL des Traitez de Pai
de Trêve, de Neutralité &
Tomes VI. in 4.

S.

SHERLOCK, Reflexions sur
Mort. in 12.

T.

TENTZELII (*Wilhelmi Ernesti*) Exercitationes Selectæ in duas Partes Distributæ, &c. in 4. 35
TILLEMONT. Histoire des Empereurs & des autres Princes qui ont régné durant les six premiers Siécles de l'Eglise, &c. Tome II. in 12. 70

V.

VALLEMONT (*L. L.*) La Physique Occulte, ou Traité de la Baguette Divinatoire, &c. in 12. 268

Y.

YSarnins (*Petrus*) Ludovici Wolfogenii Apologia Parentalis, in qua respondetur Præfationi Melchioris Leidekeri, de Querelis ac Quæstionibus quibusdam Gallicanis, quam Aphorismis Theologicis Lud. de Dieu præfixit Professor ille Trajectinus. Amstelodami. Apud Abrahamum Wolfgang. 1693. in 8. pagg. 584.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1693.

JUILLET.

I.

1. CODEX JURIS GENTIUM DIPLOMATICUS, *in quo Tabulæ Authenticæ Actorum Publicorum, Tractatuum, aliarumque rerum majoris momenti per Europam gestarum, pleræque ineditæ vel Selectæ, ipso Verborum tenore expressæ ac temporum serie digestæ, continentur; à fine Seculi undecimi ad nostra usque tempora aliquot Tomis comprehensus: quem ex Manuscriptis, præsertim Bibliothecæ Augustæ Gualfebytanæ Codicibus, & Monumentis*

in Regiorum diplomatum Archivorum, ac proprio denique Collectaneis edidit G. G. L. Hannoverae, Literis & impensis Samuelis Ammonii. 1693. in fol. pagg. en tout 535. se trouve à la Haye, chez Moetjens.

I. LE dessein que se propose M. de *Leibnitz* dans ce Recueil est assez vaste. Il ne se renferme pas dans quelque Etat particulier, il comprend tous les Etats de l'Europe. Il a ramassé non seulement les Traitez de Paix, de Trêve, & d'Alliance; mais aussi les Contracts de Mariage des Princes, leurs Testamens, leurs Adoptions, leurs divers engagemens, leurs Contracts, leurs Conventions, Alienations, Unions de Territoires, Déterminations de Limites, Articles de Commerce, de Navigation, de Societez, les Edits concernant les affaires générales, les Loix fondamentales, quelques Actes singuliers des Conciles Généraux, les Concordats des Nations & autres apartenans à la République Chrêtienne, les Arbitrages, les Sentences renduës, les Déclarations de guerre, les Cartels, les Protestations, les Confiscations, &c. les Elections, les

les Hommages, les Investitures, les grands Privileges, les Bulles, les Créations de nouvelles Dignitez & Principautez, les érections en titre de Royaume, de Duché, de Comté, & plusieurs autres piéces & actes de cette nature.

Il est vrai que l'Auteur n'a pas dessein de ramasser indifféremment & sans choix toutes ces sortes de Piéces, qui composeroient un très-grand nombre de fort gros Volumes. Il ne veut mettre dans son Recueil que les Pieces qui n'ont point été imprimées jusques ici; à l'égard desquelles il avoue, qu'il n'est pas si scrupuleux pour le choix, & celles, qui ayant été imprimées, sont ou fort importantes, ou fort rares. C'est ce qui fait qu'il exhorte tous les Curieux, à lui communiquer toutes les Piéces de cette nature qu'ils peuvent avoir, soit qu'elles soient manuscrites, soit qu'elles ne soient imprimées que sur des feüilles volantes, & qui peuvent facilement se perdre. Il les insérera dans les Volumes suivans, à leur place, s'il est encore tems, ou dans les Additions qu'il mettra à la fin, si l'endroit où elles devroient être placées est déja passé.

Il s'est principalement proposé de ramasser les Piéces qui peuvent servir à

la connoissance des Droits & des Coûtumes des Peuples, à éclaircir l'Histoire Sacrée & Prophane, la Geographie, & les Genealogies, & à enrichir les Glossaires, qui ont été faits, ou que l'on peut faire, des Langues dans lesquelles les Pieces inserées dans ce Volume ont été écrites. Il a laissé châque Piece dans sa langue originale, excepté celles dont il n'a pû recouvrer que des Traductions; mais qui sont neanmoins anciennes, & qu'il a tirées des Archives publiques. C'est là en partie ce dont nous informe M. de Leibniz dans un Avertissement fort court qu'il a mis à la tête de cet Ouvrage: mais bien qu'il n'y ait, peut-être, personne, qui ne reconnoisse l'utilité de ce travail, il n'a pas laissé, pour en mieux convaincre son Lecteur, d'ajoûter une Préface assez longue, dans laquelle il montre l'usage que l'on peut faire de ce Recueil, & sur lequel il est nécessaire d'insister un peu.

II. L'AUTEUR avoüe que la maxime de *Lycurgue* ne fut jamais si vraye qu'à present. Ce Legislateur disoit, *que les Enfans jouoient aux noix, & les Vieillards aux Sermens*, c'est-à-dire, que les hommes & surtout les Princes ne cherchent qu'à se tromper par leur sermens, ausquels ils ne se croyent engagez,

gagez, qu'autant qu'ils s'acordent à leurs interêts. C'eſt ce qui a paru dans les François & Anglois, qui ont été occupez pendant près de trois ſiécles, à faire des Traitez entr'eux & à les rompre; juſques à ce que ces derniers ayant perdu tout ce qu'ils poſſedoient au delà de leur Iſle, ont laiſſé la place aux Eſpagnols, qui ont fourni la même Scene avec les François, & la fourniſſent encore à préſent; c'eſt ce qui faiſoit dire cette Turlupinade à un Ambaſſadeur; *il faut qu'un tel Prince faſſe bonne chére, car il traite toûjours.* C'eſt une maxime de la France, qu'elle pratique conſtamment depuis quelque tems, d'enlever des Provinces par ſurpriſe, & de parler immédiatement après de paix, jouïſſant, par ce moyen, d'une maniere ſûre, de tous les avantages d'une guerre heureuſe, ſans en courir néanmoins les riſques.

1. Mais le peu de ſcrupule des Princes à rompre les Traitez les plus ſolemnels, n'empêche pas qu'il ne ſoit fort utile, de ſavoir quel eſt le contenu de ces Traitez: car comme les aparences des Aſtres nous ſervent à nous en faire découvrir la véritable nature; ainſi les actions publiques des Princes découvrent ſouvent aux per-

ſonnes habiles les intentions ſecrétes & les deſſeins du Cabinet.

2. Il eſt vrai d'ailleurs que les Actes publics ſont les monumens les plus certains de l'Hiſtoire, & que ce qu'on en écrit d'ailleurs n'eſt ordinairement que l'imagination des flateurs, ou la production de la mauvaiſe humeur de quelque eſprit Satirique. Que n'ont pas dit les François de *Charles V.* par exemple, & des Rois d'Eſpagne ſes Succeſſeurs, apuyez ſur de ſimples bruits ſans fondement? Et que n'ont pas publié à leur tour les Eſpagnols de la foibleſſe de *Loüis XIII.* & de la malignité des Cardinaux *de Richelieu* & *Mazarin*? On n'auroit rien écrit de tel, de part ni d'autre, ſi l'on s'en fut tenu aux Actes publics. Ces Actes peuvent donc ſervir, ou pour dreſſer l'Hiſtoire, ou pour la rectifier, comme on le peut voir par divers exemples, qu'allégue nôtre Auteur. Ce n'eſt pas ce que les Partis oppoſez publient durant la guerre, qui doit nous faire juger de la perte ou du gain qu'on y a fait; mais les Traitez de paix qui s'en enſuivent, où l'on connoit, par ce que chacun céde ou retient, ce qu'on a perdu ou gagné. La Paix de Vervins nous aprit que les guerres précédentes avoient mis l'Europe dans ce juſte équilibre, qui

qui faisoit la sureté de tous les Etats particuliers qui la composent. Mais celles des Pyrenées & de Westphalie firent connoître, que la France prenoit le dessus, & se rendoit supérieure à ses Voisins.

3. Ceux qui gouvernent les Etats voyent dans les Actes publics les modéles qu'ils doivent suivre, les fondemens sur lesquels ils peuvent s'apuyer, & les précautions qu'il faut qu'ils prennent dans les Traitez dont ils sont, ou les Parties contractantes, ou les Négociateurs.

4. Ces Actes peuvent servir, en quatriéme lieu, à éclaircir plusieurs points importans de Chronologie, & à accorder ensemble les diverses manieres, dont les differens Peuples comptent les tems. 5. Les Geographes y peuvent aussi trouver de morceaux qui ne leur déplairont pas; comme les conventions sur l'endroit, où l'on devoit placer le premier Méridien; l'accord passé entre les Rois de Castille & de Portugal au sujet des *Isles Canaries*; la donation du nouveau Monde faite aux Espagnols par *Alexandre VI.*; Ce qui est dit de la Guinée & du Fleuve Niger dans la donation, qui en fut faite aux Portugais; & où l'on voit, qu'on croyoit dès

lors, que le Niger n'eſt qu'une branche du Nil, ſur quoi l'on peut conſulter l'Hiſtoire d'Ethiopie de M. *Ludolf*, & le Commentaire qu'il a fait ſur cette Hiſtoire. Les Genealogiſtes & ceux qui aiment le Blaſon, y pourront auſſi trouver diverſes lumiéres, & de quoi corriger des erreurs conſidérables. *Machiavel*, par exemple, qui nous a donné la vie de *Caſtruccio Caſtracani*, nous dit que c'étoit un enfant expoſé duquel on ignoroit la naiſſance, & qui fut trouvé dans une vigne par une Dame. Mais on verra par ce Recueuil que Caſtruccio étoit d'une noble Famille de Lucques, nommée * *Antelminelli*. Mais, peut-être, que Machiavel n'a parlé de cette maniere, de la naiſſance de Caſtruccio, que pour rendre ſon Hiſtoire plus merveilleuſe, & qu'il a voulu imiter le *Cyrus* de *Xenophon*. On peut encore tirer divers uſages de ces Traitez pour la connoiſſance du langage & de la monnoye des tems auſquels ils ont été dreſſez.

5. Mais leur principale utilité regarde les droits des Peuples, qui ne ſont fondez que ſur ces ſortes d'Actes, & qu'il eſt très-important de connoître. On y verra, par exemple, qu'au-

* Ou *Anterminelli*.

qu'autrefois le Pape & l'Empereur étoient les deux Chefs de la République Chrêtienne. M. de Leibniz avoüe même, que cette autorité des Evêques de Rome a ſouvent épargné de grands maux, ayant reprimé l'ambition des Princes, qui ne pouvoient en éviter les cenſures. * Mais, ajoûte nôtre Auteur, la trop grande ambition du Clergé lui a fait perdre ce qui lui apartenoit juſtement, & qu'il auroit été à propos pour le bien de la Chrêtienté qu'il eût retenu. C'eſt ce droit & cette autorité que les Papes avoient, qui a obligé nôtre Auteur à inſerer dans ce Recueüil pluſieurs Pieces qui les concernent, & dont quelques unes renferment des faits aſſez ſinguliers. On trouve, par exemple, qu'en 1496. le Roi de Portugal repreſenta au Pape, que l'obligation de vivre dans le Célibat à laquelle étoient engagez certains Chevaliers, & qu'ils ne pouvoient obſerver, les portoit à entretenir des Concubines chez eux au grand ſcandale des gens de bien, & à corrompre les femmes & les filles de leurs Voiſins, dont la chaſteté ne ſe

* *His Cleri attentatis factum eſt, ut paſtremò, qui nimia affectabant, etiam juſta amitterent, quæ retinere ipſos è re Chriſtiana fuiſſet.*

trouvoit point en sureté. Qu'il seroit à propos de leur permettre de se marier, pour éviter cet inconvenient ; d'autant plus que cette permission engageroit un plus grand nombre de personnes à entrer dans cet Ordre de Chevalerie institué pour faire la guerre aux Infidéles, & fourniroit à plusieurs filles de qualité les moyens de se marier. Le Pape *Alexandre VI.* après d'exactes informations, pour s'assurer de la verité du fait, permit à tous ces Chevaliers de rompre leur vœu du Celibat, pour s'engager dans les liens du mariage. On voit dans un autre Acte, que par le consentement du Pape les Sarasins, sous le Régne de *Ferdinand* le *Catholique*, eurent la permission en Espagne de faire l'exercice public de leur Réligion, pourvû qu'ils ne prononçassent pas à haute voix du haut de leurs Mosquées le nom de *Mahomet*, comme c'est la coûtume de tous les Mahometans. Dans un autre Acte, le Pape permet aux Portugais de reduire les Barbares en perpetuelle servitude, sans en excepter ceux qui se convertiroient à la foi.

6. Les Droits de l'Empereur & de l'Empire peuvent sur tout recevoir de grands éclairciſſemens de ces Actes publics. On voit, par exemple, dans l'un

l'un de ces Actes que comme l'épithéte de *très-Chrêtien*, eſt affectée aux Rois de France, celle de *ſereniſſime*, aux autres Rois dont il y eſt parlé, & celle de *très-puiſſant* aux Princes, auſſi l'épithéte de *Sacrée Majeſté* eſt-elle affectée en particulier à l'Empereur.

M. de Leibniz fait remarquer, que dans la donation du Dauphiné faite aux Rois de France en 1343. par *Humbert* Dauphin, on y inſera la clauſe que cette Province ne ſeroit jamais unie à la Couronne de France, à moins que l'Empire même ne vint à y être uni, & qu'on ajoûta expreſſément cette clauſe, que l'Empire ne recevroit point de préjudice de ladite Donation; & c'eſt ce qui paroit effectivement dans l'Acte qui fut paſſé alors: mais je n'y vois pas ſi clairement une autre clauſe dont parle M. de Leibniz, qui eſt que le Dauphiné ne reviendroit jamais au Roi même ou à ſon fils aîné, ou à l'Héritier préſomtif de la Couronne; mais au plus prochain après eux. Il eſt vrai qu'il ſemble, qu'on peut tirer cette conſéquence de la premiére clauſe dont nous avons parlé, & de ce que le Dauphiné n'eſt pas donné dans cét Acte à *Jean* fils aîné de *Philippe de Valois* Roi de France; mais à *Philippe* ſon puiſné & à ſes Deſcendans. Mezeray dit poſitive-

litivement le contraire dans son (a) Abrégé Chronologique. Voici ses termes. (b) *Il avoit donc dès l'an* 1343. *fait une Donation au Roi Philippe de sa Seigneurie de Dauphiné & terres y jointes, à la charge . . . qu'elle seroit incorporée pour jamais à la Couronne de France, & que le Fils aîné du Roi en joüiroit, & porteroit le titre & les armes de* Dauphin. . . . *Cette année* 1349. *il confirma ce Contract.* Il faut assurément ou que cèt Acte de Donation soit faux, ou que Mezerai ne l'ait pas vû, ou que du moins il se soit extrémement brouillé : voici les propres termes de l'Acte. *Et ne sera ni puisse être uni, ni ajouté ledit Dauphiné au Royaume de France, fors entant comme l'Empire y seroit uni.* Il est vrai que Mezeray s'explique un peu différemment dans sa grande Histoire ; mais ce qu'il y dit n'est pas encore assez net. (c) *Le Dauphiné*, dit-il, *vint aussi à nos Rois par la Donation de Humbert Dauphin de Viennois. Il y en a deux Contracts, le premier de l'an* 1343. *fait au Bois de Vincennes, par lequel ce Seigneur donne le Dauphiné à Philippe, & auquel il voudra de ses Fils.* On ne sait de quel *Philippe* il

(a) *Tom. III. pag.* 34. *Edit. de Hollande.*
(b) *Le Dauphin Humbert.*
(c) *Histoire de France de l'Edit. de Paris de* 1685. *Tom. II. pag.* 418 & 419.

il veut parler; ſi c'eſt du Roi même cela eſt faux, ſi c'eſt de ſon ſecond fils, il devoit l'exprimer. Voici ce qu'il ajoute enſuite. *Avant qu'*Humbert *prit l'habit Monacal, il paſſa un ſecond Contract le trentiéme de Mars* 1349. *par lequel il donnoit à Philippe tout le Dauphiné ſans reſerve, quoi qu'il eût des Héritiers capables de ſucceder. De plus, du propre mouvement du Roi il fut arrêté, que cette Seigneurie ſeroit réunie à la Couronne, & que le Fils aîné de France porteroit ſeul le nom de Dauphin.* Il ſemble que Mezeray ait sû, que la premiere Donation ne portoit pas réunion du Dauphiné à la Couronne; mais s'il le ſavoit il devoit s'expliquer plus clairement; j'avoüe auſſi que je n'entends pas bien ces paroles, *de plus, du propre mouvement du Roy il fut arrêté*; ce *propre mouvement du Roy* me paroit un peu énigmatique.

7. Nous ne ferons plus qu'une remarque ſur le Livre dont nous donnons l'Extrait. Il eſt fort difficile de ſavoir l'origine des Elections de l'Empire. Ce Recueil pourra fournir quelques lumiéres ſur ce ſujet. M. de Leibniz croit que ce ne fut que du tems de l'Empereur *Frideric II.* * que la digni-

* *Formam aliquam accepiſſe Electorale munus.*

té d'Electeur reçut quelque forme. Peut-être que le Prince, qui vouloit faire élire son Fils pour être son Successeur, crut en venir à bout plus facilement, si l'élection en étoit commise à un plus petit nombre de personnes. Il y avoit néanmoins quelques traces de cette Dignité auparavant.

Nôtre Auteur croit, que la maniere d'élire les Empereurs, qui est présentement en usage, peut bien avoir passé de l'Eglise à l'Empire. Quand on élisoit quelque Prélat, il y avoit, pour éviter la confusion, un certain petit nombre de personnes, qui examinant le sentiment du Peuple sur le choix d'un Prélat, déclaroient, non celui qu'ils élisoient eux-mêmes, mais celui qu'ils croyoient être l'objet du désir & du suffrage des Peuples. Dans la suite, les personnes, qui n'étoient proprement que pour déclarer la volonté du Peuple, s'emparerent du droit de l'élection. On croit qu'il en est arrivé de même à l'égard de l'élection des Empereurs; ceux qui n'étoient que pour la formalité s'attribuérent dans la suite le droit absolu d'élire qui ils voudroient.

On ne doit pas oublier de dire, que l'Auteur a rangé toutes ces Piéces selon

lon l'ordre des tems. Celles de ce Volume commencent à l'an 1096. & finissent à 1499. On nous promet de nous donner de bons Indices dans les Volumes suivans, & de nous aprendre, qui sont ceux qui ont fourni à l'Auteur, ou des Traitez ou des lumiéres pour son Ouvrage.

a. RECUEIL *des* TRAITEZ *de* PAIX, *de Trêve, de Neutralité, de Confédération, d'Alliance & de Commerce, faits par les Rois de France, avec tous les Princes & Potentats de l'Europe, & autres, depuis près de trois Siécles. En six Tomes. Assemblé, mis en ordre, & imprimé par Frederic* LEONARD, *Premier Imprimeur du Roi, & de Monseigneur le Dauphin.* A Paris, 1693. in 4. Et se trouve à Amsterdam chez Wolfgang, & à la Haye, chez Moetjens.

I. LE dessein de cét Ouvrage, & même en partie ce qu'il contient, est déja assez connu par les *Preliminaires* composez par M. *Amelot de la Houssaye*, qu'on a publiez, & dont on a parlé dans le Tome XXII. de cette *Bibliotheque*, pag. 514. On dit alors, que ce Recueil seroit divisé en quatre

uatre Volumes; mais le Libraire a ju-
é à propos d'en faire six, auſſi le Ca-
alogue des Piéces dont ils ſont com-
oſez eſt bien plus ample, que celui
u'on avoit mis à la fin des Prélimi-
aires. Peut-être auroit-il été néceſ-
aire, pour l'interêt du Public, que le
ibraire eût pris ſoin de faire marquer
es pages, par des Chifres qui ſe ſuivi-
ent, puis que faute de ce ſoin, on a
ien de la peine, malgré les Indices,
trouver ce que l'on cherche. Il eſt
rai que M. Amelot juſtifie ce défaut,
n nous diſant qu'il vient de ce qu'on a
nprimé ces Traitez à meſure qu'on
s a trouvez, & que ſi l'on avoit fait
ivre les pages, on ſe ſeroit ôté la
ommodité de les pouvoir ranger ſelon
ordre des tems, ou il eut fallu différ
r l'impreſſion juſques à ce qu'on eût
aſſemblé toutes les Piéces. Cette rai-
n vaut quelque choſe, quoi que,
eut être, le délai de l'impreſſion n'eût
s été un ſi grand mal, que le défaut
ont on ſe plaint. Mais il paroit aſſez,
parcourant ces Volumes, qu'il y
a une autre raiſon. Il y a long-
ms que le *Sr. Leonard* imprime les
lits & Declarations du Roi de Fran-
, à meſure qu'ils ſortent de la Chan-
lerie, pour être publiez. Il eſt ſou-
nt arrivé qu'il n'a pas debité tous les
exem-

exemplaires qu'il en a tirez, ce qui, avec le tems, a fait des tas conſidérables, dont il étoit comme impoſſible de ſe défaire. C'eſt ce qui lui a fait former le Projet du Recueil dont nous parlons; mais c'eſt ce qui l'a obligé en même tems de recommencer de nouveaux Chifres à châque Traité, afin de faire valoir les Exemplaires qui lui reſtoient des Piéces qu'il avoit imprimées ci-devant. C'eſt à la même raiſon qu'on doit attribuer cette différence de papier, qui paroit preſque à châque Traité, & cette bigarrure de caractéres tantôt gros, tantôt petits, & tantôt médiocres, qui eſt répandüe dans tout l'Ouvrage, quoi qu'on en allégue une autre raiſon.

Cela n'empêche pas que ce Recueil n'aît ſon prix, & ne ſoit même néceſſaire, malgré celui de M. de *Leibniz*, dont nous venons de parler : puis que ces deux Ouvrages ſont différens en pluſieurs choſes. Celui de M. de Leibniz a plus d'étenduë à l'égard du tems; puis qu'il comprend l'eſpace de ſix Siécles, & à l'égard des matiéres; puis qu'il renferme les Actes Publics de tous les Etats de l'Europe; au lieu que le Recueil du Sr. Leonard comprend moins de trois Siécles, & ne renferme que les Actes où la France a été la prin-

principale contractante, avec un petit nombre d'autres dont elle a été la Mediatrice. Mais il eſt vrai d'ailleurs, que le Recueil de ce dernier a un avantage, que l'autre n'a pas, en ce qu'il comprend indifféremment toutes les Piéces imprimées & non imprimées, que le S. Leonard a pu ramaſſer ; au lieu que, comme on l'a déja dit, M. de Leibniz s'eſt fait une Loi de n'inſerer dans ſon Recueil, que les Piéces les plus rares ou les plus importantes. L'un de ces Livres ne nuit donc pas à l'autre, en ſorte que ceux qui en achetent l'un, n'ayent pas auſſi beſoin de l'autre. Ces deux Ouvrages peuvent faire un Corps aſſez complet des Traitez les plus importans concernant les affaires de l'Europe, ſi on les joint avec celui de M. *Neſſel* Bibliothecaire de l'Empereur, dont il publia le Catalogue en 1690. ſous le titre de *Prodromus Hiſtoriæ Pacificatoriæ*, &c.

II. POUR donner une idée plus particuliére de ce qui eſt contenu dans les ſix Volumes du Sieur Leonard, nous n'avons qu'à tranſcrire ici le plan qui en a été mis à la tête du premier.

1. Ce Volume comprend les Préfaces, les *Obſervations Hiſtoriques & Politiques ſur les Traitez des Princes*, de M. Amelot, imprimées ci-devant ſous le titre

de

de *Préliminaires des Traitez*, &c. avec les Traitez qui ont été faits dans le XV. Siécle, ſous le Regne des Rois *Charles VII. Loüis XI. Charles VIII.* & *Loüis XII.* rangez par ordre Chronologique; mais ſans diſtinction d'Etats non plus que dans les deux Volumes ſuivans. Ces Actes commencent au fameux Traité d'Arras de 1435. On a ajoûté à la fin, quelques Traitez du même Siécle trouvez depuis l'impreſſion de ce Volume.

2. Le ſecond comprend les Traitez faits dans le ſeiziéme Siecle ſous le régne des Rois Loüis XII. *François I. Henri II. François II. Charles IX. Henri III.* & *Henri IV.*

3. Le troiſiéme contient les Traitez faits dans le dix-ſeptiéme Siécle courant, ſous le Régne des Rois Henri IV. *Loüis XIII.* & *Loüis XIV.* avec l'Empereur, les Princes & Etats d'Allemagne, les Villes Hanſeatiques, la Lorraine, Sedan, Raucourt, & Boüillon, diſtinguez par Etats, & châque Etat par ordre Chronologique, ce qu'on a obſervé dans toute la ſuite.

4. Le quatriéme contient les Traitez faits tant avec les Suiſſes & les Griſons depuis 1444. juſques à préſent, qu'avec la Savoye, le Piemont, l'Ita-

l'Italie, l'Espagne, & le Portugal, pendant le siécle courant.

5. Le cinquiéme comprend les Traitez faits pendant ce Siécle avec l'Angleterre, la Hollande, le Danemarc, la Suede, la Moscovie, la Pologne, & la Transylvanie; & ceux qui ont été faits en Asie, en Afrique, & en Amerique.

6. Le dernier, qui n'est pas le moins curieux de tous, bien qu'il contienne des affaires plus proches de nôtre tems, comprend les Declarations de guerre & les Traitez d'alliance faits entre plusieurs Princes & Etats de l'Empire contre la France, avec plusieurs Actes & Memoires, qui ont servi à faire les Traitez de paix & autres, Et un Recueil de tous les Arrêts de la Chambre Royale établie à Metz, du Parlement de Besançon, & du Conseil souverain d'Alsace pour la réunion des dépendances des trois Evêchez de Metz, Toul, & Verdun, & autres lieux, en conséquence, comme on le prétend, des Traitez de paix de Munster, des Pyrenées, d'Aix-la-Chapelle, de Nimegue, & de la Trêve faite avec l'Empereur, l'Empire, & l'Espagne, à Ratisbonne en 1684.

On verra dans plusieurs des Piéces de ce dernier Volume des choses assez cu-

curieuſes au ſujet des affaires préſentes. On en indiquera une ſeule, qui s'eſt préſentée à l'ouverture du livre. Elle eſt dans une Lettre que le Roi de France écrivit au Maréchal d'*Humieres* en 1690. au ſujet des contributions qu'on exigeoit de part & d'autre dans le Pays-Pas. Ce Prince déclare, qu'une des raiſons qui fait ménager les ſujets du Roi d'Eſpagne dans ce Pays, c'eſt qu'il a conſideré, que les Peuples qui ſont préſentement ſoûmis aux Eſpagnols, & dont leur injuſtice attireroit la ruine, peuvent un jour devenir les ſujets de ſon Fils.

II.

De la TOLERANCE *des* RELIGIONS. *Lettres de M. de* LEIBNIZ *& Réponſes de M.* PELLISSON, *ou Quatriéme Partie des Réflexions ſur les Differends de la Réligion.* A Cologne. De l'Imprimerie d'André Pierrot. 1692. pagg. 62. & ſe trouve à Amſterdam, chez Wetſtein.

LEs deux Extraits précédens, dans leſquels nous avons parlé de M. de *Leibniz*, nous ont fait reſſouvenir de dire

dire un mot de ce Livre, auquel le même Savant a beaucoup de part. Les *Reflexions* de M. *Pelisson* sur la Religion étant tombées entre ses mains, il y fit quelques remarques, qui furent envoyées à Madame l'Abbesse de *Maubuisson*, par Madame de *Hanovre* sa sœur. Cette Abbesse les communiqua à M. Pelisson, qui y répondit. M. de Leibniz fit une seconde lettre, à laquelle M. Pelisson repliqua encore, & ce sont ces Objections & ces Réponses, qui sont la partie principale de cet Ouvrage, à laquelle on en a ajoûté une seconde sous le titre d'*Additions*.

I. Il ne s'agit dans cette premiére Partie, ni de la Tolerance civile pour savoir si l'on doit soufrir les Hérétiques dans la Societé; ni de la Tolerance Ecclesiastique, pour examiner si l'Eglise doit les suporter dans son sein. Il s'agit seulement de savoir si l'Eglise doit condamner, & juger exclus du salut, tous ceux qui ne rentrent pas dans sa Communion, lors qu'ils sont arrêtez, par quelque scrupule de conscience, & qu'étant dans la bonne foi, ils croyent apercevoir dans l'Eglise certaines erreurs qui les allarment.

1. M. de Leibniz croit, que M. Pelisson ne s'est pas assez expliqué sur les motifs de persuasion, que l'on peut avoir,

voir', ſur les caracteres qui peuvent faire connoître ſi ces motifs ſont bons ou mauvais, vrais ou faux. On convient de part & d'autre, que la Réligion conſiſtant dans la créance & dans le culte, on ne ſauroit être perſuadé de rien, ſi l'on ne croit en avoir quelque preuve ou fondement; & que par conſéquent il n'y a perſonne qui n'ait beſoin de quelque examen, ſans quoi la Réligion ſeroit arbitraire. Il s'agit de ſavoir quelles ſont les raiſons de perſuaſion, ſur leſquelles on doit ſe fonder. Il y en a de deux ſortes; les unes inexplicables, & les autres explicables. Les premiéres ſont un certain ſentiment interieur, qu'on ne ſauroit faire comprendre aux autres, à moins que de leur faire ſentir les mêmes choſes que l'on ſent. Il ſemble que les Proteſtans & les Catholiques Romains conviennent de ces ſortes de raiſons, puis qu'ils parlent d'une lumiere de la grace du Ciel, qui faſſe une entiere conviction, & qui diſtingue la foi divine de la foi humaine. Mais comme cette lumiere interieure eſt ſujette à caution, & que l'examen de la conſcience ſur ce ſujet paroit bien difficile, M. de Leibniz ſouhaiteroit que M. Pelliſſon eut expliqué les caractéres, qui diſtinguent la lumiere divine de l'illuſion.

Pour

Pour les raiſons explicables, ou elles ſont générales, ou elles ſont particuliéres. On appelle générales, celles qui, ſans entrer dans le particulier, font connoître la verité par des préjugez exterieurs. Les particulieres ſont compriſes ſous le nom de diſcuſſion; & contiennent un examen particulier de toutes les veritez, qu'on propoſe à croire. Or comme cette diſcuſſion paroit impoſſible à l'égard de la plûpart des hommes; M. Pelliſſon a prétendu, que celle de la raiſon générale, qu'il poſe dans l'infaillibilité de l'Egliſe eſt néceſſaire, mais ſuffiſante pour s'aſſurer de la verité; & voici comment il raiſonne. Il faut qu'il y aît un préjugé infaillible pour s'aſſurer de la verité, puis que peu de gens ſont capables d'un examen de diſcuſſion; or ce préjugé ne ſçauroit ſe trouver que dans cette Egliſe viſible, qu'on appelle la Romaine; donc l'Egliſe Romaine eſt infaillible. On avoüe à M. Pelliſſon, que tout le monde n'eſt pas capable d'une diſcuſſion exacte; & que parmi les Savans même, il y en a peu, qui s'y puiſſent prendre comme il faut: mais on croit qu'on peut répondre deux choſes à cette difficulté: La premiere eſt, qu'il ſuffit qu'on croye la vérité de quelques points néceſſaires, quand même

même on ne ſeroit pas arrivé à ſa connoiſſance, par des raiſons explicables aſſez fortes, & qu'on ne ſe ſeroit ſervi ni d'un préjugé d'infaillibilité, ni d'une diſcuſſion exacte; ce qui établit la diſtinction des points fondamentaux & non fondamentaux. 2. La ſeconde réponſe qu'on peut faire eſt celle de M. *Poiret*, & de ſes Diſciples, qui diſent qu'il n'y a aucun article de foi révelé qui ſoit abſolument néceſſaire, & qu'on peut être ſauvé dans toutes les Réligions, pourvû qu'on aime Dieu véritablement & ſur toutes choſes, par un amour d'amitié fondé ſur ſes perfections infinies. On ajoûte, que pluſieurs Docteurs Catholiques ſemblent avoir ſuivi ce dernier parti, puis qu'ils ont déclaré, qu'il n'y a point d'Article fondamental, que celui de l'amour de Dieu ou de l'obéiſſance filiale, & qu'il n'y a que l'opiniâtreté ou la deſobéiſſance, qui faſſent l'Hérétique. Ceux qui aiment Dieu de tout leur cœur, & qui ont une intention ſincére & droite de ſe conformer à la volonté du Dieu qu'ils aiment, autant qu'ils la pourront connoître, ſont dans l'Egliſe *in voto*, ou par un déſir virtuel, qui les fait prendre part à la vertu des Sacremens. M. de Leibniz apuye cette derniere réponſe du témoignage de S. *Salvien*, &

de plusieurs Théologiens Scholastiques de l'Eglise Romaine, entre lesquels le principal est *Jaques Payva Andradius* Portugais, un des principaux Theologiens du Concile de Trente, qui, dans un livre intitulé, *Explicationes Orthodoxæ de controversis Religionis capitibus*, enseigne en propres termes, *que les Philosophes, qui ont employé toutes leurs forces, pour connoître un véritable Dieu & pour l'honorer religieusement ont eu la Foi, qui fait vivre le Juste. Que la Rédemtion du Genre humain est contenuë implicitement dans la providence générale de Dieu, & que les Philosophes, qui ont bien connu cette providence, n'ont pas tout-à-fait ignoré Jesus-Christ crucifié, entant qu'ils ont sû que Dieu n'obmettroit rien de ce qui seroit convenable à faire sauver les hommes, quoi qu'ils n'ayent point connu en détail les voyes que Dieu a employées.*

2. M. Pelliſſon répond, qu'il n'y a point de raiſons inexplicables de croire; mais ſeulement des motifs ſecrets, pour ſe confirmer dans l'opinion où la raiſon nous a déja mis. Ces motifs ſont, ou des véritez de ſentiment, qu'on ne doit prendre pour des véritez, que lors qu'elles ſont conformes au ſentiment du grand nombre; les véritez prétenduës de ſentiment particulier, contre le ſentiment général, n'étant

tant que des illusions, où l'on croit sentir ce que l'on ne sent pas. Ou ces motifs sont l'opération de la grace dans le cœur de chaque particulier, à laquelle seule on ne doit pas se confier, parce que le mouvement qu'on prend pour la grace, pourroit n'être qu'une grande prévention. On ne doit déférer à ce sentiment, qu'autant qu'il est conforme à la grace de l'Eglise, qu'on prétend être bien prouvée, & qui venant de Dieu ne peut être contraire à la grace particuliere. On croit que c'est le seul moyen pour reconnoître, que le mouvement que le Particulier sent est la grace véritable, & non une prévention de son esprit. Si néanmoins il y avoit quelque autre caractére pour la distinguer, on croit que ce seroit celui de l'humilité & de l'obéissance.

A l'égard de la premiére réponse de M. de Leibniz, qu'il semble qu'il suffise de croire certains points nécessaires; on répond, qu'à la verité, l'Eglise enseigne qu'il y a des erreurs plus détestables les unes que les autres; mais qu'elle soûtient néanmoins avec justice, que la moindre erreur en la foi, accompagnée de rebellion est detestable, & peut priver du salut; comme c'est un crime digne de mort de déchi

rer le moindre des Edits d'un Prince, de même que de lever une Armée contre lui. Pour ce qui regarde ceux qui se contentent d'un amour sincere de Dieu, M. Pelliſſon regarde ce principe, comme tout-à-fait pernicieux à l'Egliſe; puis que dès que châcun aura la liberté de croire ce qu'il voudra, avec cette prétenduë union avec Dieu, il n'y a plus ni Réligion, ni Egliſe. Il eſt vrai que l'amour de Dieu, & l'union avec lui ſont le dernier but de la Réligion Chrêtiénne; mais cette union & cét amour enferment toute la Religion, comme un fondement certain, ſans lequel elles ne peuvent jamais être, & c'eſt toûjours en ce ſens que les Catholiques l'ont entendu. Pour ce qu'ont dit les Scholaſtiques, on répond entr'autres choſes, que nul Catholique n'eſt obligé de defendre ce que châque Scholaſtique particulier aura bien ou mal avancé. Il y a une Lettre toute entiere, pour répondre au témoignage de Payva Andradius.

3. Cela eſt ſuivi d'un ſecond Mémoire de M. de Leibniz, dans lequel il marque ce qui ne l'a pas entiérement ſatisfait dans la réponſe de M. Pelliſſon. La principale difficulté concerne ceux qui ſont hors de la communion de l'Egliſe, & qui y ſont de bonne foi

Qui

Qui a jamais douté que la moindre erreur dans la foi, accompagnée de rebellion, ne prive du ſalut? Ce n'eſt pas de quoi il s'agit. Mais on ſoûtient, que tous ceux qui ſont hors de l'Egliſe ne ſont pas rebelles. Les Catholiques eux-mêmes conviennent qu'on peut être excommunié injuſtement, & qu'il y a des Hérétiques materiels, qu'ils n'oſent point condamner. Il eſt d'ailleurs conſtant, que les opinions ne ſont pas volontaires, & que l'on ne s'en défait pas quand on veut. Il ſemble donc, que pourvû qu'on ſoit docile, & porté ſincérement à faire toute la diligence dont on eſt capable, à proportion de ſa profeſſion, cela doit ſuffire.

On avoüe que l'Egliſe eſt une eſpéce de République, qui a les mêmes avantages, que toutes les autres; & qu'on lui doit obéiſſance, plus qu'à qui que ce ſoit. Mais on ſoûtient, qu'elle n'eſt pas aſſez autoriſée de Dieu, pour prétendre à une obéiſſance abſoluë, & il s'agit de ſavoir, juſques où l'on doit ſe ſoûmettre à ſes ordres; & s'il faut renoncer pour cela à toutes les lumiéres de la raiſon. On croit en un mot, qu'il eſt dangereux d'être privé des voyes ordinaires du ſalut, ce qui ſuffit pour faire voir l'importance de

l'Egliſe, & pour nous obliger à faire tous les efforts imaginables pour rétablir l'union ; mais on ſoûtient auſſi, que nos lumiéres ſont trop courtes, pour percer les profondeurs de la juſtice divine, en marquer préciſément les bornes, & condamner abſolument ceux qui ne croyent pas comme nous.

4. M. Pelliſſon dit, qu'il a répondu à ces objections dans ſes Ouvrages précédens, auſquels il renvoye. Il repond en paſſant, que cette allarme de la conſcience, qui empêche les hommes de ſe joindre à l'Egliſe, à cauſe de certaines erreurs qu'ils prétendent y voir, ſont ou fauſſes ou véritables. Si elles ſont fauſſes, on n'y doit avoir aucun égard. Si elles ſont veritables, il s'enſuivra qu'il y aura deux Egliſes, celle où l'on ſe trouve, & celle où l'on voudroit entrer, ſi la conſcience le permettoit ; & que la verité ſera partagée entre ces deux Egliſes, ce qu'on a établi ailleurs être impoſſible.

Pour ce qui regarde le pouvoir des Clefs, dont il s'agit principalement, & que M. de Leibniz accorde à l'Egliſe, on prétend que cette clef n'entre jamais entre les mains de l'Egliſe Univerſelle, dans les Articles de Foi non con-

conteſtez, ni entre les mains des Conciles Géneraux, qui repreſentent toute l'Egliſe, ni entre les mains de cette même Egliſe, qui aquieſce à leurs déciſions, les ratifie, & les confirme tous les jours par un nouveau ſuffrage. Autrement, la promeſſe faite à toute l'Egliſe, en la perſonne des Apôtres, ſe reduiroit à rien; puis qu'elle ne ſignifieroit autre choſe ſinon, *quand vous jugerez bien, vous jugerez bien; & je jugerai comme vous dans le Ciel: quand vous jugerez mal, vous jugerez mal; & je ne jugerai point comme vous dans le Ciel.*

M. Pelliſſon dit, qu'il laiſſe la diſtinction d'Hérétiques formels & materiels pour ce qu'elle vaut, mais qu'il ne s'en ſert pas volontiers; puis que dans le fond il n'y a point d'Hérétique, que celui qui ſachant la déciſion de l'Egliſe, s'obſtine à lui réſiſter. Mais au fond, quand on recevroit cette diſtinction; on entendroit par Hérétiques materiels ceux qui ſont été avant la déciſion de l'Egliſe, & qui n'ont pû la ſavoir; & non ceux qui la ſachant, ne veulent pas y aquieſcer. Que ſi l'on dit qu'il y a de l'inhumanité de damner un homme, qui fait ce qu'il peut; on répond par S. Paul, *O homme, qui êtes-vous pour conteſter avec Dieu?* Il eſt vrai qu'on ne connoît

point bien, ni la nature, ni l'étenduë de la justice divine; mais la conséquence qu'on en doit tirer, c'est qu'il en faut croire ce que Dieu même nous en a revelé. Il n'y a d'ailleurs personne, qui puisse s'assurer d'avoir fait ce qu'il a pû; & tel se l'imagine, que Dieu convaincra de n'en avoir pas fait la centiéme partie.

On avoüe sur la fin de cette Lettre, que quoi que l'Eglise n'ait pas besoin de se reformer sur les dogmes de la foi; elle n'a jamais nié qu'elle n'ait besoin de reformation des abus, dans la pratique, non pas générale, mais particuliere. Mais on veut que pour la reformer en ce point, on s'y tienne, si l'on y est; ou que l'on y entre, si l'on n'y est pas. On a deffendu la lecture de l'Ecriture au peuple, comme l'on ôte le pain au malade: mais cette défense ne durera pas toûjours: un tems viendra & est déja venu, que ces Livres sacrez seront entre les mains de tout le monde. On devroit, dit-on encore, rendre la coupe au peuple, & qui a dit que cela ne pût être accordé? Qui doute, ajoûte M. Pelliſſon, que les Etats & les Princes Protestans d'Allemagne ne l'obtinssent pour eux & pour leurs Peuples, en rentrant dans l'Eglise? On nous aprend que ce projet fut écouté

couté à la Cour de France il y a dix ans; aprouvé par pluſieurs Evêques, & en état d'être reçu à Rome, ſi les differens ſur la Regale & ſur les Franchiſes ne fuſſent venuës à la traverſe. Cette premiére Partie finit, comme les autres Volumes de M. Pelliſſon, ſur les différens de la Réligion, par un éloge du Roi de France, contenu dans le fragment d'une Lettre de M. de Leibniz, où il témoigne déſirer & eſperer la réünion des Religions.

II. Il y a trois choſes principales dans les Additions. 1. Des Lettres de Meſſ. Pelliſſon & de Leibniz, ſur divers ſujets; mais dont le principal eſt celui de l'Euchariſtie; ſur lequel ce dernier ſe déclare pour la préſence réelle à la maniére des Luthériens. Il rejette le ſentiment de *Deſcartes* ſur l'eſſence de la matiere, qu'il fait conſiſter dans l'étenduë, & croit qu'elle eſt contraire à ce myſtére. Il met cette eſſence dans la force par laquelle les corps peuvent agir & réſiſter, ſur quoi il promet un Traité de la ſcience *Dynamique*, dont il a projetté des élemens.

2. On trouve en ſecond lieu la preuve de ce qui a été allegué dans la premiere Partie, qu'il ne ſe voit pas impoſſible aux Princes d'Allemagne, d'ob-

d'obtenir pour eux & pour leurs Peuples la Communion sous les deux Espéces. On y voit la permission de donner le Calice aux Laïques accordée à l'Allemagne par *Pie IV.* depuis le Concile de Trente, & revoquée, comme on dit, par ses Successeurs. On aprend par l'une de ces Lettres, que le Roi de France a fait dire par l'Archevêque de Paris, à trois Professeurs de la même Ville, qui paroissoient un peu donner dans le Système de Descartes, de se conformer à la Philosophie d'*Aristote*, comme les Censures de l'Université & les Arrêts du Parlement les y obligeoient.

3. Tout cela finit par les trois Eloges du Roi de France, par lesquels M. Pelisson avoit fini chacun de ses trois précédens Volumes; & qui ont été un sujet de dispute entre quelques uns des meilleurs Ecrivains du Siécle, qui ont même donné leur sentiment par écrit, où chacun s'est déterminé selon son goût en faveur de l'un des trois. Ces Eloges avoient déja été imprimez à part; mais on n'en trouvoit plus d'Exemplaires.

III.

III.

Wilhelmi Erneſti TENTZELII EXERCITATIONES *Selectæ in duas Partes diſtributæ: quarum prieri, præter Symbolum Apoſtolicum, Clementis Romani, Ignatii, Polycarpi, Juſtini Martyris, Athenagoræ, Theophili Antiocheni, Tatiani, Hermiæ, Jacobi Niſibenſis, & Ephremi Syri, Scripta expenduntur, plerorumque vitâ præmiſſâ; tum Conſtantini Magni Baptiſmus, Natalitia Epiſcoporum, Hymnuſque* Te Deum Laudamus, *illuſtrantur. Poſteriori, Diſciplina Arcani in Apricum producitur, aliáque Antiquitatis Eccleſiaſticæ Capita explicantur. Cum Indice rerum Auctorumque præcipuorum.* Lipſiæ & Francofurti. Apud Joh. Frid. Gleditſch. 1692. in 4. pagg. 811. ſe trouve à Amſterdam, chez Wolfgang.

LA plûpart de ces Diſſertations avoient déja été imprimées en divers tems : mais M. *Tentzel* les a ramaſſées en un corps, les a revuës, y a ajouté pluſieurs choſes, & y a joint une Préface, dans laquelle il nous

aprend quand & pour quelles occasions elles ont été composées ; en sorte qu'elles peuvent passer en quelque maniere pour un Ouvrage tout nouveau.

L'Auteur fait paroître partout une grande lecture. Il ne traite guéres de sujet sans l'épuiser, en examinant toutes les difficultez qu'il renferme, sur lesquelles il ne manque point de raporter les opinions de tous les Savans de toutes les Communions, & de citer même ordinairement leurs propres paroles.

I. Ces Dissertations sont divisées en deux Parties. 1. La premiere de la premiere Partie est sur le *Symbole des Apôtres*. L'Auteur commence par répondre aux raisons que le P. * *Noël Alexandre* Dominicain a alleguées dans sa Dissertation 11. sur le premier Siecle, pour prouver que ce Symbole a été composé par les Apôtres. Il fait voir entr'autres choses, que cet Auteur se contredit grossiérement en plusieurs endroits ; comme lors qu'après avoir rejetté la raison qu'on employe pour prouver que le Symbole n'est pas des Apôtres, tirée de ce qu'il n'a point été

* *Les Ouvrages de cet Auteur ont été condamnez à Rome. On en peut lire la Bulle tout au long dans la* Republique des Lettres *du mois d'Octobre* 1684. *Artic.* VIII.

été mis dans les Ecritures Canoniques; il se sert lui-même de cèt argument contre les Constitutions faussement attribuées à ces mêmes Apôtres.

Après cela, l'Auteur allégue les diverses conjectures des Savans sur le tems auquel ce Symbole a été composé. * *Sanctius* a bien osé avancer qu'il avoit été dressé par quelques Partisans d'*Arius* dans le Concile de Nicée, mais on fait voir que ce sentiment n'est appuyé d'aucune bonne raison. Si le mot d'ὁμοούσιον n'y est point employé, il ne s'ensuit pas que les Ariens en soient les Auteurs; puis que plusieurs autres Symboles composez par des Orthodoxes très-ennemis de ces Hérétiques, ne se servent point de ce mot. M. Tentzel croit, après plusieurs autres Savans, que l'Eglise de Rome est l'Auteur de ce Symbole; mais qu'il ne fut pas d'abord dans la forme où il est presentement, ni composé d'un si grand nombre d'articles; ce qui se prouve par celui de la Descente de Jesus-Christ aux Enfers, qui, au témoignage de *Rufin*, ne se trouvoit point dans l'ancien Symbole de l'Eglise de Rome. On approuve l'opinion d'*Erasme*, qui croyoit que ce Symbole finissoit autrefois par l'Article du S. Esprit, & que les autres Ar-

* *Histor. Eccles. Lib. I. pag. 52. &c.*

ticles ont été ajoûtez pour des raisons particuliéres. Pour le tems auquel il fut composé, on croit, après M. *Spanheim*, qu'à l'égard de plusieurs Articles, les fondemens en furent jettez dès la fin du second siécle, en faveur des Catechuménes. Du moins est-il constant, que toutes les Egliſes tant d'Orient que d'Occident avoient leurs Symboles & leurs formules à l'usage de ces Chrêtiens naissans. Quand l'Egliſe de Rome se fut renduë à peu près la maîtresse de toutes les autres, le Symbole, qui lui étoit particulier, fut reçu généralement, & devint commun à toutes les Egliſes. Quant au tems auquel il fut reduit dans la forme que nous l'avons aujourdhui; tout ce qu'on en peut dire, c'eſt que du tems de *Gregoire* le *Grand*, c'eſt-à-dire, ſur la fin du ſixiéme, & au commencement du ſeptiéme Siécle, il étoit déja en l'état que nous l'avons, puis qu'il eſt raporté tout au long dans le *Pſautier* de ce Pape. Cela paroit encore par la verſion du même Symbole en langue Franque, raportée par nôtre * Auteur, & faite en faveur des Francs qui habitoient à l'Orient du Rhin, & qui furent convertis à la foi par les ſoins de *Clovis* le *Grand*, mort en 511.

2. Le

* *Pag.* 29.

2. Le *Phœnix* dont on prétend qu'il eſt parlé dans le Livre de *Job*, Chap. XXIX. ℣. 18. & dont S. *Clement* raporte l'hiſtoire dans ſon *Epître aux Corinthiens*, fait le ſujet de la ſeconde Diſſertation. Elle eſt proprement contre M. *Fell* Evêque d'Oxfort, qui ayant fait rimprimer l'Epître de S. Clement en 1669. a voulu défendre cette Epître & ce qui y eſt dit du Phœnix, en l'apuyant principalement par ce qui eſt dit Job. XXIX. 18. *Je diſois, je mourrai en mon nid, & multiplierai mes jours comme le* GRAVIER, ou *comme le* PALMIER; ou, enfin, *comme le* PHOENIX, ſi l'on en croit l'Evêque d'Oxfort. Nôtre Auteur ſoûtient que Job n'a point pû parler du Phœnix, & voici ſon raiſonnement. Il eſt conſtant que la Fable de cèt Oiſeau tire ſon origine des Egyptiens, qui dans leur Réligion, ont voulu marquer par là le Monde & le Soleil. Or il eſt ſûr que les Egyptiens ont apris toute leur Réligion des Iſraëlites, & que Job vivoit avant *Moyſe* leur Legiſlateur, donc la Fable du Phœnix n'eſt venuë qu'après Job, & il n'a pû en parler. Il ſemble néanmoins qu'on pourroit oppoſer deux choſes à ce raiſonnement. La premiere, que bien que les Egyptiens ayent pris

pris leur Réligion de Moyſe, ce qui pourtant n'eſt rien moins que certain, il ne s'enſuit pas qu'avant Moyſe, ils n'ayent eu ni Religion, ni culte, ni cérémonies. En ſecond lieu, quand *Job* auroit vêcu avant Moyſe, il faudroit encore prouver que l'Auteur de ſon Livre a vêcu avant ce Legiſlateur; ou qu'ayant vêcu depuis, il a employé préciſément tous les termes & toutes les idées dont Job s'étoit ſervi pour exprimer ſes malheurs.

Quoi qu'il en ſoit, l'Auteur ne s'arrête pas à cette raiſon. Il fait voir que le mot Hebreu חול, qu'on prétend traduire par celui de *Phœnix*, ſignifie du Sable & du gravier, non ſeulement quand il eſt joint à celui de ים la *Mer*, mais auſſi tout ſeul; & qu'il peut fort bien recevoir ce ſens en cêt endroit. Job, par une hyperbole familiére à l'Ecriture, veut dire que le nombre de ſes jours ſera égal à celui du Sable de la Mer. Il eſt vrai que dans le même verſet Job dit qu'il mourra dans ſon nid, ce qui ſemble faire alluſion à la Fable du Phœnix, qui, à ce qu'on dit, ſe fait un nid de caſſe & de branches d'autres Arbres aromatiques, dans lequel il eſt brûlé: mais il n'eſt pas néceſſaire d'avoir recours à cette explication, puis que Job peut bien avoir parlé de ſa demeure,

meure, comme d'un nid, ſans avoir penſé au Phœnix, & ſans qu'il ſoit néceſſaire que les paroles ſuivantes ſe raportent à cette comparaiſon.

L'Evêque d'Oxfort oppoſe, qu'il ne ſeroit pas ſurprenant que Job eût parlé du Phœnix, quand dans le fonds tout ce qu'on en dit ſeroit une pure fable, puis qu'il eſt parlé dans l'Ecriture des *Syrénes*, des *Gryphons*, des *Lamies*, &c. L'Auteur nie qu'on puiſſe prouver qu'il ſoit parlé dans l'Ecriture d'aucuns animaux fabuleux; & prétend que les endroits qu'on cite pour cela doivent être entendus, ou d'animaux véritables, dont on ne connoit pas bien les *noms*, ou de Spectres Diaboliques. C'eſt ainſi que *Voſſius* a fait voir que les *Syrenes* dont parlent les LXX. ne ſont que des * *Frelons*, vivans dans les Deſerts, & dont *Ariſtote* a parlé. Mais ſeroit-il bien facile de ſoûtenir la verité Phyſique de tout ce que raporte l'Ecriture de certains animaux, comme ce qui eſt dit de l'Aſpic, Pſ. LVIII. 4. & de l'Aigle, Pſ. CIII. 5. & Iſaye XL. 31? Il eſt vrai que ces animaux ſont réels & véritables, ce qu'on ne peut pas dire du Phœnix. L'Auteur a quelque raiſon de compter pour rien tout ce que l'Evêque d'Oxfort a raporté des Rabins pour établir ſon opinion.

* *Crabrones.*

Il eſt vrai, que dans l'endroit de Job dont il s'agit, les LXX. ont traduit le mot Hebreu par celui de φοῖνιξ, qui ſignifie à la verité & le Phœnix, & le *Palme*; mais qui ne peut ſe prendre pour la Palme en cet endroit, parce que le mot de l'original ne ſe prend jamais pour cet arbre : l'Auteur répond que les LXX. n'ont pas eu deſſein d'expliquer le mot de חול par celui de φοῖνιξ, qui ſe doit rapporter à la premiere partie du verſet, en ſorte qu'on les doit traduire ainſi, *je vieillirai comme le tronc de la Palme : je vivrai fort long-tems.* Peut-être ont-ils eu en vûë le verſet ſuivant, où il eſt parlé de la racine.

M. Fell, pour juſtifier S. Clement, dit encore qu'il peut avoir parlé ſelon l'opinion commune ; mais nôtre Auteur pretend, que celui qui a compoſé l'Epître attribuée à ce Saint, inſiſte trop ſur cette Hiſtoire, & en raporte trop de particularitez, pour ne l'avoir pas crûë véritable.

3. L'Apophtegme attribué à *S. Ignace*, * *mon amour étè a crucifié*, fait le principal ſujet de la troiſiéme Diſſertation, où l'Auteur parle par occaſion de la vie & des Ecrits de ce Saint. Il ne doute point, qu'il ne fût de

* ὁ ἐμὸς ἔρως ἐσταύρωται.

de * *Nura* ville de Sardaigne, comme l'aſſure *Abulpharage* dans ſon Hiſtoire des *Dynaſties* traduite d'Arabe en Latin par *Pocok*. Le même Auteur aſſure qu'il paſſa une partie de ſa vie en Syrie. On ne ſait pas de qui il étoit fils. Il n'y a point d'inconvenient à dire, qu'il le fût d'un Proſelyte, ou même d'un Juif; puis que nous liſons dans *Tacite*, qu'on envoya de Rome en Sardaigne quatre mille Juifs l'an 772. depuis la fondation de cette Ville, douze ans avant Jeſus-Chriſt. Tous les anciens Péres aſſûrent que S. Ignace fut établi Evêque d'Antioche de Syrie par les Apôtres: mais on croit que c'eſt ſans fondement qu'*Hammond* avance qu'il fut honoré de la qualité de Patriarche ou de Metropolitain; puis que du tems de S. Ignace on ne connoiſſoit ni ce nom, ni cette dignité.

Après s'être aquitté des devoirs de l'Epiſcopat avec honneur, il fut condamné par l'Empereur *Trajan* à être expoſé aux Lions, ce qui fût exécuté. Il y a une grande diſpute parmi les Savans ſur l'année de la mort de S. Ignace. M. Tentzel la met au 1. de Février de l'année CXIII. fondé ſur ce que Trajan condamna ce Saint, lors qu'il paſſa

* *On peut conſulter pour cette Ville Bochart, dans ſon* Chanaan. *Liv. I. chap.* 31.

passa à Antioche dans son expédition contre les Parthes, qu'il met à l'an CXII. de Jesus-Christ; en quoi il est bien different de M. de *Tillemont*, qui dans son * Histoire des Empereurs, met ce voyage de Trajan & cette condamnation de S. Ignace dès l'an CVII. de Jesus-Christ, préferant l'opinion d'*Usserius* à celle du P. *Noris*, que nôtre Auteur a adoptée. Il parle à cette occasion de la Chronique de *Malala*, dont il dit que tous les Auteurs Anglois Modernes se servent, bien qu'elle ne soit pas encore imprimée. Elle paroit présentement, & il ne tiendra qu'à M. Tentzel de la consulter.

Il n'y a pas moins de disputes sur les Ecrits de S. Ignace; que sur l'année de sa mort. L'Auteur donne l'histoire de ces disputes en abrégé, parlant de tous ceux qui sont entrez dans cette querelle, & raportant leurs sentimens avec la plûpart des raisons sur lesquels ils les ont appuyez. Il se déclare pour ceux qui soûtiennent, que nous n'avons point aujourdhui les Epîtres de S. Ignace dans leur pureté, & qu'elles ont été corrompuës en plusieurs manieres différentes. Il croit qu'on ne doit recevoir comme véritablement de S. Ignace, que ce que les Peres des quatre pre-

* *Tom. II. pag.* 314. & 381.

premiers Siécles lui ont attribué ; parce que, poſé que ſes Ecrits ayent été corrompus, on n'a point d'autre régle pour diſtinguer ce qui eſt véritablement de lui, de ce qui n'en eſt pas.

Pour ce qui regarde l'Apophtegme de S. Ignace, *mon Amour a été crucifié* ; après avoir, à ſon ordinaire, raporté les opinions des Savans, il ſe déclare pour ceux qui croyent, que par cét *Amour*, il faut entendre, non un amour prophane, mais Jeſus-Chriſt même, qui étoit l'objet de l'amour de S. Ignace, & qui avoit été effectivement crucifié pour lui. Il prouve ſon opinion par les témoignages des anciens Peres, par l'examen critique des paroles de ce Saint, & par le but qu'il s'eſt propoſé.

4. S. *Polycarpe* fait le ſujet de la quatriéme Diſſertation. L'Auteur examine la vie & les Actes de ce Saint, & raporte avec ſoin tout ce que les Anciens & les Modernes en ont dit, copiant même ce que *Bollandus* en a écrit dans ſon ſecond Tome des Vies des Saints, & examinant toutes les queſtions que les Savans ont muës ſur cette matiere. Il montre, par exemple, que tout ce qu'on a allegué pour marquer ou le tems de la naiſſance ou celui de la converſion de Polycarpe, n'eſt

pas

pas ſolide ; qu'étant à Rome le Pape *Anicet* lui accorda par honneur la permiſſion de conſacrer ; qu'il ne reconnut point le Pape pour Chef de l'Egliſe, qu'il n'eſt pas vrai qu'il fut député par les Egliſes d'Aſie pour aller à Rome en qualité d'Ambaſſadeur conſulter le Pape ſur les différens touchant la Pâque, comme l'avança un Prédicateur nommé *Faydit* dans un * Sermon prononcé à S. Jean en Greve le 26. de Janvier 1688. pour faire ſa Cour au Roi de France aux dépens d'*Innocent XI.* L'Auteur examine encore fort au long, & avec ſoin ce qu'on a avancé ſur le jour & l'année de la mort de S. Polycarpe, & conclut enfin qu'il ſouffrit le Martyre l'an 169. de Jeſus-Chriſt, le 26. de Mars ; *Titus Numidius Quadratus* étant Proconſul d'Aſie. On peut voir dans nôtre Auteur les preuves de ſon ſentiment, qu'on ne ſauroit raporter ici ſans ſe jetter dans une extrême longueur.

Pour les Ouvrages de Polycarpe, l'Auteur ne ſauroit aprouver le ſentiment de M. *le Moine*, qui attribuë à ce Martyr l'Epître qui porte le nom de S. *Barnabé*. Pour ce qui regarde la Lettre aux Philippiens, qu'on lui attribuë généne-

* *On peut voir le fragment de ce Sermon dans un des Mercures Galants de* 1688.

généralement, il croit qu'elle n'eſt pas parvenuë juſques à nous, toute telle que Polycarpe l'avoit écrite; mais qu'elle a été corrompuë par la même main, qui a corrompu les Epitres de S. Ignace; ce qui s'eſt fait d'autant plus facilement, qu'on avoit accoutumé de joindre toutes ces piéces enſemble; en ſorte qu'on ne peut reconnoître pour être véritablement de ce Martyr dans cette Epitre, que ce que lui ont attribué les Ecrivains des ſix premiers Siécles.

5. La cinquiéme Diſſertation parle de S. *Juſtin* Martyr, d'*Athenagore*, de *Theophile* d'Antioche, & de *Sozomene*, à l'occaſion de la nouvelle Edition des Oeuvres de S. Juſtin faite à Wittemberg en 1685, laquelle nôtre Auteur ſuit pié à pié, & qui lui ſert comme de texte. A l'égard de S. Juſtin, M. Tentzel remarque la faute de S. *Epiphane*, qui met la mort de ce Martyr ſous l'Empire d'*Adrien*, au lieu qu'il n'eſt mort que ſous celui de *Marc Aurele*, ſelon *Euſebe*, ſuivi par le P. *Petau*; ou ſous *Antonin le Pieux*, ſi l'on ſuit M. *Valois*. Si ce dernier ſentiment a lieu, il eſt facile de découvrir l'origine de l'erreur d'Epiphane, qui ne vient que de ce qu'Antonin le Pieux prit le nom d'Adrien, duquel il avoit été adopté.

M.

M. Tentzel croit que l'*Expoſition de la Foi* attribuée à Juſtin eſt de quelque Neſtorien, qui a voulu faire recevoir ſes ſentimens à la faveur d'un ſi grand nom: mais il n'héſite point de lui attribuer l'Epître à *Diognete*, & allégue ſur cela *Bullus*, qui dit qu'il ne fait perſonne, qui doute qu'elle ne ſoit de S. Juſtin. M. de Tillemont en a douté depuis dans ſon * *Hiſtoire des Empereurs*, on peut voir ſes raiſons dans cette *Bibliothéque* Tom. XXIV. pag. 91.

Au ſujet d'Athenagore, duquel nôtre Auteur parle enſuite, il avoit d'abord rejetté ſon Ambaſſade pour les Chrétiens, qu'il ne croyoit fondée que ſur le titre de ſon Apologie πρεσβεία περὶ χριστιανῶν, qui peut auſſi bien ſignifier *Requête* qu'*Ambaſſade pour les Chrêtiens*; mais dans les additions qu'il a miſes à la fin, ayant vû ce qu'en a écrit M. Dodwel, il ſe rend au ſentiment commun. Il examine même en quel tems Athenagore fût honoré de cét emploi, & ſoûtient que ſon Apologie fut préſentée à l'Empereur Marc Aurele & à *Commode* ſon fils.

Pour Thebphile d'Antioche, ceux-là ſe trompent groſſiérement, qui croyent que c'eſt le même auquel S. *Luc* adreſſe les

* *Tom. I. pag.* 1035. *Edit. de Bruxell.*

les Actes des Apôtres, puisqu'il dit lui-même qu'il écrit après la mort de *Marc Aurele Verus*, arrivée en 180. On lui attribuë une Harmonie sur les quatre Evangiles. *Casaubon* croit qu'effectivement il a écrit sur les Evangiles; mais il n'en aporte point de preuve. Peut-être a-t-il eu égard à ce qui est dit dans la Lettre 151. de S. *Jerôme*, que Theophile septiéme Evêque d'Antioche après l'Apôtre S. *Pierre* a donné des marques de son esprit en rassemblant en un l'Ouvrage des quatre Evangelistes. Mais M. Valois croit que la mémoire a manqué à S. Jerôme en ce point, en parlant de Theophile au lieu de *Tatien*. Eusebe ni *Victor* de Capoüe n'ayant rien dit de cette prétenduë Harmonie, il y a bien de l'apparence qu'elle ne fut jamais, & que ce qui paroit sur ce sujet sous le nom de Theophile est supposé.

L'Auteur ne dit qu'un mot de Sozoméne à l'occasion d'un Traité d'un certain Philosophe nommé *Hermias*, qu'on a mis à la fin des Ouvrages de S. Justin sous ce titre, Ἑρμείου φιλοσόφου διασυρμὸς τῶν ἔξω φιλοσόφων, *la Raillerie des Philosophes Payens, par le Philosophe Hermias*. *Pierre Lambeccius* a cru que c'étoit *Hermias Sozomene* dont nous avons neuf Livres de l'Histoire Eccléfiasti-

fiastiques ; d'autres croyent que ce Traité est d'*Hermias d'Alexandrie*, Disciple de *Syrianus*, qui étoit un peu plus jeune que Sozoméne ; mais qui vivoit néanmoins vers la fin du cinquiéme ou au commencement du sixiéme Siécle.

6. La sixiéme Dissertation traite de *Jaques* Evêque de Nisibe, qui assista au Concile de Nicée en 325. & que l'Auteur compare avec *Jaques Tentzel* son Pére Surintendant d'Arnstad. A l'occasion de cét Evêque, on remarque une faute énorme de *Thevenot*, qui dans la 2. Partie de ses *Voyages*, Livre I. chap. 10. assure qu'il y a à Nisibe les restes d'une Eglise consacrée à S. *Jaques* qui est appellé *frére* de Jesus-Christ, au lieu que c'est à Jaques Evêque de Nisibe dont nous parlons.

7. La septiéme Dissertation parle de S. *Ephrem* disciple de cét Evêque. Il naquit de Parens considérables sous l'Empire de *Constantin*. Etant devenu grand, & ayant commencé de s'instruire de la Discipline Monastique, il fut fait Diacre de l'Eglise d'Edesse, & sa modestie lui fit refuser dans la suite l'honneur de l'Episcopat. Il mourut sous l'Empire de *Valens*, l'an 378. selon le témoignage de S. Jerôme, qui a été

été ſuivi de Bollandus & du P. *Labbe*. Ses Ouvrages furent ſi eſtimez, qu'on les liſoit publiquement dans quelques Egliſes, après la lecture des Livres Sacrez. Il avoit écrit en Syriaque qui étoit ſa langue; mais ſes Ouvrages ayant été traduits en grec, on ne parla preſque plus des Originaux. Cependant, ces verſions n'étoient pas fort fidéles, comme on le peut conclurre de la maniere trop libre de traduire de ces tems-là, de laquelle ſe ſont plaints S. Jerôme & Ruffin. Les Verſions Latines faites ſur le grec ſont encore plus vicieuſes, & expriment d'une maniere bien plus claire les ſuperſtitions de l'Egliſe Romaine: auſſi y a-t-il eu des Catholiques même, qui n'en ont pas jugé fort favorablement. Les verſions faites en d'autres langues ne valent pas mieux; & l'on peut dire en général qu'on n'a point aujourd'hui les veritables Ouvrages de S. Ephrem, à moins qu'on ne les trouve en Syriaque dans quelques Bibliothéques, comme on aſſure qu'ils ſont dans celle de Leyde.

8. La huitiéme Diſſertation eſt contre M. *Schelſtrate* mort depuis peu, qui étoit Bibliothecaire du Vatican, & qui a prétendu que Conſtantin *le Grand* a été bâtizé deux fois, l'une à Rome,

par le Pape S. *Silvestre*, & l'autre à Nicomedie sur la fin de sa vie par *Eusebe*, ayant alors embrassé les erreurs des Ariens, dont cet Evêque étoit prévenu. M. Schelstrate s'est jetté dans cette opinion, pour accorder les Auteurs qui ont disputé pour la vérité de l'un ou de l'autre de ces deux Bâtêmes, & dont les raisons lui ont paru également convaincantes. Cette opinion du double Bâtême de Constantin a paru fort extraordinaire à bien des gens, & même à plusieurs Docteurs de Sorbonne; quoi que M. Schelstrate soûtienne qu'elle a déja été avancée par *Marianus Scotus*, & par plusieurs autres. L'Auteur entreprend dans cette Dissertation, de refuter cette opinion, tant par des raisons directes, qu'en répondant à tous les argumens que M. Schelstrate a alleguez pour l'établir. Il convient bien avec son Adversaire, à quelques circonstances près, du Bâtême de Constantin à Nicomedie, peu de tems avant sa mort; mais il nie qu'il ait jamais été bâtisé à Rome par le Pape Silvestre.

Une des principales raisons de M. Schelstrate, c'est qu'on montre encore à Rome le Baptistaire de Constantin, comme un monument du Bâtême qu'il y a reçu. Mais M. Tentzel répond, que

que quoi qu'on puiſſe montrer à Rome, il ne s'enſuit pas que Conſtantin en ſoit l'Auteur, & que quand il ſeroit vrai que cèt Empereur y auroit fait dreſſer un Baptiſtaire, il ne s'enſuivroit pas qu'il y eût été bâtizé, puis qu'il pourroit l'avoir fait dreſſer pour d'autres que pour lui. Ce qu'on allégue pour ce Bâtême tiré de Actes de S. Silveſtre, ou du Concile tenu à Rome ſous ſon Pontificat, de même que des Actes de *Liberius* &c. a été refuté mille fois, en faiſant voir que ces Actes ſont ſuppoſez. On allégue encore le témoignage de *Prudence*; mais on fait voir que cèt Auteur parle de la converſion & du bâtême du Senat de Rome, & non pas de Conſtantin. Il eſt vrai que *Sulpice Severe* parle de cèt Empereur comme d'un Prince Chrêtien, avant qu'il reçut le bâtême dont on convient, qui eſt celui de Nicomedie; mais il ne s'enſuit pas de là, qu'il eût déja été bâtizé; puis que même dans le tems dont Sulpice Severe parle, & qui ſe raporte à l'an 312. de Chriſt, lors que Conſtantin alla des Gaules à Rome, S. Silveſtre n'étoit pas encore Pape. Ainſi, quand on voudroit recevoir le témoignage de Sulpice Severe, comme s'il marquoit que Conſtantin avoit été bâtizé, il faudroit dire qu'il l'a été par

un autre, que par S. Silvestre. Mais la verité est que cèt Auteur ne lui a donné le nom de Chrêtien, que parce qu'il faisoit profession de la Religion Chrêtienne. On fait voir que la plûpart des autres témoignages alleguez par M. Schelstrate, sont tirez d'Ecrits supposez, ou qui ne sont point dignes de foi. On convient avec lui de la solidité des preuves qu'il allégue pour le bâtême de Constantin à Nicomedie; on le felicite de ce qu'il se rend à des argumens, de l'évidence desquels ceux de sa Communion n'avoient pas voulu convenir; & l'on confirme cette verité par divers témoignages que M. Schelstrate avoit oubliez. On répond ensuite à toutes les raisons que ce Savant a alleguées, pour le double bâtême de Constantin, quoi que M. Tentzel avoüe, qu'après avoir rejetté le bâtême de Rome, il n'est pas nécessaire de s'arrêter aux autres raisons de son Adversaire. La plûpart sont tirées d'Auteurs, qui sont venus long-tems après la mort de Constantin: comme sont, par exemple, Marianus Scotus, qui vivoit dans le XI. Siécle, *Anselme* Evêque d'Avelberg, Auteur du XII. & quelques autres du XV. Il est vrai qu'il prétend aussi se servir du témoignage d'Eusebe, qui raportant d'un côté,

côté, le bâtême de Conſtantin célebré à Nicomedie, marque de l'autre, que ce Prince a aſſiſté à l'Aſſemblée des Fidéles & à diverſes autres cérémonies, auſquelles les ſeuls bâtiſez pouvoient aſſiſter, comme on tâche de le prouver par divers témoignages des Peres. L'Auteur répond, après pluſieurs autres Savans, à qui l'on a fait cette même objection, qu'il y a eu de deux ſortes de Catechuménes dans l'ancienne Egliſe, les uns plus ignorans, & les autres plus avancez dans la connoiſſance des myſtéres de la Foi; qu'il eſt conſtant, que pluſieurs de ces derniers renvoyoient leur bâtême, juſques à la fin de leur vie, & que néanmoins ils étoient admis aux priéres publiques, & pouvoient aſſiſter au reſte du Service. Conſtantin étoit de ces Catechuménes inſtruits, qui avoit renvoyé ſon bâtême, comme il paroit par ce qu'en dit Euſebe.

Une objection qu'on peut faire à M. Schelſtrate, & qu'il a bien prevuë, c'eſt que l'Arianiſme ne faiſant que de naître du tems de Conſtantin, ceux de cette Secte n'avoient pas encore établi la coûtume de rebâtizer ceux qui quittoient la foi Orthodoxe, pour embraſſer leurs erreurs: que, par conſéquent, quand il ſeroit vrai que Conſtantin ſe

ſeroit fait Arien ſur la fin de ſa vie, on ne devroit pas croire que les Ariens l'euſſent rebâtiſé. Ce Savant, pour ſe tirer de ce mauvais pas, a tâché de prouver que ces Hérétiques rebâtiſoient dès le commencement, ceux qui entroient dans leur Communion: mais nôtre Auteur refute toutes les preuves qu'il a alleguées pour ce ſujet, & fait voir d'ailleurs, que jamais on n'a dit que Conſtantin ait embraſſé l'Arianiſme; mais que tous les Auteurs ont enſeigné au contraire, qu'il avoit conſtamment perſévéré dans la foi Orthodoxe, juſques à la fin de ſa vie; & M. Schelſtrate lui-même eſt obligé de l'avoüer. Si ce Prince a eu communion avec Euſebe de Nicomedie & quelques autres Evêques Hérétiques, c'eſt parce qu'ils cachoient finement leurs erreurs, & faiſoient profeſſion de la véritable foi; quoi qu'il ſoit aſſez incertain, ſi c'eſt par Euſebe ou par quelque autre Evêque Orthodoxe, que Conſtantin a été bâtizé.

9. La neuviéme Diſſertation a pour ſujet la Fête du jour de la naiſſance des Evêques, ou de celui de leur Sacre. On ſoûtient qu'on ne commença de célebrer cette fête, qu'après que Conſtantin eut rendu la paix à l'Egliſe, & que l'autorité des Evêques devint conſidérable

table auprès des Peuples & auprès des Princes. *Damaſe* a été le premier Evêque de Rome dont on ſait qu'on ait célebré la naiſſance. Auſſi l'Autorité de ces Evêques étoit-elle ſi grande dès lors, que *Vivemius* Préfet de la Ville, diſoit en raillant au Pape Damaſe, *faites-moi Evêque de Rome, & je me fenai Chrêtien.* Les autres Evêques imitérent dans la ſuite ceux de Rome, & firent auſſi célebrer le jour de leur naiſſance, ou celui de leur Sacre. L'Auteur décrit fort au long les cérémonies qu'on obſervoit dans ces occaſions. On ne ſe contenta pas dans la ſuite d'obſerver ces fêtes du vivant des Evêques, on les célebra encore après leur mort à l'égard de pluſieurs, du moins celle de leur inſtallation. Telle eſt la fête de *la Chaire de S. Pierre*, qui ne fut pas célebrée d'abord partout de la même maniere, comme le montre l'Auteur.

10. La derniere Diſſertation a pour ſujet, l'Hymne qui commence, *Te Deum Laudamus.* L'Auteur, pour en trouver l'origine, remarque que les Chrêtiens avoient accoûtumé de s'aſſembler le matin & le ſoir, & chantoient dans ces Aſſemblées diverſes Hymnes dont la plupart étoient tirées de l'Ecriture, mais dont quelques unes auſſi avoient été compoſées par des per-

Personnes de pieté. On appelloit celles du matin ὕμνοι ἑωθινοὶ ; & celles du soir ὕμνοι ἑσπερινοὶ ou λυχνικοὶ. Celle qui commence par *Te Deum*, a été tirée de deux Hymnes grecques, que l'Auteur cite après *Usserius*, & dont l'une se chantoit le matin, & l'autre le soir. Elle comprend aussi l'Hymne Triomphale dont a parlé M. *Allix* dans sa Dissertation du *Trisagion*. On veut communément que S. *Ambroise* & S. *Augustin* ayent composé cette Hymne d'une maniere miraculeuse : mais si cela étoit, y a-t-il apparence que S. Augustin n'en eût rien dit dans ses *Confessions*, où il parle des Hymnes de S. Ambroise ? Ceux qui sont dans cette opinion n'en peuvent alleguer d'autorité plus ancienne, que de cent ans après S. Augustin. Ceux qui l'attribuent à S. Ambroise seul ne prennent pas garde, que ce Saint a composé toutes ses Hymnes en vers, au lieu que celle-ci est en prose. Ce qui a fait qu'on la lui a attribuée, c'est qu'on savoit qu'il imitoit les Grecs dans ses Hymnes, en les faisant chanter par deux Chœurs qui se répondoient, ce qu'on a appellé *Antiphone*, & que l'on a vû que le *Te Deum* étoit composé de cette maniere. Quoi qu'il en soit, il est du moins certain que cette Hymne étoit déja composée

posée dans le VII. Siécle, puis que S. *Benoît* en fait mention.

Elle avoit deux usages anciennement, de même qu'aujourdhui ; l'un ordinaire, & l'autre solemnel. A l'égard du premier, on a accoûtumé de la chanter le matin, les jours de Dimanche & de Fête ; avec cette différence, qu'anciennement on ne la chantoit point les Dimanches de l'Advent & du Carême. Pour l'usage solemnel, on sait qu'elle est employée dans le couronnement des Rois, dans la consécration des Evêques, pour la Dédicace des Eglises, pour les Victoires, & les heureux succès &c. On ne sait pas bien quand on commença de chanter cette Hymne ; mais l'Auteur croit que c'est longtems avant l'Empereur *Louis le pieux*, contre M. de * *Larroque*, qui n'en fait commencer l'usage qu'alors, l'an 821. On soûtient qu'il a été employé dès le tems de *Charlemagne*. M. Tentzel finit la premiere Partie par diverses Additions qu'il a jugé à propos de faire aux Dissertations précédentes.

II. La seconde Partie contient une Dispute contre M. Schelstrate sur la *Discipline du Secret*, la Réponse de ce

* *Dans ses* Adversaria Sacra. *Chap. XXXI.*

Savant Bibliothecaire toute au long, & la Replique de nôtre Auteur. Tout cela occupe 355. grandes pages. Voici de quoi il s'agit.

1. On entend par la *Discipline du Secret*, *Disciplina Arcani*, une certaine maniére, Loi, ou coûtume, comme on voudra l'appeller, observée par les Chrêtiens, de cacher aux Payens & aux Catechumenes, certains Dogmes & certaines pratiques de la Réligion Chrêtienne, de peur de les exposer à leur raillerie & à leur prophanation. Les Catholiques Romains soûtiennent fort & la verité & l'antiquité de cette coûtume, prétendant en tirer de grands avantages contre les Reformez: parce que lors qu'on leur objecte, que les premiers Peres n'ont point parlé de certains Dogmes, ou de certaines pratiques qui sont reçuës aujourdhui dans l'Eglise Romaine, tels que sont la Transubstantiation, les sept Sacremens, &c. ils ont d'abord recours à la Discipline du Secret, qui empêchoit de reveler ces Mysteres, & qui obligeoit, quand on étoit contraint d'en parler, de le faire d'une maniere obscure & énigmatique.

Dans un Livre que M. Schelstrate publia en 1678. sous le titre d'*Antiquitas illustrata circa Concilia Generalia*,

lia, &c. il soûtint cette Discipline du Secret, pretendant qu'elle a eu Jesus-Christ pour Auteur, & qu'elle a été constamment observée depuis le commencement du Christianisme, jusques au milieu du cinquiéme Siécle : surtout à l'égard du mystere de l'Eucharistie, qui est cette *perle*, que Jesus-Christ ne veut point que l'on jette aux pourceaux ; d'où il conclut qu'on ne doit pas s'étonner si tous les Peres de tout ce tems-là, n'ont parlé que très-obscurément de ce mystére, c'est-à-dire, en un mot, si l'on n'y trouve pas clairement ce que l'Eglise Romaine enseigne sur ce sujet.

L'Auteur est opposé à M. Schelstrate sur ces Articles principaux. 1. Quant à l'étenduë de cette Discipline, que M. Schelstrate prétend regarder les dogmes aussi bien que les rites, & que M. Tentzel soûtient ne concerner que les cérémonies, & surtout les Symboles des deux Sacremens, que l'on cachoit aux Payens.

2. A l'égard de l'origine de cette coûtume, que le premier fait naître avec le Christianisme, & que le second soûtient n'avoir point été en usage dans les deux premiers Siécles.

3. A l'égard des personnes, le premier soûtenant que cette coûtume fût

obſervée & à l'égard des Payens & à l'égard des Catechuménes ; au lieu que le ſecond prétend, que dès la naiſſance du Chriſtianiſme on ne cachoit les myſtéres à perſonne, & que ce ne fut qu'aſſez tard qu'on commença de faire ſortir les Catechuménes, avant que de celebrer l'Euchariſtie.

4 A l'égard des conſéquences que M. Schelſtrate tire de cette Diſcipline, & qu'il prétend être également contre les Proteſtans Lutheriens & ceux qu'on nomme *Calviniſtes*, au lieu que M. Tentzel croit qu'elles ne peuvent valoir que contre ces derniers.

5. A l'égard de la durée de cette Diſcipline, ſur quoi la difficulté n'eſt pas ſi conſidérable, que ſur les Articles précédens, & ſur quoi auſſi nos Auteurs ne ſont pas tout-à-fait ſi oppoſez.

M. Tentzel commence par prouver, que ni les Apôtres, ni leurs Succeſſeurs des premiers Siécles n'ont caché ni les dogmes, ni les cérémonies de l'Egliſe Chrêtienne ; ce qu'il établit ſur ce qu'on ne ſauroit alleguer aucune trace de cette Diſcipline avant le tems de *Tertullien*, comme l'a prouvé M. *Daillé*, en traitant des Ecrits fauſſement attri-

attribuez à *Denis* l'Areopagite. Bien loin de là, il n'y a point de dogme, ni de cérémonie de la foi Chrêtienne, que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres n'ayent clairement enſeigné, le premier de vive voix, & les autres de vive voix & par écrit. S. Ignace parle très-clairement du Sacrement de l'Euchariſtie dans ſon Epitre à ceux de Philadelphie, cruë véritable par Schelſtrate. Juſtin en a uſé de même dans ſa ſeconde Apologie, qui doit être miſe la premiére. Ce ne fût qu'aprés les tems d'Irenée que les Chrêtiens s'aviſerent d'éloigner les Payens & les Prophanes de leur Societé & de leur Communion, parce que les Gentils s'en moquoient, & les chargeoient de calomnies.

Ils ne voulurent pas même expliquer indifféremment tous leurs myſtéres aux Catechuménes, tant à cauſe de leur ſimplicité, que pour leur faire naître le deſir de recevoir au plûtôt le bâtême, que pluſieurs differoient, juſques à la fin de leur vie.

On montre aprés cela, que les Chrêtiens ayant introduit cette coûtume, ne cachoient aux Payens & aux Catechuménes, que les rites & les cérémonies, & non les dogmes, comme le prétend Schelſtrate. Cela paroit de ce que dit Irenée, que c'eſt la malice des Héré-

Hérétiques qui cache la Doctrine, & non la simplicité Apostolique. Tertullien fait le même reproche aux *Valentiniens*; *ils n'ont point de plus grand soin*, dit-il, *que de cacher ce qu'ils enseignent*, *nihil magis curant*, *quam occultare quod prædicant*. Il faut même remarquer, que cette coûtume de cacher certaines cérémonies n'a jamais été établie par aucun loi; mais est née de la Discipline qui s'établit dans l'Eglise, quand les exercices publics commencerent à être réglez par quelque forme; car alors l'Assemblée étant divisée en Catéchuménes, Fidéles, Penitens, & Payens, non seulement on assigna des places différentes à ces différentes personnes; mais on jugea même à propos, de cacher à quelques uns d'entr'eux certaines cérémonies, qu'on celebroit à la vûë des autres.

L'Auteur répond après cela aux argumens alleguez par Schelstrate pour l'antiquité de la Discipline du Secret. Un des principaux est le précepte de Jesus-Christ, Matth. VII. 6. *Ne donnez point les choses saintes aux chiens, & ne jettez point vos perles devant les pourceaux.* Mais ce qui fait voir qu'il ne s'agit point en cét endroit de cacher les dogmes, c'est que Jesus-Christ même n'observa pas cette régle envers les

Sama-

Samaritains. Il est faux d'ailleurs, que tous les anciens Péres ayent entendu par ce précepte, qu'on dût cacher les mystéres de la Réligion, comme on le peut voir par le Commentaire de *Gérard* sur ce passage de l'Evangile. Si S. *Paul* parle en quelques endroits de lait & de viande ferme; s'il dit aux Hebreux qu'ils doivent quitter les instructions que l'on donne à ceux qui ne font que commencer à croire en Jesus-Christ, pour passer à ce qui est de plus parfait, ce n'est pas à dire que les Apôtres & les premiers Disciples cachassent quelques dogmes de la Réligion Chrêtienne; mais seulement, que les instruisant de ce qu'il y avoit à savoir de plus important sur ces dogmes, ils reservoient les choses les plus relevées & les plus difficiles, pour ceux qui étoient plus avancez en connoissance.

L'Auteur répond de même en particulier à tous les argumens de Schelstrate; mais ne pourroit-on point dire en général, qu'on ne peut pas tirer de conséquence pour ce qu'a fait toute l'Eglise, des actions ou paroles particulieres de certains Docteurs? La raison en est, qu'ils ne se sont pas tous conduits de la même maniere, & que dans de certaines circonstances ils ont caché de

de certaines choſes, qu'ils n'auroient pas cachées dans d'autres. Il faudroit pour décider cette queſtion, ou quelque Canon véritable & inconteſtable de quelque Concile ; ou le témoignage exprès d'un Auteur digne de foi, qui aſſurât que c'étoit là la pratique conſtante de l'Egliſe ; ce qu'on ne voit pas que Schelſtrate ait allegué.

2. On s'arrêtera peu ſur la réponſe de ce Bibliothecaire à la Diſſertation de M. Tentzel, ni à la replique de ce dernier. On dira en général, qu'il le ſuit toûjours pié à pié ſans oublier une ſeule de ſes raiſons, faiſant voir partout une grande connoiſſance de l'Antiquité, & de tout ce qu'on a écrit dans ce Siécle & dans le précédent pour l'éclaircir.

On remarquera en particulier, que comme M. Tentzel nie à ſon Adverſaire que les prémiers Chrêtiens ayent jamais caché les myſteres de la Réligion, quant à l'eſſentiel ; à plus forte raiſon ſoûtient-il contre lui, qu'ils n'ont jamais fait de myſtére du dogme de la Trinité, qui eſt le fondement de la Réligion. S'il y a eu quelque ménagement à cèt égard, c'eſt que pour les plus ſimples & les moins inſtruits, ils ſe ſont contentez d'expliquer ce myſtére

ſtére d'une maniere ſimple & claire ; au lieu que pour les plus avancez en connoiſſance, ils ont tâché de le pénétrer davantage, & ſont entrez dans ce que ce myſtére a de plus abſtrus, ce qui eſt bien éloigné de la Diſcipline du ſecret, telle que la conçoit Schelſtrate.

On fait voir par divers exemples, qu'on n'a point caché ce myſtére aux Payens ; & que même quelquefois les Orthodoxes ont diſputé ſur ce ſujet contre les Hérétiques, en préſence des Idolatres, qu'ils prenoient pour juges, comme on peut s'en convaincre dans l'*Appendix* des *Annales* de *Baronius*. On allégue d'autres exemples, pour montrer qu'on ne l'a point caché *non plus aux plus ignorans des Catéchuménes*, qu'on nommoit Ecoutans. Un des plus forts argumens, c'eſt qu'on les exhortoit à la lecture de l'Ecriture Sainte, où ce myſtére eſt clairement expliqué. Dans l'Egliſe d'Alexandrie, il y avoit des Catechuménes qui étoient Lecteurs & Chantres, & qui par conſequent pouvoient facilement s'inſtruire du dogme de la Trinité & dans l'Ecriture Sainte & dans les Hymnes Sacrées. *Arnobe* n'étoit que Catechuméne, quand il écrivit ſes Livres contre les Gentils, où ce dogme

eſt

eſt clairement expliqué ; ce qui prouve qu'il en avoit connoiſſance. C'eſt en vain que Schelſtrate oppoſe à ces raiſons les *Recognitions* du faux *Clement* compoſées par quelque Diſciple de *Baſilide* & de *Bardeſanes*, qui avoient appris à cacher les myſtéres de la Religion, non dans l'école de Jeſus-Chriſt, mais dans celle de *Platon*.

L'Auteur ne ſe contente pas d'avoir réfuté Schelſtrate, il recherche encore quelle a été l'origine de cette Diſcipline du ſecret, & comment elle s'eſt établie. Il remarque, pour cét effet, que la primitive Egliſe, qui étoit preſque toute compoſée de Juifs, pour s'accommoder à eux, avoit conſervé une partie des cérémonies Judaïques. Ces Cérémonies diviſérent dans la ſuite les Chrétiens en trois ordres. Les uns les croyoient abſolument néceſſaires, les autres les regardoient comme indifférentes, & d'autres les croyoient pernicieuſes. Ces Cérémonies étoient néanmoins encore obſervées du tems de Juſtin Martyr. Mais après ſa mort, l'Egliſe joüiſſant de la paix ſous l'Empire de Marc Aurele, & ſous celui de Commode ſon Fils, pluſieurs Payens embraſſerent le Chriſtianiſme, & travaillerent à abolir ces cérémonies Judaïques, par l'averſion qu'ils avoient pour

pour les Juifs, & à établir à leur place les cérémonies Payennes, dont ils avoient de la peine de ſe défaire. On croit que ces derniéres Cérémonies s'établirent peu-à-peu, depuis la mort de S. Juſtin, juſques au tems de Tertullien, puis qu'on ne voit pas, que durant la vie du premier on en pratiquât aucune, & qu'on en voit pluſieurs établies du tems du ſecond. Ces Cérémonies augmenterent dans la ſuite par la paix preſque perpetuelle dont joüit l'Egliſe, durant près de quarante ans, juſques à la perſécution de *Decius*. Ce fut dans ce tems, qu'on établit la Diſcipline de l'Egliſe, & qu'on introduiſit un grand nombre de Cérémonies, pour ôter aux Payens l'occaſion de ſe moquer de la ſimplicité de la Religion Chrêtienne.

C'eſt dans ce même tems, qu'on croit que s'établit la Diſcipline du Secret, qui ſervoit de beaucoup à relever la majeſté de la Réligion, aux yeux des Payens, de même que toute cette pompe de Cérémonies qu'on introduiſoit, & l'on prétend qu'on en prit le modéle ſur les ſervices d'*Eleuſine*, comme l'a cru *Caſaubon*, & comme le montre l'Auteur en comparant ces deux choſes.

M. Tentzel finit par la réfutation

des

des conſéquences que M. Schelſtrate a tirées de la Diſcipline du ſecret, en faveur des Dogmes & des Pratiques de l'Egliſe Romaine. Il s'étend ſurtout beaucoup à faire voir la ſuppoſition des Ecrits attribuez à *Denis l'Areopagite*, & que Schelſtrate a bien oſé défendre, après toutes les raiſons convaincantes, que tant de Savans ont alleguées, pour faire voir que ce ſont des Ouvrages ſuppoſez.

IV.

HISTOIRE *des* EMPEREURS *& des autres* PRINCES *qui ont régné durant les ſix premiers Siécles de l'Egliſe, des perſécutions qu'ils ont faites aux Chrétiens, de leurs guerres contre les Juifs, des Ecrivains profanes, & des perſonnes les plus illuſtres de leur tems. Juſtifiée par les citations des Auteurs originaux. Avec des Notes pour éclaircir les principales difficultez de l'Hiſtoire. Tome II. qui comprend depuis* VESPASIEN, *juſqu'à* PERTINAX. *Par le Sieur* D. T. A Paris in 4. & à Bruxelles in 12. pagg. 1243. Se trouve à Amſterdam, chez Henri Schelte.

I. CE

I. CE * ſecond Tome de M. de *Tillemont* commence à *Veſpaſien* & finit par la mort de *Pertinax*. L'Auteur remarque d'abord, qu'à la reſerve de *Domitien* & de *Commode*, & peut-être d'*Adrien*, qui a été aſſez mêlé de bien & de mal, ce Volume comprend le tems le plus heureux de l'Empire Romain, & preſque tout ce que le Paganiſme y a pu produire de plus excellent, n'y ayant guéres qu'*Auguſte* dans ce qui précéde, & *Alexandre* avec *Probe* dans ce qui ſuit, qu'on puiſſe comparer à ceux dont on nous donne l'Hiſtoire préſentement.

1. Veſpaſien, par où l'on commence, ſortoit d'une Famille fort mépriſable, ſurtout du côté de ſon Pére *T. Flavius Sabinus*, qui n'eut point d'autre emploi que de s'enrichir dans les Partis & par des uſures. Sa Mére *Veſpaſia Polla* étoit un peu plus conſidérable, étant fille d'un Maréchal de Camp, & ſœur d'un Senateur Romain. Veſpaſien avoit ſoixante ans quand il parvint à l'Empire, & ce qui eſt bien ſingulier, il eût une meilleure reputation étant Prince, qu'avant que de l'être. Sa table & tout ſon exterieur imitoit

* *On a parlé du premier dans cette Bibliotheque, Tom. XXIV. pag. 51. &c.*

imitoit la frugalité des Anciens; ſon corps étoit robuſte, & d'une grande Santé, laquelle il entretenoit, en uſant de peu de remédes, & en paſſant tous les mois un jour ſans manger. *Tacite* & *Suetone* racontent qu'étant à Alexandrie, un Aveugle, & un homme, qui avoit la main paralytique, le prierent de la part de *Serapis*, le grand Dieu des Alexandrins, l'un de lui mettre de ſa ſalive ſur les yeux, l'autre de lui marcher ſur la main, & que l'ayant fait à la vuë de tout le peuple, ils furent tous deux gueris. L'Auteur ne nie pas ces faits. Il croit que les Démons ont fait effectivement des miracles, pour obſcurcir, s'ils euſſent pû, l'éclat de ceux de *Jeſus-Chriſt* & de ſes Apôtres. Il remarque néanmoins, que Tacite avoüe, que les Medecins dirent à Veſpaſien, que cèt Aveugle & ce Paralytique ſe pouvoient guérir par les remédes de la Médecine, ce qui ſemble diminuer la grandeur du miracle.

Ce Prince ne perdoit aucune occaſion, pour rétablir la Diſcipline militaire; & un jeune homme à qui il avoit accordé une charge, étant venu tout parfumé l'en remercier, il le reçut très-mal, & lui ôta le brevet qu'il lui avoit donné, en lui diſant, *j'aimerois mieux que vous fuſſiez*

tissiez l'ail. Ce sont là de ces caprices, qu'on blâmeroit, peut-être, dans un particulier; mais qui sont mis au rang des actions héroïques, par ceux qui sont toûjours prêts à canoniſer toutes les ſotiſes des Grands. On raconte une autre action de cét Empereur, indigne du moindre de tous les hommes. Un jour qu'il étoit en litiere, ſon Muletier s'arrêta, ſous prétexte de faire ferrer ſes mules. Veſpaſien ſe douta que c'étoit pour donner le tems à une perſonne de lui parler d'une affaire. Il demanda au Muletier combien il avoit eu pour ferrer ſes mules, & en voulut avoir la moitié. Il y avoit là quelque choſe de plus, que de l'avarice, qui eſt le principal défaut dont on a accuſé ce Prince.

2. *Tite* fils de Veſpaſien lui ſucceda. La Campanie fut agitée ſous ſon Régne de furieux tremblemens de terre, & il y en eut un ſurtout l'an 63. de l'Ere commune, qui fit de très-grands ravages. Il ſortit auſſi des feux terribles du Mont Véſuve. *Pline* l'ancien perit dans cette occaſion, s'étant trop aproché de cette montagne, pour examiner toutes les particularitez de ce terrible Phénoméne. Il s'avança ſi près du Veſuve ſur une galére, que la cendre & les pierres tomboient dans ſon

vaisseau. Cela ne l'empêcha pas d'aller jusqu'à Stabia, entre Pompeïos & Sorrento. Il y passa la nuit, pendant laquelle, il y eut un si grand tremblement de terre, & il y tomba une si grande quantité de cendres & de pierres, qu'il fut contraint d'en sortir, pour gagner la mer, de peur d'en être accablé. Il demeura sur le rivage jusques au jour, & une odeur de soufre, qui se répandit partout, ayant fait juger que le feu étoit proche, Pline se hâta de fuir avec les autres. Mais, quoi que soûtenu par deux Valets, il tomba bientôt, étouffé, à ce qu'on crut, par l'épaisseur de l'air, à laquelle il résista moins que les autres, parce qu'il avoit la poitrine foible & étroite. Trois jours après on trouva son corps sans aucune blessure, ce qui fait voir la fausseté de ce qu'on dit dans sa Vie attribuée à *Suetone*, que ne pouvant soufrir l'oppression qu'il sentoit, il se fit tuer par un de ses valets. Outre son Histoire naturelle, il en avoit fait une autre des guerres d'Allemagne, & une Histoire Romaine qui commençoit au plûtôt après les guerres civiles, & comprenoit au moins une partie du régne de Vespasien. L'une & l'autre sont citées par Tacite; mais nous ne les avons plus aujourdhui.

The

Tite repara le mieux qu'il put les pertes, que l'embrasement du Mont Vésuve avoit causées. Il y envoya deux Consulaires avec de l'argent, pour y rétablir les Villes, qui avoient été ruinées, & aplica à ce rétablissement les biens de ceux qui étoient morts dans cét accident, sans laisser d'héritiers. Il mourut peu de tems après, se plaignant de perdre la vie dans un âge si peu avancé, & sans qu'il le méritât, n'ayant jamais fait qu'une chose dont il eût sujet de se repentir, sans qu'on ait bien pû savoir ce que c'étoit. *Plutarque* témoigne avoir vû des Médecins de Tite, que le bain le fit mourir, parce qu'il s'y étoit tellement accoûtumé, *qu'il ne pouvoit manger qu'après l'avoir pris*; en sorte qu'il le prenoit dès le grand matin: & un nommé *Regulus*, qui, par complaisance, l'avoit pris une fois à cette heure-là, fut aussi tôt saisi d'une Apoplexie dont il mourut. *Aurele Victor* joint tout ensemble le bain, le poison, & le crime de Domitien, comme les causes de la mort de Tite. *Dion* dit, que lors qu'on ne désespéroit pas encore tout à fait de sa vie, Domitien son frére le fit mettre dans une cuve pleine de neige, comme pour le soulager par ce rafraîchissement, dit *Zonare*, & en effet

pour le faire mourir plûtôt. Il respiroit encore, lorsque Domitien commanda à tout le monde de le quitter, comme s'il eut été mort, & il le quitta lui-même, pour s'en aller promtement à Rome, se faire déclarer Empereur.

3. Tite avoit laissé une fille, nommée *Julia Sabina*, qu'il avoit voulu faire épouser à son frére Domitien : mais, celui-ci n'en voulut point ; non parce que c'étoit sa Niéce; mais parce qu'il ne vouloit pas quitter *Domitia* sa femme, à laquelle il étoit alors fort attaché. Cependant, Domitien en abusa du vivant même de Tite, & après sa mort ; surtout depuis qu'il eût fait tuer *Sabia*, à qui on l'avoit mariée. *Philostrate* dit même qu'il l'épousa solennellement, & qu'on en fit des réjoüissances jusques à Epheſe. Mais il se trompe certainement ; puis que Domitien, qui auroit été ravi d'avoir un fils d'une femme légitime, l'obligea de se défaire de celui qu'elle avoit déja conçu, & par-là lui causa la mort ; quoi qu'elle fût assez accoûtumée à ce crime.

Les commencemens de Domitien furent assez mêlez de bien & de mal, & on lui attribuë quelques Ordonnances en qualité de Censeur, qui ne méritent

que

que des loüanges Il ôta, par exemple, aux femmes dont la vie étoit déréglée, le pouvoir de recevoir aucune ſucceſſion, ni aucun legs, & leur défendit même d'aller en litiére. Il chaſſa du Senat *Cæcilius Rufinus*, qui avoit été Queſteur, parce qu'il danſoit. Il ôta un Chevalier Romain du nombre des Juges, parce qu'il avoit repris ſa femme, après l'avoir repudiée & accuſée d'adultére. Il priva le Peuple des ſpectacles des Farceurs, permettant aux Comediens d'exercer leur art dans leurs maiſons; mais non de paroître ſur les théatres. Il fit punir, & ce ſemble du dernier ſupplice, pluſieurs adultéres de l'un & de l'autre Sexe.

Ce fut de * ſon tems, que l'on découvrit que l'Angleterre étoit une Iſle, ce qui arriva par hazard. Un Régiment d'Allemands levé par les Romains dans le Pays des Uſipes, & déja tranſporté en Angleterre, ſe mit en mer ſur trois brigantins, pour retourner en ſon pays, après avoir tué le Colonel, le Centenier, & quelques Soldats Romains mêlez parmi eux, pour leur aprendre la Diſcipline. Le Pilote d'un des brigantins fit ſi bien, qu'il ramena le ſien à la Côte d'Angleterre; mais de peur que les autres Pilotes n'en fiſſent

* *L'an 83. de l'Ere commune.*

ſent autant, les Allemands les tuerent, & ſe mirent à voguer au gré du vent, qui leur fit faire tout le tour de l'Angleterre par le Septentrion, en ſorte qu'étant partis de la Côte Orientale, ils ſe trouverent, ſelon Dion, à la Côte Occidentale, où étoit alors l'Armée Romaine. *Tacite* dit qu'ils firent le tour entier par le Midi, & par le Septentrion, & aborderent ſur les côtes d'Allemagne, où les deux brigantins ayant échoüé, ils furent pris pour des pirates par les Suedois & les Friſons, qui les arrêterent, & les vendirent comme Eſclaves; de ſorte que quelques-uns furent amenez juſques ſur les terres des Romains. *Agricola* fit faire le tour de l'Angleterre par ſa Flote l'année ſuivante. Elle reconnut auſſi les Iſles Orcades, & les ſoûmit pour la premiére fois à l'Empire. Elle découvrit même celle d'Iſlande.

Les Allemands, dont nous avons parlé, qui n'avoient pas pris tous les vivres néceſſaires, avoient bientôt manqué de proviſions, & lors qu'ils avoient voulu aborder à quelque rade, les Anglois les avoient preſque toûjours reçus en Ennemis: de ſorte qu'enfin ils ſe trouvérent reduits à la néceſſité de manger ſes plus foibles, & puis ceux ſur qui le ſort tomboit.

La

La timidité, la creance à l'Astrologie, & les Denonciateurs rendirent bientôt Domitien cruel. Il se fit même une maxime d'être sévére, disant que les bons Princes ne sont pas ceux qui ne punissent pas beaucoup de personnes; mais ceux qui sont assez heureux, pour rencontrer peu de personnes à punir. Il se plaignoit que la condition des Princes étoit misérable, parce qu'on ne croyoit jamais qu'on eût conspiré contr'eux, qu'après qu'ils avoient été tuez. On attribuë la même pensée à Adrien. Il poussa l'insolence, jusques à vouloir passer pour un Dieu, & n'eut pas honte de dicter un nouveau formulaire de Lettre en ces termes; *nôtre Seigneur & nôtre Dieu ordonne*: de sorte que depuis on n'osa plus lui parler ni lui écrire que sous ce titre. On assure même qu'il en fit un commandement exprés. Ses Successeurs eurent honte de cette vanité impie: ce qui n'empêcha pas depuis Diocletien de tomber dans le même crime, & S. Athanase, en parlant de Constance, qui s'attribuoit l'éternité, se plaint de ce que la véritable Religion ne l'avoit pû encore abolir dans les Empereurs Chrétiens.

Domitien, après avoir exercé beaucoup de cruautez, fut tué dans son Pa-

lais, l'an 96. de Jesus Christ, & le 15. de son régne. Ce fut de son tems, que floriſſoit *Quintilien*, dont l'Auteur nous fait la vie, de même que de *Valerius Flaccus*, de *Martial*, de *Stace*, &c. *Joſeph Scaliger* ſoûtenoit, qu'aucun Poëte n'aprochoit plus de Virgile, que ce dernier: mais M. de Tillemont croit, que ce Savant s'eſt fait tort par ce jugement, puis que les plus habiles d'aujourdhui regardent moins Stace comme un bon Poëte, que comme un méchant Hiſtorien, ou, tout au plus, comme un Poëte irrégulier & monſtrueux. *Silius Italicus*, Poëte d'environ le même tems, eſt peu eſtimé des Modernes en cette qualité; mais on trouve qu'il ſurpaſſe tous ceux de ſon tems, pour la pureté de la langue. Il ſuit auſſi la verité de l'Hiſtoire avec aſſez d'exactitude; & l'on en peut même tirer des lumiéres pour les tems, qui ne ſont pas de ſon principal deſſein, y ayant des faits qui ne ſe liſent point ailleurs.

L'Auteur parle enſuite aſſez au long d'*Apollone de Tyanes*. Sa vie fut d'abord écrite par *Damis*, originaire de *Ninos* ou *Ninive*, celui de tous ſes Diſciples qui lui étoit le plus devoüé. C'étoient des Mémoires aſſez mal écrits, que l'Imperatrice *Julie* femme de Sé-

vére

vère donna à Philostrate, qui, sur cela & sur ce qu'il put tirer des Ouvrages d'Apollone même; & de quelques autres Mémoires, composa l'Histoire que nous en avons, & dont nôtre Auteur fait un abrégé. Il est assez porté à croire une partie des miracles qu'on en raconte; mais il les attribuë à la Magie, dont quelques Payens même, qui n'étoient pas ses Ennemis ont convenu, refusant plusieurs fois à cause de cette raison, de l'admettre à leurs mystéres. On ne laisse pas de raporter le sentiment de plusieurs Savans, qui ont absolument rejetté le témoignage de Philostrate, faisant voir qu'il se contredit en plusieurs endroits. S. *Augustin* a soûtenu que tout ce qu'on disoit d'Apollone n'avoit point d'Auteur assuré. S. *Chrysostome* a avancé que ce n'étoit que des mensonges & des illusions. *Suidas* en parle de même, & entre les Modernes, *Scaliger*, *Vives*, *Possins*, & *Casaubon* n'ont pas eu d'autre sentiment, & il paroît être le plus fûr.

Cependant, l'estime qu'Apollone s'étoit aquise, quelque peu de fondement qu'elle eût, ne finit pas avec sa vie. Le peu de connoissance, qu'on eut de sa mort, & de la maniére dont elle étoit arrivée, fit croire à ceux de

Tyanes ſes Concitoyens, qu'il étoit devenu immortel, & ils lui dreſſerent un Temple auprès de leur Ville. Son image étoit encore autre part dans beaucoup de Temples; & les Empereurs favoriſoient eux mêmes la ſuperſtition, par les honneurs qu'ils rendoient à cet Impoſteur. Adrien ramaſſa dans le Palais d'*Antium* ce qu'il put trouver de ſes Lettres. *Caracalla* l'honora & lui bâtit un Temple, comme à un Heros. L'Empereur *Alexandre* avoit ſon image dans un lieu particulier du Palais, avec celles de Jeſus-Chriſt, d'*Abraham*, & des meilleurs Princes. On ſe deſabuſa enfin, néanmoins de cette ſuperſtition, & dès le commencement du quatriéme Siécle, qui que ce fût ne l'honoroit comme un Dieu; quoi qu'on prétende que les Ephéſiens revéroient encore ſa ſtatuë; mais ſeulement ſous le nom d'*Hercule*.

4. *Nerva* ſucceda à Domitien. Il fut le premier qui défendit de conteſter l'état & la condition d'une perſonne plus de cinq ans après ſa mort. Il caſſa la permiſſion d'épouſer ſa Niéce, que le Senat avoit donnée ſous *Claude*. Il donnoit beaucoup de tems à vuider les procés, & il le faiſoit avec une grande lumiere. Il ſe gouverna ſi bien en toutes

res choses, qu'il croyoit pouvoir quitter l'Empire, & rentrer en sûreté dans l'état d'un particulier. Il ne régna que seize mois & huit ou neuf jours, & mourut peu de tems après avoir adopté Trajan, & l'avoir associé à l'Empire.

5. Il n'y a personne qui ne sache avec combien de douceur, de moderation, & de sagesse, Trajan gouverna le Peuple Romain. On remarquera seulement, qu'il voulut que les vœux, qu'on faisoit toutes les années pour l'Empereur le 3. de janvier, portassent cette condition, *s'il gouverne comme il doit la République, & s'il procure le bien de tous.* Il ne cedoit en rien lui-même, qu'il ajoutât, que c'étoit, *s'il connoissoit ministre l'estime & l'affection des Senats.* Sous son Regne une Vestale, nommée *Helvia*, fut frapée du tonnerre, & jettée nuë d'un côté, & son cheval de l'autre; sur quoi les Devins dirent qu'il arriveroit quelque grande honte aux Vestales & aux Chevaliers Romains. Un peu après le valet d'un Chevalier nommé *Buteca*, déclara que son Maître & plusieurs autres abusoient depuis long-tems de trois Vestales, qui furent punies, & sans doute aussi leurs Adulteres. Mais les Pontifes, ayant consulté les Livres de la Si-

byle, dirent que la punition qu'on venoit de faire ne suffisoit pas, & par leur ordre, l'on enfouit tout vifs deux hommes & deux femmes, les uns Gaulois & les autres Grecs; quoi qu'un peu auparavant les Romains eussent puni les Magistrats Anglois, pour avoir immolé un homme à leurs Dieux.

Il y eut plusieurs Auteurs célébres sous l'Empire de Trajan. On peut mêtre au premier rang *Cornelle Tacite*, qu'on croit avoir eu pour pére un Chevalier Romain du même nom, Intendant de la Belgique, dont on a une Inscription trouvée dans le Pays de Juliers, & faite lors qu'il alloit exercer une seconde Intendance. Il paroit que Tacite avoit publié quelques Harangues. Il avoit fait aussi quelques vers, & il nous est resté une de ses lettres parmi celles de *Pline*. Mais il n'est connu aujourdhui, que par ce qu'il a écrit sur l'Histoire, à laquelle *Sidoine* dit qu'il se s'appliqua, qu'après avoir tâché inutilement de porter Pline le Jeune à l'entreprendre: d'où l'on peut conclurre, ce semble, que la Lettre où Pline s'excuse d'écrire l'Histoire, intitulée aujourdhui à *Capiton*, passoit dans le cinquiéme Siécle, pour une Epître écrite à Tacite.

Pline le Jeune, Auteur de ce cerebél

Pané-

Panégyrique de Trajan, qui passe pour une piéce parfaite en ce genre, vivoit donc dans le même tems. On dit que c'étoit un homme d'honneur, désintéressé, libéral, bon maître, bon ami; mais grand adorateur de la reputation & de la gloire, comme cela ne paroit que trop dans ses Lettres. Il donna une Bibliothéque à la Ville de Côme, avec un revenu pour l'entretenir, & pour nourrir les enfans pauvres de l'un & de l'autre sexe. Il porta les Bourgeois de cette Ville à contribuer, pour avoir des Professeurs, afin que les enfans n'étant plus contraints d'aller étudier ailleurs, & de s'éloigner de leur vuë, fussent élevez dans une plus grande chasteté; & quoi qu'il n'eût point d'enfans il promit de contribuer seul pour un tiers. Il donna des sommes considérables à plusieurs de ses amis; & une personne l'ayant prié de lui faire une donation de certains biens qui lui revenoient, en prenant de lui une contrelettre; il répondit qu'il ne savoit ce que c'étoit de faire une chose en apparence & le contraire en secret; mais dans la suite il lui ceda tout à fait cette succession.

Quelques uns ont attribué à Pline le livre des Hommes illustres que d'autres disent être de *Cornelius Nepos.*

Voſſius ſoûtient, qu'il eſt d'*Aurelius Victor*.

M. de Tillemont s'étend aſſez ſur la perſécution de l'Egliſe ſous l'Empire de Trajan, & commence par examiner les raiſons de la haine qu'avoient les Payens pour la Réligion Chrêtienne; il croit que les principales furent la pureté de la Morale de cette Réligion, & l'amour que tous les hommes ont ordinairement pour leurs anciennes coûtumes; à quoi l'on doit ajoûter les calomnies qu'on ſemoit partout contre les Chrêtiens, & qui les rendoient ſi odieux au reſte des hommes, qu'ils ne vouloient pas ſeulement leur parler. Si quelque Chrêtien étoit convaincu de quelque crime, comme cela pouvoit arriver, on en chargeoit tout le Corps. Cette averſion générale étoit d'ailleurs ſoûtenuë par l'autorité des loix; car l'une des plus anciennes de l'Empire Romain, défendoit abſolument de reconnoître aucun Dieu, qui n'eût été aprouvé par le Senat. Trajan à la verité ne fit aucun nouvel Edit contre la Réligion Chrêtienne; mais la réponſe à la lettre de Pline, qui lui demandoit comment il vouloit qu'on en uſât avec les Chrêtiens, ſuffiſoit pour exciter contr'eux les Peuples & le Magiſtrat. Craignant d'ailleurs tou-

toutes sortes d'associations & d'unions particulieres, il ordonnoit aux Gouverneurs de les défendre par des Edits solennels, en conséquence desquels les Chrétiens n'osoient pas tenir leurs Assemblées ordinaires.

Sa Lettre à Pline portoit qu'on n'en devoit faire aucune recherche ; mais que si on les déféroit, & qu'on les accusât en justice, il les falloit punir, en sorte néanmoins, que ceux qui soûtiendroient n'être point Chrétiens, & qui sacrifieroient aux Dieux, fussent traitez comme innocens. *Tertullien* se plaint de la contradiction de cette Ordonnance, en ce qu'en même-tems que l'Empereur défend de rechercher les Chrétiens, parce qu'ils sont innocens, il ordonne de les punir comme coupables. Mais n'est-ce point là une déclamation de cet ancien Pere, qui veut faire trouver de la contradiction, là où il n'y en a peut-être point ? La défense de rechercher les Chrétiens, des mettoit à couvert de la persécution du Magistrat & de tous ceux qui avoient quelque déférence pour les ordres de l'Empereur ; mais en même tems, si quelques particuliers les accusoient, il vouloit qu'on les punît, de peur que les Peuples ne se blasmassent de tolerer des gens qu'ils regardoient comme impies,

impies, indulgence qui en certaines occasions auroit pu causer quelque revolte. En un mot la bonté des Princes les fait souvent connivre à de certains crimes, qu'ils ne peuvent se défendre de punir, lors qu'ils leur sont déferez, & c'est apparemment à quoi l'on doit rapporter l'Ordonnance de Trajan. Cette Ordonnance subsista près d'un siécle, n'estant abolie, jusques à la persécution de Sévére. L'Auteur croit, que ce qu'on dit que Trajan ou Adrien son Successeur firent mourir onze mille Soldats, parce qu'ils étoient Chrétiens, n'a aucun fondement solide. Il témoigne aussi n'être point persuadé des Actes d'un très grand nombre de Martyrs, qu'on met sous ces Empereurs & sous les suivans.

6. Adrien qui succeda à Trajan étoit son parent, originaire comme lui de la ville d'Italica, dans la Betique. Il avoit beaucoup de défauts, & étoit surtout porté à la cruauté & à l'envie; mais comme il avoit encore plus d'esprit & d'ambition, & un extrême desir d'être aimé & estimé, il avoit l'adresse d'arrêter l'impetuosité de ses passions, & de faire paroître au dehors des inclinations tout opposées à celles qu'il avoit effectivement. Mais comme le cœur ne peut jamais se démentir tout-

tout-à-fait, ce combat entre ſon mauvais naturel & ſa vanité, rendit ſa vie mêlée d'actions ſi contraires, qu'on a dit qu'il ſembloit également né pour les vertus & pour les vices. Il avoit une très-grande mémoire, un eſprit fort étendu, & en même tems fort apliqué & fort exact; ce qui le rendit habile dans pluſieurs Sciences. Son Régne fut toûjours très-doux & très-favorable. Il ne ſouffroit point qu'on accuſât perſonne de quelque parole ou de quelque action indiſcrete contre le reſpect qui lui étoit dû. Il abandonna preſque toutes les conquêtes que Trajan avoit faites en Aſie, retirant toutes les Troupes qui étoient dans l'Armenie, la Meſopotamie, & l'Aſſyrie, & bornant *l'Empire à l'Euphrate*, comme il l'étoit auparavant; en ſorte qu'il démentit par là l'imagination qu'avoient les Romains, que jamais leur Dieu *Terme* ne reculoit.

Porphyre nous aſſure, que ce fut Adrien, qui défendit généralement d'immoler des hommes dans quelques ſacrifices que ce fût, comme cela s'étoit pratiqué juſqu'alors dans ceux de *Mithra*. Il ôta aux Maîtres le droit abſolu de vie & de mort que les loix Romaines leur donnoient ſur leurs Eſclaves, & voulut, que quand ils auroient

mérité

mérité la mort, les Magistrats seuls pûssent les y condamner.

Il y eut de son tems plusieurs Philosophes illustres, dont nôtre Auteur fait mention. *Favorin* fut celui qui eut plus de part à la faveur d'Adrien. Ce Prince l'ayant un jour repris de quelque expression, comme n'étant pas assez Latine, il lui ceda sans disputer, quoi qu'il eût pû se defendre; & ses amis s'en étonnant, il leur répondit en riant: *Est-ce que vous me voulez, parce que je croye qu'un homme qui a trente Legions est le plus habile homme du monde?* Mais cette complaisance n'empêcha pas qu'Adrien ne se dégoutât enfin de Favorin, & ne tâchat de le rabaisser par divers moyens, même en lui préferant des gens qui avoient peu ou point de mérite. Sur le bruit qu'il n'étoit plus dans les bonnes graces de l'Empereur, le Peuple, & surtout les Magistrats d'Athenes, coururent abattre une Statuë qu'ils lui avoient dressée; sur quoi, il dit sans s'émouvoir, *Favorin eut bien voulu en être quitte à si bon marché.*

Epictete, si célebre par ses excellens préceptes de Morale, vivoit dans le même tems. Il étoit esclave, & pratiqua dans une occasion bien remarquable, la grande maxime de sa Philo-

sophie,

sophie, * *de soufrir patiemment les maux & de se moderer dans les plaisirs.* Son Maître lui serrant la jambe pour le tourmenter, il lui dit sans s'émouvoir & comme en riant ; *mais vous m'allez casser la jambe* ; & comme cela fut arrivé, il lui dit du même ton ; *vous l'avois-je pas bien dit que vous me la casseriez ?* On croit qu'Epictete fut mis en liberté dans la suite ; mais il demeura toûjours pauvre.

Plutarque vivoit aussi sous Adrien. On remarque, qu'il ne parle jamais de la Religion Chrêtienne, peut-être, parce qu'il ne vouloit pas en dire du mal, & qu'il n'osoit en dire du bien. Theodoret croit qu'il a eu quelque connoissance de l'Evangile, & l'on marque qu'il en mêle plusieurs principes, parmi ceux qu'il avoit tirez de ses Philosophes. S. Jerôme met dans le même tems un Philosophe Cynique nommé *Oenomaus*, dont Eusebe cite un Livre, qu'il avoit fait pour montrer, que les Oracles des Grecs ne venoient, ni de Dieu, ni des Démons, & n'étoient que des mensonges de quelques Imposteurs. Son Livre étoit intitulé *les Fourbes découverts* ; ainsi il paroit que l'opinion de M. *Van Dale* & de ses Sectateurs n'est pas nouvelle. Il est fort

* Ἀνέχου καὶ ἀπέχου.

fort croyable, que nous aurions bien des Ouvrages des Anciens semblables à ceux d'Oenomaus, si la matiere n'eut pas été un peu trop délicate pour être traitée par les Philosophes, qui avoient sujet d'aprehender le fort de *Socrate*.

L'Esprit des Juifs toûjours porté à la revolte leur attira de grands maux sous l'Empire de Trajan & d'Adrien. Nôtre Auteur en fait l'histoire assez au long. On dit que ces furieux firent mourir plus de deux cens mille hommes dans la Libye, & encore plus dans l'Isle de Cypre *Spartien* prétend qu'ils se soûleverent en partie, parce qu'on leur défendoit la Circoncision, ce qui paroit peu croyable à nôtre Auteur. S. *Chrysostome* croit qu'ils ne se porterent à la revolte, que par l'inclination naturelle qu'ils avoient à se soûlever contre leurs Princes. Quoi qu'il en soit, on se vengea cruellement de leur rebellion; le Gouverneur de la Judée ayant fait tuer & massacrer tous les Juifs qu'on put attraper, sans épargner ni les femmes, ni les enfans, dont on fit perir un nombre infini. Jerusalem fut assiégée de nouveau, ruinée, brûlée & rasée, &, selon la Tradition des Juifs, on fit passer la charruë sur le lieu où avoit été le Temple. On prit encore

core la Ville de Bether, près de Jeruſalem, qui étoit très-forte, on ruina cinquante Châteaux, & 985. grands Bourgs de la Judée. Le nombre des Juifs qui périrent dans cette guerre eſt innombrable. On défendit à ceux qui reſterent de mettre jamais le pié dans Jeruſalem, qui fut rebâtie, & à laquelle on donna le nom d'*Ælia Capitolina*, nom qui effaça tellement celui de Jeruſalem durant quelques Siécles, que du tems de Diocletien, un Martyr ayant dit dans Ceſarée, qu'il étoit de Jeruſalem, ni le Gouverneur de la Paleſtine, ni aucun des Aſſiſtans ne peut jamais s'imaginer ce que c'étoit que cette Ville.

Sulpice Severe parle d'une quatriéme perſécution de l'Egliſe du tems d'Adrien, & que S. Jerôme dit avoir été fort violente; mais Euſebe, ni les autres Hiſtoriens ne la comptent pas; & il eſt vrai qu'elle ne fut l'effet d'aucun Edit de ce Prince, comme on peut le juſtifier par S. *Meliton* & par Tertullien. Mais les ſuperſtitions auſquelles Adrien étoit fort adonné, & dont les Payens même ſe ſont moquez, donnerent occaſion à ceux qui haïſſoient les Chrêtiens de les perſécuter ſans ſon ordre. Il paroit néanmoins par cela même que dit nôtre Auteur, que ce qu'on

raconte des prétendus Martyrs de ce tems-là est fort incertain. Il est d'ailleurs constant qu'Adrien défendit de persécuter les Chrêtiens.

7. *Titus Antonin*, qui étoit de Nismes en Languedoc, succeda à Adrien. Il possédoit presque toutes les vertus. Il étoit si charitable, qu'il assista plusieurs personnes de son bien, en le prêtant à un très petit interêt; *car*, ajoûte nôtre Auteur, *il n'avoit pas été assez heureux pour apprendre de l'Evangile à le prêter gratuitement*. Mais les Chrêtiens, qui le savent si bien, poussent ils la charité beaucoup plus loin. Toute la vie d'Antonin fait voir que c'étoit avec justice, qu'on lui avoit donné l'épithete de *bon*. Pendant qu'il étoit Proconsul d'Asie, il alla loger dans la maison du Sophiste *Polemon* qui étoit absent, parce qu'elle étoit la plus belle de Smyrne. Le Sophiste étant de retour, & trouvant sa maison occupée, fit tant de bruit, qu'Antonin en sortit la nuit même, & en alla chercher une autre. Polemon ayant été à Rome, depuis qu'Antonin fut fait Empereur, il eut la hardiesse de l'aller saluer, & ce Prince se contenta de le faire ressouvenir de ce qui s'étoit passé à Smyrne, d'une maniere grave & agréable; car

en il

* *Pius.*

en ordonnant qu'on lui donnât une chambre ; il ajoûta, *& que personne ne l'en délogeât.* Un Comedien s'étant plaint que le même Polemon l'avoit chassé du Theâtre en plein midi, & en appellant à la justice de l'Empereur, *il m'a bien chassé*, lui répondit-il, *en plein midi ; & je n'en ai point appellé.*

Il publia un Rescrit, par lequel il ordonna qu'un mari ne pourroit poursuivre sa femme comme adultére, s'il ne lui avoit donné l'exemple de garder la chasteté conjugale, & que si l'on trouvoit par les informations que l'un & l'autre fut coupable, ils seroient aussi tous deux punis, étant tout à fait injuste, dit ce Prince, qu'un mari veuille obliger sa femme à lui garder la fidelité, lors qu'il ne la lui garde pas.

8. Marc Aurele ayant succedé à Antonin, fit aussi-tôt *L. Commodus* César & Auguste, & ce fut alors qu'on vit pour la premiere fois deux Augustes en même tems ; & comme il se rencontra qu'ils étoient aussi Consuls, on marqua cette année dans les Fastes par le Consulat des deux Augustes ce qui parut si grand & si nouveau, que quelques-uns en ont fait le commencement d'une nouvelle Ere.

La

La revolte de *Cassius*, arrivée sous Marc Aurele, & dans laquelle la Syrie, d'où il étoit, s'engagea avec beaucoup plus de facilité qu'aucune autre Province, donna lieu à l'établissement d'une Loi, qui portoit que personne ne seroit envoyé Gouverneur dans le Pays, d'où il étoit originaire. S. *Louis* établit depuis la même régle en France; & elle y a été observée sous plusieurs de ses Successeurs. Peu de tems après, on fit l'Ordonnance célébre appellée l'*Arrêt d'Orfit*, par laquelle les enfans de l'un & de l'autre sexe furent admis à la succession de leurs méres mortes sans tester, quand même ils auroient été adoptez en d'autres Familles; au lieu qu'ils en avoient été exclus jusques alors. C'est aparemment de cette Ordonnance que parle la Chronique d'Alexandrie, quoi qu'on y lise les *Peres* au lieu des *Meres*. Elle y en ajoûte une autre, qui porte, que les enfans, quoi qu'ingrats, ne laisseroient pas d'avoir le tiers du bien de leurs Peres.

Marc Aurele, au reste, étoit si habile Philosophe, qu'allant à la guerre d'Allemagne avec son fils Commode, dont on craignoit qu'il ne revint point, les Philosophes qui étoient avec lui le prierent de leur expliquer ce qu'il y avoit

avoit de plus difficile & de plus obſcur dans les différentes Sectes de Philoſophie, comme ſi l'on eut eu peur que la connoiſſance ne s'en perdit par ſa mort. Il ſe rendit à leurs deſirs, & les entretint ſur ce ſujet durant trois jours.

Si l'on en croit *Julien* l'*Apoſtat*, ce Prince étoit au deſſus de Trajan, d'Auguſte, de *Ceſar* & d'*Alexandre*. Il lui donne pour maxime, que le principal devoir d'un homme, & d'un Prince eſt d'imiter la Divinité, en ſe mettant en état d'avoir beſoin de très-peu de choſes pour lui, & en faiſant aux autres tout le bien qu'il peut.

On trouve encore dans les Pandectes, des reſtes de quantité d'Ordonnances qu'il fit. Ce fut le premier qui voulut qu'on enregîtrât les noms de tous les enfans qui naîtroient de Citoyens Romains, un mois au plus tard après leur naiſſance, & il établit des Gréfes publics dans les Provinces, à cèt effet. Il voulut que les Senateurs euſſent au moins le quart de leurs biens en Italie. *Aurele Victor* dit qu'il donna à tous indifféremment le droit de Citoyens Romains. On parle même d'une Conſtitution qu'il fit à ce ſujet : mais cette Conſtitution eſt d'*Antonin Caracalla*, comme le dit poſitive-

ment *Dion*, & l'on aprend de l'Hiſtoire des Martyrs de Lyon, qu'en l'an 177. deux ou trois ans ſeulement avant la mort d'Antonin, on diſtinguoit encore les Citoyens Romains des autres. Il défendit que les mêmes bains fuſſent communs aux hommes & aux femmes, & fit encore d'autres réglemens, pour reformer le luxe des Dames, & arrêter les déſordres des Jeunes gens de qualité.

Lucien vivoit du tems de Marc Aurele. On dit de lui, que comme les Atheniens vouloient établir un combat de Gladiateurs, pour ne pas ceder en cela à ceux de Corinthe, il leur dit qu'avant que de le faire, il faloit qu'ils abatiſſent l'autel qu'ils avoient dreſſé à la Miſericorde. L'Empereur lui ayant fait demander quelle étoit la meilleure maniere de gouverner, il répondit, *c'eſt de parler peu, écouter beaucoup, & ne ſe mettre jamais en colere.* Il n'étoit ſenſible qu'aux maladies & à la mort de ſes amis, ne trouvant point de plus grand bien dans la vie, que l'amitié.

L'Egliſe fut perſécutée ſous Marc Aurele, peut-être à cauſe des Philoſophes, trop puiſſans ſous un Prince, qui s'apliquoit tout entier à étudier la Philoſophie. Il eſt conſtant que les Philo-

Philoſophes étoient les Ennemis particuliers des Chrêtiens, auſſi les Docteurs Chrêtiens de leur côté les invectivoient-ils cruellement, comme on peut le voir en particulier dans ce que nôtre Auteur rapoſte de *Tatien* à la page 739. Cependant il y a des gens qui prétendent que Marc Aurele n'a point perſécuté les Chrêtiens. L'Auteur avoüe, qu'il n'a point fait de loi contr'eux ; mais il ſoûtient, qu'il a permis qu'on exécutât celles qui étoient déja faites ; & il croit que celle d'Antonin, qui ordonnoit qu'un Chrêtien ne ſeroit point puni pour ſa Réligion, avoit été abolie auſſi-tôt après ſa mort.

9. Commode ſucceda à Marc Aurele ſon Pere, indigne fils & ſucceſſeur d'un Prince ſi vertueux. Ce fut ſous ſon Regne, environ l'an 192. qu'on fit la guerre contre les *Sarazins*, dont le nom paroit dans l'Hiſtoire pour la prémiére fois dans cette occaſion, bien qu'il ſemble qu'ils euſſent déja fait parler d'eux du tems de Marc Aurele. Juſques là on ne les trouve, que dans Pline & dans *Ptolomée*. * Commode fut empoiſonné & étranglé, après avoir régné un peu moins de treize ans. Pertinax fut élû à ſa place, & tué peu de

* *A la fin de l'An* 192.

de tems après par les Prétoriens ; bien qu'à en juger par les commencemens, il meritât un régne plus long & une mort moins funeste.

II. Les Notes que M. de Tillemont a ajoûtées à ce Volume, regardent presque toutes des points de Chronologie, laquelle est fort embroüillée pour ces tems-là. Nous en raporterons quelques unes des moins épineuses.

1. On lit dans *Suetone*, que Domitien eut un Fils dans son second Consulat, & qu'il fit sa femme Auguste l'année d'après, *altero anno*. Il est sûr qu'il ne la fit pas Auguste l'année d'après son second Consulat, puis que c'étoit l'an 74. auquel il n'étoit pas lui-même Auguste, ni près de le devenir, ni en grand crédit auprès de son Pere. L'Auteur croit, que le sens le plus naturel est, que Domitien fit sa femme Auguste, l'année d'après qu'il l'eut été fait lui-même comme s'il y avoit, *altero à se anno*. Il confirme cette interprétation par la Chronique d'Eusebe, qui, sans avoir aparemment vû Suetone, met sur l'an 82. que Domitien fit sa femme Auguste.

2. M. *Dodwel* a avancé dans ses *Dissertations Cyprianiques*, que l'adoption qu'un Empereur faisoit d'une personne,

ne, lui donnoit auſſi tôt la puiſſance du Tribunat; mais il n'en allegue aucune preuve. M. de Tillemont déclare qu'il ne ſait aucun Auteur ni ancien, ni moderne, qui l'ait dit. Il eſt certain d'ailleurs que *Druſus*, fils propre, & non adoptif de Tibere, n'a eu que bien tard la puiſſance du Tribunat. Domitien ne l'a eüe qu'après la mort de ſon Pere & de ſon Frere, non plus que *Neron* après celle de *Claude*. *Britannicus* fils de Claude, & le fils de *Vitellius* ne l'ont jamais eüe. D'où il ſuit qu'on pouvoit être fils véritable d'un Empereur, & à plus forte raiſon fils adoptif, ſans l'avoir. M. Dodwel dit ſimplement, qu'on voit dans Trajan, que la puiſſance du Tribunat ſuivoit l'adoption; & nôtre Auteur prétend y voir le contraire; *Simul filius*, *ſimul Cæſar*, dit Pline dans le Panegyrique de ce Prince, *mox Imperator & conſors Tribunitiæ poteſtatis*, „en même „tems fils & Ceſar; & enſuite Empe„reur & compagnon de la puiſſance du „Tribunat.

5. On a dit ci-deſſus, que la Ville de Jeruſalem fut ruinée par Adrien. *Scaliger* n'en convient pas malgré les témoignages exprès d'Euſebe, de S. Jerôme, de S. Chryſoſtome; & d'Appien même, qui en parle comme d'une

choſe arrivée de ſon tems, ἐπ' ἐμοῦ, ce que Scaliger croit avoir été ajoûté au texte. La ſeule raiſon de ce Savant, c'eſt que Jeruſalem n'étoit plus du tems d'Adrien, puis qu'elle avoit été entiérement détruite par Tite, & qu'on y avoit paſſé la charruë, ce qui ôtoit toute permiſſion d'y bâtir à l'avenir. L'Auteur a fait voir dans ſon premier * Volume que Jeruſalem ne fut pas entiérement détruite par Tite. Il ſoûtient de plus qu'elle fut rebâtie, ou dans la même place que l'ancienne, ou tout auprès, ce qui eſt peu important, & il s'apuye, tant ſur le témoignage des Auteurs que nous venons de citer, que ſur celui de Dion qui le dit poſitivement dans ſon 69. Livre. On s'étonne que M. Valois après avoir cité le paſſage de Dion, & l'avoir apuyé par la Chronique d'Alexandrie, declare en même tems qu'il ſuit le ſentiment de Scaliger. Cela ſert à expliquer une difficulté à laquelle M. Valois ne trouve point de ſolution. C'eſt qu'Euſebe dit, qu'Adrien ne mit une Colonie à Jeruſalem, qu'après la fin de la revolte des Juifs; au lieu que, ſelon Dion, la revolte vint de l'établiſſement même de cette Colo-

* *Voyez Biblioth. Univerſ. Tom. XXIV. pag.* 80.

Colonie. On peut donc croire, que les Juifs animez contre cette Colonie, ſe rendirent maîtres de la Ville le plûtôt qu'ils purent; & que les Romains l'ayant aſſiégée & repriſe, la raſerent entierement, & en firent une Ville toute nouvelle, où ils établirent de nouveau leur Colonie, qui pouvoit même n'avoir été que commencée avant la guerre.

Pour ce qui regarde la remarque de Scaliger, que la charruë avoit été paſſée ſur la Ville, lors qu'elle fut priſe par Tite; il n'en allégue d'autre preuve, que ce qu'il a avancé dans ſes *Canons Iſagogiques*, ſur l'autorité des Juifs, qui diſent que *Turanus Rufus* avoit paſſé la charruë ſur le Temple, ce qui eſt fort différent. Il prétend de plus que ce fut après que le Temple eut été ruiné par Tite; mais il ne cite perſonne qui le diſe. *Joſeph* n'en parle point, & S. Jerôme dit aſſez poſitivement, que ce fut après la priſe de Bether, qui apartient certainement au tems d'Adrien: en ſorte qu'il y a aparence que ce *Turanus Rufus*, n'eſt autre que *Tinnius Rufus*, qui commandoit en Judée ſous Adrien, dans le tems de la revolte, & qui y traita les Juifs avec une étrange rigueur. Le

troisiéme Volume de M. de Tillemont a déja paru à Paris, & dans ces Provinces : nous en parlerons une autre fois.

BI-

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1693.

AOUT.

V.

CHRONICON SAXONICUM, *seu Annales Rerum in Anglia præcipuè gestarum, à Christo nato ad Annum usque* MCLIV. *deducti, ac jam demum latinitate donati. Cum Indice rerum Chronologico. Accedunt Regulæ ad investigandas nominum locorum origines. Et nominum Locorum ac Virorum in Chronico memoratorum Explicatio. Operâ & Studio* EDMUNDI GIBSONI A. B. è Collegio Reginæ. Oxonii, è

Theatro Sheldoniano. 1692. in 4. pagg. en tout. 346. se trouve à Amsterdam, chez Schelte.

Il y a deux choses à considerer dans ce Livre ; la *Chronique* écrite en ancien langage Saxon ; & ce qui est dû aux soins de M. *Gibson*, qui en a procuré l'Edition. Nous commencerons par ce dernier article.

On nous aprend dans la Preface, que cette Chronique avoit déja été publiée par M. *Wheeloc* ; ou, pour mieux dire, qu'il en avoit donné un fragment sur un Exemplaire corrompu & fort mutilé ; & que la Version qu'on y avoit ajoûtée étoit très-fautive ; & ne répondoit point au genie, & à la politesse de la langue Saxonne. M. Gibson a eu trois Exemplaires Manuscrits devant les yeux. Le premier que *Guillaume Laud* Archevêque de Cantorberi a donné à la Bibliothéque *Bodleienne*. Ce seul Exemplaire lui a fourni tout ce qui est contenu depuis l'année 1070. jusques à la fin de la Chronique, & lui a beaucoup servi, pour corriger tout ce qui précéde, & y faire des additions considérables. On nous assûre que cét Exemplaire est net & bien écrit,

arit ; quoi qu'il l'ait été en divers tems & par des personnes différentes. Le second qu'il marque par le mot de *Hart.* est tiré de la même Bibliothéque, & a été donné par le même Archevêque. Il s'en faut bien qu'il ne soit d'un même prix que le précédent : mais il contient néanmoins certains faits particuliers, qui ne se trouvent point dans les autres. Le troisiéme est tiré de la Bibliothéque *Hottonienne* ; *François Junius* l'avoit conféré avec l'Edition de Wheeloc, & y avoit marqué les différentes leçons, desquelles l'Auteur a profité. Voici comment il s'est servi de ces trois Manuscrits.

Lors qu'il a trouvé dans l'un des trois, quelque mot, quelque phrase, ou quelque particularité, qui n'étoit pas dans les autres Manuscrits, il a inseré cette particularité dans le texte en marquant dans les Notes, qu'il a mise au bas, le Manuscrit d'où il a été tiré. Lors que ces Exemplaires le sont expliquez d'une maniere différente sur le même fait, il a mis dans le texte la maniere qui lui a paru la meilleure, & a renvoyé l'autre dans les Notes.

M. Gibson demande comment il s'est pû faire que des Manuscrits qui ont appartenu à des Monasteres differens, soient néanmoins si conformes entr'eux?

Comme cette conformité ne peut être l'effet du hazard, il en recherche la raiſon; & il la trouve dans une circonſtance raportée par la Chronique Ecoſſoiſe. Elle nous aprend, que c'étoit une coûtume établie en Angleterre, que chaque Monaſtere fondé par les Rois eût ſon Secretaire, qui écrivoit avec ſoin tout ce qui ſe paſſoit de conſidérable dans le Royaume & dans les lieux voiſins, durant la vie du Roi régnant, en marquant avec exactitude la datte des évenemens. Enſuite, dans le premier Concile général, qui s'aſſembloit après la mort du Roi, tous ces Secretaires étoient obligez de s'y trouver, & de produire ce qu'ils avoient écrit. Le Concile nommoit des perſonnes habiles pour examiner ces Ecrits, & les conferant exactement enſemble, on en compoſoit un Sommaire ou une Chronique, que l'on conſervoit dans les Archives des Monaſtéres, comme des piéces authentiques, & qui faiſoient foi.

Cela n'empêchoit pas qu'il n'y eût quelque différence, entre ces Exemplaires; car outre celles qui naiſſoient de la faute ou de l'ignorance des Copiſtes, & qui concernent ſeulement quelques mots ou phraſes ajoûtées, ou retran-

tranchées ; il y en avoit qui contenoient des faits particuliers, que les autres n'avoient pas ; parce qu'il y a apparence, que chaque Monaſtère ajoûtoit les affaires qui le concernoient en particulier, à celles que le Concile avoit jugé à propos d'inferer dans ſes Archives.

Pour ce qui regarde la Verſion Latine que M. Gibſon a ajoûtée à cette Chronique Saxonne, il nous aprend qu'il s'eſt propoſé d'exprimer autant qu'il a pû le génie de l'ancien Saxon, obſervant même ordinairement le même arrangement des paroles : ce qui à la verité marque beaucoup d'exactitude ; mais qui rend auſſi cette Verſion bien ennuyante, & quelquefois même inintelligible ; pour ceux qui n'entendant pas l'ancien Saxon, & pour leſquels il ſemble qu'elle doit avoir été faite, puis que ceux qui l'entendent n'en ont pas beſoin.

M. Gibſon a ajoûté à la fin diverſes Pieces importantes. 1. On trouve premierement un Indice Chronologique très-exact de tout ce qui eſt contenu dans cette Chronique, en marquant les années, les pages, & les lignes, où chaque choſe ſe trouve. 2. Cela eſt ſuivi de Regles générales, pour ſavoir l'origine des noms des lieux dont il eſt

parlé dans la Chronique ; & ce n'eſt pas la moindre partie de ce Recueil ; puis qu'on y voit la raiſon des noms de la plûpart des endroits d'Angleterre, dont il y en a beaucoup, qui ont encore conſervé ces anciens noms. Il y a, par exemple, pluſieurs lieux, dont les noms commencent par la Syllabe *bow*, ou *bough*, qui ſignifie un lieu bas ou creux ; d'où peut être venu le mot Anglois & Allemand, *Holland*, comme qui diroit *How-land*, c'eſt-à-dire, *lieu bas*, ou *creux*. Le mot de *Louve* ou *Loe*, ſignifie un tertre, ou une colline ; ainſi le nom d'*Honſloe*, ſignifie *la Colline des chiens*. La Syllabe *wic* ou *wich*, qu'on trouve dans les mots *Dunwich*, *Harwich*, ſignifie ou un village, ou un rivage courbé, ou un château, & l'on doit prendre une de ces trois ſignifications, ſelon la nature & la ſituation du lieu dont il s'agit.

3. On trouve en troiſiéme lieu une explication alphabetique des noms de tous les lieux dont il eſt parlé dans la Chronique, par laquelle on peut reconnoître pourquoi on leur a donné ces noms ; & qui eſt d'ailleurs fort néceſſaire, pour reconnoître aujourdhui les lieux, qui ont changé de nom, ſoit abſolument, ſoit par une maniere d'écrire ſi differente, qu'on les pren-

prendroit pour des noms tout différens.

4. Cela eſt ſuivi de régles générales, pour trouver l'origine des noms propres des perſonnes dont il eſt parlé dans la Chronique. Ainſi, par exemple, la Syllabe *ad*, *ead*, ou *ed*, au commencement des noms, comme dans *Edoüard*, *Edgar*, *Edwin*, ſignifie ou *heureux*, ou *doux* & *facile*. La Syllabe *leod*, ſignifie *peuple*; ainſi le mot *Leodwald*, veut dire *Gouverneur du Peuple*. 5. Il y a après cela un Indice de tous les noms propres d'hommes dont il eſt parlé dans cette Hiſtoire. 6. On a enfin ajoûté une Carte Geographique, qui ne contient que les lieux dont il eſt fait mention dans l'Ouvrage, & qui ſeroit d'un grand ſécours, s'il ne faloit aprendre l'Alphabet Saxon qu'on a mis au haut, avant que de pouvoir s'en ſervir.

M. Gibſon n'a pas manqué de montrer en peu de mots l'utilité de ce Livre, & ſon autorité, & pour la faire mieux ſentir, il l'oppoſe à tous ceux qui ont écrit l'Hiſtoire d'Angleterre, juſques en 1154. où elle finit; & montre que les Anglois n'ont rien qu'on lui puiſſe comparer. Il marque enſuite les ſources d'où ont été puiſées les choſes qui ſont contenuës dans cette Chroni-

que,

que, qu'on reconnoit avoir été écrite en des tems differens, & par différentes perſonnes. Il croit que la deſcription de la Bretagne, par où elle commence, le peu qu'elle dit des Empereurs Romains, ce qu'elle contient de la venuë des Saxons en Angleterre, & les affaires Eccléſiaſtiques juſques en 731. que tout cela, dis-je, a été tiré du *Venerable Bede*, dont l'Hiſtoire finit à cette année-là. Pour ce qui regarde les guerres des Angloſaxons contre les Bretons, on ne les trouve proprement que dans cette Chronique, & l'on croit que l'Auteur les a puiſées dans quelques anciennes Annales, de même que tout ce qu'il raporte juſques à l'an 731. & qui ne ſe trouve point dans Bede. Ce qui ſuit juſques au régne d'*Alfred*, a été aparemment tiré des Archives publiques, où l'on commença d'inſerer tout ce qui ſe paſſoit de conſidérable.

On croit que tout ce qui ſuit depuis *Alfred*, juſqu'à *Guillaume* le *Conquerant*, a été écrit par des perſonnes ſi bien exactement informées des choſes qu'elles écrivoient, & l'on en allégue des preuves. L'Hiſtoire de Guillaume le Conquerant & toute la ſuite, juſques à la mort du Roi *Etienne* arrivée en 1154. par où finit la Chronique, paroit

roit avoir été écrite par des perſonnes qui vivoient dans ces tems-là, & qui ont vû le plus ſouvent ce qu'elles écrivoient, comme elles le témoignent en pluſieurs endroits.

II. CETTE Chronique, comme on l'a déja indiqué, commence à la naiſſance de Jeſus-Chriſt & finit en 1154. Bien que M. Gibſon croye que tout le commencement eſt tiré de Bede, les Auteurs n'en ſuivent pas pourtant la Chronologie; puis qu'ils comptent cinq mille deux cens ans, depuis la Création du Monde, juſques à l'an 6. de Jeſus-Chriſt, ce qui s'accorde à peu près avec le calcul d'Euſebe; mais qui ne convient point avec celui de Bede; ni avec ce qui eſt dit ſur l'an 616. de cette même Chronique, que depuis le commencement du Monde, juſques alors, il s'étoit écoulé 5618. ans, au lieu que conformément au premier calcul, il faloit dire 5810. ni avec ce qui eſt dit ſur l'an 655. que depuis la Création juſques alors il s'étoit écoulé 5850. Cette varieté fait voir, ou que l'Auteur étoit peu exact; ou que cette Chronique a été compoſée par pluſieurs Auteurs différens, dont les uns n'avoient, peut-être, pas vû, ce que les autres avoient écrit.

Il ne faut pas croire, au reſte, que bien que

que cette Chronique commence à la naiſſance de Jeſus-Chriſt, elle ſoit fort chargée d'évenemens dans les premiers Siécles du Chriſtianiſme. Il y a ſouvent 40. & 50. ans de ſuite, où il n'y a rien de remarqué, que la ſuite des années. Ainſi, après nous avoir dit ſimplement ſur l'an CCII. que le Pape *Victor* ordonna cette année, qu'on célébreroit la Pâque le Dimanche, comme avoit fait ſon Prédéceſſeur Eleuthere, on ne trouve rien, juſques en CCLIV. qu'on nous aprend ſeulement, que cette année le Pape *Corneille* tira des Catacombes, les Corps de S. *Paul* & de S. *Pierre*; qu'il mit le Corps du premier près du chemin d'Oſtie, où il avoit été décollé, & celui du ſecond près du lieu, où il avoit été crucifié; après quoi, l'on trouve encore un grand vuide, juſques à l'an CCLXXXIII. & de même dans la ſuite.

On remarque dès l'entrée, après Bede, que les Pictes étant entrez en Ecoſſe, & ayant demandé des femmes aux Ecoſſois, ceux-ci ne leur en accorderent, qu'à condition que dans l'élection de leurs Rois, ils tireroient la ſucceſſion du côté des femmes, coûtume qu'ils obſerverent longtems depuis. On trouve ſur l'an CCCCXXXI. que le Diable parut dans ce tems-là aux Juifs

de

de l'Iſle de Candie, ſous la forme de *Moyſe*, & leur promit de les mener en Paleſtine à pié ſec à travers la mer; ce qui fit que pluſieurs ſe * noyerent, ou furent tuez, & les autres furent convertis au Chriſtianiſme.

On ne trouve dans cette Chronique, une Hiſtoire un peu ſuivie, que depuis le commencement du VII. Siécle. Quoi que les Auteurs n'oublient pas les guerres, & l'Hiſtoire civile, ils s'attachent principalement à raporter l'établiſſement des Monaſtéres & des Abbaïes, la ſterilité & la peſte, les ſignes des Cieux, & de la Terre, l'irrégularité des ſaiſons; & divers miracles dont la plûpart paroiſſent très-fabuleux. On remarque, par exemple, à l'égard des ſaiſons, ſur l'an 1089. que l'Eté fut cette année-là ſi tardif ou ſi froid, qu'on ne fit la moiſſon qu'environ la S. Martin, c'eſt-à-dire, environ vers le milieu de Novembre.

A l'égard des miracles fabuleux, on dit, par exemple, ſur l'an DCCXCVII. que les Romains détrônerent alors le Pape *Leon III.* après lui avoir coupé la langue & arraché les yeux; ce qui n'empêcha pas qu'il ne vît & ne parlât, & ne fût rétabli dans la ſuite; fable rejettée par tout ce qu'il y a d'Hiſtoriens fidé-

* *Necati.*

fidéles & judicieux ; qui ſe contentent de dire, qu'on voulut le traiter ſi cruellement, mais qu'on lui donna le moyen de ſe ſauver.

Voici un autre fait qui n'eſt pas moins fabuleux ; c'eſt la Genealogie du Roi *Ethelwolf*, qu'on conduit par une ligne non interrompuë juſques au premier homme, & ce qu'il y a encore de remarquable, c'eſt qu'on met au nombre de ſes Ancêtres un certain *Sceaf* fils de *Noë*, qui lui nâquit dans l'Arche. Il ſemble qu'en quelques endroits les Auteurs comptent par nuits, comme faiſoient les Anciens Gaulois : on peut conſulter ſur ce ſujet les pages 156. 183. & 209.

Il paroit aſſez par une bigoterie ignorante qui régne dans tout cét Ouvrage, qu'il a été compoſé par des Moines. Mais on peut encore s'en convaincre, par d'autres caractéres : & ſurtout parce qu'ils n'épargnent ni les Evêques, ni le Pape même ; lors qu'ils paroiſſent contraires aux interêts des Moines, ou qu'ils ne ſont pas engagez dans leur Ordre. En voici deux exemples conſidérables.

Sur l'an MXLIII. on nous aprend que dans un Concile, que le Pape aſſembla à Verceil, l'Evêque *Ulfus* y auroit été dépoſé, pour ne ſavoir pas bien

bien dire ſon Office, s'il n'eut payé une groſſe ſomme d'argent. Et ſur l'an MCXXIII. on remarque, que les Evêques ayant élû pour Archevêque de Cantorberi un Chanoine nommé *Guillaume de Curboil:* il s'en alla à Rome pour recevoir le *Pallium*, & fut ſept jours avant que de pouvoir obtenir audience du Pape, parce qu'il avoit été fait Archevêque, malgré les Moines du Monaſtere, & contre le droit, ainſi que l'Auteur le prétend : *mais*, ajoûte-t-il, *Rome fut enfin vaincuë, par ce qui ſurmonte tout le monde, c'eſt-à-dire, par l'or & par l'argent*, & le Pape appaiſé par un moyen ſi efficace accorda le Pallium.

Nous finirons par cette remarque. L'Archevêque de Cantorberi convoqua un Concile à Londres en MCXXIX. On y réſolut, que les Archidiacres & Prêtres mariez renvoyeroient leurs femmes, à peine d'être privez pour toûjours de leurs Egliſes, mais ils les retinrent tous, comme auparavant, par la permiſſion du Roi, & tous ces Decrets n'eurent aucun effet.

VI.

V I.

NOUVELLES DIFFICULTEZ, *propoſées par un Peripatéticien à* l'AUTEUR *du* VOYAGE *du* MONDE *de* DESCARTES; *Touchant la connoiſſance des Beſtes. Avec la Réfutation de deux défenſes du Syſtême général du Monde de Deſcartes.* A Paris, chez la Veuve de Simon Benard. 1693. in 12. pagg. 304.

LE Pere *Daniel* a feint dans ſon * *Voyage du Monde de Deſcartes*, qu'il étoit devenu Carteſien, par le commerce que ſon ame avoit eu avec ce Philoſophe dans les eſpaces imaginaires, & par le changement qui s'étoit fait dans les traces de ſon cerveau, à l'abſence de ſon ame. A ſon retour dans ce Monde, quelques Péripatéticiens lui firent des Objections ſur le Syſtême de Deſcartes, qu'on trouve dans la 4. Partie de ce premier Ouvrage, & qu'il envoya à ce Philoſophe, parce

* *On en a parlé dans le Tome XX. de cette Bibliotheque, pag.* 145. *Le Lecteur peut relire ce qu'on en a dit, pour mieux comprendre ce qu'on dira dans cet Extrait.*

parce qu'il ne pût les réſoudre. On trouve dans ce nouveau Livre du même Auteur, 1. une Lettre qu'il feint lui être adreſſée par un Péripatéticien, qui contient de nouvelles difficultez ſur la Philoſophie Carteſienne. 2. La réponſe de l'Auteur à cette Lettre. 3. La refutation de deux Réponſes que quelques Carteſiens ont faites aux premiéres Objections. Nous parlerons de tout cela dans le détail.

I. Ces nouvelles Difficultez concernent un Dogme, qui n'a pas moins fait d'honneur à Deſcartes, bien qu'on s'en ſoit d'abord moqué, que celui de ſon Syſtême du Monde. C'eſt ſon opinion ſur les Bêtes, qu'il a conſidérées comme de pures machines privées de connoiſſance & de ſentiment, & dont tous les mouvemens étoient purement méchaniques.

Le Peripatéticien, qu'on introduit ici, avoüe, qu'on a employé contre cette opinion divers argumens très-foibles, & qu'il abandonne entiérement aux Carteſiens. Il leur accorde même bien des choſes, qu'il croit leur avoir été niées injuſtement. Il convient que les corps des Bêtes & les nôtres ſont des machines; & que certains mouvemens qu'on appelle purement naturels, pour les oppoſer à ceux qu'on

qu'on appelle volontaires dans les hommes, tels que ſont les mouvemens du cœur & du ſang, & une infinité d'autres qui en dépendent, on avoüe, dis-je, que ces mouvemens ſe font dans les Bêtes par la ſeule diſpoſition de la machine. On accorde encore, que les mouvemens qu'on appelle volontaires, parce qu'ils ſont toûjours précedez de quelque ſenſation, connoiſſance, ou volition, tels que ſont ceux de nos jambes quand nous marchons; de la bouche, de la langue, des poûmons quand nous parlons, dépendent auſſi, du moins en partie, de la diſpoſition de la machine; puis qu'une ſeule obſtruction ſuffit, pour empêcher ces mouvemens.

Mais on prétend faire voir, que les deux ſeules connoiſſances, qui peuvent nous guider en cette matiére; ſavoir ce que nous experimentons en nous-mêmes, & ce que nous connoiſſons des Bêtes, ne doivent pas nous faire penſer, que les Bêtes ne ſoient que de pures machines, dont tous les mouvemens ſe reduiſent à la ſeule méchanique; & que pluſieurs raiſons très-fortes doivent nous faire penſer le contraire. On explique cette propoſition générale, par cinq propoſitions particulieres, qu'on prouve l'une après l'autre.

1. La

1. La premiére eſt, qu'il ne ſe paſſe rien en nous, qui puiſſe nous convaincre, & même nous faire penſer, que les mouvemens des Bêtes qui répondent à nos mouvemens volontaires, & qu'on appellera pour abréger *Spontanées*, ſe faſſent par la ſeule diſpoſition de la machine. Ces mouvemens ſont, par exemple, manger, boire, marcher &c. Voici la preuve de cette propoſition.

Que nous voulions, ou que nous ne le voulions pas; que nous y penſions, ou que nous n'y penſions pas, nôtre cœur bat toûjours dans nôtre poitrine, le ſang circule dans nos veines, & dans nos artéres, la digeſtion des viandes ſe fait dans nôtre eſtomac. Tous ces mouvemens ſe font en nous par la ſeule diſpoſition de nôtre machine, ſans que nôtre ame y contribuë rien. Les Carteſiens en concluent, que ces mouvemens ne ſuppoſent point dans les Bêtes une ame connoiſſante; la conſéquence paroît raiſonnable. Mais il ne s'enſuit pas de là, que les mouvemens qu'on a appellez ſpontanées, n'en ſuppoſent point non plus; il ſemble même qu'on en doive tirer une conſéquence toute oppoſée. Après avoir beaucoup marché, étant de retour au logis, je cherche à manger & à boire; las & fatigué que je

je ſuis, je cherche à me repoſer. Un Chien qui revient de la chaſſe en fait autant, quand il eſt de retour à la maiſon. Si l'on raiſonne ſur le même principe, ſur lequel les Carteſiens ont raiſonné pour les mouvemens naturels ; ne ſemble-t-il pas qu'il faudra dire, que puis que ces mouvemens ont pour principe de certains ſentimens, de certaines ſenſations, qu'on apelle faim, ſoif, froid, laſſitude ; ces *mêmes mouvemens ont les mêmes principes dans les Bêtes* ? Quelle différence trouve-t-on entre ces deux enthymêmes ? Les mouvemens naturels ne ſuppoſent point de connoiſſance en nous ; donc ils n'en ſuppoſent point dans les Bêtes. Les mouvemens ſpontanées ſuppoſent de la connoiſſance en nous ; donc ils en ſuppoſent dans les Bêtes. Mais l'Auteur n'en demande pas tant. Il ſe contente de conclurre, qu'il n'en eſt pas des mouvemens ſpontanées, comme des mouvemens naturels, & que le fondement que nous peut fournir nôtre propre expérience, pour dire que les mouvemens naturels ſe peuvent faire ſans ſentiment & ſans connoiſſance dans les Bêtes, ne ſe trouve point, pour en dire autant des mouvemens ſpontanées, & que c'eſt en vain que les Carteſiens tirent les uns en conſéquence pour les autres.

2. On

2. On prétend en ſecond lieu, que nous avons en nous, dequoi nous perſuader poſitivement, que les mouvemens dont il s'agit ne ſe font point dans les Bêtes, par la ſeule diſpoſition de la machine, & en voici la preuve.

Quand j'ai faim, & que je vois du pain ſur une table, j'avance vers le pain, je le prens, je le porte à ma bouche, & je le mange. La diſpoſition de la machine contribuë à tout cela, on en convient. Mais quelque faim que j'aye eu en pareilles occaſions, quelque proportion qu'eût alors le pain avec la diſpoſition de mon eſtomac vuide, je me ſuis témoin à moi-même, que cette proportion, cette vuë d'un objet ſi convenable, ne determinoit point les eſprits animaux à venir donner aux muſcles de mes jambes & de mes bras, les mouvemens néceſſaires pour les faire avancer vers la table & vers le pain; & que de quelque maniere que ces mouvemens ſe ſoient commencez, il y a eu entre la préſence de l'objet, & ces mouvemens, une connoiſſance & un acte de volonté. La machine de nôtre corps eſt toute diſpoſée comme celle des Bêtes, & le défaut de nourriture met nôtre eſtomac & d'autres de nos organes, dans le mê-

me état que l'eſtomac & d'autres organes de l'animal qui nous paroit avoir faim. Si la préſence, la vuë de l'objet, les corpuſcules qui ſortent du foin & de l'avoine ébranlent le cerveau d'un cheval d'une certaine maniere, propre à ouvrir certains paſſages aux eſprits animaux, pour couler dans les muſcles d'un cheval qui a faim, & qui ſervent au mouvement de ſes jambes, pour aller du côté de l'écurie où il y a du foin & de l'avoine, pour lever ſa tête vers le ratelier, ou la pancher dans la mangeoire, ou pour branler ſes machoires, afin de manger le foin ou l'avoine; ne s'enſuivra-t-il pas, que quand j'aurai faim, & que je verrai du pain à quelque diſtance, la matiére de mon corps étant dans la même diſpoſition, où j'ai ſuppoſé celle du cheval, & les corpuſcules du pain m'entrant de même par les yeux & par les narines, pour aller fraper mon cerveau, &c. la machine de mon corps devroit marcher auſſi néceſſairement & d'elle-même vers ce pain, que le cheval marche vers l'avoine? Or l'expérience eſt contraire à l'égard de mon corps; donc il eſt faux, qu'un ſemblable mouvement doive ſe faire dans celui du cheval. Car là où les mêmes diſpoſitions ſe trouvent, il ſe doit faire les mêmes mou-

mouvemens ; & ſi les mêmes diſpoſitions qui ſe trouvent dans le cheval, ſe trouvent en moi, ſans que pourtant les mouvemens dont il s'agit s'en enſuivent ; mais qu'il faille un autre principe ; il faut auſſi que ces ſeules diſpoſitions ne produiſent pas ces mouvemens dans le Cheval.

Pour fortifier ce raiſonnement, qui paroit invincible ; l'Auteur s'attache à faire voir que les diſpoſitions ſont abſolument les mêmes de part & d'autre ; & que par conſéquent ces diſpoſitions ne ſuffiſant pas, pour faire mouvoir le corps de l'homme, ſi le ſentiment & la connoiſſance n'interviennent ; elle ne doit pas non plus ſuffire dans les Bêtes. On montre que, ſelon les Carteſiens, s'il n'y avoit point d'ame dans l'Homme, le mouvement qui ſuit dans les chevaux des diſpoſitions ſuſdites, s'enſuivroit dans l'Homme. Il faut donc que ce ſoit l'ame qui les empêche ; & l'on fait voir par une induction exacte qu'elle ne les empêche point. Il eſt viſible, qu'elle n'empêche point l'impreſſion de l'objet ſur nôtre corps, ni la communication de cette impreſſion au cerveau. Elle n'empêche pas non plus l'ouverture aux eſprits, pour les faire couler vers les muſcles, qui ſervent à remuer les jambes, pour avan-

cer vers le pain, &c. & qui doit se faire naturellement; puis qu'elle se fait dans les Bêtes. Car elle ne peut l'empêcher que par sa volonté: or je suis persuadé que je ne veux point l'empêcher; bien loin de là, je serois ravi de voir mes jambes & mon corps se remuer sans que j'y contribuasse rien; comme je sens mouvoir mon cœur, & battre mes artéres; & cela n'arrive pas. Mon ame est à cèt égard tout au moins, comme si elle n'étoit point dans mon corps, & ce mouvement ne se fait pas. Il faut donc, qu'il en arrive de même dans le cheval, & que malgré les impressions de l'avoine ou du foin sur son corps, il demeure immobile, jusqu'à ce que quelque autre cause le détermine à se mouvoir.

3. On prétend en troisiéme lieu, que tout ce qui se passe dans l'exterieur des bêtes, doit nous faire penser tout le contraire de ce qu'enseignent les nouveaux Philosophes; c'est-à-dire, qu'il doit nous paroitre certain, que quantité de mouvemens, que nous voyons dans les Bêtes, ne se font point par la seule disposition de la machine, remuée selon les loix de la méchanique. Supposons un cheval à cent pas d'un fossé escarpé & profond de six ou

sept

ſept piés, où il y a du foin & de l'avoine. L'odeur de ce foin & de cette avoine le déterminent à marcher de ce côté-là, où il vient au trot & en hennissant. Mais étant arrivé au bord du fossé il s'arrête, & le mouvement de cette machine, qui le portoit vers le lieu où ſe trouve l'avoine, ceſſe tout-à-coup. Suppoſons même un Cavalier monté deſſus, qui avec la bride & la baguette tâche de le faire avancer de ce côté-là, il recule au contraire: ſi on ſe ſert de l'éperon, il ſe cabre, & ſe jette à côté; il retournera même plûtôt ſur ſes pas, que de ſe précipiter dans le foſſé, c'eſt-à-dire, que de s'approcher davantage de l'avoine. Il eſt ſûr qu'à juger par ce qui nous eſt évident dans cette occaſion, la machine du cheval ne ſe remuë pas par les ſeuls principes de la Méchanique. Car dans cette ſcience il eſt certain, qu'un corps pouſſé & déterminé au mouvement, ſuit la détermination qu'il reçoit, & continuë à ſe mouvoir dans la ligne qu'il a commencé, à moins de quelque obſtacle capable de lui faire changer ſon chemin, & d'une détermination plus forte, que celle qu'il a reçuë d'abord. Or il eſt viſible, que dans l'exemple propoſé le cheval reçoit par l'impreſſion du foin & de l'avoine, par

la main du Cavalier, & par l'éperon, des impressions infiniment fortes pour se précipiter dans le fossé; que tout cela contribue à ouvrir les passages des esprits animaux, pour les faire couler dans les muscles du cheval, d'où dépend le mouvement particulier, par lequel il se précipiteroit vers l'avoine; que ce mouvement étoit commencé, que la détermination vers le même terme est augmentée & fortifiée par le Cavalier qui le manie. Il ne se rencontre rien d'ailleurs dans le fossé, qui, selon les principes de la Méchanique, doive changer la détermination du mouvement commencé, pour lui en donner une toute contraire. Qu'y a-t-il dans le fossé, il y a du foin & de l'avoine, qui sont plus proches du cheval qu'ils n'étoient auparavant, & qui font par conséquent une impression plus forte, qu'ils ne faisoient avant qu'il fût arrivé jusques là; ce qui le doit plûtôt faire avancer, que de le faire reculer. Nul objet contraire ne se présente. Il y a dans ce fossé de l'air & de la lumiere; l'une reflêchie de plus près par le foin & par l'avoine; l'autre respiré par la bouche du cheval, se trouvant plus chargé des corpuscules du foin & de l'avoine; qui par conséquent font un nouvel effort sur la machine, qui doit

la

là faire venir plus vîte vers l'endroit où ils ſont. Toute la différence qu'il y a, c'eſt que les rayons de lumiere reflêchis du foin & de l'avoine ſont plus longs de trois ou quatre piés; qu'ils ne ſeroient ſi le foſſé n'avoit qu'environ deux piés de haut; auquel cas le cheval entreroit dedans ſans pulle façon; or cette longueur ne fait rien; puis que ſi l'avoine étoit à dix piés du cheval, mais dans une autre ſituation; cette même longueur du rayon de la lumiere reflêchie ne l'empêcheroit pas d'avancer vers l'avoine. Peut-être en eſt-il empêché par cette longueur jointe à ce que le rayon vient de bas en haut; mais peut-on concevoir la moindre proportion entre cette modification & un tel effet, dans les circonſtances où l'on a mis le cheval, & en ne raiſonnant que ſur les loix de la Méchanique?

4. La quatriéme propoſition eſt, que les Carteſiens n'ont jamais touché au point eſſentiel de la difficulté en cette matiere. Tout ce qu'ils ont avancé ſe réduit à ceci; que les *differens* mouvemens des Animaux, ceux-là même que nous apellons ſpontanées, viennent de la *difference* des objets, qui remuent *différemment* les organes, ouvrent *differens* paſſages aux eſprits qui coulent dans *differens* muſcles. Ils

n'ont jamais pû expliquer que par ces généralitez le moindre des mouvemens, & la nature de ceux dont il s'agit. Il faut entrer dans le detail, & les Peripatéticiens ſeront contens, quand on leur aura fait comprendre cette *certaine maniere*, cette *différente maniere*, qu'on employe toûjours & qu'on n'a jamais expliquée; car c'eſt ce qui arrête ces Philoſophes, que de ne voir point de *certaine maniere*, qui ait une liaiſon naturelle avec les mouvemens dont il s'agit. L'Auteur n'exige, pour ſe ranger du parti Cartéſien, que l'explication méchanique d'un ſeul phénomene quel qu'il ſoit, par exemple, celui d'une brebis, qui fuit à la préſence d'un loup, & qui, ſi elle a la tête tournée de ſon côté, n'eſt pas determinée par les eſprits animaux, à courir devant elle, c'eſt-à-dire vers le loup, mais à faire un demi tour, pour être enſuite pouſſée en ligne droite, afin de courir devant le loup, on avoüe que cette ſeule virevolte bien expliquée, & dont on rendroit une raiſon particuliere, contenteroit.

Les Carteſiens répondent, qu'ils n'ont pas d'aſſez bons yeux, pour voir tous les reſſorts particuliers dont un animal particulier eſt compoſé, & toutes les liaiſons qu'ils ont entr'eux. On croit

croit que cette réponſe bien expliquée ſe reduit à dire, que Dieu eſt tout puiſſant, qu'il peut exécuter l'idée très-confuſe des Carteſiens, d'une machine de chair & d'os, qui feroit par le moyen de ſes reſſorts, tout ce que nous voyons faire aux Bêtes. Mais on ſoûtient qu'en cela même, ils avancent ce dont ils n'ont point d'idée, ni de certitude. Pour dire que Dieu peut faire une telle machine, il faudroit connoître la diſpoſition du corps de l'animal, par raport aux mouvemens dont il s'agit, en quoi ils ne connoiſſent rien diſtinctement, & pouvoir dire ; ſuppoſé le corps diſpoſé ainſi & ainſi, tels mouvemens doivent s'en enſuivre ; deux hirondelles, par exemple, au retour du printems, doivent faire leur nid, diſpoſé de telle maniere, &c. comme l'on dit, ſuppoſé le mouvement de la Terre & le repos du Soleil, tels Phénoménes doivent s'en enſuivre. Mais conclurre que les Bêtes ſont par les ſimples loix du mouvement tels & tels mouvemens, parce que Dieu peut faire une telle machine ; ſans même ſavoir en aucune maniere, comment cette machine devroit être faite, pour produire ces mouvemens ; c'eſt ſuppoſer ce qu'on ne conçoit point, pour en conclurre ce qui ne s'enſuivroit point,

quand on le concevroit. Ainſi, quand un Carteſien demanda d'un air moqueur à un Peripatéticien, s'il ne conçoit pas, que Dieu peut faire une telle machine; le Peripatéticien peut fort bien répondre; *je n'en ſai rien, ni vous non plus*; puis que pour le ſavoir il faudroit parfaitement imaginer & connoître tous les organes & tous les reſſorts du corps de cette machine, pour voir ſi en vertu de ces reſſorts, tous ces mouvemens pourront ſe faire; & c'eſt ce qu'on ne connoit point.

5. La cinquiéme propoſition de l'Auteur, c'eſt que les Carteſiens ne raiſonnent pas conſéquemment en cette matiére. Pour le faire, il faudroit qu'un Carteſien tirât la même conſéquence pour les autres hommes, que pour les animaux. L'Autour pouſſe cette conſéquence avec toute l'évidence poſſible. Il fait voir, que ce n'eſt que par préjugé, que les Carteſiens, après avoir admis leur principe pour ôter la connoiſſance aux Bêtes, ſoûtiennent pourtant que les autres hommes ont une ame raiſonnable. Le plus fort argument; & l'on peut preſque dire l'unique, dont ils ſe ſont ſervis pour attribuer la connoiſſance & la raiſon aux autres hommes, ce ſont ces réponſes ſuivies que fait un homme à tout ce

que

que je lui demande ; & l'on fait voir que dans les principes du Carteſianiſme, cét argument n'eſt point concluant. Une des plus fortes raiſons dont l'Auteur ſe ſert pour le prouver, c'eſt que dans le fonds, toutes ces réponſes, quelques ſuivies qu'elles ſoient, ne ſont par raport à moi, que des mouvemens ou des déterminations de mouvement : or comme les Carteſiens veulent que les Bêtes ne ſoient que des machines, parce que Dieu en peut faire une qui fera tout ce qu'elles font ; qui leur a dit que Dieu n'en puiſſe pas faire une ſemblable à l'homme, dont les organes ſoient déterminez d'une telle maniere par raport à toutes les queſtions que je lui ferai, qu'ils produiſent tous les ſons néceſſaires pour répondre juſte à ces queſtions. Pour nier que Dieu le pût, il faudroit pouvoir démontrer, qu'afin qu'une machine fut telle, elle devroit avoir un nombre infini de combinaiſons de reſſorts, qui répondiſſent à toutes ces déterminations, car s'il n'eſt pas néceſſaire que le nombre en ſoit infini, il n'y a rien à dire, Dieu qui eſt tout puiſſant, peut faire une telle machine. Or comment eſt-ce que les Carteſiens prouveront qu'il faudroit que ces combinaiſons fuſſent infinies. Nous voyons un

chien, qui ayant été inſtruit par ſon maître, répond par des ſignes d'inſtitution, telle qu'eſt auſſi la parole, à cent choſes qu'il exige de lui. Il ne faut qu'un peu plus de combinaiſons & de déterminations, pour répondre à tous les diſcours d'un homme; le plus & le moins ne varient point l'eſpéce, & ne peuvent arrêter la puiſſance de Dieu. On montre par divers exemples, que tous ces diſcours ſuivis des hommes, n'ont rien de plus ſurprenant, que mille actions ſuivies des animaux. Ainſi, s'il faut des combinaiſons infinies, pour produire ces réponſes ſuivies d'un homme, il en faut d'infinies, pour produire ces actions ſuivies des Bêtes; ou s'il n'en faut pas d'infinies pour ces dernieres, il n'eſt pas neceſſaire, qu'il y en ait d'infinies pour les hommes, & Dieu peut faire une telle machine. On conclut que tout au plus, les Carteſiens raiſonnent par préjugé ſur cette matiere, tout comme les Péripateticiens. Un Carteſien dit, les autres hommes ne ſont pas des machines, parce qu'ils ſont faits comme moi, & qu'ils agiſſent à l'extérieur comme moi. Un Peripateticien dit, un chien fait les mêmes actions quand on le frape, que moi; donc il ſent de la douleur, quand on

le

le frape, de même que moi.

6. Enfin, l'Auteur prétend, qu'on peut autant embarraſſer les Cartéſiens ſur leur Syſtême, qu'ils embarraſſent les Peripateticiens ſur le leur. On demande à ces derniers, que fait cette ame; qu'ils veulent mettre dans le corps des Bêtes, puis que tous les mouvemens qu'elles font, peuvent être produits ſans elle ?. Mais on peut faire une queſtion toute ſemblable aux Carteſiens ſur l'ame de l'homme, pour peu qu'on ſoit inſtruit des myſtéres du Carteſianiſme. Que fait l'ame raiſonnable dans ce corps? Eſt-ce afin que par ſes ordres les eſprits coulent ſi à propos dans les membres qu'elle veut mouvoir? Mais comment cela ? puis que ſouvent elle ne connoit pas plus l'économie du corps qu'elle anime, que le corps de la Bête; & que la plûpart des ames ne ſavent pas ſeulement s'il y a des eſprits animaux, ni même ce que c'eſt ? Dira-t-on que c'eſt afin qu'à certaines penſées de l'ame, Dieu lui-même détermine le mouvement de ces eſprits, comme le veulent les Carteſiens? Les Peripatéticiens diront de même, que l'ame ſenſitive eſt dans la Bête, afin qu'à l'occaſion de certaines perceptions, Dieu détermine les eſprits animaux à aller de certain côté, plû-

plûtôt que vers d'autres. Si cette cauſe occaſionnelle paroit peu néceſſaire dans les Bêtes, pour les mouvemens qu'elles produiſent, elle ne paroit pas plus néceſſaire dans l'homme, pour ces mêmes mouvemens.

On demande encore aux Peripatéticiens, ſi l'ame des Bêtes eſt un corps ou un eſprit. Ils répondent qu'elle n'eſt ni l'un, ni l'autre; mais une eſpece d'être, à qui l'on donne le nom de materiel, non point que ce ſoit de la matiére; mais parce que ce n'eſt point un eſprit. C'eſt un être mitoyen, dit l'Auteur, qui ne ſera pas capable de raiſonnement, ni de penſée, mais ſeulement de perception & de ſenſation. Le mal eſt que toutes ſes raiſons concluent auſſi bien pour l'un que pour l'autre. Il a beau dire que ce n'eſt pas la conſéquence qu'il en veut tirer, qu'importe, pourvû qu'elle ſuive naturellement? Les Carteſiens n'avoient pas non-plus deſſein qu'on conclut de leurs principes, qu'ils ne pouvoient s'aſſurer que les autres hommes euſſent une ame raiſonnable; s'eſt-on empêché de le conclurre? Voici donc comment on peut raiſonner, en ſuivant les idées de l'Auteur. Comme il y a dans les Bêtes des actions & des mouvemens, qui ne ſe font en nous, qu'après une con-

connoiſſance & un raiſonnement ; ce n'eſt que par préjugé que nous ſoûtenons qu'elles ne connoiſſent, & qu'elles ne raiſonnent point. On avoüe donc, qu'on n'aura point de preuve infaillible, pour leur atribuer de la connoiſſance; mais l'on n'en aura point non plus pour la leur refuſer. On aura, au contraire, de violens préjugez, pour croire qu'elles n'en ſont point privées.

Quoi qu'il en ſoit, l'Auteur ſoûtient que les Carteſiens, ſelon leurs principes de la puiſſance de Dieu, qui peut faire qu'un triangle n'ait pas trois côtez, ne ſauroient raiſonnablement nier, que Dieu n'aît pû faire cèt être mitoyen, en quoi conſiſte la nature de l'ame de la Bête. On leur fait voir, qu'il y a bien du foible dans tout ce que leur Maître a enſeigné de l'eſſence de l'ame & du corps ; & que n'ayant que des idées fort imparfaites de l'un & de l'autre, ils ne ſauroient nier qu'il y aît une troiſiéme eſpéce d'être, qui ne ſoit ni corps, ni eſprit. On ſoûtient que l'idée que donnent les Péripatéticiens de l'eſſence de l'ame de la Bête, qu'ils font conſiſter dans la ſenſation, eſt auſſi claire que l'idée de l'ame de l'Homme, qu'on fait conſiſter dans la penſée ; & que quand cette idée ſeroit ob-

obscure, celle que les Cartesiens nous donnent en sa place, n'est ni plus claire, ni plus distincte ; ne consistant qu'en de certaines généralitez qui ne disent rien de précis. En un mot, l'Auteur diroit fort volontiers sur ce sujet particulier, ce que répondit un Ministre d'Etat, à ceux qui lui conseilloient de ne point faire aprendre à son fils l'ancienne Philosophie parce qu'il n'y avoit que des niaiseries, & des folies. *On m'a dit aussi*, repondit-il, *qu'il y a bien des fadaises & des chimères dans la nouvelle ; ainsi*, ajoûta-t-il, *folie ancienne, folie nouvelle, je crois qu'ayant à choisir, il faut préferer l'ancienne à la nouvelle.*

II. Le P. Daniel avoüe dans la réponse à la Lettre qui contient les difficultez sur l'ame des Bêtes, que Descartes irrité des premieres Objections, qu'il lui avoit envoyées, n'a plus voulu avoir de commerce avec lui ; & que les traces Cartésiennes, qui s'étoient faites dans son cerveau, s'étant effacées ; il est redevenu Peripatéticien, comme il étoit auparavant. Bien loin donc, de répondre aux difficultez que son Ami lui propose, il lui avoüe qu'il les trouve très-solides, & très-convaincantes.

Pour le mieux persuader de son sin-

cére

cére retour au Peripatétisme, il lui fait part de l'opinion qu'il a des principaux Ecrits de Descartes. Il prétend que sa Métaphysique est le plus méchant & le plus inutile de ses Ouvrages. Il y rafine trop sur la maniere de chercher la verité : au lieu de dire, qu'il faut commencer par douter de tout, il faloit se contenter d'enseigner qu'il faut se donner de garde des préjugez, puis que dans le fonds, il ne vouloit dire autre chose. Le cercle qu'on lui a reproché sur la maniere dont il veut se convaincre, que tout ce que l'on conçoit clairement est vrai, est un véritable cercle. Ces essences des choses, que Dieu peut changer, en faisant, par exemple, que 2. & 3. ne soient pas cinq, sont des Paradoxes, que la seule estime qu'on a d'ailleurs de l'esprit de Descartes, empêche qu'on ne traite d'extravagances. Le peu de Morale qu'il touche dans son Livre de la Methode, & qui se reduit à quelques maximes de conduite, qu'il se prescrit lui-même est fort raisonnable & fort sage.

Pour la Physique, le plus beau des Ouvrages de Descartes, c'est le Traité des Passions. Les réflexions en sont solides; les hypothéses vraisemblables; l'exposition courte, simple, & nette. Il y débrouille quantité de choses très-

em-

embarrassées, par l'application plausible de sa doctrine, à des expériences très-communes. Enfin, c'est celui de ses Livres, qui doit avoir fait le plus de conquêtes à son Parti.

L'Auteur fait aussi beaucoup de cas de plusieurs endroits de ses Meteores. Il y a dans quelques unes de ses Lettres des explications fort naturelles de quelques difficultez de Physique. Mais il y en a un bon nombre, qui contiennent peu de choses importantes, & dans lesquelles il défend sa méchante Métaphysique, ou quelques endroits de l'Hypothése de son Monde, qui ne vaut guéres mieux. Le Livre des Principes, & celui du Monde, renferment beaucoup de bonnes choses, & pour le moins autant de mauvaises.

III. L'Auteur avoit fait dans son premier Ouvrage trois principaux argumens contre le Systême de Descartes. Il a reçû des réponses de deux endroits à ces argumens, & ce sont ces Réponses, qu'il refute l'une après l'autre dans la derniere Partie de cét Ouvrage. Il seroit bon, pour comprendre ce qu'on va dire, du relire ces Objections dans le premier Livre du P. Daniel; ou du moins l'Extrait qu'on en a fait, dans l'endroit de cette Bibliothéque qu'on a déja cité.

1. Ce

1. Ce Pere avoit oppoſé en premier lieu, que ſelon les Principes de Deſcartes, le Soleil & les Etoiles qui ſont au centre de leur Tourbillon, ne devroient pas être des corps lumineux, mais des corps opaques ; parce que les particules du troiſiéme Element étant moins propres au mouvement, & ayant moins d'agitation, que les particules du premier, n'ont pas tant de force pour s'éloigner du centre, & y doivent être repouſſées par la matiére du premier.

On a répondu premiérement, qu'il n'eſt pas vrai que la matiere du troiſiéme Element aît moins de force, pour s'éloigner du centre, que le premier. Que quand Deſcartes dit que cette matiere eſt moins propre au mouvement & a moins d'agitation, que la matiere du premier, il ne s'agit pas du mouvement du Tourbillon, qui fait tourner également autour du centre tout ce qui s'y trouve, & qui, ſelon Deſcartes, ſe doit d'autant mieux conſerver, qu'il eſt dans un corps plus ſolide. On a répondu enſuite, qu'on devoit avoir égard pour la formation de l'Aſtre, aux parties du premier Element, qui ſortant des Tourbillons voiſins, & venant le long de l'axe par les poles, juſqu'à l'Aſtre, qui eſt au centre, y entrent,

trent des deux côtez, & s'y rencontrant, ſont reflêchies & repouſſées les unes par les autres: d'où il doit ſuivre à proportion, ce qu'on voit arriver dans un pot plein d'eau, qui boût auprés du feu. L'écume, qui repréſente le troiſiéme Element y eſt rejetté ſur la ſurface de l'eau, qu'on doit regarder comme la ſurface de l'Aſtre, ſur laquelle ſe répandront de même les parties du troiſiéme Element, pour y faire quelques taches; de ſorte que le premier élement compoſera ſeul ou preſque ſeul le corps de l'Aſtre.

Le P. Daniel replique, (1) que dans la comparaiſon, que fait Deſcartes entre les trois Elemens touchant leur agitation & leur aptitude au mouvement, c'eſt par raport au mouvement du Tourbillon qu'il la fait, puis qu'il ne s'y agit jamais, ou preſque jamais que de celui-là, & que c'eſt par ce principe, qu'il explique la ſituation des corps dans nôtre Tourbillon terreſtre, où les parties de la matiere, qui ont le moins d'agitation & le moins d'aptitude au mouvement, de quelque figure & de quelque grandeur qu'elles ſoient, quelque proportion de maſſe ou de ſuperficie qu'elles puiſſent avoir avec un pareil volume de matiere ſubtile, ſe trouvent placées le plus près du centre.

(2)

(2) Qu'on n'a point fait mention de la matiere qui vient par les poles du Tourbillon vers le centre, parce que cela ne fait ni bien, ni mal pour la Demonſtration; puis que ſuppoſé les principes de Deſcartes, cette matiere qui ſert à remplacer celle qui s'échape par l'Ecliptique, prend le mouvement & la détermination de celle qui eſt au centre, ſans y faire un changement notable.

(3) Que la comparaiſon d'un pot plein d'eau que le feu fait bouillir ne ſert de rien, parce que ce mouvement n'eſt pas un mouvement de Tourbillon, ce qui fait qu'on ne peut point argumenter de l'un à l'autre.

2. La ſeconde difficulté propoſée par le P. Daniel concernoit la maniere dont la lumiere ſe communique, & dont les corps lumineux ſe font appercevoir. Il ſoûtenoit, que ſelon Deſcartes nous ne devrions point voir les étoiles fixes, parce que la preſſion de l'une étant contraire à la preſſion de l'autre, l'effet de cette preſſion ne doit plus être ſenſible, par la compenſation qui s'en doit faire.

On a répondu que cette Objection ſuppoſe une égalité mathématique de forces entre les Tourbillons, telle qu'il ne s'en trouve point dans la nature. Il faut

faut donc concevoir, que l'action des Tourbillons les uns contre les autres, ſe fait par ſecouſſes à chaque inſtant, & qu'un rayon qui frape l'œil par ſecouſſes fréquentes, fait le même effet qu'un rayon, qui preſſe ſans diſcontinuer. C'eſt donc par ces ſecouſſes, que l'impreſſion de l'Etoile paſſera de ſon Tourbillon dans celui du Soleil, & parviendra juſqu'à l'œil, qu'on ſuppoſe placé dans ce Tourbillon, & tourné vers l'Etoile.

L'Auteur replique, (1) qu'il avoit prévû cette inſtance, & qu'à la verité ſon argument * n'eſt pas ſi fort à l'égard du Tourbillon le plus près du Soleil, qu'à l'égard des Tourbillons éloignez contre leſquels cette ondulation ne fait rien.

(2) On prétend en ſecond lieu qu'on a eu droit de ſuppoſer cette égalité mathematique de forces & de réſiſtance entre les Tourbillons; puis que ſans cela ces Tourbillons ne ſubſiſteroient pas ſi longtems, le plus fort engloutiſſant bientôt le plus foible.

(3) On demande en troiſiéme lieu, ſuivant quelles régles ces ſecouſſes ſe feroient, ou comment l'on prouveroit qu'elles devroient ſe faire à chaque inſtant,

* *On avoit fait la même Remarque dans cette Bibliotheque, Tom. XX. pag. 157.*

ſtant ; puis que quelque régle qu'on allégue, elle ſuppoſera toûjours un équilibre mathématique ou à peu près ; car autrement une Etoile diſparoîtroit, & puis une autre ſucceſſivement, durant quelques minutes ; ce qui eſt contraire à l'expérience.

3. La troiſiéme difficulté propoſée par le P. Daniel concernoit le Tourbillon particulier de la Terre & de la Lune. Deſcartes établit ce Tourbillon particulier, ſur ce que la matiere du premier Element, allant plus vîte, que le globe de la Terre qu'elle entraîne, coule par deſſus en plus grande abondance, & la fait pirouëter autour de ſon centre. Le P. Daniel a prétendu, que la Terre n'avoit point pû ſe faire de tel Tourbillon, tant parce que la matiere qui l'environne ne ſe meut pas plus vîte qu'elle ; que parce que quand elle ſe mouvroit plus vîte, il ne s'enſuivroit pas, qu'elle dût faire tourner le globe de la Terre ; par les raiſons qu'on peut voir dans ſon premier livre.

On a répondu à ſon Objection, qu'il eſt vrai que, peut-être le canal de matiere fluide, qui entraîne la Terre, ne ſe mouvroit pas plus vîte qu'elle, ſi ce canal étoit partout égal, & le liquide qui l'environne uniforme, mais que

cela n'étant pas, il faut juger à peu près du corps plongé dans ce liquide, comme nous jugerions d'un corps solide plongé dans l'eau, & entraîné par une riviere, dont le canal seroit plus large en certains endroits, & plus étroit en d'autres; ce qui s'accorde parfaitement avec l'expérience; puis que jamais un corps emporté par le vent ne va si vite, que l'air qui l'entraîne; ni un bateau si vite que le cours de la riviere qui l'emporte.

2. On répond en second lieu, que la matiere céleste arrivant près du globe de la Terre, doit plûtôt prendre la route par dessus, qu'entre ce globe & le Soleil; parce que cette matiére faisant effort pour s'éloigner du centre, a sa détermination vers le haut & non vers le bas; d'où il suit que la Terre reçoit aussi plus de mouvement vers le haut, que vers le bas, & que par conséquent elle doit commencer à tourner. Cette matiere doit aussi étant parvenuë au haut retourner vers le bas par un demi cercle, parce que la matiere plus solide & plus agitée qui est en cét endroit lui donne cette détermination, par laquelle elle doit circuler autour de la Terre, & la faire circuler avec elle.

3. On répond, enfin, que le P. Da-

viel

niel raiſonne du petit Tourbillon au grand, comme de deux Tourbillons voiſins, dont le plus fort devroit détruire le plus foible. Mais il y a bien de la différence, puis que le petit Tourbillon de la Terre, fait partie du grand qui l'entraîne: ce qui fait que le petit ſe conſervera toûjours, tandis qu'il y aura une cauſe qui fera mouvoir la matiére circulairement autour du globe de la Terre.

Le Pere Daniel replique. 1. Que ſelon ce qui eſt accordé, ſi le canal qui emporte la Terre étoit égal, & le liquide uniforme; la Terre devroit aller auſſi vîte, que le fluide où elle nage. Or ce canal eſt tel, avant qu'on ſuppoſe le Tourbillon fait: puis que toutes les parties de la matiére ſe ſont rangées les unes au deſſus des autres; chacune à proportion de ſa maſſe, ſelon les régles du mouvement de Deſcartes; d'où il ſuit que la Terre a autant de mouvement, que cette matiere. Ajoûtez à cela, que ce Philoſophe donne à la matiére fluide, plus de vîteſſe qu'à la Planéte, independemment de l'inégalité du lict où elle coule; & que, par conſéquent, il n'eſt pas tout-à-fait défendu ſelon ſes principes.

2. En ſecond lieu, la raiſon qu'on allégue, pourquoi la matiére arrivée à

la Terre doit gliſſer par-deſſus & non par-deſſous ſeroit bonne, ſi cette matiere n'étoit point également preſſée des deux côtez, comme elle l'eſt effectivement.

3. Enfin, on a raiſonné pour la deſtruction du petit Tourbillon par le grand, comme on raiſonneroit pour deux Tourbillons voiſins, parce que c'eſt en effet la même choſe, dans les principes de Deſcartes; & que, comme la conſervation de deux Tourbillons voiſins dépend de l'égalité de leurs forces pour empêcher que l'un ne faſſe prendre ſon mouvement à l'autre; auſſi ce petit Tourbillon ſeroit détruit par le grand, ſi le grand ayant plus de force, lui donnoit ſon propre mouvement & ſa propre détermination; car c'eſt en cela que conſiſte la deſtruction d'un Tourbillon par un autre. Or l'on a défié Deſcartes de montrer l'égalité requiſe entre ces deux Tourbillons pour leur conſervation mutuelle, auſſi clairement qu'on a prouvé qu'elle n'y pouvoit pas être.

On ne s'arrêtera pas aux ſecondes Réponſes faites aux argumens de l'Auteur. Elles ne ſont point ſi importantes; ce qu'on a dit peut ſuffire en partie pour y répondre, & l'on craint d'être trop long. Il vaut mieux dire un mot

mot d'une Demonſtration Phyſique de l'Auteur contre le Syſtême de Deſcartes, laquelle montre que les Tourbillons ne ſauroient ſubſiſter un ſeul moment ſans ſe confondre, & ſans faire un plus grand Chaos, que celui qu'on ſuppoſe avoir été avant qu'ils fuſſent formez.

Un corps fluide, ſelon Deſcartes, eſt un corps compoſé de petites parties fort menuës, & qui ſe remuent en divers ſens & de divers côtez. D'où il ſuit, qu'un corps fluide s'ouvre aiſément pour laiſſer paſſer un corps dur qui y entre, qu'il change aiſément de figure; & que s'il n'eſt pas arrêté par un corps dur, il ſe répand de tous côtez. Il ſuit auſſi de là, que deux liquides, comme deux rivieres, par exemple, dont l'une a ſon embouchûre dans l'autre, ſe mêlent incontinent; parce que commençant à couler à côté l'une de l'autre, & les parties inſenſibles, dont ces eaux ſont compoſées, étant en mouvement de tous côtez; il faut néceſſairement, que les parties de l'une ſoient déterminées à ſe mouvoir vers l'autre & réciproquement. D'ailleurs la proprieté du liquide étant de donner paſſage fort aiſément à tout ce qui ſe préſente, il s'enſuit que ces deux eaux ſe reçoivent mutuellement, pour ainſi

dire, l'une l'autre, c'eſt-à-dire, qu'elles ſe mêlent. Et plus les corps ſont fluides, c'eſt-à-dire, plus leurs parties inſenſibles ſont menuës & en mouvement, plus ils ſe doivent aiſément mêler.

Or les Tourbillons de Deſcartes étant de véritables fleuves ou torrens infiniment fluides, il faut qu'ils ayent ces proprietez; & s'ils les ont, c'eſt une folie de ſe les imaginer en équilibre l'un contre l'autre. Les mouvemens violens, qu'ils ont autour de leur centre, qui leur font faire effort pour s'en éloigner, & s'aprocher du centre de leurs voiſins, c'eſt-à-dire, pour entrer avec violence les uns dans les autres; ces mouvemens, dis-je, leur ſervent encore à ſe faire plus aiſément paſſage: en ſorte qu'on ne ſauroit s'imaginer ces corps liquides s'apuyant & ſe ſoûtenant les uns contre les autres, comme des corps à reſſort, que leur vertu élaſtique tiendroit bandez, & tout prêts à s'étendre, dès que quelcun d'eux commenceroit le moins du monde à ceder.

VII.

LIVRES DE MATHEMATIQUE.

COURS de MATHEMATIQUE, *qui comprend toutes les Parties de cette Science les plus utiles & les plus néceſſaires à un homme de Guerre, & à tous ceux qui ſe veulent perfectionner dans les Mathematiques. Par Mr.* OZANAM, *Profeſſeur des Mathematiques.* A Paris, chez Jean Jombert, 1693. in 8. cinq Tomes. Tome I. pagg. 540. Tome II. pagg. 670. Tome III. pagg. 578. Tome IV. pagg. 384. Sans les Préfaces, & les Planches des figures. On n'a pas encore vû le Tome V.

TOus les Traitez particuliers de Mathématique de M. *Ozanam* ont été reçus ſi favorablement du Public, qu'il ſuffit que ſon nom ſoit à la tête de quelque Ouvrage de cette nature, pour être recherché avec empreſſement. Le deſſein qu'il ſe propo-

ſe dans celui dont on vient de lire le titre étoit digne de lui. Il eſt vrai que nous avons d'excellens Traitez particuliers de divers Auteurs, ſur diverſes Parties des Mathématiques : mais on ne ſauroit douter, qu'il ne ſoit plus utile d'être inſtruit par une même main ſur toutes ces ſciences, que d'avoir affaire à pluſieurs Maîtres. Quelque conformité qu'il y ait entre la Methode de tous les Mathématiciens, il y a toûjours aſſez de différence, pour ſe trouver dans quelque embarras, du moins dans les commencemens, lors qu'on eſt contraint de quitter un Auteur, parce qu'il n'a traité qu'un ſujet particulier, pour en prendre un autre qui a écrit ſur une autre matiére.

Il eſt vrai encore, que nous ne manquons pas d'Auteurs, qui nous ont donné un Cours complet de toutes les Mathematiques. Le P. *Deſchales*, par exemple, n'en a oublié aucune partie dans le grand Ouvrage, auquel il a donné le titre de *Mundus Mathematicus*, qui fut imprimé à Lyon en trois Volumes *in folio*, en 1674; & qui a été imprimé en quatre Volumes depuis trois ou quatre ans, avec quelques additions.

Mais tous ces Livres n'ont pas pû détour-

détourner M. Ozanam de ſon deſſein. Il a jugé, à ce qu'il nous aprend dans ſa Préface, que tous ces Cours, & tous ces Ouvrages précedens étoient peu utiles. Les uns, pour être trop amples, accablent la pareſſe de ce ſiécle, & font peur aux eſprits, qui ne ſont pas laborieux. Les autres pour être trop abrégez, n'inſtruiſent pas aſſez. Ils ſuppoſent des Savans, & ne les font pas; parce qu'il eſt impoſſible d'être court, & de conſerver la clarté qu'il faut, pour inſtruire ceux qui commencent. Enfin, la plûpart de ces Livres ſont écrits en des langues étrangéres, & ſurtout en latin; & il ſe trouve bien des jeunes gens, qui n'entendent pas cette langue; bien qu'il y en ait peu aujourdhui, d'une famille un peu conſidérable, qui ne veuillent ſavoir les Mathématiques. L'Auteur a choiſi un milieu entre une exceſſive longueur & une trop grande brieveté. Il s'eſt attaché aux choſes les plus néceſſaires; mais en ſorte, néanmoins, qu'il croit que celui qui entendra bien ſon Ouvrage, ſaura aſſez de Mathématique, pour pouvoir faire de lui-même tels progrès qu'il voudra, ſoit pour la lecture de toutes ſortes d'Auteurs, ſoit pour les réflexions particulieres. Comme il écrit principalement pour ceux qui

commencent, il ne laiſſe paſſer aucun terme un peu hors du commun qu'il ne l'explique; & il y a mis outre cela à la fin de chaque Traité des Tables des termes qui y ſont expliquez; afin que ceux qui peuvent en avoir oublié l'explication dans la ſuite de leur lecture, les puiſſent facilement retrouver.

Outre la Préface générale, on en a mis une particuliére, au devant de chaque Volume, pour faire connoître l'utilité des Parties des Mathématiques qui y ſont expliquées. Les figures ſont toutes gravées ſur le cuivre, ce qui fait qu'elles ſont & plus belles & plus exactes; mais auſſi ont-elles cela d'incommode, qu'il a falu les renvoyer à la fin de chaque Traité, à moins que de s'engager dans des dépenſes immenſes, & comme d'ailleurs, on n'a pas pris ſoin de les faire déborder hors du livre, du moins dans l'Exemplaire, que nous en avons vû, on eſt extrémement embarraſſé, toutes les fois qu'il faut y avoir recours. Comme cette Edition s'eſt faite ſous les yeux de l'Auteur, elle ne ſauroit manquer d'être correcte: il eſt pourtant impoſſible qu'elle ſoit entiérement exemte de fautes. On en a remarqué deux dans la page 73. du premier Volume, dont l'une à la-

vé-

vérité n'eſt pas importante. On y lit à la ligne 12. *circonference*, au lieu de *circonfenence*; & à la ligne 14. *diametre*, au lieu de *rayon* ou *demidiametre*.

II. CET Ouvrage eſt diviſé en cinq Volumes. 1. Le premier commence par une Introduction aux Mathématiques, comprenant une idée générale de ces Sciences; l'explication des termes les plus généraux; un petit Abregé d'Algebre, qui eſt, peut-être, un peu trop court pour ceux qui commencent, & ſurtout pour ceux qui voudroient aprendre les Mathématiques d'eux-mêmes. Mais l'Auteur n'a eu en vuë que de donner autant qu'il en eſt néceſſaire, dans les *Elemens d'Euclide* & ailleurs, pour adoucir les Démonſtrations, qui ſembleroient plus difficiles par une autre voye, que par l'Analyſe des Geometres. Il n'y a aucun de ceux qui commencent, par exemple, qui ne trouve quelque peu de difficulté dans les Démonſtrations ordinaires de la plûpart des propoſitions du ſecond Livre d'Euclide mais par l'Algebre, les Démonſtrations en ſont de la derniere facilité. Auſſi l'Auteur a-t-il ajoûté dans ce Livre les Démonſtrations d'Algebre aux Démonſtrations ordinaires.

On trouve encore dans l'Introduction de l'Auteur, quelques Problêmes d'Arithmétique résolus par l'Algebre, & quelque autres Problêmes de Geometrie, pour travailler sur la terre & sur le papier, resolus par le compas & par la régle, pour dégrossir la main de ceux qui commencent, & les accoûtumer à manier ces instrumens.

Cette Introduction est suivie des six premiers Livres des Elemens d'Euclide, & du onziéme & douziéme, expliquez & démontrez. L'Auteur a ajoûté à la fin de chaque proposition, l'usage qu'on en peut faire. Deschales avoit suivi cette methode, dans l'explication de ces mêmes Elemens, aussi bien que quelques autres Geometres. M. Ozanam a retranché quelques propositions d'Euclide inutiles; & s'est servi, autant qu'il a pû, de Demonstrations directes, au lieu des indirectes, que ce Geometre employe souvent, & qui sont bien propres à convaincre l'esprit, mais qui ne l'éclairent point. On n'a, du reste, rien changé aux constructions d'Euclide, lors qu'elles sont générales & faciles, & qu'elles dépendent de quelque Problême, qui a précedé; pour ne pas rendre ce Problême inutile, comme quelques uns ont fait.

2. Le.

2. Le second Volume comprend l'Arithmetique, la Trigonometrie, tant rectiligne, que Sphérique; & les Tables des Sinus & des Logarithmes. A l'égard de ces Tables, il est toûjours à craindre, que les dernieres imprimées ne soient les plus fautives. La raison en est, qu'à moins d'un travail immense, en faisant tout de nouveau les calculs, dans lesquels même il ne seroit pas sûr de ne se point tromper, les dernieres Editions ont immanquablement les fautes des Exemplaires sur lesquels on les fait, & que de plus on y en ajoûte de nouvelles.

Pour prévenir ces inconvenients, l'Auteur nous aprend, qu'il a fait imprimer ses Tables sur celles de Vlacq de l'édition de la Haye de 1664. qui passent pour être des plus correctes, & les a fait corriger sur celles du même Auteur imprimées à Amsterdam en 1683. qui passent pour être encore plus correctes que les précédentes, afin de pouvoir connoître les fautes qui y seroient, lors qu'il se rencontreroit quelque diférence entre les chifres de l'une & de l'autre de ces deux différentes Editions, ce qui a fait découvrir des fautes à l'Auteur, qu'il a corrigées dans ses Tables. Pour une plus grande perfection, avant que de les impri-

mer, il a lû avec soin celles de Vlacq, ayant corrigé les Sinus, sur les Tables de *Pitiscus* in folio, & les Logarithmes sur ceux d'*Henri Briggs* aussi *in folio*, ce qui lui a fait découvrir quelques fautes essentielles, & plusieurs autres de moindre conséquence, qu'on avoit négligées dans toutes les Editions, & que l'Auteur a corrigées dans la sienne.

3. Le troisiéme Volume contient premiérement la Géometrie pratique, divisée en quatre Parties, qui sont la Geodesie, ou la division des champs; la Longimetrie, ou la mesure des lignes accessibles, & inaccessibles sur la Terre; la Planimetrie ou l'Arpentage, qui est la mesure des plans; & la Stereometrie, ou Toisé, qui est la mesure des solides ou corps. En second lieu le Traité des Fortifications, qui n'est pas un des moindres de l'Auteur.

Après avoir expliqué les termes ichnographiques d'une Place fortifiée, il donne onze maximes générales de la Fortification, ce qui comprend les préliminaires du Traité. La premiere partie traite de la Fortification réguliere, sur quoi M. Ozanam nous aprend qu'il a une methode de fortifier qui lui est propre, & qui se raporte assez bien aux maximes générales de la Fortifica-

ſication. Il tire, entr'autres, les flancs des Baſtions du centre de la Place, en ſorte qu'ils ne ſont perpendiculaires ni à la Courtine, ſelon la méthode du Chevalier *de Ville*, ni à la ligne raſante, ſelon celle du Comte de *Pagan*. Il donne ſix-vints toiſes au côté interieur du Polygone, afin que la grande ligne de défenſe ſoit à peu près de cette grandeur. Il donne autant de toiſes à la demi-gorge, que le Polygone à fortifier a de côtez, & vint de plus; de ſorte que la demi-gorge ſera de vint-quatre toiſes dans le quarré, de vint-cinq dans le pentagone, &c. juſqu'au dodecagone, où la demi-gorge ſe trouvant de trente toiſes, demeure de cette grandeur dans les Polygones plus grands. Il donne au flanc un nombre de toiſes égal au quadruple du nombre des côtez du Polygone propoſé, c'eſt-à-dire, ſeize toiſes dans le quarré, vingt dans le pentagone, & ainſi de ſuite, juſqu'au dodecagone, où le flanc ſe trouvant de quarante toiſes, demeure de cette grandeur, dans les Polygones de plus de côtez. Il donne encore une autre méthode au commencement de la troiſiéme Partie, qui eſt plus générale, & par laquelle les flancs ne ſe trouvent pas ſi grands, que par celle-ci; mais par

par laquelle, en recompense, les demi-gorges deviennent plus grandes, sans que néanmoins on soit obligé de les fixer à une certaine grandeur, comme dans la méthode précédente : car quand les Polygones deviennent plus grands, les demi-gorges croissent si peu selon cette methode, qu'elles ne peuvent pas surpasser trente-six toises sur un côté interieur de six-vints toises, dans un Polygone de trente côtez.

La seconde partie du *Traité de Fortification* de M. Ozanam, parle de la construction des dehors. La troisiéme explique les differentes maniéres de fortifier des Auteurs les plus considérables, avec les défauts & les avantages de toutes ces manieres. Il commence par la sienne, laquelle lui est particuliere, comme on a déja dit. La quatriéme partie traite de la Fortification irréguliére. La cinquiéme de la Fortification offensive, c'est-à-dire, de l'art d'assiéger & de prendre les Places fortes ; & la sixiéme traite de la Fortification défensive, c'est-à-dire, de la maniere dont on se doit défendre, & s'opposer à la force de l'Ennemi ; qui veut se rendre maitre d'une Place forte. On y parle des retranchemens, des contre tranchées, des contrebateries, & de la défense des brêches & des contre-

tremines. Ces deux dernieres Parties, quoi qu'aſſez courtes, ne ſont pas des moins importantes de ce Traité ; ſur tout puis que la plupart de ceux qui nous ont donné des livres de Fortification, n'ont preſque rien dit, de l'attaque des Places, & de leur défenſe dans le tems d'un ſiége.

4. Le quatriéme Volume commence par les Méchaniques, dont M. Ozanam fait trois parties. La prémiere eſt de Machines ſimples & compoſées, la ſeconde de la Statique, & la troiſiéme contient les Principes de l'Hydroſtatique. Les Mechaniques ſont ſuivies de la Perſpective, qu'il diviſe en Theorétique & Pratique. Il s'attache principalement aux principes de cette ſcience, & aux régles aſſurées qu'elle a établies, pour diſcerner les effets des éloignemens, & pour prendre les hauteurs, & les racourciſſemens de tous les objets proches ou éloignez ; pour enſeigner aux Peintres la perfection de leur art, les hauteurs & les meſures des figures, des meubles, des piéces d'Architecture, la hauteur qu'ils doivent donner aux Statuës, la pente que doivent avoir les bâtimens, & l'angle pour le point de vuë, afin que tout paroiſſe dans une juſte proportion aux Architectes & aux Ingenieurs la préſen-

ſentation de leurs deſſeins dans un petit eſpace, en élevant une partie de leurs ouvrages ; & en laiſſant l'autre en plan ; & enfin, pour donner des régles aux Orfévres, aux Brodeurs, aux Peintres en argent, en ſoye, & en laine, aux Menuiſiers de marqueterie ou de placage, & à tous ceux qui ſe mêlent de deſſeins & de peinture.

5. Nous n'avons pas encore vû le cinquiéme Volume de ce Cours de Mathématique ; mais l'Auteur nous dit dans ſa Préface, qu'il comprend la Geographie, & la Gnomonique. Les Mathématiques ont bien encore d'autres parties, comme l'Aſtronomie, la Navigation, &c. mais l'Auteur les omet à deſſein, parce qu'il les croit moins utiles à un homme de guerre, en faveur duquel principalement il a compoſé ce Cours de Mathématique. Ajoûtez à cela que l'Auteur a déja fait divers Traitez particuliers, & en promet encore d'autres, qui pourront ſuppléer à ce qui manque dans cét Ouvrage. Il prépare entr'autres un Volume particulier de Recréations Mathématiques & Phyſiques, où il traitera de l'Hydraulique, de la Pneumatique, & des autres Parties les plus curieuſes. J'aprens que ce Cours de Mathémati-

que

que s'imprime à Amſterdam chez la Compagnie.

2. MISCELLANEA ITALICA *Phyſico-Mathematica. Collegit Gaudentius Robertus Carm. Congr. Bononiæ.* 1693. in 4. pagg. 646.

C'EST ici le quatriéme Volume des *Miſcellanea Italica*, dont on a promis de parler dans le Tome XXIV. de cette *Bibliothéque*, pag. 491. où l'on a donné l'Extrait des trois précédens. On ſe contentera d'indiquer les Pieces, qui le compoſent ; parce que la plûpart ayant déja été imprimées, elles ſont aſſez connuës des Mathématiciens.

1. La premiere eſt un Traité de *la Meſure des eaux courantes*, compris en ſix Livres, & compoſé par un Profeſſeur en Mathématique de Bologne, nommé *Gulielmini*.

2. La ſeconde eſt un Traité du célébre *Torricelli*, de la Sphére & de tous les corps *Spheraux*, c'eſt-à-dire, de tous les ſolides faits par le moyen des plans polygones réguliers inſcrits ou circonſcrits au cercle, & par la revolution deſdits polygones & du cercle autour de leur axe. Ce qui obligea Torricelli à faire ce Traité, c'eſt qu'*Ar-*

qu'*Archimede*, qui a traité des corps ſphériques, n'a parlé que de la Sphere, & du Cylindre, ce qui rend ſon Ouvrage fort imparfait; outre que ſes Démonſtrations ne ſont pas ſi générales, que celles que donne Torricelli dans ce Traité.

4. On trouve enſuite un Traité du Tremblement de Terre, compoſé par *Flaminius de Mezavachis*, à l'occaſion de celui qui arriva en 1672. dans cette Partie de l'Italie qu'on nommoit autrefois * *Æmilia*. Cet Ouvrage n'a rien de fort important. Celui qui l'a fait eſt plus Orateur que Philoſophe & Mathématicien. Il raporte toutes les opinions des Anciens ſur la cauſe des Tremblemens de Terre, ſans oublier ceux qui ont dit que la Terre étoit un Animal, qui ſe ſecoüoit, lors qu'elle étoit malade, de même que les autres Animaux. Il ſe détermine pour l'opinion d'*Ariſtote*, d'où il tâche de tirer des concluſions, pour déterminer les différentes eſpéces de Tremblemens de Terre, les lieux qui y ſont le plus ſujets, les tems auſquels ils ont accoûtumé d'arriver, les ſignes qui les précédent, qui les accompagnent, & qui les ſuivent, les remédes qu'on peut y aporter, &c. Mais tout cela étant établi

* *C'eſt le nom que lui donne l'Auteur.*

bli sur une hypothése évidemment fausse, ne peut guéres avoir de solidité.

4. Il n'en est pas de même des trois Lettres suivantes. Il suffit de dire, qu'elles sont de l'illustre M. *Cassini*, & qu'elles contiennent une partie de sa Doctrine sur les apparences du Soleil & sur les Refractions, pour exciter la curiosité de tous les Astronomes, qui peuvent ne les avoir pas encore lûes. Elles sont adressées à M. *Montanari* Professeur en Mathématique à Bologne.

Ces trois Lettres sont suivies d'un autre ouvrage de M. Cassini, qui est une Theorie de la Comete qui parut en 1664. dans laquelle il tire des conséquences des premiéres Observations, qui furent faites sur cette Comete, pour prédire ce qui devoit arriver dans la suite de son apparition, conformément à ce qu'il avoit déja enseigné sur la Comete qui parut en 1652.

5. La cinquiéme Piéce est une Dissertation de M. Montanari, sur la Comete de 1664. & 1665. Elle comprend toutes les Observations, que l'Auteur fit à Bologne sur cette Comete, & son sentiment sur la maniere dont il croit que ces Etoiles errantes se forment, & aquiérent ensuite le mouvement qu'elles

les ont. Il croit que les Cometes ſe forment dans les Cieux, à peu près de la même maniere que les taches du Soleil, & qu'elles prennent enſuite leur place dans le Ciel & leur mouvement, à proportion de leur peſanteur; de même qu'il croit que cela eſt arrivé aux autres Planetes. Car il ſoûtient qu'elles ont toutes tellement leur lieu propre, que quand Dieu viendroit à bouleverſer tout l'Univers, & le laiſſer enſuite à lui-même, toutes les Planetes reprendroient naturellement, & comme d'elles-mêmes, la ſituation qu'elles ont aujourdhui. A peu près, comme ces liqueurs différentes qu'on met dans une phiole, pour repréſenter les quatre Elemens, étant bien broüillées & confonduës enſemble, ſe replacent d'elles-mêmes les unes au deſſus des autres, dès qu'on laiſſe quelques momens en repos la phiole dans laquelle elles ſont renfermées.

L'Auteur explique la queüe des Cometes, à peu près de la même maniere, que M. Caſſini, dans ſon Traité de la Comete de 1652. Il ſuppoſe qu'il s'éleve inceſſamment des vapeurs, ou une eſpéce de fumée du corps de la Comete, & qu'elle en eſt environnée de toutes parts. Mais dans la partie tournée du côté du Soleil, ces vapeurs ſont

diſſipées par la chaleur de cèt Aſtre ; au lieu que celles de la partie oppoſée, ſubſiſtant toûjours, & s'étendant aſſez loin, en ſorte néanmoins que les vapeurs les plus éloignées du corps de la Comete, ſont moins épaiſſes que les plus près, elles doivent nous paroître comme une queüe. Que ſi l'on demande, comment ces vapeurs peuvent nous paroitre, ſi la Cométe n'a point de lumiere d'elle-même, comme on le ſuppoſe ; on répond qu'il ſuffit que la ſurface de ces vapeurs reçoive quelques rayons du Soleil, qu'elle reflêchiſſe vers nos yeux, comme l'on conçoit facilement que cela ſe peut faire, par les refractions des rayons, qui viennent de la tête de la Cométe : de même qu'avant ou après le coucher du Soleil, les vapeurs qui ſont ſur la Terre, reflêchiſſent d'une maniere aſſez foible des rayons du Soleil, capables de nous faire apercevoir quelque eſpece de blancheur ; mais trop foibles, pour diſſiper les vapeurs de nôtre Hemiſphére.

6. On trouve après cela diverſes Lettres ou Diſſertations, ſur la même Cométe, & ſur celles des années 1681. 1682. & 1683. On ſe ſeroit bien pû paſſer de quelques unes de ces piéces, qui ne contiennent que des remarques d'Aſtro-

strologie, dont il y a peu de gens, qui se soucient aujourdhui ; parce qu'on est persuadé, qu'elles ne sont fondées que sur des hypothéses bâties en l'air, & sur des analogies purement arbitraires. La principale de ces Piéces, c'est celle qui contient les Observations de l'Academie Physico-mathématique de Rome sur la Cométe de 1680. & 1681. faites depuis le 28. de Novembre de l'an 1680. jusqu'au 25. de Février de l'année suivante.

7. On voit ensuite deux Lettres de M. Gulielmini sur l'Hydrostatique. Il justifie dans la premiere une des Propositions de son Traité de la mesure des eaux courantes, contre les Objections proposées par M. *Papin* dans le Journal de Leipsic de 1691. Il traite dans l'autre de la methode dont on doit se servir pour déterminer la viteſſe du mouvement des liqueurs dans les siphons recourbez.

8. Enfin, l'on trouve dans ce Volume des expériences de M. *Campani*, pour démontrer la véritable raison de la suſpenſion de l'eau & du Mercure dans le tuyau de Torricelli : mais comme ces expériences ont été faites il y a déja assez de tems, elles ne sont pas à beaucoup près si considérables, que toutes celles qu'on a faites depuis.

3. *Di-*

3. *Divers* OUVRAGES *de* MATHEMATIQUE *&* *de* PHYSIQUE, *par Meſſieurs de l'Academie Royale des Sciences.* A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1693. in folio. pagg. 518.

CE Recueil a tout un autre prix, que celui dont nous venons de parler; puis qu'il n'y a aucune des Pieces qui le compoſent, qui ne ſoient importantes, & qui ne comprennent des queſtions de Mathématique trés-curieuſes. On le doit principalement aux ſoins de M. *de la Hire*, qui ayant ramaſſé divers Ouvrages manuſcrits de Meſſ. *Frenicle*, *de Roberval*, *Picard*, & quelques autres, obtint de M. *de Louvois* la permiſſion de faire imprimer à l'Imprimerie du Louvre ceux qu'il jugeroit à propos, & qu'il trouveroit les plus achevez. Meſſ. *Sedileau* & *Pothenot* lui ont auſſi aidé dans cette impreſſion. On ſe contentera d'indiquer les différentes Pieces qui compoſent ce Volume, comme on a fait dans les Extraits précédens.

1. On trouve d'abord deux piéces de M. Frenicle. La premiére eſt ſon Traité *des Excluſions*, qui comprend une methode particuliere dont il ſe ſervoit

voit pour la ſolution des Problêmes, par le moyen de laquelle il reſolvoit ſouvent des queſtions d'Arithmétique très-difficiles, qu'on ne pouvoit reſoudre par l'Algebre. Cette Methode eſt compriſe en dix préceptes expliquez par dix exemples, qui renferment pluſieurs proprietez très-remarquables de divers nombres. On peut dire en général que cette methode conſiſte à trouver par la plus courte voye, quelque proprieté qui convienne à ce que l'on cherche, par laquelle on exclue de la queſtion tous les nombres, qui ne ſont pas propres à la réſoudre, & l'on trouve au contraire celui ou ceux qui peuvent le faire. Il y a pluſieurs maximes particulieres ſur ce ſujet, qu'il ſeroit trop long de raporter. Il ſemble que par cette voye l'on ne marche d'abord qu'en tâtonnant; & comme l'on raiſonne ſouvent du particulier au général, il eſt facile de ſe tromper, à moins qu'on n'aporte de grandes précautions; mais auſſi n'eſt-elle principalement, que pour les queſtions qu'il eſt difficile ou impoſſible de réſoudre par l'Algebre.

La ſeconde piéce du même Auteur que l'on trouve ici eſt un Abrégé des *Combinaiſons*, par le moyen deſquelles il réſout quelques queſtions également cu-

curieuses & difficiles.

On a fait suivre ces deux Piéces de quelques Ouvrages de M. de Roberval. Le premier est un Traité des *Mouvemens composez*, & du moyen de trouver les Touchantes des lignes courbes. Il est tiré d'un Manuscrit, où l'on lit au commencement de la propre main de M. de Roberval, que l'invention en est de lui ; mais qu'un Gentilhomme, à qui il avoit donné des Leçons particulieres, les ayant redigées par écrit, en avoit composé ce Traité à sa maniere. Il fut revû ensuite par M. de Roberval, avant qu'il le lût dans l'Academie Royale des Sciences en 1668. mais il n'y mit pas la derniere main ; s'étant contenté d'écrire seulement en divers endroits quelques remarques, qu'on a mises à la marge. Il y a encore du même Auteur un Traité de la résolution des Equations tant planes, que cubiques ; un autre des *Indivisibles*, & un troisiéme de la *Roulette* ou *Trochoide*, dont on a tant parlé du tems de *Descartes*, & dont M. de Roberval découvre, explique, & démontre les différentes proprietez.

On voit ensuite trois Lettres, qui servent d'éclaircissement pour l'histoire de quelques découvertes de Geometrie. La premiere est de M. de Rober-

val au P. *Mersenne*. La seconde de *Torricelli* à M. de Roberval ; & la troisiéme du même de Roberval à Torricelli. Ce dernier prétend que la Roulete avoit été connuë de Galilée, avant qu'on en parlât en France, & qu'il la nommoit *Cyclois*. Il assure qu'il a découvert la mesure de l'aire de la Roulete presque sans y penser, & qu'il l'a prouvée cinq fois, par des principes differens. Qu'un Disciple de Galilée lui en avoit montré la Tangente ; mais qu'il n'avoit rien à dire, sur les solides qui se pouvoient former, par la revolution de cette même ligne sur sa base ou sur son axe.

Dans la suite Torricelli, & quelques autres Mathématiciens d'Italie écrivirent en France pour se plaindre, de ce que M. de Roberval leur ravissoit l'honneur de l'invention, qui leur étoit dû ; puis que c'étoit d'eux qu'il avoit apris ce qui concernoit la Roulete, dont il s'atribuoit l'invention. Ce fut ce qui donna lieu à la Lettre de M. de Roberval à Torricelli dont nous venons de parler. Ce Savant y soûtient qu'il a trouvé tout ce qui concerne la Roulete, avant qu'on sût en France, que les proprietez en eussent été démontrées en Italie. Il soûtient même qu'il ne doit point à *Cavalieri* la Metho-

thode des *Indivisibles*, quoi qu'il soit reconnu pour en être l'inventeur. Il nous aprend qu'avant que Cavalieri publiât rien sur ce sujet, il s'en servoit dans le particulier; mais qu'il la tenoit secréte, pour faire valoir davantage les découvertes qu'il faisoit par son moyen, & qu'il fut fort surpris, quand il aprit que Cavalieri avoit publié la même methode, à quelque difference près, qui rendoit néanmoins celle de M. de Roberval *plus parfaite*, & moins exposée à la chicanerie des demi-geométres.

3. Ces Ouvrages de M. de Roberval sont suivis de diverses piéces très-considérables de l'illustre M. *Huygens*, qu'il communiqua à M. de la Hire lors qu'il sût qu'on travailloit à ce Recueil. On y voit d'abord le Traité de la cause de la pesanteur, qui a été imprimé depuis en Hollande en 1690. avec des remarques & des additions. On en a parlé dans le Volume XVIII. de cette Bibliothéque. pag. 225.

On voit ensuite la Demonstration de l'équilibre de la Balance, d'une maniere toute nouvelle, pour supléer au defaut qui se trouve dans celle qu'en a donné *Archimede*. La Démonstration de deux Theorêmes sur les Puissances qui tirent des cordes. La des-

cription d'une nouvelle force mouvante, par le moyen de la poudre à canon. M. Huygens ne la propose, que comme une pensée, qu'on peut amener à une plus grande perfection. Elle consiste dans un piston qui tombe avec violence dans un cylindre creux dont la poudre enflammée a chassé l'air, & qui étant entraîné par son propre poids, & par celui de tout l'air qui appuye dessus, est capable d'enlever un poids considérable, qui y sera attaché par le moyen d'une corde qui passera dans une poulie. M. Huygens croit, que si cette machine étoit perfectionnée, elle pourroit servir à élever toutes sortes de grands poids, & des eaux pour des fontaines; à jetter des boulets & des flêches avec beaucoup de force, suivant la maniere des Baliſtes des Anciens. On trouvera la description de cette Machine à la page 220. Cette description est suivie de la construction du lieu à l'Hyperbole, par les Asymptotes, du même Auteur. Sa Demonstration de la Régle *de Maximis & Minimis*, qui est duë à M. *Fermat*. Une Régle pour trouver les tangentes des lignes courbes, du même M. Fermat; mais dont il n'avoit pas bien expliqué l'usage, ni donné de Démonstration. Descartes en a dit quel

que choſe dans ſes Lettres ; mais M. Huygens croit, qu'il ne s'eſt pas expliqué clairement. Enfin on trouve la conſtruction d'un Problême d'Optique par le même, qui eſt la XXXIX. propoſition d'*Alhazen*, & la XXII. du Livre VI. de *Vitellion*.

4. Après ces Traitez de M. Huygens, viennent divers Ouvrages de M. Picard, qu'on a trouvé parmi ſes papiers, & dont la plûpart n'étoient encore qu'ébauchez. Le premier, qui eſt celui des Cadrans, étoit le plus avancé ; ce qui n'a pas empêché que M. de la Hire n'ait été obligé d'expliquer pluſieurs choſes, que M. Picard avoit ſuppoſées, & dont l'explication étoit néceſſaire, pour l'intelligence de quelques endroits, qui ſans cela auroient pû paroître difficiles. L'Auteur prétend que la meilleure maniere de conſtruire les Cadrans, ſurtout ceux qui ſont un peu grands, c'eſt de les calculer : & c'eſt cette maniere, qu'il explique dans ce Traité.

On a encore tiré des Regiſtres de M. Picard, quelques remarques ſur les poids & ſur les meſures, avec des Obſervations de M. *Auzout*, qui y étoient inſérées. On a joint les expériences ſur les eaux, qu'il avoit faites autrefois avec M. *Romer*, & les conſé-

quences qu'il en avoit tirées : mais on a reſervé ſes Obſervations & pluſieurs Problêmes Aſtronomiques, pour un ſecond Volume de ces Collections. On a enfin ajoûté à tout cela la maniere de prendre le Diamétre des Planetes, que M. Auzout fit imprimer en 1667. tant parce que M. Auzout reconnoit, que M. Picard y a beaucoup de part, que parce qu'il ne ſe trouvoit preſque plus d'exemplaires de la premiére édition.

5. On voit enſuite le Traité des *Quarrez magiques* de M. Frenicle. Il eſt d'autant plus conſidérable, qu'il fait voir que tout ce qui avoit été publié par les plus habiles Algebriſtes juſques au tems que l'Auteur le compoſa, eſt fort éloigné de ce qu'a trouvé M. Frenicle ſur cette matiere. Car entre les 20, 922, 789, 888, 000. diſpoſitions ou combinaiſons différentes des ſeize premiers nombres de ſuite, dans un quarré, qui a quatre pour côté, ils n'en trouvoient que ſeize, qui fuſſent Magiques, leſquels pouvoient encore ſe reduire à quatre principaux, comme ils le remarquent; au lieu que M. Frenicle en donne 880. dans leſquels il trouve des proprietez très ſingulieres; & comme il s'étoit donné la peine de les diſpoſer tous, on les trouve ici impri-

primez, afin qu'on n'ait aucun lieu d'en douter.

6. Ce Traité eſt ſuivi de quelques Régles pour les Jets d'eau, par M. *Mariote*. Elles ſont tirées en partie de ſon Traité du mouvement des eaux. C'étoit un extrait pour l'uſage, avec quelques remarques particuliéres qu'il avoit faites, dans le deſſein de les préſenter à M. de Louvois. On a cru qu'il étoit à propos de les inſerer dans ce Volume.

7. Ce Recueil finit par quelques expériences de M. Romer ſur la hauteur & ſur les amplitudes des corps jettez, & ſur la force des tuyaux, qui ſervent à conduire les eaux.

4. LOGISTIQUE *pour la Science générale des Lignes Courbes, ou Maniere Univerſelle & Infinie d'exprimer & de comparer les Puiſſances des Grandeurs.* A Paris, de l'Imprimerie de Lambert Roulland. 1691. in 12. pagg. 40.

PRINCIPE *de la Science Générale des Lignes Courbes ou un des Principaux Elemens de Geometrie Univerſelle.* A Paris, chez le même. in 12. pagg. 368.

ON joint ces deux Ouvrages ensemble, parce qu'ils sont du même Auteur, & que le premier n'est qu'une introduction, pour entendre le second. Il y avoit des personnes qui l'attribuoient d'abord à M. *Prestet*, Auteur des *Nouveaux Elemens des Mathematiques*, qu'on *rimprime actuellement à Amsterdam : mais ils se sont désabusez après l'avoir examiné, y ayant reconnu bien des fautes, dont on croit que M. Prestet étoit incapable. Quoi qu'il en soit, ce Livre n'a pas eu le bonheur de plaire à tous les Savans de France : il y en a qui ont prétendu y trouver divers défauts considérables. On remarque que les Mathématiciens des autres Pays sont à peu près du même goût. Il y en a qui soûtiennent, qu'on avoit trouvé avant l'Auteur des voyes aussi courtes que celles qu'il propose, que sa Régle n'est pas toûjours aussi générale qu'il le prétend ; & qu'il oblige quelquefois à faire par des voyes extrémement longues, ce qu'on peut faire par un chemin beaucoup plus court. Nous n'en dirons pas davantage; surtout puis qu'il en est parlé en plusieurs endroits du *Journal des Savans* de Paris de 1692. où l'on voit les Objections qui ont été faites à l'Auteur, & quel-

* *Ils ont paru en 1694.*

quelques unes de ſes réponſes. Ce n'eſt d'ailleurs qu'un eſſai d'un plus grand Ouvrage qu'il prépare ; & dont on pourra parler au long, quand il aura été donné au Public.

5. *La* GEOGRAPHIE ANCIENNE, MODERNE, & HISTORIQUE. *Tome I. qui contient les Principes de la Geographie, l'Angleterre, l'Eſcoſſe, l'Irlande, le Dannemark, la Suede, la Norvege, la Pologne, & la Moſcovie.* A Paris, chez Jean-Baptiſte Coignard, 1689. in 4. pagg. 416. *Tome II. qui contient la France, les Pays-Bas, les Provinces-Unies, la Suiſſe & la Savoye.* Imprimé en 1691. in 4. pagg. 564.

IL paroit par ces deux Volumes, qui ſont fort gros & qui ne contiennent qu'une Partie de l'Europe, que M. d'*Audiffret* ſe propoſe un travail aſſez long, s'il veut continuer à peu près comme il a commencé. Auſſi le deſſein qu'il a formé eſt-il bien plus vaſte, que celui de pluſieurs Géographies qu'on a données depuis quelque tems au Public. Quelques-unes ne contiennent preſque que la Géographie Moderne, en ſorte qu'après qu'on les a apriſes, il

faut un ſecond travail pour aprendre la Geographie Ancienne, & un troiſiéme, pour pouvoir appliquer l'une à l'autre. Il eſt vrai d'ailleurs que l'étude de la Géographie, ne ſert preſque de rien en elle même, ſi elle n'eſt jointe à celle de l'Hiſtoire, pour laquelle elle eſt principalement deſtinée. Sans vouloir donc condamner ceux qui ont traité ces Sciences ſéparément, on peut dire qu'il eſt très-utile de les joindre enſemble, comme a fait *M.* d'Audiffret. La lecture de ſon Ouvrage, que ſon deſſein rend un peu long, peut ſurtout être fort avantageuſe, pour ceux qui ont déja d'ailleurs quelque legere teinture de la Geographie Ancienne & Moderne, & de l'Hiſtoire; parce qu'ils auront le plaiſir d'y voir en grand & dévélopé, ce qu'ils auront vû ailleurs en abrégé & en petit.

II. La Methode de l'Auteur paroit aſſez juſte. 1. Il donne d'abord un petit abregé de la Sphére & du Globe, avec les Principes généraux de la Géographie. Il eſt vrai que cèt Abregé paroitra aſſez inutile à bien des gens, à cauſe de ſa trop grande brieveté; parce que ceux qui commencent n'y comprendront preſque rien, & que ceux qui ont apris cette Science, en ſa-

ſavent beaucoup plus que l'Auteur n'en dit. Il ſemble d'ailleurs qu'il a manqué ou de lumieres ou d'exactitude à cèt égard : puis qu'il y a bien des choſes qui pouvoient être expliquées d'une maniere plus nette & plus préciſe, & quelques-uns mêmes, qui ſont tout-à-fait fauſſes. En voici quelques exemples. *La ligne du milieu du Zodiaque*, dit l'Auteur, *eſt apellé Ecliptique, parce qu'elle ſert de route ordinaire au Soleil; & comme c'eſt ſur cette ligne, que ſe font les Eclipſes de Soleil & de Lune on l'apelle Ecliptique du mot grec ἐκλείπω, qui ſignifie défaillir.* Tout cela eſt mal conçu. Il faloit dire, que cette ligne étant la route conſtante du Soleil, qui ne s'en écarte jamais ni à droite, ni à gauche, tout au contraire de la Lune, & des autres Planétes, elle eſt appellée Ecliptique, parce que c'eſt lors que la Lune ſe trouve directement ſur cette ligne, que les Eclipſes ſe font.

La Sphére droite, dit encore nôtre Auteur, *eſt celle qui a l'Horiſon rationel droit, parce que l'Equateur, les Tropiques, & les Polaires paroiſſent droits à l'Horiſon. La Sphére parallele à l'Equateur, & tous les Cercles, paralleles à l'Horizon.* Tout cela ne ſignifie rien, & contient même quelque choſe de faux; puis que qui dit tous les cercles,

n'en exclut aucun; & que dans la Sphére paralléle ni le Meridien, ni le Zodiaque, ni les Colures, dont parle l'Auteur, quoi qu'assez inutilement, ne sont paralléles à l'Horizon. Cela n'est pas même vrai exactement parlant de l'Equateur, qui n'est pas alors different de l'Horizon. L'Auteur pouvoit s'expliquer en un mot d'une maniere & plus claire & plus vraye; en disant que la Sphére droite est celle où l'Horison passe par les poles du monde, & coupe l'Equateur, les Tropiques, & les Polaires à Angles droits, & la Parallele celle où l'Horizon & l'Equateur ne font plus qu'un même Cercle.

Enfin, pour n'être pas trop long, l'Auteur dit, que les Cercles Polaires sont appellez Arctique & Antarctique, parce que l'un passe par le Pole Septentrional, & l'autre par le Pole Meridional; il faut n'avoir jamais vû de Globe, ni de Sphére, pour parler ainsi. Il vouloit dire que ces Cercles sont prés des Poles.

2. Après avoir parlé du Globe, l'Auteur donne une Idée Générale de toute la Terre; après quoi il parle de chaque Etat en particulier, & voici la Methode qu'il observe. Il commence toûjours par raporter ce que les Histo-

riens

riens ont dit de plus assûré sur la fondation des Etats. Il passe de là aux anciens Peuples qui les ont habitez, & parle de leur origine d'une maniere à n'en laisser rien échaper de considérable. Il marque les révolutions arrivées dans les Etats, tant en matiere de Réligion que du Gouvernement. Cela l'engage à faire le portrait des Princes qui régnoient alors, & à parler de ce qui s'est passé de plus remarquable durant leurs Régnes. En sorte qu'on trouve toûjours une Histoire suivie, & même assez circonstantiée de chaque Etat dont parle l'Auteur. Il fait ensuite la Description du Gouvernement présent, il y ajoûte ce qu'il est nécessaire de savoir touchant la Religion; après quoi il reprend la Geographie, & c'est alors qu'il traite de la nouvelle Geographie. Il donne d'abord les bornes générales des Etats; il continuë par leur division. Il passe de là aux limites des Provinces particulieres, dont il n'oublie pas non plus l'histoire particuliere. Il finit par la description des Villes, & raporte ce qu'il est nécessaire de savoir sur leur situation, leur origine & leur histoire.

III. L'Auteur, au reste, a raison, de dire qu'il est impossible de rendre une Geographie entiérement par-

parfaite ; il faudroit pour cela que chaque Souverain fit faire dans ſes Etats des Topographies exactes de tous les lieux particuliers ; ce qui aparemment n'arrivera jamais. Mais du moins, ceux qui ſe mêlent d'écrire de Geographie, ne devroient-ils pas copier les fautes de ceux qui les ont précédé, & encore moins y en ajoûter de nouvelles ; lors qu'ils peuvent ſans beaucoup de peine découvrir la vérité. Or c'eſt en quoi l'on peut dire que M. d'Audiffret a manqué quelquefois.

Il dit, par exemple, que le Golphe Arabique a été appellé *Mer rouge*, à cauſe de la grande quantité de *Suff*, qui eſt une eſpece de jonc rouge dont le fonds de cette Mer eſt rempli. Il s'en faut peu qu'il n'y ait autant de fautes que de mots dans tout cela : & il eut été facile à l'Auteur de les corriger. Son prétendu *Suff* eſt un mot Hebreu, qui ſignifie ce que les Latins apellent *Alga*, & qu'on peut traduire par de *la mouſſe de Mer*, ſimplement ; ſans qu'il ſignifie un jonc particulier. Il eſt vrai que les Hebreux ont apellé cette Mer סוף ים, c'eſt à-dire la Mer de la mouſſe ; mais il n'eſt pas vrai que cette mouſſe fut une eſpece de jonc rouge. *Diodore de Sicile* dit poſitivement le contraire, dans ſon livre III.

* *La*

* *La mer*, dit-il, *paroit tout-à-fait verte, ce qu'on dit qui arrive, non que la nature de ſes eaux ſoit telle, mais à cauſe de beaucoup de mouſſe, qu'il y a ſur les eaux.* C'eſt de la Mer rouge dont il parle. Enfin il n'y a perſonne aujourdhui qui ne ſache, que cette Mer a tiré l'epithéte de *rouge*, d'un Roi nommé *Erythra* c'eſt-à dire, *rouge*, & qui eſt le même que le mot Hebreu *Edom.*

Il y a d'autres fautes encore moins pardonnables, parce qu'il étoit plus facile d'être inſtruit de la verité; comme lorſque l'Auteur dit, que les murailles d'Ambrun ſont arroſées de la Durance: que pour être reçû dans le Conſeil de Geneve il faut être marié: que la Charge des Syndics de cette Ville eſt à vie, & que l'élection s'en fait par les Bourgeois aſſemblez dans l'Hôtel de Ville, &c.

[*On a rimprimé ce Livre à Amſterdam chez Schelte* 1695, *in* 12. *avec un Troiſiéme Tome qui contient l'Allemagne.*]

* ἔτι θάλαττα τυγχάνει ὖσα τὸ βάθος ἐυρίσκεται ἀπλῆϊον τριῶν ὀργυιῶν· καὶ τῇ χρόᾳ πάντελῶς ὑπάρχει χλαῳρή. τοῦτο δ' αὐτῇ φασὶ συμβαίνειν, ὃ λέγω τὸ τῆ ὑγρῶν φύσιν εἶναι τοιαύτην, ἀλλὰ λέγω τὸ πλῆθος ἐ διαφαινομένης καθ' ὕδατος μιᾶς καὶ φύσης.

6. *La*

6. *La* GEOGRAPHIE UNIVERSELLE, *ou Nouvelle Methode pour apprendre facilement cette Science. Contenant le Traité de la Sphére, la Description du Globe terrestre & celeste, les Parties du Monde divisées en leurs Etats, Empires, Royaumes, Republiques, Provinces, &c. Sur les memoires les plus nouveaux & les plus amples, qui ont paru jusqu'à present. Le tout enrichi de Cartes Geographiques, & de Figures de diverses Nations, avec les Armes des Provinces. Par le Sr.* DE LA CROIX, *Geographe du Roi. Divisée en IV. Tomes.* A Paris, chez la Veuve Mabre-Cramoisy, 1693. in 12. Tom. I. pagg. 318. Tom. 2. pagg. 359. Tom. III. pagg. 331. Tom. IV, pagg. 336.

I. SI l'on en croit M. *de la Croix*, il n'y eut jamais de Géographie si parfaite que la sienne. *Ortelius*, dit-il, *a commencé d'en faire revivre la curiosité, Mercator lui a donné une suite, & l'a reduite en une espéce de Corps, Cluverius a eu dessein d'en donner une Methode, Duval, Samson, Robbe, & quelques autres l'ont beaucoup perfectionnée; mais j'ose dire qu'on n'a point encore vû de Trai-*

Traité de Geographie si méthodique & si universel que celui ci ; on y donne une Relation fidelle de l'Univers selon l'ordre Geographique, Historique, Politique, Ecclesiastique, Moral, Heraldique, & Poëtique, avec tant de netteté &c. Tout y est traité avec ordre, ... on y verra une division exacte de tout ce qu'on y traite, & j'espere qu'on y trouvera toute sorte de satisfaction.

M. de la Croix est trop honnête homme, pour ne l'en pas croire sur sa parole : mais s'il y avoit quelque incrédule, qui doutât de la bonne foi ou de l'habileté de l'Auteur, il n'auroit qu'à jetter les yeux sur le Traité de la Sphére & du Globe, par où il commence, pour se persuader de l'un & de l'autre. Ce Traité, en effet, contient mille belles veritez, inconnuës jusques ici aux plus habiles Mathématiciens ; en voici quelques exemples. 1. *Les Poles du Zodiaque sont les deux Cercles Polaires.* 2. *L'élevation du Pole à l'égard d'un certain lieu, est un Arc du Meridien opposé à ce lieu, compris entre le Pole élevé & ce même lieu.* 3. *La ligne est une continuation de points sans largeur, 12. lignes font le pouce.* On avoit enseigné jusques ici, que la ligne sans largeur, étoit différente de celle dont les 12. font le pouce, & qu'on détermine ordinai-

dinairement par le petit Diametre d'un grain d'orge.

Il y a encore diverſes manieres de s'énoncer, inconnuës juſques ici aux Mathématiciens, & qu'ils ne ſeront pas fâchez d'aprendre; en voici quelques unes, parmi un nombre infini de ſemblables, qu'on rencontre à chaque ligne. *Il ne faut pas conſiderer les grands Cercles du Ciel comme des circonferences ſans largeur, mais comme des plans entiers*, on n'avoit parlé juſqu'à preſent que de la *largeur* du Zodiaque. 2. *Les deux Zones froides ont plûtôt la figure Circulaire, que celle d'une ceinture.* 3. *Du tems de S. Auguſtin on croyoit qu'il n'y avoit point de Zone froide, ni de torride; non plus que des Antipodes & de nouveau Monde.* Aparemment *Ovide* a vêcu depuis, puis qu'il a dit

* *Utque duæ dextrâ cœlum totidémque ſiniſtrâ*
Parte ſecant Zonæ, quinta eſt ardentior illis.

Du tems de ce Poëte on ſe contentoit de croire, que ces Zones étoient inhabitées, témoin ce qui ſuit,

Quarum quæ media eſt non eſt habitabilis æſtu:
Nix tegit altæ duas: &c.

* *Metam. Lib.* 1.

4. *On*

4. *On appelle les Cartes générales Mappemondes ou Planiſpheres, à cauſe qu'elles marquent un Globe à plein, & qu'on ne ſauroit aplanir un Globe ſans étendre ſa Circonférence, ou ſans le reſſerrer vers le milieu.*

Les Grammairiens pourront auſſi s'inſtruire dans ce Traité de la ſignification de quelques mots. Ils aprendront, par exemple, que le mot de *Zodiaque*, ſignifie *porte-vie* ou *porte-Animal*, & qu'il vient du mot grec ζῴδιον *animal*, & ἄγω, *porto*. Que le mot d'*Horizon* ſignifie en grec *borne-vuë*.

Le Traité de Coſmographie de M. de la Croix eſt ſuivi de celui de la Geographie en général; où l'on donne des Tables des Mers, Golphes, Détroits, Montagnes, &c. & une idée générale de la Geographie ſelon les Termes, la Situation des lieux; l'Hiſtoire naturelle, civile, & ſacrée, les Réligions, la Politique, les mœurs, les Langues, le Blaſon, le Commerce, les Richeſſes, la Temperature de l'air, le Terroir, les Iſles, &c. A l'égard des Réligions, par exemple, on nous aprend que l'*Anabaptiſte* eſt ainſi appellée à cauſe du *rebâtiſement*.

Après cela, l'Auteur commence à parler de l'Europe dans ſon premier Volume; & après l'avoir conſiderée

en

en général ; il traite de l'Espagne, du Portugal, des Pays-Bas, de la Savoye, & de la Suisse. Il nous aprend entr'autres qu'il y a quatre Empereurs en Europe, qu'il range ainsi selon leur dignité. 1. L'Empereur des François & Roi très-Chrêtien, &c. 2. L'Empereur d'Allemagne. 3. L'Empereur des Turcs. 4. L'Empereur ou Grand Duc de Moscovie.

En parlant de la Hollande, l'Auteur remarque *que cette Province n'est remplie que de grandes prairies que la Mer ravage en Hyver* ; c'est qu'aparemment les Hollandois retirent leurs dunes, & leurs digues dans leurs Etables avec leurs Troupeaux, de peur de la gelée. Au sujet de la Ville de Geneve, M. de la Croix ne manque pas de remarquer, avec la plûpart des autres Ecrivains François qu'une Partie de cette Ville est de la dépendance du Pays de Gex, & par conséquent sujéte au droit de réunion.

II. Le second Volume contient l'Italie & les Isles voisines, l'Allemagne, les Isles Britanniques, le Danemarc, la Norvege, la Suede, la Pologne, la Moscovie, & la Turquie en Europe. Le troisiéme est tout employé à la Description de la France, & le quatriéme comprend l'Asie, l'Afrique, & l'Ameri-

merique. Cela suffit, pour donner une idée de ce Livre; outre que l'on apprend que les savans Journalistes de Leipsic en ont parlé amplement, & ont rendu à l'Auteur toute la justice qu'il mérite. On souscrit agréablement à tout ce qu'ils en ont dit.

J. Joannis LUYTS *Philosophiæ Professoris*, INTRODUCTIO *ad* GEOGRAPHIAM *Novam & Veterem; in quâ necessaria hujus Scientiæ Prolegomena, intermixto usu Globi Terrestris, nec non Oceani & Regionum constitutio; perspicuo ordine pertractantur. Adjiciuntur suis locis Oceani, Terræ, & cujusque Regionis Fabulæ, item Chartæ* LXV. SANSONIS, *inter quas quædam hâc formâ ante ineditæ.* Trajecti ad Rhenum, ex Officinâ Franciſci Halma, 1692. in 4. pagg. 764.

CE Titre explique si bien ce qu'on doit chercher dans ce Livre, qu'il seroit inutile, d'entrer dans un plus grand détail. Il suffira de faire trois remarques sur cet Ouvrage. 1. La premiere est que la Methode générale de M. *Luyts* est assez conforme à celle de *Cluvier*, bien qu'il y ait néanmoins quelques différences. 2. La seconde, que

que bien qu'on ait ajoûté à ce Livre les Cartes de *Sanſon*, l'Auteur ne s'eſt pas néanmoins tellement attaché à ce Geographe, qu'il ne l'ait abandonné toutes les fois qu'il a crû, qu'on pouvoit mieux faire. Ainſi ces Cartes n'ont point de liaiſon néceſſaire avec l'Ouvrage de M. Luyts, & il ne s'enſuit pas, que parce qu'on trouve ou une certaine diviſion, ou quelque autre choſe dans les Cartes; on le doive néceſſairement trouver de même dans l'Ouvrage. *Il eſt vrai qu'il auroit été* à propos que l'un eût un raport néceſſaire avec l'autre: mais ce n'eſt pas la faute de l'Auteur. Le Libraire avoit les Planches de cuivre des Cartes de Sanſon, qu'il avoit employées ailleurs, il vouloit encore les faire ſervir, & il a falu s'accommoder à ſes interêts. Mais afin qu'il y eût du moins quelque raport entre l'Ouvrage & les Cartes, M. Luyts a bien voulu raporter partout en François & en Latin les noms, qui ne ſe trouvent dans ces Cartes qu'en François; afin que ceux qui n'entendent pas cette langue, s'en puiſſent ſervir.

3. Enfin, il eſt bon d'avertir que M. Luyts a jugé à propos de s'étendre un peu plus, que ne font les autres Geographes, ſur ce qui concerne la Geographie ſacrée & la Terre Sainte, ce qui

qui n'eſt pas le moindre endroit de ſon Ouvrage.

8. COSMOGRAPHIE, *ou Traité de la Sphére du Monde Univerſel. Contenant une exacte Deſcription & dénombrement de toutes les Parties de la Région Etherée & Elementaire, avec un Traité ſuccint de l'Horlogéographie, le tout ſuivi d'une Géographie Géometrique & Hiſtorique, où les Curieux pourront voir un diſcours infaillible touchant le ſecret des longitudes pour la Navigation, autant que la ſcience eſt capable de le produire. A l'uſage & en faveur de Meſſieurs les Cadets Gentilshommes de l'Ecole Royale de Longwy, par le Sieur Loüis* GOUGEON *leur Profeſſeur.* A la Haye, chez Adrian Moetjens. in 4. 1693.

IL n'y a rien de particulier dans ce Livre; l'Auteur y ſuit le grand & ancien chemin battu. Il explique le ſeul Syſtême de Ptolomée, ſans s'arrêter ni à celui de *Copernic*, ni à celui de *Tycho-Brahé*. Ce qui eſt dit dans le tître de la Methode infaillible pour trouver les Longitudes, eſt capable de réveiller l'attention des Curieux, & c'eſt auſſi ce que nous avons d'abord cherché dans cèt Ouvrage; mais l'Au-

teur n'en parle qu'en deux mots, & ne dit rien de nouveau. Il nous aprend, qu'on trouveroit facilement les Longitudes ſi l'on pouvoit trouver un point fixe dans le Ciel, pour l'Orient, comme on en a un pour le Nord & pour le Sud. Mais il croit, que cela eſt bien difficile, pour ne pas dire impoſſible. Il faut donc avoir recours à quelque autre voye, & cette voye eſt de pouvoir ſavoir à tout moment, l'heure qu'il eſt préciſément au lieu d'où l'on eſt parti, & celle du lieu où l'on eſt arrivé. Il n'y a rien de ſi certain; & c'eſt ce moyen que l'on cherche; & que l'Auteur n'explique point, ſe contentant de nous dire qu'il en a communiqué l'exécution à M. de Louvois, auſſi préciſe qu'elle peut être naturellement, & qu'il pourra auſſi communiquer à d'autres perſonnes de mérite, lors qu'il en ſera requis.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1693.

SEPTEMBRE.

VIII.

Remarque de M. HUGUENS *sur le Livre de la* MANOEUVRE DES VAISSEAUX, imprimé à Paris en 1689. in 8. pagg. 117.

CE LIVRE, dont l'Auteur eſt Mr. Renaud, Ingenieur Général de la Marine, eſt écrit avec beaucoup de ſoin, de netteté & de methode, & marque du ſçavoir

dans la Geometrie & dans l'Analyse. On n'y suppose point de principes que je n'avoüe être véritables ; & si toute la Theorie étoit tirée de là par des conséquences legitimes, il n'y auroit rien à réprendre. Mais cela n'étant pas, je crois que pour l'utilité du public, il est bon d'avertir d'une erreur considérable que j'y ay reconnüe, parce que se répandant dans la plus grande partie des Régles qu'on donne ici aux Pilotes, *elles pourroient les mener dans des erreurs très grandes & dangereuses.*

Je commencerai en raportant le contenu de l'Article I. du 2. Chapitre où l'Auteur suppose le Vaisseau HBM ; dans lequel la ligne droite DC represente la position de la Voile, que l'on conçoit comme une surface plane, élevée perpendiculairement sur cette ligne. AB est la ligne du vent qui pousse la voile. BG est perpendiculaire sur DC ; GK perpendiculaire sur BK, qui est la quille du vaisseau prolongée. GEA est un arc de cercle décrit du centre B. BKG une circonference ayant BG pour diametre.

Il est vrai ce que dit l'Auteur, que la superficie CD est poussée par le vent AB suivant la ligne BG, de sorte que si le Vaisseau fendoit l'eau de tous côtez

avec

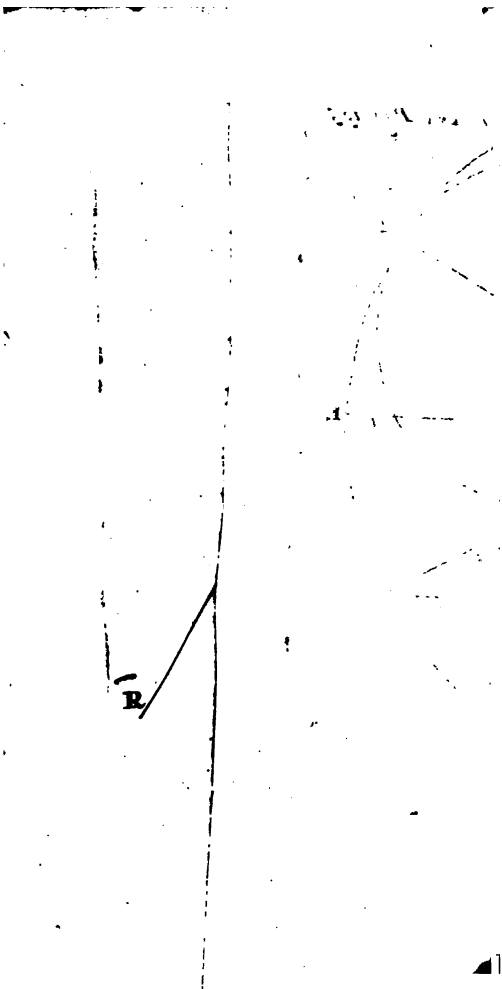
R

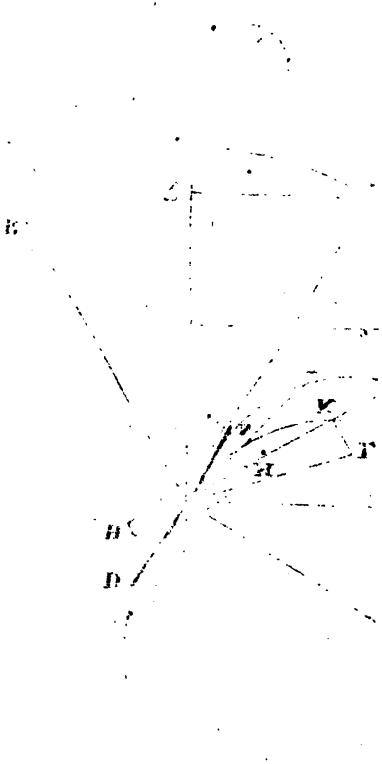
K
S
K
T
H
B C
D

avec la même facilité qu'il la fend avec ſa pointe, il iroit au point G ſuivant la ligne B G. Il ajoûte que parcourant cette ligne il avanceroit de pointe de la quantité BK, & de côté de la quantité KG ; mais que comme le vaiſſeau trouve beaucoup plus de difficulté à fendre l'eau avec le côté qu'avec la pointe, il n'avancera pas dans la determination K G de la quantité K G, mais qu'il s'en faudra une quantité proportionnée à la difficulté qu'il a de plus à fendre l'eau avec le côté qu'avec la pointe. Par exemple ſi la difficulté par le côté à celle par la pointe étoit comme dix à un, ſi l'on proportionne KG à KL comme 10. à 1, & qu'on tire la ligne B L, il dit que le vaiſſeau ira au point L, ſuivant la ligne BL, dans le même tems qu'il auroit été au point G, s'il fendoit l'eau de tous côtez avec la même facilité.

Il ſuffit d'avoir ſuivi l'Auteur juſqu'ici. Je dis que ſa mépriſe conſiſte dans ce qu'il veut que le vaiſſeau ſoit parvenu de B en K *dans le même tems* qu'il ſeroit parvenu de B en G. Car ſi nous ſuppoſons que la derive eſt nulle, pour avoir moins d'embarras, il eſt certain que, ſelon l'Auteur, le vaiſſeau ira encore de B en K dans le même temps qu'il iroit de B en G, prenant

toûjours qu'il fend l'eau de tous côtez avec la même facilité ; où bien en le faiſant avancer de pointe, auſſi bien en allant par BG qu'en allant par BK.

Il ſemble qu'en cela il ait raiſonné de cette façon, ſçavoir que ſi en allant de B en G, le vaiſſeau avance de côté de la quantité KG, & de pointe de la quantité BK, il faut que le mouvement dans le ſens KG lui *étant ôté, il* lui reſte le mouvement *dans le* ſens BK par lequel la ligne BK étoit parcourûe en même tems que BG.

Mais il falloit conſiderer que bien qu'on puiſſe imaginer que le mouvement du Vaiſſeau par BG eſt compoſé des mouvemens par BK & par KG, il ne s'enſuit pas que ſi dans l'effet on lui laiſſe le ſeul mouvement ſuivant BK ; (ſoit que la figure & la poſition du vaiſſeau en ſoit cauſe, ſoit qu'on le ſuppoſe attaché par une corde infiniment longue BR, qui ſoit perpendiculaire à BM) il ne s'enſuit pas, dis-je, que le vent qui, en preſſant la voile CD, le pouſſeroit de B en G, le pouſſera dans un tems égal de B en K. Car pour ſçavoir quel eſpace il parcourra par BK, il faut voir avec quelle force il eſt pouſſé dans cette route, & de plus avoir égard à la reſiſtence qu'il ſouf-

ſouffre de l'eau. Or il eſt certain, par les regles de Mechanique, que la force avec laquelle la voile DC pouſſe le vaiſſeau par BK, eſt à celle dont la même voile, & dans la même poſition à l'égard du vent, le pouſſeroit par BG, comme BK à BG; & l'Auteur en convient dans ce qu'il explique des impreſſions de l'eau contre le Gouvernail, au 5. Article de ce ſecond Chapitre. Mais les viteſſes ſeroient auſſi comme BK à BG, puis que l'on veut que ces deux lignes ſoient parcourües dans des tems égaux. Donc les forces ſeroient comme les viteſſes; ce qui ne ſçauroit être, & repugne à ce que l'Auteur a demontré au 13. Art. du 1 Chap. où il dit, que *pour faire mouvoir un corps avec différens degrez de viteſſe dans une matiere fluide, il faut que les puiſſances qui le font mouvoir ſoient en raiſon des quarrez des viteſſes.* Donc les lignes BK, BG ne ſont pas parcourües en des tems égaux. Mais pour ſçavoir quel eſpace le vaiſſeau doit parcourir dans la route BK, il faut prolonger BK en S, en ſorte que BS ſoit moienne proportionelle entre BK, BG. Alors BS ſera l'eſpace qu'il parcourra dans le même tems qu'il iroit par BG, s'il fendoit l'eau dans ce ſens avec la même facilité. Car icy les quarrez des viteſ-

ſes par BG & BS, & par conſéquent auſſi les reſiſtences de l'eau, ſeront comme BG à BK ; mais, comme je viens de dire, la proportion des forces eſt encore comme BG à BK ; donc les forces ſeront comme les reſiſtences & auſſi comme les quarrez des viteſſes. Et par conſequent ce ſont ces viteſſes, qui ſont comme BG à BS, que le vaiſſeau doit acquerir dans ces deux routes, ſelon la maxime de l'Auteur que *je viens de citer, & qui ne reçoit point* de doute.

Ce n'eſt donc pas, comme il a cru, la circonference du cercle BKG qui determine les eſpaces que le vaiſſeau doit parcourir dans les diverſes poſitions de la quille, avec la même diſpoſition de la voile CD à l'égard de la ligne du vent ; mais c'eſt la courbe BISGT, dont on trouve facilement les points de même qu'on a trouvé S. Et il eſt à noter que les eſpaces qu'elle donne, different d'autant plus de ceux que l'Auteur termine par la circonference BKG, que l'angle de la quille avec la ligne du vent devient plus aigu. Ainſi dans la route par BN, le vaiſſeau ira par BI, qui ſera double de BN enfermée dans le cercle, ſi BN eſt $\frac{1}{4}$ de BG ; & il ſera le triple de BN, ſi BN eſt $\frac{1}{9}$ de BG.

La

La même erreur que je viens de remarquer influë dans preſque tout le reſte du Traité, & empêche de ſubſiſter pluſieurs Theorêmes qui autrement paroiſſoient fort élegants. Comme entre autres celui qui dit que quand l'Angle de la voile avec le vent, OBA, eſt donné ; la plus avantageuſe ſituation de la quille, pour gagner au vent, eſt celle qui diviſe également ſon complement O B E, d'où l'Auteur trouve en ſuite, en ſuppoſant que la derive eſt nulle, que la plus avantageuſe ſituation de la quille & de la voile enſemble pour cela, ſeroit lors que l'angle du vent & de la quille eſt de 60. degrez, & celuy du vent & de la voile de 30. Ce qui n'eſt point, car par une Regle que je ſçai être vraie, quand l'angle du vent & de la quille eſt de 60. degrez, ſi on fait l'angle de la voile & du vent de 39. degrez 23. le vaiſſeau avancera plus dans ſa route, & par conſequent gagnera plus au vent, que quand la voile avec le vent fait un angle de 30. degr. Cette Regle par laquelle je trouve la plus avantageuſe ſituation de la voile quand l'angle de la quille & du vent eſt donné, pour faire le plus de chemin, eſt telle, $x^4 = aaxx + \frac{1}{3}ppxx - \frac{1}{3}aapp$. ſçavoir ſi x ſignifie le ſinus O Q de l'angle de la voi-

voile & du vent, a le Rayon BA, p le sinus F P de l'angle de la quille & du vent. Et elle s'accorde avec celle que Mr. Fatio a trouvée ci-devant, avec beaucoup d'autres belles choses en cette matiere; comme j'ai reconnu par une Table où il avoit marqué le raport de quelques-uns des ces angles. Il y a deux vraies racines à cette Equation, qui servent aux deux cas que la quille avec la ligne du vent fait un même angle; sçavoir en allant *près du vent*, ou *vent largue*. *Au reste* Mr. Renaud ne pourra guere douter que nôtre Regle ne soit vraie, puisque par elle on trouve le meilleur angle du Gouvernail avec la quille pour faire tourner le vaisseau le plus promptement, tout à fait tel qu'il l'a determiné dans le Chapitre 7. *En quoi* il a fait une découverte fort utile. Car en prenant $p = a$, c'est-à-dire en faisant la ligne du vent perpendiculaire sur la quille, on trouve par cette regle le sinus $x = \sqrt{\frac{1}{2}}aa$, de même qu'il trouve le Sinus de l'angle que la quille, ou la ligne du mouvement de l'eau, fait avec le gouvernail: ce qui doit être ainsi, comme il est aisé de voir.

Quoique toute cette Theorie devienne plus difficile, après la reforme que j'ai indiquée, qu'elle n'étoit au Traité

de

de Mr. Renaud, je vois toutefois qu'il y auroit moyen de determiner par Regle la position du vaisseau & de la Voile la plus avantageuse pour gagner au vent, mais la longueur du calcul ne me le permet pas presentement; outre que la consideration de la derive du Vaisseau n'y seroit pas comprise, qui aporte beaucoup de difficulté; parce qu'il est necessaire d'avoir égard non seulement au plus de facilité que le vaisseau a en fendant l'eau avec sa pointe qu'avec le côté, ainsi qu'a fait l'Auteur, mais encore à l'impulsion differente que reçoit le corps du vaisseau par le vent, sur tout par les côtez, ce qui fait qu'une seule experience ne pourroit pas suffire pour servir de fondement dans le reste, en ce qui est de la derive.

IX.

NOUVELLES EDITIONS

De quelques Livres Latins.

1. *Joh. Frederici* GRONOVII *de* SESTERTIIS, *seu Subsecivorum Pecuniæ Veteris Græcæ & Romanæ Libri IV. Accesserunt L. Volusius Mæcianus JC. & Balbus Mensor de* ASSE. *Paschasii Grosippi Tabulæ Nummariæ, Mantissa, & tres* Ἀντιζητήσεις, *de Fœnore Unciario, & Centesimis Usuris. Item de Hyperpyro. Salmasii Epistola, & ad eam Responsio.* ΛΟΓΑΡΙΚΗ ΠΑΛΑΙΑ ΚΑΙ ΝΕΑ *Græcè & Latinè.* Lugduni Batavorum. Ex Officinâ Joannis du Vivié. 1691. in 4. pagg. 766. Sans les Indices.

I. M. *Gronovius* nous donne dans ce Volume une seconde Edition de diverses Piéces que son Pére avoit publiées sur la Monnoye ancienne. Il y en a joint quelques autres, qui n'avoient pas encore vû le jour, & des Re-

Remarques qui se sont trouvées dans ses Manuscrits, qu'il a insérées en leur lieu, lors qu'il l'a jugé à propos, ou renvoyées à la marge; ce qui rend cette Edition beaucoup plus ample que les précédentes.

Ce Recueil comprend 1. Un Traité de *Sesterces*, divisé en quatre Livres, auquel on a joint la division de l'*As* en ses Parties selon les Romains, par deux Anciens Auteurs, l'un nommé *L. Volusius Mæcianus*, & l'autre *Balbus Mensor*, ou l'*Arpenteur*; & les Tables des Monnoyes Anciennes de *Pascasius Grosippus*, ou selon son véritable nom, de *Gaspar Scioppius*; ce qui contient en tout 408. pages. 2. Un *Appendix* à l'Ouvrage précédent, qui traite principalement de l'*Interêt* ou de l'*Usure*, selon les Anciens; à quoi on a joint trois Dissertations, touchant les *Usures centiémes* & *Unciaires*. Les *Usures centiémes*, signifient, selon nôtre Auteur, l'interêt d'un pour cent par mois, qui monte à douze pour cent par an; & l'*Usure unciaire* l'interêt d'une douziéme partie d'un par mois, qui fait un pour cent par an. C'est ce qui est compris depuis la page 411. jusques à la 655.

3. Il y a en troisiéme lieu diverses petites Piéces, qui servent à l'éclair-

ciſſement des deux précédentes, ou qui ſont nées à leur occaſion. Dans la premiere on examine l'opinion de *Nicolas Abram*, touchant l'*As*, que l'Auteur refute comme un ſonge, qui n'a aucun fondement dans l'Antiquité. La ſeconde contient les opinions de quelques Savans, & celle de l'Auteur en particulier, ſur une piéce de monnoye d'or du bas Empire, nommée Υπέρπυρος, qui valoit un peu moins que nôtre ducat d'or. La troiſiéme eſt une lettre de *Sanmaiſe* à M. *Sarrau*, touchant le Livre des *Seſterces* de *Gronovius*, lequel ſembloit avoir excité la jalouſie du premier; & la réponſe de l'Auteur à cette Lettre. La quatriéme eſt un Livre grec, intitulé Λογισμὸς παλαιὸς νέος, qui eſt une taxe ou eſtimation du *Sol* ou *Solidus*, piéce de monnoye d'or, diviſée ſelon les parties de l'*As* Romain. L'Auteur avoit traduit ce Livre longtems avant que les PP. *Benedictins* de Paris l'euſſent donné au Public avec la Traduction de *Bernard de Montfaucon*. Mais comme cette Traduction de Paris paroît défectueuſe à M. Gronovius le fils, en ce que ſouvent elle ne rend pas le ſens de l'Original, & en ce qu'elle n'exprime pas les nombres du grec par les noms latins des parties de l'*As* qui leur répondent, il a jugé qu'il im-

por-

portoit au Public, & à la mémoire de ſon Pere, de donner cèt Original grec, avec la Verſion Latine que ſon Pere en avoit faite autrefois, qui en explique clairement les principales difficultez, & qui rend les nombres grecs par les noms latins des parties de l'*As* Romain.

Il ſeroit trop long de parler dans le détail de toutes ces Piéces. On s'arrêtera uniquement au Traité des Seſterces, qui paroit le plus important de tout le Volume, & qui eſt comme le fondement de tout le reſte. Il eſt vrai que ce Traité avoit déja paru en abrégé dans une premiére Edition faite à Deventer en 1643. & dans une ſeconde plus étenduë, & plus compléte faite à Leide en 1648. Mais parce que ces dates ſont anterieures à celles des Journaux, & que cette Edition eſt préferable aux précédentes, par les Additions & par les Remarques de l'Auteur, qu'on y a jointes, il ne ſera pas hors de propos de faire connoître le mérite de cèt Ouvrage, & l'utilité qu'on en peut tirer, pour l'intelligence des anciens Auteurs.

I. Le Traité des Seſterces eſt diviſé en quatre Livres. 1. Dans le premier, l'Auteur raporte tout ce qu'il ſait de plus particulier ſur ce ſujet, & ſur

ſur diverſes autres Eſpéces de Monnoye ancienne. Il s'attache principalement à rendre raiſon des manieres de parler dont les Anciens ſe ſont ſervis ſur cette matiére, qui paroiſſent les plus difficiles, & moins conformes aux régles de la Grammaire.

2. Dans le ſecond il refute divers Auteurs qui ont traité le même ſujet; en faiſant voir, que les uns n'ont pas entendu la matiére, & qu'ils s'y ſont entiérement trompez, pour y avoir voulu chercher trop de fineſſe, & que les autres n'en ayant qu'effleuré ou entrevû quelque partie, à laquelle même ſouvent ils ne ſe ſont pas tenus fermes, n'ont fait que lui fournir l'occaſion de l'éclaircir & de l'aprofondir entiérement.

3. Dans le troiſiéme Livre, il explique d'une maniére ſimple, par le moyen de ſon Hypothéſe, un grand nombre de paſſages des Anciens, qui avoient paru difficiles, & dont on avoit corrompu le ſens, & ſouvent même les paroles. 4. L'Auteur pourſuit le même ſujet dans le quatriéme Livre. Tout cela eſt joint en chaque Livre à la diſcution d'un grand nombre de paſſages des Anciens, dont on explique le ſens, ou l'on le défend contre ceux qui l'ont mal entendu, ou dont on rétablit

le

le texte, contre les fautes des anciens Manuſcrits, ou l'on le ſoûtient, contre la hardieſſe des Critiques, qui l'ont voulu changer mal-à-propos. Ainſi il y a bien des choſes dans cét Ouvrage, qui pourroient ſervir à ceux qui voudroient donner de nouvelles Editions de divers Auteurs avec des Notes; puis qu'il y a pluſieurs paſſages de ces Auteurs expliquez.

Voila en général ce que contient le Traité des Seſterces. Il eſt bon d'expliquer plus particuliérement l'opinion de l'Auteur ſur ce ſujet, ainſi qu'elle eſt raportée dans le premier Livre.

Il prétend donc que ce mot de *Seſterces* ſignifie des choſes fort différentes, ſelon les diverſes conſtructions qu'on lui a données. Pour l'expliquer, il ſuppoſe d'abord ce que *Budé* a découvert de l'uſage de ce mot chez les Anciens, dans leſquels il en a remarqué trois principaux. 1. Quelquefois ils font ce mot maſculin, & le déclinent *Seſtertius, ii.* & veulent marquer par là une piéce de monnoye d'argent, qui en valoit deux & demi de cuivre, de celles que les Latins appelloient *As*, ou *Aſſarium*, & que nous appellerons *Sol* déſormais, pour éviter l'équivoque de l'*As diviſeur*. Le *Denier*, autre piéce d'argent, valoit dix de ces

Sols,

Sols, & par conſéquent quatre Seſterces.

2. Quelquefois les Anciens mettent ce mot au pluriel & au neutre, *ſeſtertia*, *ſeſtertiorum*, ou *ſeſtertium*, pour marquer, non pas de ſimples *ſeſterces*, comme les précédentes, mais deux Livres & demi d'Argent en poids, qui valoient 250. deniers Romains; ou mille ſeſterces en piéce; de ſorte que *Seſtertia* au pluriel, & au neutre valoit autant de fois 250. *deniers*, ou *mille ſeſterces*, que le nom de nombre, qui lui étoit joint, valoit d'unitez. Ainſi deux de ces *Seſtertia* valoient cinq Livres d'Argent en poids, ou deux mille ſeſterces. Lors qu'Horace dit,

(a) *Accipit & bis dena ſuper ſeſtertia nummum*;

il a voulu marquer par là vint de ces *Seſtertia*; c'eſt-à-dire, cinquante Livres d'Argent en poids, ou en monnoye cinq mille deniers, ou vint mille Seſterces.

3. Les Anciens diſent encore *decies Seſtertium* dont *Budé* fait un génitif pluriel, & nôtre Auteur un nominatif ſingulier pour ſignifier mil-

le

(a) *Epiſtol. Lib. II. Epiſt. 2.*

le de ces *Seſtertia*, c'eſt-à-dire, deux mille cinq cens Livres d'Argent en poids, ou en monnoye 250000. deniers, ou un million de Seſterces. C'eſt pourquoi *decies*, *undecies*, & les autres Adverbes de ſuite ſe diſoient en la place de *decies centies*, &c. pour abréger le diſcours.

Pour rendre raiſon de ces façons de parler, Gronovius fait remarquer, que le mot *ſeſtertius* eſt un véritable nom adjectif, qui ſe décline réguliérement *ſeſtertius*, *ſeſtertia*, *ſeſtertium*, qu'il eſt compoſé de deux mots *ſemis* & *tertius* tous deux adjectifs; qu'il ne ſignifie pas proprement une choſe particuliere ſubſiſtante, mais en général & indéfiniment la quantité de deux & demi de quelque choſe que ce ſoit, poids, nombre, ou meſure, qu'il s'accorde par conſéquent avec ſon ſubſtantif en genre, nombre & cas. Que ſi ce ſubſtantif n'eſt pas exprimé, comme il arrive fort ſouvent dans les poids, les monnoyes, & les meſures, il faut ſous-entendre celui qui lui convient ſelon la quantité dont il s'agit, & qui s'accorde avec lui en genre, &c. C'eſt ce que nôtre Auteur prouve par un grand nombre d'autoritez Latines & Greques, dont on indiquera quelques unes, pour mieux faire entendre cette matiere.

1. On

1. On lit ces paroles dans *Varron Lib. IV. de L. L. Sestertius, quod semis tertius. Dupondius enim & semis antiquus sesterius est. Et veteris consuetudinis, ut retro æra dicerentur, ita ut semis tertius, semis quartus pronunciarent.* Pour entendre ces premiéres paroles, *dupondius enim & semis antiquus sestertius est*; il faut savoir que les Romains n'avoient point de monnoye au commencement. Ils se servoient dans leur commerce de cuivre, qu'ils donnoient au poids, & nommoient du nom de Sesterce le poids de deux Livres & demi de cuivre. Lors que dans la suite ils voulurent se servir de monnoye, ce qui n'arriva que sous le régne de *Servius*, au témoignage de (a) *Pline*, ils firent battre des piéces de cuivre du poids d'une Livre, qu'ils appellerent du nom d'*As* ou *sol*, & le Sesterce valut de même alors deux & demi de ces sols d'une Livre de cuivre châcun. Par ces derniéres paroles *& veteris consuetudinis ut retrò æra dicerentur*, Varron veut dire, que lors que les anciens Romains, en matiére de monnoye, avoient des nombres rompus à joindre aux entiers, ils faisoient préceder le rompu, & disoient, par exemple, *semis tertius*, *semis quartus*, &c. pour marquer *deux & demi*;

(a) *Liv. XXXIII. ch.* 101.

mi; *trois & demi.* Il en étoit de même du tiers, du quart, & des autres parties de l'*As*, ou du tout, qu'ils mettoient toûjours devant le nombre entier, diſant *triens tertius*, *quadrans tertius* &c pour ſignifier, *deux & un tiers*, *deux & un quart.*

2. *Voluſius Mæcianus* eſt un autre Auteur, que Gronovius cite pour ſon opinion. On lit ces paroles dans ſon Traité de la diviſion de l'*As*. *Seſtertius duos aſſes & ſemiſſem*, *quaſi ſemis tertius. Græcâ figurâ ἕβδομον ἡμιτάλαντον. Nam ſex talenta & ſemitalentum eo verbo ſignificantur. Lex etiam duodecim Tabularum argumento eſt*, *in qua duo pedes & ſemis*, *Seſtertius pes vocatur.* „ Le Seſterce ſe dit pour *ſemis tertius*, c'eſt-„ à-dire, *deux & demi*, par une ma-„ niere de parler greque, comme lors „ qu'on dit ἕβδομον ἡμιτάλαντον, pour „ ſignifier, *ſix talens & demi.* La Loi „ des douze Tables en eſt encore une „ preuve, lors qu'elle appelle *pié Se-„ ſterce*, la meſure de deux piès & de-„ mi.

3. *Priſcien* le Grammairien cite un paſſage d'*Arruntius*, qui porte expreſſément, que ce Seſterce valoit autrefois trois livres & demi, lors que le denier en valoit dix, & ſe diſoit pour *Semis tertius*, *trois moins un demi*, à l'imita-

mitation des Grecs, qui disoient, ἥμισυ τρίτον, pour δυὸ ἥμισυ, ou comme lisent quelques Exemplaires, τρίτον ἡμίδραχμον pour δυὸ καὶ ἡμίσειαν δραχμὰς, au témoignage même de *Didyme*, qui montre que les Latins ont suivi les Grecs dans leur construction.

4. *On demande souvent*, dit *Flavius Sosipater* dans son Liv. I. *d'où vient le mot de Sesterce, à quoi il ne sera pas difficile de répondre, si nous remarquons que le* Denier *chez les Anciens ne valoit que dix Sols, ce qui fait que dans les livres de compte on le marque par un dix croisé; le quart de ce denier, qui est deux & demi est appellé* Sesterce, *comme qui diroit trois moins un demi*, & c'est ce que signifie la marque qu'on lui donne HS, c'est-à-dire, deux & demi.

Pour l'éclaircissement de ce passage, il faut remarquer que le *denier* valut dix Sols, tandis que le *Sol* pesa une livre, c'est-à-dire, jusqu'à la premiere guerre Punique, comme aussi tandis qu'il pesa deux onces, ou la sixiéme partie de la livre, ce qui dura jusqu'à la dictature de *Maximus Fabius*. Mais lors que la République Romaine fut reduite par la pauvreté, & par les nécessitez urgentes dans lesquelles les victoires d'*Annibal* l'avoient jettée, à faire le *Sol* d'une once ou de la douziéme

me partie de la *livre*, on donna au denier ſeize de ces *Sols*, & le *Seſterce* qui eſt le quart du *denier* en valut quatre. Quand enſuite le tems eut fait perdre la mémoire de la premiére valeur du denier, on fut en peine de ſavoir la raiſon pourquoi le *Seſterce* valoit quatre *Sols*, quoi que ſelon ſon étymologie il n'en dût valoir que deux & demi.

Ces autoritez font voir clairement que *Seſtertius* eſt un nom Adjectif, qui ſe doit accorder avec ſon Subſtantif en genre, nombre, &c. Qu'ainſi lors qu'il eſt au maſculin, on doit ſous-entendre le Subſtantif *nummus*, qui ſignifie en général toute piéce de monnoye; & qui alors eſt reſtraint par ſon adjectif *Seſtertius* à cette piéce de monnoye d'argent Romaine, qui faiſoit le quart d'un denier. C'eſt pourquoi, bien que les mots de *Seſterce*, de *denier*, & les autres ſemblables ſoient comme des noms propres, dont on ſe ſert pour ſignifier certaines piéces de monnoye, & qu'ainſi ils puſſent paſſer pour des ſubſtantifs, ce ne ſont pourtant dans le fonds que de véritables adjectifs, qui ne ſubſiſtent ſeuls dans le diſcours, que par la facilité qu'on a d'y ſupléer le Subſtantif ſous-entendu.

2. *Sestertia* se dit au pluriel & au neutre, en sous-entendant le Substantif *pondera*, c'est pourquoy *Sestertia* signifie deux livres & demi, comme *Denaria* ou *centenaria pondera*, signifient l'un dix, & l'autre cent livres. *Fusius Salvius*, dit * Pline, *duo centenaria pondera pedibus, totidem manibus, & ducenaria duobus humeris contra scalas ferebat.* „ *Fusius Salvius* montoit par „ une échelle en portant six-cens li„ vres, deux cens aux piés, deux cens „ aux mains, & deux cens sur les épau„ les.

Ces *Sestertia pondera* ou ces *deux livres & demi*, étoient d'argent selon nôtre Auteur, comme cela paroit par le prix qu'on leur donnoit de mille *Sesterces* en piéce. Le *Sesterce* étant le quart du denier, il s'ensuit que mille Sesterces devoient valoir deux cens cinquante deniers, ou ce qui est la même chose deux livres & demi d'argent, puis qu'on faisoit cent deniers en piéce de châque livre d'argent. C'est ce que Gronovius prouve évidemment, par la conformité qu'il y avoit entre la *Mine* greque, & la *livre* d'argent Latine; & par celle du *Denier* Romain avec la *Dragme* Greque, qui valoient un égal nombre de Sesterces, & se prenoient l'un

* *Liv. VII. cap. 20.*

l'un pour l'autre dans les anciens Auteurs.

Ainsi lors que (*a*) *Tite-Live* dit, que les deux Chefs, le Romain & le Carthaginois convinrent d'échanger leurs prisonniers l'un pour l'autre, & de donner deux livres & demi d'argent pour chacun de ceux, qui seroient de plus d'un côté que d'autre. (*b*) *Plutarque* raportant la même chose, au lieu de deux livres & demi, met *deux-cens cinquante Dragmes*; ce qui montre que deux cens cinquante Dragmes étoient la même chose, que deux livres & demi d'argent, & qu'on faisoit cent Dragmes d'une livre d'argent.

(*c*) Tite-Live raportant que *Camille* fut condamné à quinze mille *Sols* d'amende, ce qui reduit en monnoye d'argent Romaine fait six mille *Sesterces*, ou mille cinq cens deniers; Plutarque, qui reduit la même somme en monnoye d'argent greque, la fait monter à mille cinq cens *Dragmes*. Il est donc constant par ce qu'on a dit, que *Sestertia* au pluriel & au neutre ne se dit pas de quelque piéce de Monnoye; mais du poids de deux livres & demi d'argent, qui valoient mille *Sesterces*, ou deux cens cinquante *deniers*, en

(*a*) *Lib. XXII.* (*b*) *In Vit. Max.*
(*c*) *Lib. V.*

Monnoye d'argent Latine, ou deux cens cinquante *dragmes*, en monnoye d'argent Grecque.

Nôtre Auteur tire de là cette conséquence, que *Denarius*, qui est un adjectif de nombre, comme *Sestertius*, se dit tout de même au genre Masculin en y sous-entendant le Substantif *nummus*, & signifie alors le denier Romain; & *Denaria* au pluriel & au neutre, en y sous-entendant *pondera*, & signifie alors autant de fois mille deniers, que le nom de nombre, qui se trouve joint à *Denaria*, contient d'unitez.

Ainsi *duo*, *tria*, *quatuor Denaria*, &c. signifient deux, trois, quatre mille deniers: puisque chaque livre d'argent vaut cent deniers, chaque dixaine de livres doit valoir mille deniers. C'est de quoi nôtre Auteur allégue diverses Autoritez. Pour ce qui est du dernier usage du mot de *Sesterce*, savoir celui de *decies Sestertium*, qui signifioit deux mille cinq cens livres d'argent en poids, & valoit en monnoye deux cens cinquante mille deniers, ou un million de *Sesterces*, l'Auteur dit qu'on le peut facilement conclurre des éclarcissemens qu'il vient de donner aux deux usages précedens. Qu'il faut seulement remarquer, que de

de même que les Latins ont dit par les noms de nombre *duo*, *tria*, *quatuor Sestertia*, &c. en y sous-entendant *pondera*, ils auroient pû dire de même par les Adverbes, *bis*, *ter*, *quater Sestertium* &c. en y sous-entendant *pondus*, pour signifier précisément les mêmes poids & les mêmes sommes. Cependant l'usage, qui est le maître des Langues, a voulu, que depuis deux, jusqu'à 999, ils se soient servis de la premiére façon de parler, & que de là en suite, ils ayent employé la seconde, disant *nongenta nonaginta novem Sestertia*, & après au lieu de continuer par le nom de nombre, & dire *mille Sestertia*, ils ont dit par l'Adverbe *decies centies Sestertium*, en y sous-entendant *pondus*, & par abréviation *decies Sestertium*, ce qui vaut autant qu'auroit valu *mille Sestertia*, si l'usage avoit permis qu'on l'eût dit. *Decies centies Sestertium pondus*, qui est la phrase entiére sans abréviation vaut donc 2500. cinq cens *livres* d'argent en poids, 250000. *Deniers*, ou un million de *Sesterces*.

Les Latins disoient de même *undecies*, *duodecies Sestertium*, &c. L'Auteur pour une plus grande confirmation montre encore, qu'ils ont décliné ce *Sestertium* au singulier & au neutre, en

lui donnant le cas que demandoit la construction où il se trouvoit ; comme lorsque Ciceron dit *Syngrapha Sestertii centies*, Tite-Live, *Sestertii decies valere maximè, summa Sestertii tricies. Tacite, liberalitas Sestertii decies*, Pline & *Suetone, cœnare Sestertio centies. Cornelius Nepos & Seneque, vivere in Sestertio centies &c.*

La proportion de la Monnoye d'argent à celle de cuivre, a été dans une si grande distance dans les premiers tems de la République, qu'elle paroit comme incroyable : car lors que le *Sol* pesoit une livre, & que le *Denier* valoit dix de ces Sols, ce qui dura plus de trois cens ans, depuis le régne de Servius Tullius, jusqu'à la premiére guerre Punique, la proportion de l'argent au cuivre, fut comme d'un à 960 ; au lieu que la nôtre présentement est à peine comme d'un à 80 ; ce qui ne venoit pas tant, selon Gronovius, de la rareté de l'argent, que de la vertu & de la prudence des Anciens Romains, qui vouloient empêcher par le haut prix, qu'ils donnoient à l'argent, qu'il ne devint commun dans la République, & qu'il n'y aportât l'avarice & le luxe, deux vices qui le suivent ordinairement, & qui détruisent la force & le courage des Hommes.

Mais

Mais quoi qu'il en ſoit de cette raiſon de politique, il eſt certain que l'argent fut toûjours fort précieux & fort rare parmi les Romains; tandis qu'ils n'eurent point de commerce avec les Carthaginois ni avec les Grecs; comme il le fut auſſi parmi les Grecs, avant qu'ils fuſſent entrez dans l'Aſie, car comme il n'y a que peu, ou point de mines d'argent en Europe, il n'y eſt devenu commun, que par celui qui y a été aporté d'Aſie ou d'Afrique.

Nôtre Auteur finit ſon premier Livre par quelques grammatications ſur les mots de *pondo* & de *millie*, dans leſquelles nous nous diſpenſerons d'entrer, parce qu'elles ne regardent pas le ſujet principal. Nous finirons même ici cét Extrait, pour pouvoir encore parler de quelques autres Livres.

2. AMMIANI MARCELLINI *Rerum Geſtarum, qui de* XXXI *ſuperſunt, Libri* XVIII. *Ope MSS. codicum emendati ab Frederico* LINDENBROGIO, *& Henrico Adrianôque* VALESIIS, *cum eorumdem integris Obſervationibus & Annotationibus, item excerpta vetera de Geſtis Conſtantini & Regum Italiæ. Omni-*

nia nunc Recognita ab Jacobo GRONOVIO, *qui ſuas quoque notas paſſim inſeruit & neceſſariis ad Ammiani illuſtrationem antiquis nummis ac figuris exornari curavit.* Lugduni Batavorum, apud Petrum vander Aa. 1693. in fol. pagg. 514. & in 4. pagg. 724.

IL y a peu d'Hiſtorien Latin dont il ſe ſoit fait plus d'Editions que d'*Ammian Marcellin*; auſſi y en avoit-il peu qui euſſent autant beſoin des ſoins réïterez des Critiques, pour en rétablir les endroits corrompus, & pour expliquer les difficiles.

Lindenbrog Juriſconſulte de Hambourg eſt le premier qui a fait imprimer cèt Hiſtorien avec des Notes, & tous les Savans, de même que Gronovius, lui rendent témoignage d'avoir très-bien réüſſi. Cependant, comme il étoit difficile qu'il n'échapât bien des choſes à la diligence de cèt habile Critique, *Henri de Valois* travailla ſur le même Auteur, & fit imprimer un Ammian à Paris en 1636, du vivant même de Lindenbrog, avec quantité de corrections ingenieuſes & de ſavantes Notes. Il vêcut encore quarante ans après cette Edition, pendant leſquels, ſes autres occupations n'empêcherent pas qu'il

qu'il ne corrigeât de nouveau plusieurs endroits du même Historien, & n'ajoutât diverses Notes, à celles qu'il avoit faites.

Adrien de Valois son frére, sollicité par M. *Colbert*, entreprit de faire imprimer l'Ammian de Henri; en y ajoûtant les Notes manuscrites dont nous venons de parler, les siennes particulieres, celles de Lindenbrog, & des Fragmens d'un Auteur inconnu, qui paroissent fort anciens. & qui traitent de l'Empire de *Constance Chlore*, de *Constantin le Grand*, & des Regnes d'*Odoacre* & de *Theodoric* Roi d'Italie. Cette Edition parut à Paris *in Folio* en 1681. & effaça toutes les précédentes.

M. Gronovius rend justice à tous ces Savans, & l'on ne peut pas parler plus avantageusement qu'il fait de Lindenbrog & de Henri de Valois, dont il dit qu'il adore la mémoire; & ces loüanges sont d'autant plus précieuses, que celui qui les donne passe pour n'être pas prodigue de son encens. Ayant vû l'Edition d'Ammian de 1681. il conseilla au Libraire d'en faire une nouvelle sur celle-là, afin de la rendre plus commune dans ces Provinces; & pour l'y obliger plus fortement, il lui promit, à sa priere, d'ajoûter des notes

de sa façon, à celles qui étoient dans l'Edition de Paris.

S'étant donc apliqué à examiner cette Edition, il reconnut qu'elle n'étoit pas tout-à-fait parfaite, & qu'Adrien de Valois en disoit un peu trop, quand il assuroit qu'elle avoit toutes les perfections des Editions précédentes sans en avoir les deffauts. Il soûtient, que bien loin de là, elle contient plusieurs fautes, qui n'étoient point dans l'Edition de 1636. sans avoir pris la peine de corriger celles qu'elle contenoit, dont quelques unes devoient être imputées à l'Imprimeur, & quelques autres à Henri de Valois lui-même.

M. Gronovius prouve tout cela par divers exemples. Il est vrai que quelques-unes des fautes qu'il releve, ne paroissent que des fautes d'impression, dont il y a peu d'Editions qui soient exemtes, non pas même celle-ci, quelque exact que soit M. Gronovius; car outre celles qui sont dans un Errata assez long, on trouve encore *vasla* pour *vasta*, *calida*, pour *callida*, si je ne me trompe. L'Auteur écrit aussi toûjours dans sa Préface *Lindebrogius*, & *Lindebrogianus*; excepté un endroit, où l'on lit *Lindenbrogianæ*. Dans les Notes, il y a toûjours *Lindenbrogius*, & c'est apparemment ainsi qu'il faut lire.

Mais

Mais ce ſont là des fautes peu importantes ; & il y a aparence, que M. Gronovius ne ſe ſeroit pas attaché à en relever de telles dans l'Edition de Paris, s'il n'eut eu à en marquer en même tems de plus importantes ; & il faut avoüer qu'il y en a de conſiderables. En voici une qu'on ne ſauroit guéres pardonner à Adrien de Valois ; d'autant plus qu'elle ſe répand dans tout le Livre. Henri ſon Frere, quand il cite dans l'Edition de 1636. quelque endroit de ſon Auteur, marque la page de cette même Edition où cét endroit ſe trouve. Les pages de l'Edition de 1681. ne répondent point à celles de l'Edition précédente ; mais cela n'empêche pas qu'on n'ait laiſſé en pluſieurs endroits les mêmes nombres dans les citations, ce qui fait qu'on ne trouve jamais ces citations dans la page marquée, lors qu'on en a beſoin. On pourroit indiquer quelques Livres imprimez en Hollande avec la même négligence, ce qui en rend les Tables entiérement inutiles.

M. Gronovius a auſſi remarqué quelques fautes dans les Notes de Henri de Valois, qui meritoient d'être relevées. En voici une importante. Ammian parle dans le Livre XXVI. chap. 8. d'un Lac qu'il nomme *Sunonenſis*, ſur-

quoi Henri de Valois remarque, que ce Lac est le même que le lac *Ascanius* près de *Nicomedie*. Le Lac Ascanius n'est point près de Nicomedie, il est tout près de Nicée. *Ortelius* avoit fait la même remarque que de Valois, mais il avoit mieux distingué. *Quo*, dit-il, *aut Ascanium lacum, aut Nicomediensium designare videtur.* „ Par le- „ quel Ammian semble marquer ou le „ lac Ascanius ou celui de Nicomedie.

L'Edition que nous donne M. Gronovius contient tout ce qui est dans celle de Paris, aux fautes près, & outre cela les empreintes de plusieurs medailles, & de quelques monumens, qui servent à l'intelligence d'Ammian, ou qui ont été faites à l'occasion des évenemens qu'il raconte, & les Notes particulières de M. Gronovius inserées à leur place, avec celles de Lindenbrog, & de Mess. de Valois. Ces Notes de M. Gronovius sont fort courtes & ne contiennent ordinairement que la correction de quelques passages d'Ammian, ou la critique de quelques Notes des autres Commentateurs.

On ne s'arrêtera point, au reste, à parler d'Ammian, ni de son Histoire; on se contentera de remarquer, que ceux qui ont cru qu'il étoit Chrétien, parce qu'il parle en quelques endroits assez

avan-

avantageuſement des Chrêtiens, devoient conſiderer d'ailleurs, qu'il en parle en un autre endroit d'une maniére fort ſanglante. Il y a bien de l'apparence qu'on doit attribuer tous ces témoignages favorables aux ménagemens qu'il avoit à garder vivant ſous des Princes qui étoient Chrêtiens; & ce qu'il dit contr'eux aux véritables mouvemens de ſon cœur. Voici le paſſage tiré du Liv. XXII. chap. 5. *Utque diſpoſitionum roboraret effectum, diſſidentes Chriſtianorum Antiſtites cum Plebe deſcita in palatium intromiſſo monebat, ut* * *civilibus diſcordiis conſopitis, quiſque nullo vetante religioni ſuæ ſerviret intrepidus. Quod agebat ideo obſtinatè, ut diſſenſiones augendæ licentiâ, non timeret unanimantem poſtea Plebem: nullas inter ſe hominibus beſtias, ut ſunt ſibi ferales plerique Chriſtianorum experti.* „ Et afin que les Ordres que *Julien* avoit donnez euſſent „ plus d'effet, il convoqua dans ſon „ Palais les Prêtres des Chrêtiens qui „ n'étoient pas d'accord entr'eux, & „ les exhorta d'une maniere obligeante à aſſoupir tous leurs différens, & „ que chacun ſuivit ſa Réligion ſans „ empêchement & ſans crainte. Ce

„ fur-

* *Ou comme veut Lindenbrog* monebat civilius, ut.

„ ſurquoi il inſiſtoit fortement, afin „ que la liberté augmentant les diviſions, il n'eut plus à craindre un peuple uni; car il ſavoit par expérience „ qu'il n'y a point de bêtes qui ſoient ſi „ pernicieuſes aux hommes, & qui „ leur faſſent tant de mal, que la plûpart des Chrêtiens s'en font les uns aux autres. Ce paſſage eſt remarquable pour plus d'une raiſon.

3. *L. Annæi* FLORI *Epitome Rerum Romanarum, cum Notis integris Cl.* SALMASII, *& Selectis* VARIORUM. *Accedunt Jo. Georgii* GRÆVII *Annotationes longè auctiores & correctiores; nec non Numismata & antiqua Monumenta, quibus illuſtratur hic Scriptor. Cum variantibus Lectionibus & Indice. Huic additus eſt* L. AMPELIUS *ex Bibliotheca Cl. Salmaſii.* Amſtelædami, apud Henricum Wetſtenium, 1692. in 8. pagg. 672.

LES *Elſeviers* imprimérent *Florus* à Leide en 1674. avec les Notes de *Salmaſe* & les plus importantes de *Freinshemius* & de quelques autres Commentateurs. M. *Grævius* fit imprimer le ſien, il y a dix ou douze ans avec ſes Notes particuliéres. De ces deux Edi-

Editions le Libraire a compoſé celle-ci. Il eſt vrai que les Notes de M. Grævius ſont conſiderablement augmentées, comme on pourra le voir en comparant les Editions. On y a ajoûté les Medailles & les autres ornemens qui pouvoient ſervir à éclaircir Florus. Il eſt vrai que le Graveur a mis quelquefois dans la main droite des perſonnages qui ſont repreſentez dans ces medailles, ce qui devoit être dans leur gauche, & dans leur gauche ce qui devoit être dans leur droite; ne ſe reſſouvenant pas, que ce qu'il graveroit d'une main ſur ſon cuivre, paroîtroit de l'autre ſur les empreintes qu'on en tireroit. Comme on a mis une courte explication au deſſous de châcune de ces Medailles, cette équivoque produit quelquefois un aſſez plaiſant effet: comme, par exemple, dans celle où *Enée* eſt repréſenté portant d'une main ſon Pere, & de l'autre le *Palladium*; car en s'en tenant à l'explication, on trouvera que le *Palladium* eſt un vénérable Vieillard, & *Anchiſe* un petit marmouſet. On a mis dans une autre eſtampe, deux poulets piquant du grain à la renverſe, les pieds élévez vers le Ciel, & le dos tourné contre terre; mais ce ſont là de petites fautes, qui n'empêchent pas que cette Edition ne doive être préferée à

toutes les précédentes.

Il y a surtout la Préface de M. Grævius, qui merite d'être lue. Bien loin de s'entêter du mérite de son Auteur, comme ont accoûtumé de faire la plûpart des Critiques; il reconnoit que Florus, entraîné par le torrent des Declamateurs de son tems, s'est beaucoup éloigné de cette pureté & chasteté de la Langue Latine qui regnoit du tems de Ciceron & d'Auguste: ses réflexions sont plus dignes d'un *froid Declamateur*, ou d'un *Poëte* ampoulé, que d'un Historien sage & judicieux. Qui pourroit souffrir, par exemple, ce qu'il dit des Vaisseaux d'*Antoine*, * *qu'ils lassoient les vens, & faisoient gemir la mer?* Et d'un Tremblement de Terre, qui arriva après une bataille; qu'il pouvoit avoir été produit † *par les courses des Cavaliers & des gens de pié, & par la trop vehémente agitation des armes.* Il dit de Lucullus, que, comme s'il eût eu commerce avec les flots & avec les tempêtes, il donna charge aux vens de vaincre Mithridate; hyperbole, dit M. Grævius, qu'on auroit de la peine à

* *Non sine gemitu Maris & labore ventorum ferebantur.*

† *Nisi illum horrorem soli Equitum virorumque discursus, & mista vehementius arma fecerunt.*

à pardonner à un Poëte.

Florus affecte encore de faire paroître une érudition fort commune hors de propos, & par cela même, tombe quelquefois dans des fautes contre l'Hiſtoire, qu'on ne pardonneroit pas aujourd'hui à un Ecolier. Il fait voir peu de jugement en diverſes rencontres. Comme lors, qu'il dit, par exemple, que le même jour que Perſée fut vaincu en Macedoine par les Romains, on en fut la nouvelle à Rome, par le moyen de deux jeunes Hommes, qu'on prit pour *Caſtor* & *Pollux* & qu'on vit ſe lavant au *Lac de Juturne*. Que l'on comprit qu'ils avoient aſſiſté au combat, parce qu'ils étoient ſouillez de ſang; & qu'ils venoient de Macedoine, parce qu'ils étoient encore hors d'haleine. Eſt-ce, dit M. Grævius, qu'ils auroient été moins fatiguez, s'ils fuſſent venus de quelque autre endroit également éloigné. D'ailleurs eſt-ce que les Dieux ſe fatiguent par la longueur du chemin? Oui, ſans doute; témoin le *Mercure* de l'*Amphytrion* de *Moliere*, qui ſe plaint de ce qu'étant le Meſſager des Dieux, on le fait aller à pié, comme un Meſſager de Village, & qui répond à ce que lui dit la Nuit, qu'en recompenſe on lui a mis des ailes aux piés;

Oui,

Oui! mais pour aller plus vîte,
Eſt-ce qu'on s'en laſſe moins.

M. Grævius relève encore diverſes expreſſions de Florus, tout-à-fait extraordinaires; & qui marquent le peu de goût de cet *Epitomateur*, comme lors qu'il dit que les Romains ſe ſervoient des Gaulois * comme d'une queux pour aiguiſer le fer de leur vertu. Il a auſſi commis quelques fautes contre la Chronologie, la Geographie, & l'Hiſtoire même. Mais, comme il n'y a point d'ancien Auteur qui ait donné un abrégé ſi exact de l'Hiſtoire Romaine, que Florus; on eſt obligé de le mettre entre les mains des jeunes gens, pour y prendre une premiére teinture de cette Hiſtoire. Il faut ſeulement avoir ſoin de leur faire remarquer, comme dit M. Grævius, les fautes qu'il a commiſes, de peur qu'ils ne les imitent, & qu'ébloüis par quelques termes éclatans, & par quelques penſées brillantes, mais fauſſes, ils ne prennent des hapelourdes, pour de véritables diamans.

On n'entrera point dans le détail des Notes de M. Grævius, qui ſont déja aſſez connuës. On ſe contentera de dire en général, que bien que la plûpart regar-

* *Quaſi cote quadam Populus Romanus ferrum ſuæ virtutis acuebat.*

regardent la meilleure façon de lire le texte ; il y en a auſſi pluſieurs, qui ſont pour l'intelligence des endroits difficiles de Florus, ou pour relever les fautes qu'il a commiſes : ce qui eſt extrémement néceſſaire pour une infinité de Lecteurs, qui n'ayant pas toutes les lumiéres de M. Grævius, peuvent ſe laiſſer ſurprendre par l'autorité de cét Hiſtorien.

4. *Jani* NICII ERYTHRÆI PINACOTHECA, *Imaginum Illuſtrium, Doctrinæ vel ingenii laude, Virorum, qui, Auctore ſuperſtite diem ſuum obierunt. Editio nova, cum Indicibus neceſſariis.* Lipſiæ, Sumptibus. Jo. Frid. Gleditſchii. 1692. in 8. pagg. 830. & ſe trouve à Amſterdam, chez Schelte.

IL y a plus de cinquante ans que ce Livre a été imprimé pour la premiére fois. Le véritable nom de l'Auteur étoit *Jean Victor Roſſi* Gentilhomme Romain, mort en 1647. Il changea ſon nom ou le déguiſa, peut-être par la même raiſon, qui le fit changer à quelques autres Savans au Siécle paſſé. *Moreri* s'eſt beaucoup ſervi de cét Auteur dans ſon Dictionaire ; mais comme il ne l'a pas entiérement copié, cela

lan'empêche pas que l'Ouvrage de *Nicius Erythræus* ne ſoit encore de quelque uſage, pour ceux qui voudront être informez un peu plus au long de la vie de diverſes perſonnes, que Moreri n'a raportée qu'en abrégé.

X.

MEMOIRE

Communiqué à l'Auteur de la Bibliothéque, contenant quelques nouvelles de la République des Lettres.

ON croit à Paris que le Livre de M. *du Pin* ſur les Pſeaumes ſera condamné, comme ſa Bibliothéque l'a été; & cela parce qu'il joint partout le ſens litteral au myſtique. C'eſt ce qui a obligé l'Auteur à faire une petite Lettre pour ſe juſtifier. On inquiéte M *Baillet* pour ſon Livre *du Culte de la Vierge*, & l'on croit qu'il ſera condamné comme celui de M. du Pin. Il y donne un ſens fort adouci, à tous les titres que l'Egliſe donne à *Marie*, tels que ſont ceux de *Mediatrice*, de *Mère*

&c

de Miſericorde, & *de Grace*, de *Refuge des pecheurs*, de *N. Dame*, &c. Et il ſe déclare hautement contre tous les autres Titres, qui ne ſont pas autoriſez par l'Egliſe elle-même, & qui ſont venus du zéle téméraire & outré de quelques Particuliers. Il paſſe enſuite aux Fêtes de la Vierge, dont il reconnoit la nouveauté, & dont il attribuë l'établiſſement à la condeſcendance qu'a eu l'Egliſe pour la foibleſſe de ceux, qui ne peuvent atteindre à la perfection Chrêtienne. Il tâche de montrer que toutes ces Fêtes ne regardent que *Jeſus-Chriſt*; & quand il parle de celle de la *Conception*, il paroit aſſez, qu'il ne tient point pour ſa *Conception immaculée*, non plus que pour ce qu'on aſſûre de ſon *Aſſomption*. Voici ce qu'il dit ſur ce dernier Article.

Depuis l'établiſſement public de la Fête conſacrée à la mort de la Vierge, la curioſité ſe mêla dans la dévotion de pluſieurs de ceux qui ne croyoient pas devoir demeurer dans les termes de la modeſtie & de la réſerve des Anciens ſur un point ſi généralement ignoré dans l'Egliſe. On oublia, ou, du moins, voulut-on oublier ce que le Concile d'Epheſe avoit cru du tombeau & de la dépoüille mortelle de la Mere de Dieu. On imagina un autre Sépulcre à Jeru-

Jerusalem, trouvé vuide; mais avec l'inscription du nom de Marie. On se persuada que le corps de cette Bien-heureuse étoit ressuscité, les uns devinant, que cette Résurrection pourroit être arrivée trois jours après sa mort, les autres la reculant jusqu'au quarantiéme, pour ne point faire deux Cérémonies séparées pour sa Résurrection & son Ascension. Pour autoriser la conjecture de cette Résurrection, on feignit de chercher les raisons, pourquoi son corps, quelque part qu'il fût enterré, non seulement ne faisoit point de miracles, comme celui des autres Saints; mais ne paroissoit pas même sur la terre. On vit venir des révélations au défaut des témoignages humains, pour apuyer cette opinion. Quelques uns même, malgré l'Arrêt irrévocable de Dieu, aimerent mieux croire qu'elle n'étoit point morte, que de douter qu'elle fût ressuscitée, en supposant sa mort. L'Eglise en ces occasions n'a point jugé à propos d'arrêter le zéle ou l'industrie de ceux qui introduisoient des opinions nouvelles, pourvû qu'elles fussent édifiantes & pieuses, &c.

Tous les jours on voit paroître à Paris quelque petite Piéce qui reléve ces endroits & quelques autres, & qui demande pour reparer le Scandale, une condamnation solennelle de ce Livre.

La

La Dissertation du P. Hardouïn *de Nummis Herodiadum*, est une Piece aussi singuliére, qu'on en ait vû depuis longtems. On n'en trouve point absolument. Comme elle fut supprimée le lendemain du jour qu'elle parut, il ne s'en distribua que très-peu d'Exemplaires, dont ceux qui les ont ne se veulent point dessaisir. On ne doute point, qu'on ne la rimprime en Hollande, où l'on sait que quelques Exemplaires ont pénétré: Du moins, si l'on a ce dessein, ne doit-on pas attendre la nouvelle Edition que le P. Hardouïn en promet, étant bien certain qu'il en retranchera tout ce qu'il y a de singulier. Il regarde l'Histoire de *Flave Josephe*, comme un Ouvrage supposé. Mais il ne borne pas ses soupçons à *Josephe*, il les étend à un très-grand nombre d'Historiens, Ecclesiastiques & autres. Cela paroit par un endroit de la page 51. & 52. où l'on lit ces paroles. *Afferam hoc loco, non inanis quidem semper conjecturis, sed nunc tamen plus justo fortassis suspicioris, ingenióque nimium indulgentis hominis conjecturam. Accipiet quisque, ut volet : deprehendit ille, ut quidem mussitabat nuper nobiscum, cœtum certorum hominum, ante Sæcula, nescio quot, extitisse, qui Historiæ veteris concinnandæ partes susceptisse, qualem*

nunc

nunc habemus, cùm nulla tunc extaret : sibi probè notam illorum ætatem atque officinam esse: inque eam rem istis subsidio fuisse Tullium, Plinium, Maronis Georgica, Flacci Sermones & Epistolas: nam hæc ille sola censet, quod vereor ut cuiquam suadeat, ex omni latinâ Antiquitate, sincera esse monumenta, præter inscriptiones admodum paucas, Fastósque nonnullos. Ecæteris scriptis Monumentis qui hodie valdè sudant, ut, conciliatis, quantâ licet ingenii vi, sententiis, inter se plerumque dissidentibus, Historiæ corpus unum repræsentent; eos sibi videri ajebat ex pluribus fabulis novam alteram velle fabricari ac scitè concinnare, secum omni ex parte aptius cohærentem. Addebat illis Annalium Architectis majori fuisse adjumento magnam Numamorum antiquorum quam diligentissimè, congesserant, suppellectilem. Horum potestatem imprimis fuisse penes totius consilii Principem ac primarium Operis Architectum. On croit fort que cèt Homme, dont le P. Hardouin propose les conjectures, n'est autre que lui-même.

Ce même Pere a publié depuis peu une autre Dissertation *de Supremo Christi Domini Paschate*, contre le P. *Lami*, qui a composé un Livre pour prouver que Jesus-Christ n'avoit pas fait la Paque des Juifs la veille de sa mort. Dans

ce

ce nouvel Ouvrage, le P. Hardouïn fait en quelque ſorte reparation à Joſephe qu'il cite avec honneur, & dont il préfere quelquefois le témoignage à celui de Philon, quoi qu'en d'autres endroits il s'en éloigne.

Le Catalogue de la Bibliothéque de Monſeigneur l'Archevêque de Rheims paroit enfin. Le Roi à qui il l'a préſenté a fait connoître, qu'il ſouhaitoit qu'on en fit un de la ſienne. Ainſi, on y va travailler inceſſamment, & aux Livres imprimez on joindra les Manuſcrits, dont il y a là un prodigieux nombre, de toutes les ſortes.

Les R. P. Benedictins ont publié leur S. *Hilaire*. Leur S. *Jerôme* paroit auſſi, à ce qu'on dit. Il y a un Volume de Piéces, qui n'avoient pas encore vû le jour. Dans peu nous aurons les Vies des Papes d'Avignon, que M. *Baluze* fait imprimer avec ſes Notes. Ce ſeront deux Volumes *in* 4. On travaille auſſi vigoureuſement à une nouvelle Edition de toutes les Oeuvres du P. *Sirmond*, qui feront trois Volumes *in folio*.

La diſpute du P. Mabillon avec l'Abbé *de la Trape* au ſujet des *Etudes Monaſtiques* n'eſt pas ſi bien terminée qu'on ne voye encore paroître divers Ecrits là-deſſus. Il y en a deux

deux ou trois fort violens contre l'Abbé; mais qui ne ſont pas du P. Mabillon.

XI.

LIVRES DE MORALE.

1. TRAITE' *de l'*ORGUEIL. A Amſterdam, chez Paul Marret. 1693. in 8. pagg. 232.

M. *La Placette* nous aprend, que comme on a beaucoup d'averſion pour les grands Ouvrages, il a changé le premier deſſein qu'il avoit formé. Que ſes Eſſais de Morale ne contiendront que trois Volumes; & qu'il aime mieux donner dans la ſuite quelques Ouvrages détachez, ſur des ſujets particuliers de la Morale de *Jeſus-Chriſt*, qui demandent, qu'on les aprofondiſſe un peu davantage, qu'on ne peut faire dans de ſimples Eſſais, où l'on ne conſidére ordinairement les cho-

choſes que de certains côtez. L'*Orgueil*, par exemple, eſt un vice ſi commun & ſi naturel à l'homme, que de ſimples reflexions détachées ne ſuffiſent pas pour l'arracher de ſon cœur. Il faut en examiner la nature à fonds, en rechercher les ſources, en conſiderer la conduite & toutes les fineſſes, & donner des remédes tant généraux que particuliers pour le bannir de l'eſprit de l'homme. C'eſt ce que fait M. la Placette dans ce Traité.

Il ſeroit à ſouhaiter, que des perſonnes ſavantes, judicieuſes, accoûtumées à méditer, & qui connuſſent bien le Monde, vouluſſent entreprendre d'examiner ainſi à fonds toutes les vertus & tous les vices. Il faudroit en expliquer clairement l'étenduë, pour prévenir également, & contre les maximes relâchées de pluſieurs Caſuiſtes, & contre les penſées outrées de certains *Rigoriſtes*. Il faudroit faire connoître tous les devoirs que les vertus exigent des hommes, & toutes les maniéres dont on tombe dans les vices. Ceux qui croyent qu'il n'y a plus rien à dire ſur ce ſujet, ſe trompent infiniment & ne l'ont jamais bien médité. La Morale a plus d'étenduë, que les veritez ſpéculatives de la Religion.

Quelques-uns de ceux qui ont traité

la Morale, ſe ſont contentez de certains principes généraux, dont ils n'ont point marqué les conſéquences : & en matiere de Morale les généralitez ne ſervent preſque de rien, parce que les actions particulieres de la vie, ſont accompagnées d'un ſi grand nombre de circonſtances, qui les déterminent, qu'on ne ſait plus comment y apliquer la régle générale ſi elle n'eſt ſpécifiée. D'autres ont bien donné quelques préceptes particuliers ; *mais ſecs* & décharnez ; ſans montrer les fondemens ſur leſquels ils ſont établis. Il y a des Caſuiſtes, qui ſont entrez dans le détail, mais qui ſe ſont uniquement attachez à de certains cas, qui n'arrivent preſque jamais ; & en ont négligé un grand nombre d'autres, qui ſe préſentent à tout moment, & qui embarraſſent les perſonnes, qui n'ont jamais bien médité ſur leurs devoirs, & qui ſeroient néanmoins bien aiſes de les connoître. Il faudroit ſurtout, à l'égard des défauts, donner des régles certaines, pour convaincre les hommes, qu'ils en ſont atteints ; car on peut dire que l'ignorance où ils ſont de leur defauts, eſt leur plus grand mal ; & ce que M. la Placette dit de l'Orgueil en particulier, eſt en quelque ſorte vrai en général de tous les vices ;

c'eſt

c'eſt qu'ils ſont preſque guéris, dès qu'on eſt bien convaincu qu'on en eſt atteint.

II. NOTRE Auteur explique d'abord dans ſon premier Chapitre la nature de l'Orgueil. 1. Il le définit une idée exceſſivement avantageuſe qu'on a de ſoi-même; on ſe croit plus grand, plus puiſſant, plus ſage, plus éclairé, plus vertueux, plus parfait qu'on n'eſt. De là naiſſent la préſomption, l'ambition, la vanité, le faſte, l'oſtentation, la fierté, & l'arrogance, l'envie, la médiſance, l'opiniâtreté, l'eſprit même de perſécution, & un grand nombre d'autres vices; car l'Orgueil les produit preſque tous. 2. Dans le ſecond Chapitre, l'Auteur parle de ce vice par raport à Dieu. 3. Il en marque les ſources dans le troiſiéme; qui ſont (1) l'éducation, qui, comme le dit M. *de la Rochefoucaut*, eſt d'ordinaire un ſecond amour propre qu'on inſpire aux jeunes gens. (2) Les honneurs qu'on nous rend & les loüanges qu'on nous donne, & que nous nous imaginons ridiculement mériter, & être ſincéres, dans la bouche de ceux qui nous les donnent. Mais ces cauſes extérieures n'auroient guéres d'effet, ſi elles n'étoient puiſſamment aidées, par des cauſes qui ſont au dedans de nous.

L'ignorance, qui nous empêche de concevoir les bornes étroites de nos connoiſſances ; qui fait que nous n'avons point d'idée juſte ni de la nature & des caracteres des qualitez, que nous croyons avoir, ni du peu de prix de celles que nous avons effectivement, eſt une cauſe naturelle de l'orgueil ; mais l'amour propre eſt la plus générale & la plus efficace. A la verité cèt amour voudroit bien nous donner du mérite, *afin de nous porter à ne nous eſtimer qu'avec raiſon* ; mais il nous en coûteroit trop. Il n'en veut pas prendre la peine. Au défaut du mérite, il ſe contente de ce qui n'en eſt que l'ombre, c'eſt-à-dire, de la réputation & de l'eſtime. Il tâche de tromper les autres pour ſe l'aquerir, & il veut bien ſe tromper ſoi-même, pour en pouvoir être content, & ſe délivrer de ces chagrins importuns, qui naiſſent de la connoiſſance de ſes défauts & de ſon peu de mérite.

4. Comme l'amour propre ſe ſert de divers artifices, pour faire naître l'orgueil & l'entretenir dans le cœur de l'homme, l'Auteur employe les cinq Chapitres ſuivans, à bien développer ces artifices. L'Amour propre nous confond avec tout ce qui a liaiſon avec nous, & groſſit nôtre mérite, en y fai-

faiſant entrer cent choſes, qui en ſont très-diſtinctes, & qu'on en peut ſéparer ſans peine; comme ſont nos biens, nos Domeſtiques, nôtre naiſſance, nôtre Patrie, &c Il nous porte à nous conſoler de la connoiſſance, que nous avons de nôtre peu de mérite, par l'idée avantageuſe, que nous nous imaginons, que les autres en ont: c'eſt ce qui fait que nous aimons tant les loüanges, celles même que nous connoiſſons être fauſſes, en éloignant autant que nous pouvons l'idée de cette fauſſeté. L'amour propre exténuë & aneantit même tous nos défauts. Il multiplie & groſſit nos perfections. Un Savant, par exemple, eſtime extrémement ſes connoiſſances, quelques inutiles qu'elles ſoient; il croit ſavoir bien des choſes, qu'il ignore; & à la faveur de ces deux préjugez, il s'éléve au deſſus de tous les autres hommes. Mais le plus ſavant homme du monde feroit peu d'eſtime de ce qu'il ſait, s'il avoit ôté du nombre de ce qu'il croit ſavoir, 1. les erreurs qu'il prend pour des veritez, 2. les veritez mal prouvées. 3. Les veritez bien prouvées mais inutiles. 4. Les veritez utiles; mais que les moins ſavans même connoiſſent.

L'amour propre nous trompe encore, en nous faiſant prendre des avanta-

ges injuſtes & ſans fondement, par la comparaiſon fauſſe, qu'il nous oblige de faire avec nos prochains. Dans cette comparaiſon, il nous fait paſſer ſous ſilence toutes leurs bonnes qualitez, pour ne nous faire arrêter, que ſur leurs défauts. Au lieu que pour nous préferer avec quelque ombre de raiſon à qui que ce ſoit, il faudroit être aſſuré 1. que nous poſſedons effectivement l'avantage, qui eſt le fondement de cette préférence. 2. *Que nôtre prochain ne l'a pas.* 3. *Qu'il n'a* pas d'autres avantages, que nous n'avons point, & qui pourroient compenſer en quelque façon ce défaut.

5. Depuis le Chapitre neuviéme juſqu'au quatorziéme, l'Auteur examine quelques proprietez de l'Orgueil, qu'il eſt néceſſaire de connoître. (1.) Il n'y a point de défaut ſi commun; au lieu qu'il y a d'autres vices, qui ne ſont propres qu'à de certaines perſonnes, l'Orgueil eſt le vice de l'Humanité. Il naît avec nous, & ne meurt qu'avec nous. C'eſt preſque la premiére paſſion qu'on remarque dans les Enfans, & on la porte ordinairement au delà du tombeau, comme les ſoins que la plûpart prennent de leurs funerailles en ſont une bonne preuve. (2.) Il n'eſt rien, par conſéquent, de ſi facile que de tom-

tomber dans ce vice, & rien de si difficile, que de s'en affranchir. La racine, qui est l'amour propre, en est au dedans de nous; c'est un vice de tous les tems, puis qu'il n'y a aucun moment de la vie, auquel on ne puisse pécher contre l'humilité; cette vertu même en est quelquefois la semence, parce qu'on peut s'en aplaudir, comme du reste, ainsi qu'on le peut voir dans tous les devots de profession.

(3) Il n'y a point de péché, que Dieu deteste tant que l'Orgueil; ni de personnes, que les hommes haïssent & mépriſent plus que les Orgueilleux. L'Auteur des Réflexions en donne la raison, quand il dit, que *si nous n'avions point d'Orgueil, nous ne nous plaindrions pas de celui des autres.* L'Orgueilleux est l'objet du mépris & de la raillerie des autres hommes, qui se font un plaisir de le tourner partout en ridicule.

(4) L'Orgueil a encore ceci de particulier, qu'il rend malheureux ceux qu'il possede. Ils passent leur vie dans une perpetuelle contrainte, & n'osent satisfaire aucune de leurs inclinations naturelles, parce qu'ils préferent l'estime des autres à toutes choses, & qu'ils ne peuvent l'acquerir & se la conserver, qu'en faisant ce qui leur plait,

& qui le plus ſouvent eſt contraire à ce qui leur plairoit à eux-mêmes. Il faut d'ailleurs, que l'Orgueilleux ſe paſſe de l'amitié, qui eſt le plus doux plaiſir de la vie; car il n'a point d'amis & n'en peut avoir; la diſpoſition où il ſe trouve n'étant propre qu'à s'attirer l'averſion de toute la terre.

6. L'Auteur traite des remédes contre l'Orgueil, depuis le Chapitre XV. juſques à la fin. Ces remédes ſont ou généraux, ou particuliers. Le 1. remède général eſt de le connoître, ce à quoi l'on doit d'autant plus travailler, qu'on ne s'en aperçoit point ordinairement: car, comme le dit l'Auteur de la * *Recherche de la Vérité, les hommes ne ſentent pas la chaleur, qui eſt dans leur cœur, quoi qu'elle donne la vie & le mouvement à toutes les autres parties du corps, il leur en faut donner des preuves; il faut qu'ils ſe touchent & qu'ils ſe manient, pour s'en convaincre, parce que cette chaleur eſt naturelle: il en eſt de même de la vanité; elle eſt ſi naturelle à l'homme, qu'il ne la ſent pas; & quoi que ce ſoit elle qui donne, pour ainſi dire, le mouvement & la vie à la plûpart de ſes penſées & de ſes deſſeins, elle le fait ſouvent d'une maniere, qui lui eſt imperceptible; il faut ſe tâter, ſe manier, ſe ſonder, pour ſavoir qu'on eſt vain. On ne con-*

* *Tom. I. Liv. 2. Chap. 7.*

connoit pas assez, que c'est la vanité qui donne le branle à la plûpart des actions, & quoi que l'amour propre le sache, il ne le sait, que pour le déguiser au reste de l'homme.

Il faut en 2. lieu pour se défaire de l'Orgueil, se souvenir de ce que nous sommes de nous-mêmes, que l'être que nous possedons n'est qu'un amas de foiblesses, de misères & d'imperfections. Il faut penser souvent à la mort, qui met dans un si grand jour le neant des fondemens de nôtre Orgueil. Se representer les peines des Damnez, auxquelles s'exposent les Orgueilleux; se remplir l'esprit de l'aneantissement de Jesus-Christ. Examiner le bien & le mal que les autres font, l'un pour reconnoître que nous n'en faisons point de semblable, & l'autre, pour être persuadez que la misericorde de Dieu, est la seule cause, qui nous empêche de le commettre. Enfin, il n'y a point de doute que les actes exterieurs d'humiliation, s'ils sont souvent réiterez, ne puissent servir à détruire l'Orgueil.

Pour les remédes particuliers, il faut se convaincre sérieusement, que la gloire humaine n'est rien; que l'estime qu'on a pour nous n'est ordinairement, qu'un assemblage de jugemens témérai-

res, prononcez par des ignorans, sur des choses qu'ils ne savent pas, & qu'ils n'ont jamais bien examinées. On doit d'ailleurs considérer, que quand la gloire seroit un bien, c'en seroit un très-petit, puis qu'il est si imperceptible, qu'on a bien de la peine à le découvrir & à le remarquer. Elle est d'ailleurs bien dangereuse, puis qu'elle sert à entretenir nôtre vanité, & que c'est un breuvage si pernicieux, qu'il enyvre ou empoisonne. *Elle nous expose de plus à l'envie*; puis que tel qu'on laissoit en repos, lors qu'il n'étoit presque pas connu, a commencé d'être persécuté, dès qu'on a commencé à en dire du bien. Enfin, la gloire est un bien de très-difficile garde; puis qu'il y a des gens, qui travaillent incessamment à le ravir, & qui y travaillent d'autant plus efficacement, qu'ils trouvent toûjours des gens disposez à les écouter sur cét article.

Il est bon encore d'être bien convaincu, qu'il n'est pas permis de prétendre à plus de gloire, qu'on n'en mérite; & comme, si nous nous examinons bien, nous reconnoîtrons, que pour peu que nous en ayons, nous en avons plus que nous n'en méritons, puis que tout pecheur, est indigne d'être honoré; pour peu que nous soyons raisonnables cette

te penſée nous défera de nôtre Orgueil. Enfin l'on fait voir les moyens de ſe deſabuſer de la bonne opinion, que l'on a de ſoi-même, & juſques où l'on doit porter ſon humilité, par raport à Dieu, & par raport aux hommes.

2. *Nouveaux* ESSAIS *de* MORALE. *Seconde Partie.* A Amſterdam chez les Huguetan. 1693. in 12. pagg. 380.

1. M. *la Placette* commence cette ſeconde Partie de ſa Morale, par une Préface aſſez longue, dans laquelle il juſtifie * la premiere Partie, que quelques Perſonnes ont accuſée de contenir des préceptes outrez, capables d'épouvanter les Chrêtiens, de troubler la paix de leur conſcience, & de les jetter même dans un funeſte déſeſpoir. M. la Placette déclare, que s'il a troublé la paix de la conſcience de qui que ce ſoit, c'eſt contre ſon intention; puis qu'il a toûjours regardé cette paix, comme le plus grand bien, dont on puiſſe joüir dans cette vie. Mais il ſoûtient en même tems qu'il ne faut pas la confondre avec la ſécurité,

*. *On en a donné l'Extrait dans la Suite du Tome. XXI. de cette* Bibliothéque. *pag.* 117. 120.

qui eſt un mal infiniment plus funeſte, que la plus ſolide paix n'eſt avantageuſe. Cette paix, quoi qu'utile, quoi que ſalutaire, n'eſt pas d'une néceſſité abſoluë, au moins en tout tems; & une ame, qui poſſéderoit les autres dons de la grace, ſans celui là, ne laiſſeroit pas de ſe ſauver. Mais la ſécurité eſt le plus invincible obſtacle, qui puiſſe s'oppoſer à nôtre ſalut, & qui eſt néanmoins très-ordinaire. Rien n'eſt plus rare, comme le remarque l'Auteur, après M. *Gauſſen*, que de voir parmi les Reformez des perſonnes qui craignent trop; mais on en voit à tout moment une infinité, qui ne craignent pas aſſez. Quand donc on pancheroit un peu plus du côté de la ſéverité, que du côté du relâchement, & qu'on travailleroit un peu davantage à faire naître la crainte, que l'aſſûrance; on ne feroit, peut-être, rien que de raiſonnable: quoi que le meilleur ſoit de s'éloigner également des deux extrémitez oppoſées: comme M. la Placette a taché de faire.

Il déclare, que ſon Livre ne peut avoir juſtement épouvanté, que ceux qui n'étant point enfans de Dieu, croyent mal-à-propos qu'ils le ſont. Que s'il a produit cét effet ſur ces ſortes de gens, il s'en félicite, bien loin de

de s'en repentir; & que le ſeul regret qu'il ait, c'eſt de ne leur avoir pas fait aſſez de peur, & de n'en avoir pas fait à aſſez de perſonnes. Il ſoûtient, qu'il n'a point en cela de ſentiment différent de ceux des Docteurs de ſa Communon; & afin que le Lecteur en puiſſe mieux juger, il l'explique par pluſieurs propoſitions, dont la principale eſt, que tout homme qui ne croit & ne ſe repent point, ou qui croyant & ſe répentant, ne s'aplique point à la pratique des bonnes œuvres, n'aime pas Dieu par deſſus tout, n'a point de charité pour ſes freres, & demeure toûjours eſclave des mêmes pechez, ſe trompe, s'il s'imagine d'être enfant de Dieu.

Ce qui fait qu'on trouve la Morale de M. la Placette trop ſévére, à ce qu'il ſoûtient, ce n'eſt pas qu'on y ait rencontré quelques propoſitions fauſſes ou outrées, puis qu'on n'a pu lui en indiquer une de cette nature. Mais c'eſt qu'à parler géneralement ſa doctrine eſt oppoſée à une erreur qui s'eſt répanduë parmi les Peuples Réformez, & qu'on croit extrémement dangereuſe. Une infinité de perſonnes s'imaginent, qu'il n'y a qu'un ſeul moyen à employer, pour ſe defaire de toutes les inquiétudes de la conſcience; &

que de quelque côté que nos craintes puissent venir, il est facile de les calmer en se disant à soi-même, que Dieu est infiniment misericordieux, & que la mort de Jesus-Christ a une efficace qui n'a point de bornes. On n'a pas de peine à faire voir que cette proposition prise dans cette étenduë, est non seulement fausse; mais même pernicieuse. Ceux qui ne trouvent en eux, ni une foi vive, ni une repentance sincére, se trompent très-grossiérement d'appaiser le trouble de leur conscience, par l'idée de la misericorde de Dieu, & du mérite de Jesus-Christ; puis que les effets de l'une & de l'autre ne sont promis qu'à la foi & à la repentance.

M. la Placette fait encore voir, qu'il n'a rien enseigné que ce qu'ont dit les plus habiles des Theologiens Réformez, & que bien loin d'avoir une Morale plus sévére que quelques uns d'entr'eux, la sienne l'est beaucoup moins, comme il le montre par des exemples, dont on parlera dans la suite de cet Extrait.

II. Ce Second Volume de la Morale de nôtre Auteur, peut être divisé en trois Parties. La premiére traite de l'amour propre, la seconde de l'amour de Dieu, & la troisiéme de l'amour du pro-

prochain. On montre dans la premiére, que l'amour propre conſideré en lui-même eſt très-innocent ; & qu'il eſt ſi naturel à l'homme, qu'il n'eſt ni juſte, ni poſſible de l'en défaire. Ses mouvemens naturels n'ont rien que de très-raiſonnable, puis qu'ils ne nous portent qu'à déſirer nôtre conſervation, & à vouloir être parfaits & heureux. L'Homme aime néceſſairement le bien pris en géneral, & le ſouverain bien en particulier ; il s'aime donc néceſſairement ſoi-même ; puis que ce ne ſont là que des expreſſions différentes, qui ſignifient la même choſe. L'amour propre n'eſt pas donc criminel en lui-même ; il ne l'eſt que par les défauts qui l'accompagnent, & que M. la Placette prend ſoin de marquer. En parlant de ces défauts, on examine une queſtion importante, qui conſiſte à ſavoir ſi effectivement nous devons aimer Dieu plus que nous-mêmes, en ſorte que nous ſoyons obligez de ſacrifier à l'amour de Dieu généralement tous nos interêts, ſans en excepter celui de nôtre ſalut. On répond à cette queſtion indirectement & directement. On fait voir d'abord que préferer Dieu géneralement à tous nos interêts ſans en excepter celui de nôtre ſalut, eſt un dévoir impraticable, & qui im-

implique contradiction. Car la perte du salut emporte la perte de Dieu, & l'on ne peut perdre Dieu, sans le haïr & sans en être haï. Il est donc impossible que l'amour de Dieu puisse nous inspirer dans aucun cas le desir de perdre le salut.

On répond directement, qu'il y a de deux sortes d'amour de Dieu ; un amour d'interêt, qui nous fait désirer de le posséder, comme nôtre souverain bien ; & un *amour desintereſſé*, qui nous fait *désirer de lui plaire*, d'avancer sa gloire &c. Il faut remarquer de plus, qu'on peut comparer en deux maniéres l'amour qu'on a pour deux choses différentes ; ou à l'égard de la préference, quand on ne peut les aimer toutes deux à la fois ; ou à l'égard de la subordination, quand on aime l'une à cause de l'autre. Cela posé, on ne peut aimer Dieu plus que soi-même d'un amour d'interêt ; puis que cet amour de Dieu & l'amour de soi-même n'est qu'une même chose. Pour ce qui regarde l'amour désintereſſé, la question revient à savoir, de quoi c'est que nous devons faire le plus de cas, ou de la gloire de Dieu & de l'exécution de sa volonté, ou de nos propres interêts ; & comme ces interêts sont de deux sortes, ou temporels ou éternels, il faut

faut ſavoir ſi l'on doit préférer la gloire de Dieu aux uns & aux autres.

A l'égard des interêts temporels, il n'y a point de difficulté. Pour les autres on ne peut les comparer à l'amour de Dieu, parce que ces choſes ne ſe contrediſent point, & qu'au contraire, l'amour de Dieu & nôtre ſalut ſont liez très-étroitement enſemble, & ne ſe ſéparent jamais; en ſorte qu'il eſt impoſſible de préférer l'un à l'autre. Travailler à la gloire de Dieu, c'eſt travailler à ſon ſalut; & travailler à ſon ſalut, c'eſt travailler à la gloire de Dieu. Mais on ſoûtient, que ſi ces choſes pouvoient être ſéparées, on ne ſeroit pas obligé à conſentir à ſa damnation quand on ſauroit qu'elle pourroit avancer la gloire de Dieu; puis que ce conſentement eſt du rang des choſes impoſſibles, auſquelles perſonne n'eſt tenu.

Pour ce qui regarde l'amour propre comparé à l'amour du prochain, voici quelques-unes des régles que l'Auteur preſcrit. Quand Dieu nous commande d'aimer nôtre prochain, comme nous mêmes, ce *comme* n'emporte point une égalité entiére. Il ſuffit qu'il y ait de la reſſemblance entre ces deux ſentimens; & que nous ſouhaitions à nôtre prochain, & tâchions de lui procurer

les mêmes biens, que nous souhaitons pour nous: si d'ailleurs toutes choses sont égales, il nous est permis de nous préferer à nôtre prochain. C'est outrer l'amour qu'on lui doit, que de prétendre, par exemple, que dans un naufrage, je doive ceder à un autre, une simple planche qu'il y a pour se sauver, & qui ne peut soûtenir qu'une seule personne; car par la même raison mon prochain seroit aussi obligé de me la ceder, & nous peririons tous deux. Mais si, en perdant un petit bien, j'en puis procurer un grand à mon prochain, ou si la nécessité de mon prochain est plus grande que la mienne, je dois perdre pour l'amour de lui ce petit interêt, & soufrir cette necessité.

L'Auteur s'étend beaucoup sur l'amour de la vie, qui est un des effets de l'amour propre. Il fait voir ce qu'il y a de bon & de mauvais dans cet amour. Il soûtient que la vie est le plus précieux des biens temporels; qu'on doit travailler à sa conservation par toutes les voyes légitimes. Qu'il est faux qu'on doive faire plus d'état de ce qu'on appelle *honneur* dans le monde, que d'un bien si précieux; & qu'à cet égard les hommes n'estiment pas assez la vie. Mais il est vrai, qu'en un autre

tre sens ils l'estiment trop ; puis qu'ils la préférent souvent à l'innocence, & qu'ils ne font point de difficulté de commettre un péché, pour la conserver.

On examine ensuite la vie par raport à l'usage bon ou mauvais qu'on en peut faire ; & l'on refute l'opinion de ceux qui croyent, qu'il est du devoir de tous les fidéles sans exception de ne pas craindre la mort, & que la souhaiter, au contraire, est le plus haut point de la perfection Chrêtienne, jugeant presque uniquement par là du bon, ou du mauvais état des mourans. On soûtient, au contraire, qu'il y a tel mourant dont les aprehensions sont plus justes & plus conformes à l'esprit du Christianisme, que l'assurance de quelques autres, & on le prouve démonstrativement, en faisant voir les occasions où on doit desirer la mort, & celles où on doit la craindre.

Comme il est naturel d'aimer la vie, il l'est aussi d'aimer les biens qui servent à sa conservation. Les défauts que l'on commet à cét égard, c'est, ou de rechercher des biens, que Dieu ne veut pas que nous possedions, ou de rechercher avec trop d'ardeur, ceux qu'il ne trouve pas mauvais que l'on posséde, ou d'employer des mauvais moyens,

moyens, pour aquerir les uns & les autres.

III. DANS la seconde partie, qui est de l'amour de Dieu, l'Auteur commence par en faire voir la nécessité. Il en marque trois différentes espéces. L'amour d'interêt, qui se termine à Dieu, comme à nôtre Souverain bien: L'amour de reconnoissance, qui naît du sentiment de la bonté & de la libéralité de Dieu envers nous; & l'amour qui a pour motif & pour fondement la beauté, les perfections, & l'excellence de Dieu, considerées en elles-mêmes, & sans raport aux avantages, qui nous en reviennent. On doit aimer Dieu, de ces trois maniéres différentes, ainsi que l'Auteur l'établit fort au long. Il remarque seulement, à l'égard de la troisiéme sorte d'amour, que l'Ecriture ne s'est pas beaucoup expliquée sur ce sujet; ce qui lui fait croire, que ce troisiéme devoir, quoi que juste, n'est pas à beaucoup-près si nécessaire que les deux premiers. On doit tâcher de le remplir; mais on n'y doit pas chercher de la matiere, pour des Scrupules.

Pour ce qui regard le degré de l'amour de Dieu, l'Auteur établit qu'il faut l'aimer souverainement, & par dessus tout; & que ce devoir est non seu-

ſeulement juſte ; mais néceſſaire & indiſpenſable. A ce ſujet il condamne une erreur, qu'il dit être aſſez commune parmi le Vulgaire des Réformez. C'eſt qu'ils ne conçoivent la jalouſie de Dieu, que par raport à cette partie de ſon culte, qui conſiſte à l'honorer ; ſans faire aucune attention à cette autre partie de ce même culte, qui conſiſte à l'aimer ſouverainement. * Ils, regardent avec la derniere horreur, dit-il, le peché de ceux qui ſe ſoüillent de la plus legére tache d'idolatrie ; & ils ne font aucun ſcrupule d'adorer le monde, & de donner tout leur cœur à ſes biens trompeurs. Ils craignent, & avec raiſon, d'irriter la colére de Dieu jaloux, en déferant quelque petite partie du culte Religieux à toutes ces creatures, que l'Egliſe Romaine fait profeſſion de ſervir ; mais ils ne craignent point cette colére, en donnant leur cœur à des objets dont la concurrence ne lui eſt pas moins odieuſe, que celle des autres. *Car d'un côté les objets du culte Romain ſont en eux-mêmes tout autrement excellens, que ceux de l'attachement des mondains ; & de l'autre l'Egliſe Romaine ſoûtient conſtamment, que le culte qu'elle rend aux Creatures eſt extrémement inférieur à celui qu'elle rend à Dieu.*

* *Pag.* 167.

L'Au-

L'Auteur n'oublie pas les caractéres auſquels on peut connoître qu'on aime la Divinité ſouverainement, & par deſſus tout; & fait voir les divers uſages, qu'on peut tirer de ſa doctrine. Il montre en quel ſens on ne doit aimer, que Dieu ſeul; & condamne comme trop ſévére la doctrine de S. *Auguſtin* & de quelques autres, qui veulent qu'abſolument il ne ſoit point permis de prendre de certains plaiſirs innocens; mais non néceſſaires, comme ſont l'odeur agréable d'une fleur, la vuë d'un beau payſage, &c. Il ſoûtient qu'il n'eſt pas impoſſible d'aimer ces plaiſirs innocens d'une maniére innocente, & de les raporter même en quelque ſorte à Dieu, auquel tout nôtre amour ſe doit terminer. On peut regarder ces plaiſirs innocens comme des effets de la bonté de Dieu, en avoir de la reconnoiſſance, & l'en remercier. Cependant, l'Auteur met des bornes ſi étroites à l'uſage de ces plaiſirs, qu'on ne l'accuſera pas d'être trop relâché en ce point, outre qu'il ne parle ſur cét article qu'en doutant, & avec la derniére modeſtie. Il prouve encore, que nous devons aimer Dieu de toutes nos forces; quoi que ce devoir ne ſoit pas ſi néceſſaire, qu'on n'y puiſſe manquer ſans ſe perdre. Il finit cette Partie, en

nous

nous enſeignant les moyens de nous avancer dans l'amour de Dieu.

IV. Il commence la troiſiéme & derniére, qui eſt de l'amour du prochain, par faire voir qu'il n'y a perſonne, qu'il nous ſoit permis de haïr. Il n'excepte pas les Perſécuteurs les plus violens. Il fait voir, que dans l'endroit de l'Evangile, où Jeſus-Chriſt nous défend de haïr nos Ennemis, il y parle expreſſément des Perſécuteurs, pour prévenir toutes les illuſions de nôtre cœur ſur ce ſujet. Il fait voir qu'il n'y a rien de ſi pernicieux, que l'excuſe tirée de ce que, ceux qu'on veut haïr ſont Ennemis de Dieu & de ſon Egliſe; puiſque Jeſus-Chriſt nous ordonne expreſſément d'aimer nos Perſecuteurs, comme le reſte de nos Ennemis.

On ſoûtient même, que la haine, qui nait des injures particulieres, toute injuſte qu'elle eſt, n'eſt pas à beaucoup près ſi criminelle, que celle qu'on a pour ceux qui perſécutent à cauſe de la Réligion; parce que nos Ennemis particuliers ne peuvent guéres douter qu'ils ne péchent en nous outrageant; au lieu que ceux qui nous perſécutent ſont dans l'ignorance, & prennent leur perſécution pour des effets de leur zéle, & pour de très-bonnes œuvres;

ce

ce qui diminuë de beaucoup l'horreur de leur crime, au témoignage même de Jeſus-Chriſt.

On montre après cela, que ſi la haine eſt criminelle, quand elle demeure dans le fond du cœur: elle l'eſt infiniment plus lors qu'elle ſe produit au dehors, ou par des paroles ou par des actions. M. la Placette regarde ſurtout cette haine, comme ayant un degré d'atrocité & d'horreur incomparablement plus grand *quand on injurie ſes fréres par des écrits publics*, que l'on répand de tous côtez par l'impreſſion. Il croit, qu'il y a peu de péché, qu'on puiſſe comparer à celui-là; parce qu'il eſt commis de deſſein prémédité, ſans que la ſurpriſe y ait aucune part. On publie quelquefois trois ou quatre ouvrages de ſuite, pour diffamer ſon prochain, c'eſt donc une haine & des emportemens, qui durent des années entiéres. On les publie à la face de toute la terre, on les fixe, on les perpetuë par l'impreſſion. *Mais* ce qui agrave ce crime * ſelon nôtre Auteur, c'eſt lors qu'il eſt commis par des *Théologiens*, c'eſt-à-dire, par des gens, qui font profeſſion de ſavoir à fonds toute la Morale de l'Evangile, & d'en faire des leçons aux autres, par des

* *Pag.* 287.

des gens qui n'ignorent pas les menaces du feu de l'enfer, que Dieu a prononcées contre ceux, qui profereront quelque parole outrageante contre leurs freres.

L'Auteur déclare, qu'il n'a pû refuſer cette plainte à la douleur, que ce déſordre lui cauſe depuis longtems, ſurtout puis qu'on n'a pas fait tout ce qu'on pouvoit & devoit faire, pour reprimer un tel mal.

Il montre après cela, qu'il eſt aſſez ordinaire de haïr diverſes perſonnes ſans le ſavoir. Il ſuffit pour cela de vouloir & de ſouhaiter du mal à quelque homme du monde. Il déclare, que malgré l'exemple de quelques anciens Chrêtiens, qui demandoient à Dieu la mort de *Julien l'Apoſtat*, leſquels il n'a garde d'aprouver, il eſt ſûr qu'on ne doit rien faire de tel, & qu'on doit bien ſe garder de demander à Dieu la mort ou la punition des Perſécuteurs; puis, que Jeſus-Chriſt même, nous ordonne au contraire expreſſément de prier pour eux, & d'implorer en leur faveur la grace & la miſericorde de Dieu, & non les effets de ſa ſévérité & de ſa rigueur. On a ſur cela l'exemple de Jeſus-Chriſt: on a celui de S. *Paul*, qui n'a jamais ordonné de faire des prieres contre *Neron* l'Ennemi déclaré

claré du genre humain ; & qui veut au contraire, qu'on en faſſe pour tous les Souverains.

On remarque à ce ſujet, qu'il n'eſt point néceſſaire d'entrer dans un grand détail dans les priéres, au moins par raport aux biens temporels ; puis que leur utilité dépendant moins de leur nature, que de nôtre diſpoſition, & des circonſtances où nous nous trouvons, qui nous ſont ordinairement inconnuës ; nous ne ſavons auſſi ce que nous devons demander ; & le meilleur eſt de ne rien preſcrire à Dieu. On fait voir avec beaucoup d'évidence & de force, l'injuſtice de tous les jugemens deſavantageux, que nous faiſons du prochain.

Il ne ſuffit pas de ne haïr perſonne, on montre dans la ſuite, qu'on doit aimer tous les hommes poſitivement, ſans en excepter ceux qui ſont encore dans le déſordre, & qu'on ne peut regarder raiſonnablement, comme enfans de Dieu.

Enfin, l'Auteur explique comment on doit aimer le prochain : il marque les caractéres de cét amour, & l'étenduë qu'il doit avoir. Pour ce qui regarde le degré précis de vehemence & de contention, qu'on doit lui donner, l'Auteur eſt perſuadé que ſi Jeſus-Chriſt

Chriſt l'exige, lors qu'il nous ordonne d'aimer nôtre prochain, il l'exige ſeulement comme juſte, & non pas comme néceſſaire; ou que s'il y a quelque degré particulier, qui ſoit néceſſaire, il n'y a que Jeſus-Chriſt qui ſache quel il eſt. Du moins l'Auteur déclare qu'il lui eſt entiérement inconnu.

3. REFLEXIONS *ſur la* MORT, *ou la Néceſſité de bien vivre pour bien mourir. Par le Docteur* SHERLOCK, *Doyen de S. Paul. Traduit de l'Anglois. Seconde Edition, revuë & corrigée.* A Amſterdam, chez Henry Desbordes. 1693. in 8. pagg. 246.

CE Livre eſt fort eſtimé en Angleterre, où il a été imprimé plus d'une fois en Anglois. Celui qui l'a traduit en nôtre langue, nous avertit dans ſa Préface, Qu'il ne s'eſt point attaché ſervilement à la lettre; mais qu'il s'eſt contenté de donner idée pour idée, qu'il s'eſt même donné quelquefois la liberté de retrancher des choſes qui n'étoient ni du genie de nôtre Langue, ni du goût de nôtre Nation; & que c'eſt par cette même raiſon qu'il en a ſupprimé une Section toute entiére. Qu'enfin à la place de ces retranche-

mens, il y a glissé quelques pensées, qui ne servent qu'à mettre le sens de l'Auteur dans tout son jour, & à lui conserver, autant qu'il est possible, toute sa force. Il n'en falloit pas davantage, pour dégouter bien des Lecteurs de cette Traduction, qui la regarderont par cela seul comme l'Ouvrage d'un Auteur inconnu, & non comme celui du Docteur *Sherlok*. On ne peut surtout comprendre, qu'on en ait ôté une Section toute entiére, sans en rompre l'œconomie; & l'on a ouï dire à bien des gens, que si cette Section, ne contenoit rien que de bon, il faloit la laisser; & que, si elle renfermoit quelque erreur, on seroit bien aise de la voir, pour être plus en garde sur le reste de l'Ouvrage.

[*On a publié une autre traduction de ce Livre en* 1696. *plus conforme à l'Original, & où l'on a inseré tout ce que le premier Traducteur en avoit retranché. Elle est aussi imprimée chez H. Desbordes.*]

XII.

La PHYSIQUE OCCULTE, *ou Traité de la* BAGUETTE DIVINATOIRE, *& de son utilité, pour la découverte des Sources d'eau, des minieres, des trésors cachez, des voleurs, & des meurtriers fu-*

fugitifs Avec des Principes, qui expliquent les Phénoménes les plus obscurs de la Nature. Par M. L. L. de VALLEMONT, *Prêtre & Docteur en Theologie.* Suivant la Copie de Paris. A Amsterdam, chez Braakman. in 12. 1693. pagg. 464.

I. ON a parlé dans le Tome XXIII. de cette * *Bibliothéque* de l'évenement qui fait le sujet de ce Livre, & l'on a même expliqué de certains principes, que M. de *Vallemont* suppose dans cet Ouvrage. Il seroit inutile de le repeter ici. L'Auteur, qui est le même qui nous a donné un Traité de l'*Aimant de Chartres*, prend le parti de ceux qui soûtiennent, qu'il y a des personnes, qui peuvent effectivement découvrir les sources d'eau, les minieres, les trésors cachez, les Voleurs, & les Assassins par le moyen d'une Baguette, qu'elles tiennent dans les mains. Il s'attache à expliquer ces Phénoménes d'une maniere méchanique, par le moyen des vapeurs & des exhalaisons, qui s'élevent incessamment des endroits, où il y a des sources d'eau, & des minieres; & par les esprits qui transpirent les corps des Voleurs & des Assassins.

La méthode dont il se sert, rend la lecture de son Livre assez divertissan-

* *Pag.* 524.

te; surtout pour ceux qui n'ont pas lû les livres de M. *Boyle* & des autres Physiciens, qui se sont principalement attachez à faire des expériences. Cette méthode consiste à avancer des principes, pour expliquer tous les phénomènes de la Baguette divinatoire, & à prouver chaque principe, par un grand nombre d'expériences, dont il y en a d'assez curieuses. M. de Vallemont ne s'attache pas même tellement à son sujet, qu'il ne fasse assez *souvent* des digressions, *qui contiennent presque* toûjours quelque expérience remarquable. Nous parcourrons un peu vîte tous les Chapitres de son Livre.

II. De peur qu'on ne croye, qu'il raisonne sur un fait incertain, il nous avertit dans sa Préface, qu'il a vû *Jaques Aymar*, qui est le Payſan, qui a découvert les Meurtriers de Lyon, & qu'il l'a vû deux ou trois heures par jour, presque un mois durant, qu'il l'a examiné avec soin, & qu'il est certain, que la Baguette lui tourne entre les mains sur les traces des Voleurs & des Meurtriers fugitifs: mais il avoüe en même tems, que cèt homme étant un Payſan fort grossier, il peut arriver qu'il entreprenne souvent des expériences, qui ne lui réussiront pas; parce qu'il ne sait point quelle est la dis-

posi-

position dans laquelle il doit être, pour les pouvoir faire avec succès, ce qui n'empêche pas, qu'il n'ait la proprieté dont il s'agit.

1. Dans le premier Chapitre, l'Auteur établit la vérité des effets de la Baguette; il explique ce que c'est, & comment l'on s'en sert.

2. Le second contient l'Histoire de la découverte des Meurtriers de Lyon par le moyen de la Baguette de Jaques Aymar.

3. On commence dans le troisiéme l'explication de ces Phénoménes, en faisant voir, que la Nature n'a qu'un seul Méchanisme dans toutes ses operations, c'est-à-dire, qu'elle agit toûjours par les mêmes voyes, qui sont le mouvement & les parties insensibles de la matiere, lesquelles par la difference de leur nature & de leur mouvement, produisent tous les effets surprenans qu'on voit arriver dans le monde, de même que les plus ordinaires. C'est au mouvement de ces parties insensibles en particulier, qu'on doit attribuer tous les effets, qu'on imputoit à la sympathie & à l'antipathie, quand on ne savoit ce que l'on disoit. L'Auteur en allégue quelques exemples assez curieux. C'est ainsi qu'on a attribué à la sympathie la proprieté de l'Heliotrope,

qui se tourne du côté du Soleil, lors qu'elle lui est bien opposée, ce qui ne vient, que de ce que les rayons du Soleil, en desséchant la tige de cette fleur du côté qu'ils la frapent, font qu'elle s'accourcit, à cause de l'évaporation des esprits qui s'en exhalent, & qu'elle se courbe, comme fait une carte mouillée mise devant le feu, ou au Soleil. L'Auteur veut surtout, que, pour expliquer les Phénoménes de la Baguette, on fasse beaucoup d'attention sur les proprietez de l'air qui nous environne, & qui ont presque une parfaite analogie avec celles de l'eau. Ses parties se dégagent aisément des corps où elles sont enfermées, elles s'unissent & se desunissent très-facilement, elles sont susceptibles de chaud & de froid, elles s'impregnent sans peine des odeurs bonnes & mauvaises: elles coulent & s'insinuent, comme celles de l'eau, dès qu'elles trouvent le moindre passage, & elles peuvent même se teindre & se revêtir de toutes sortes de couleurs. On appuye tout cela de diverses expériences; & l'on remarque en passant, que ces qualitez de l'air ainsi connuës doivent nous obliger à renouveller souvent l'air de la chambre des malades, parce que celui qui y est enfermé, se corrompt & se salit en peu d'heures.

4. On fait voir dans le 4. Chapitre, que la nature des corpuſcules eſt aſſez connuë, pour en pouvoir expliquer les Phénoménes de la Baguette; puis qu'il paroit par diverſes expériences qu'on allégue, (1) que ces corpuſcules répandus dans l'air, quoi qu'inviſibles, gardent pourtant la nature du tout, dont ils ſe ſont ſéparez. (2) Qu'ils ſont auſſi différens entr'eux en qualitez, que les corps d'où ils émanent. (3) Qu'ils produiſent ſur certains corps les mêmes effets, que produiroit la maſſe de la ſubſtance d'où ils s'exhalent.

5. Ces principes poſez, l'Auteur explique ſon Syſtême dans le Chapitre VI. pour rendre raiſon du mouvement de la Baguette ſur les ſources d'eau, ſur les miniéres, ſur les tréſors, & ſur la piſte des Voleurs & des Meurtriers fugitifs. Il ſe ſert pour cét effet de l'exemple de l'inclinaiſon de l'aiguille aimantée, qui eſt plus ou moins grande, ſelon qu'elle eſt plus ou moins éloignée des poles. Il compare les Phénoménes de cette aiguille avec ceux de la Baguette, & fait voir, qu'on les peut expliquer de la même maniere. Il ſoûtient qu'il y a toûjours ſur les rameaux d'eau, ſur les miniéres &c. des corpuſcules, qui s'élevent verticalement dans l'air, & qui imprégnant la Baguette,

la déterminent à se baisser, pour la rendre parallèle aux lignes verticales, qu'ils décrivent en s'élevant, de même qu'une aiguille de fer aimantée, qui seroit au pole de la Terre, s'inclineroit perpendiculairement, à cause que les corpuscules magnétiques s'élévent en cet endroit-là verticalement. Et comme il faut que l'aiguille de fer soit aimantée, c'est-à-dire, imprégnée des particules magnétiques, pour produire ces effets, par la même raison, qui fait que l'eau s'insinue plus facilement dans une matière déja humide; il arrive de même, que les corpuscules qui s'élevent des sources, &c. impréginent aisément la Baguette, à cause que Jaques Aymar, qui en est imprégné tout le premier, lui en communique un petit tourbillon, en la touchant. C'est, pour ainsi dire, Jaques Aymar, qui aimante la Baguette; sans quoi elle ne produiroit pas son effet, & c'est parce que tout le monde n'est pas imprégné de la même maniére, que tout le monde ne peut pas communiquer cette vertu à la Baguette, c'est-à-dire, que la Baguette ne tourne pas entre leurs mains.

6. Pour apuyer ce Systême, l'Auteur fait voir dans les Chapitres VI. VII. & VIII. par un grand nombre d'ex-

d'experiences, qu'il s'éléve effectivement une grande quantité de corpuſcules des endroits où il y a des ſources, des minieres, des endroits où il y a de l'or & de l'argent caché, & des corps des Meurtriers & des Voleurs. M. Boyle a prouvé que tous les corps, quelques ſolides qu'ils ſoient, ſans en excepter le diamant, ont leur atmoſphére, c'eſt-à-dire, qu'ils forment tout autour d'eux un tourbillon de corpuſcules, qu'ils exhalent inceſſamment, & qui s'étendent en rond plus ou moins, ſelon la différence des corps. La tranſpiration de ceux qui ſont animez, a été ſi bien démontrée par une infinité d'experiences, qu'il n'y a plus perſonne qui en doute.

7. On prouve dans le Chapitre IX. que les corpuſcules qui ſortent du corps des Meurtriers, peuvent fort bien s'inſinuer dans le corps d'Aymar par une reſpiration inſenſible, non par celle qui ſe fait par le larinx & par la trachée artére; mais par celle qui ſe fait par tous les pores du corps, qui en s'ouvrant, donnent paſſage aux corpuſcules mêlez dans l'air, & les attirent au dedans du corps.

On eſt aſſez convaincu, ainſi qu'on vient de le dire, que les corps tranſpirent par les pores; mais on n'eſt pas ſi bien

bien perſuadé, qu'ils reſpirent par ces mêmes pores. C'eſt pourquoi l'Auteur s'attache à le prouver aſſez au long. Il fait voir, que les corps ſont comme des éponges, qui s'imbibent facilement de l'air & de tous les corpuſcules, qui y nagent. Il croit, que ſi les Medecins avoient bien pris garde à cette reſpiration inſenſible, ils guériroient, en répandant ſeulement dans l'air de la chambre des malades des aromates, diverſes maladies, qu'ils ne peuvent guérir par les remédes qu'ils font prendre à leurs Patiens. On prouve par ce même principe l'efficace des remédes topiques, qui ne guériſſent pas ſeulement l'endroit ſur lequel ils ſont appliquez, mais l'interieur même du corps, qui les reſpire. Enfin, c'eſt par cette reſpiration inſenſible, qui ſe fait par toutes les parties du corps, qu'on explique les effets ſurprenans attribuez à la Poudre de Sympathie & à l'Onguent des armes, & la tranſplantation des maladies d'un corps dans un autre, que l'Auteur ſoutient être très-poſſible.

8. Le Chapitre X. prouve, que ces corpuſcules inſenſibles, ſont aſſez ſubtils pour pouvoir pénétrer le corps d'Aymar. On ſe ſert pour cela des expériences qu'on a ſouvent alleguées, pour

pour faire voir que la matiere est divisible en des parties dont la petitesse surpasse l'imagination. On allégue surtout l'expérience de M. Boyle, qui ayant mis à dissoudre le poids d'un grain de Cochenille dans une médiocre quantité d'esprit d'urine, cette dissolution teignit de couleur rouge 264. onces d'eau très-claire. Ainsi, en comptant que châque once pese 576. grains, il se trouve que 152064. grains d'eau, furent inondez des corpuscules substantiels, qui se séparérent d'un grain de Cochenille.

9. Ces Corpuscules, quoi que très-subtils, ne laissent pas d'avoir assez de force pour faire mouvoir la Baguette, comme on le montre dans le Chapitre XI. Il faut remarquer, pour en convenir, que ces corpuscules n'agissent pas châcun seperément; mais conjointement, en se prêtant du secours les uns aux autres, *per modum unius*, comme dit l'Auteur. On n'oublie pas d'alleguer sur ce sujet les effets surprenans de deux ou trois grains de poudre, ceux de l'or & de la poudre fulminante: & des cordes que l'on mouille après avoir été bien sechées, & qui sont capables de lever les fardeaux les plus pesans. On explique encore le dessein de M. *Sturmius*, qui prétendoit élever

de

de terre une meule de moulin, avec le seul souffle, par le moyen d'une machine dont l'Auteur nous donne la Description.

10. Une Objection qui se présente d'abord contre le Système des corpuscules agissant sur la Baguette, c'est comment ces corpuscules ne se confondent point avec l'air, & comment ceux qui sont exhalez des corps des Meurtriers dans un chemin de plusieurs lieües, restent si longtems dans ce chemin, où il passe tant de monde, & sur une riviére, où l'air est si agité. L'Auteur s'efforce de répondre à cette objection dans le Chapitre XII. Il dit qu'à la vérité ses corpuscules se mêlent avec l'air, mais qu'ils ne se confondent pas, en sorte que des particules de l'air & de ces corpuscules, il se fasse un troisiéme composé; non plus que les parties de l'huile ne se confondent pas avec celles de l'eau, quand on mêle ces deux corps liquides ensemble. Ces corpuscules sont la vérité répandus dans l'air, mais ils y conservent leurs qualitez & leur nature. Il n'y a pas d'ailleurs plus de difficulté à comprendre, que ces corpuscules restent quelque tems dans l'air, sans en être emportez, que de concevoir comment une aiguille aimantée une seule fois, con-

conſerve des dix, & vint ans entiers, ſa vertu & ſon petit tourbillon de matiere aimantée. Il y a bien de l'apparence, que ces corpuſcules ſont ſi ſubtils, que l'air qui eſt fort poreux, n'a point de priſe ſur eux, non plus que ſur la lumiére.

11. M. de Vallémont explique dans le Chapitre XIII. pourquoi la Baguette ne tourne pas entre les mains de tout le monde, & quel eſt l'uſage de la Baguette, puis que la vertu procéde de celui qui la tient. On tâche d'établir en ſuite, qu'il n'y a point de meilleur moyen pour découvrir les ſources & les minieres, que celui de la Baguette, ce qu'on fait en le comparant à tous les autres moyens que l'on employe; & l'on finit par refuter ceux qui attribuent les effets de cette Baguette au Démon, & par les témoignages, que pluſieurs Savans lui ont rendus.

FIN.

BIBLIOTHEQUE
UNIVERSELLE
ET
HISTORIQUE
DE L'ANNE'E
MDCXCIII.
TOME VINT-CINQUIEME.
Seconde Partie.

Seconde Edition revuë & corrigée.

A AMSTERDAM,
Chez HENRI SCHELTE.

M. D. C C I.

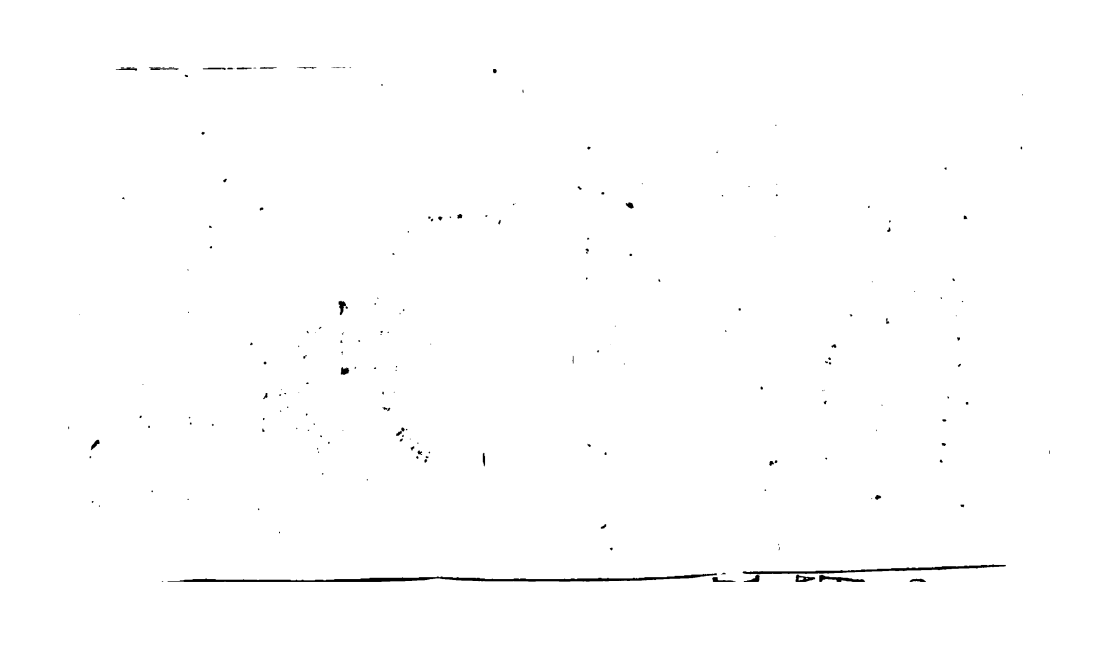

TABLE DES LIVRES.

Contenus dans cette Seconde Partie du Tome XVV.

ABBADIE (*Jaques*) l'Art de ſe connoître ſoi-même, &c. in 8. 446

ANSELME (*M. A.*) Recueil de Divers Diſcours. in 12. 381

BOIS-REGARD (*Andry*) Suite des Réflexions Critiques ſur l'Uſage préſent de la Langue Françoiſe in 12. 528

CALIXTI (*Friderici Ulrici*) de Chiliaſmo cum antiquo, tum pridem Renato, Tractatus Theologicus in 4. 416

DE DIEU (*Ludovici*) Critica Sacra. in fol. 281

DOUGTÆI (*Joannis*) Analecta Sacra, & Knatchbul Animadverſiones in Libros N. Teſtamenti. in 8. 288

FERRARII (*Bernardini*) Mediolanenſis Theologi de Ritu Sacrarum Eccleſiæ Veteris Concionum. in 8. 279

PLEURY Son Hiſtoire Eccleſiaſtique, Tome III. in 8. 387

HOEKE (*Petri van*) Commentarius Analyticus in Epiſtolam ad Hebræos. in 4. 308

L'HONNÊTE HOMME CHRETIEN. in 12. 271

LO-

LOMEJERI (*Johannis*) Dierum Genialium, sive Dissertationum Philologicarum Decas I. in 8. 501
MEYERI (*Johannis*) Diatribe de Origine & Causis Festorum Solenniúmque Dierum, quos olim Judæi, &c. in 8. 431
MEMOIRE communiqué à l'Auteur de la Bibliotheque. 535
PERRAULT Parallele des Anciens & des Modernes, &c. in 12. 360
RECUEIL des Pieces d'Eloquence & de Poësie, &c. in 12. 384
RHENFERDII (*Jacobi*) Dissertatio Theologica de Seculo Futuro. in 4. 354
SACY (*M. le Maître de*) Ezechiel traduit en François, avec une Explication tirée des S S. Péres, & des Auteurs Eccléfiastiques. in 12. 302
— DANIEL traduit en François, &c. in 12. 317
— LES MACHABE'ES traduits en François, &c. in 12. 317
de TILLEMONT Histoire des Empereurs & des autres Princes, in 12. Tome III. 320
VALESIANA, ou Pensées Critiques, Historiques, &c. de Mr. de *Valois*. in 12. 517
LA VIE REGLE'E des Dames, qui veulent se sanctifier dans le Monde in 12. 231

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1693.

OCTOBRE.

I.

LIVRES

Pour l'Intelligence de l'Ecriture Sainte.

1. LUDOVICI *de* DIEU CRITICA SACRA, *sive Animadversiones in Loca quædam difficiliora Veteris & Novi Testamenti: Editio Nova, recognita ac variis in locis ex Auctoris Manuscriptis aucta. Suffixa est Apocalypsis D. Joannis Syriaca,*

quam ante aliquot annos ex Manuscripto Josephi Scaligeri Auctor primus edidit versione Latina postque illustravit Amstelædami, excudit Gerardus Borstius. 1693. in Fol. pagg. 861. sans les Prefaces & les Indices.

I. CE Livre est fort utile, pour l'intelligence de l'Ecriture. Comme la plûpart des Notes qu'il contient sont grammaticales, elles servent extrémement à entendre les mots & les phrases, dont se sont servi les Ecrivains Sacrez, sans quoi il est impossible de comprendre ce qu'ils ont voulu dire. *Loüis de Dieu* avoit d'ailleurs une grande connoissance de la plûpart des langues Orientales, & de l'Ethiopique, connoissance qui est d'un grand usage, pour entendre les Livres sacrez. Car comme ce qui fait en partie la difficulté de ces Livres, c'est que nous en avons très-peu d'autres qui ayent été écrits en Hebreu, & point qui l'ayent été du tems que cette langue étoit encore vivante, il arrive presque toûjours, que dès que de certains mots ou de certaines phrases ne sont employées qu'une seule fois, ou rarement dans l'Ecriture, on ne sait point ce

ce que ces mots ou ces Phraſes ſignifient. Il faut néceſſairement alors avoir recours aux langues les plus aprochantes de l'Hebreu, & aux livres écrits, en ces langues, & c'eſt ce que Loüis de Dieu fait ordinairement dans ces occaſions.

Ainſi par exemple, dans le *Pſeaume XLII. vers.* 2. pluſieurs Interprétes traduiſent le mot Hebreu עָרַג par le verbe Latin *glocitare*, par lequel ils prétendent exprimer le cri du Cerf, *comme le Cherf brame*, &c. mais ils ne traduiſent ainſi, que par conjecture, fondez uniquement ſur ce dont il s'agit en cet endroit. Ce mot ne ſe trouve que trois fois dans l'Ecriture: deux fois dans ce verſet, où il eſt dit du *Cerf*, & de *l'Ame*; *comme le Cerf* BRAME *après le decours des eaux, ainſi mon Ame* BRAME *après toi, ô Dieu*: & une fois dans Joël, chapitre I. verſ. 20. où il eſt attribué à toutes les Bêtes; ce qui marque que ce n'eſt pas un mot deſtiné à ſignifier en particulier le cri du Cerf. Auſſi les LXX. Interprétes & S. *Jerôme* ont-ils traduit ce verbe par celui de *déſirer*: mais il y a apparence, que ni les uns ni les autres n'ont ſû le véritable ſens de ce mot. Loüis de Dieu remarque, qu'en Arabe & en Ethio-

pique le verbe עלה signifie *monter*, & il croit qu'on le peut fort bien traduire ainsi en cet endroit ; *comme le Cerf monte vers le cours des eaux, ainsi mon Ame monte vers toi, ô Dieu.*

A propos du mot d'Ame, les Savans ont remarqué il y a longtems, que le mot de נפש, qui signifie ordinairement *l'Ame*, se prend aussi quelquefois pour le Corps, & même pour le corps privé de vie. Cette remarque peut être confirmée par la langue Ethiopique, où le mot de נפש signifie aussi l'Ame, & celui de נפשת se prend pour le Corps. Le *P. Simon*, qui (*a*) avoüe, que Loüis de Dieu a excellé pour ce qui regarde le sens Grammatical, dit qu'il fait souvent paroître un peu trop de subtilité, & qu'il descend quelquefois jusqu'aux moindres minuties de la Grammaire. Il le blâme encore d'avoir inseré dans ses Notes, plusieurs choses, qui sont purement d'érudition, & qui n'apartiennent nullement à la Critique. Il est vrai qu'on y trouve en quelques endroits de certaines Remarques de la Cabbale Juive, ou des Reflexions des Rabins, qui ne servent de rien pour l'intelligence du Texte.

On

(*a*) *Hist. Critique de l'Anc. Testam. pag.* 440.

On peut mettre dans ce rang la Note sur le *vers. 5. du Chapitre XVIII.* du *Levitique*, *gardez mes préceptes & mes jugemens ; & l'homme, qui les gardera, vivra par eux.* L'Auteur refute sérieusement la glose des Juifs, qui disent que si un Payen contraint un Israëlite, à violer un commandement de la Loi sous peine de la vie, il doit la violer, & ne pas soufrir qu'on le tuë ; parce qu'il est dit, que l'homme aura la vie par l'observation de ces préceptes, & non la mort.

On peut mettre encore dans ce rang la Remarque de *Maimonides* sur le commencement du *Pseaume XIX, les Cieux racontent la gloire du Dieu fort &c.* Ce Rabin prétend que cela se doit entendre à la lettre. *Toutes les Etoiles & tous les Orbes ont leur ame*, dit-il, *une connoissance, une intelligence, une vie, & une subsistance. Ils connoissent celui qui a dit, chaque Monde a été fait, selon sa grandeur & sa dignité, loüans & celebrans leur Créateur, comme les Anges : & comme ils connoissent Dieu, aussi se connoissent-ils eux-mêmes, & les Anges qui sont au dessus d'eux. Or la connoissance des Etoiles & des Orbes est moindre, que celle des Anges, & plus grande, que celle des hommes.*

Mais quelques ridicules que soient

ces sentimens des Juifs, il n'est pas tout-à-fait inutile de les savoir. Il est vrai d'ailleurs, que quand il y auroit, dans la Critique de Loüis de Dieu, quelque Rabinage inutile, on devroit le lui pardonner en faveur des Notes importantes qu'elle contient. Il seroit seulement à souhaiter, que l'Auteur eût commenté un plus grand nombre de passages.

II. CETTE nouvelle Edition a été faite, à l'égard des *Commentaires sur les Evangiles*, *sur un Exemplaire* corrigé & augmenté de la propre main de l'Auteur. On y a ajouté l'Apocalypse en Syriaque avec la Version & les Notes de Louïs de Dieu, qu'il avoit fait imprimer autrefois séparément. On a aussi mis au devant l'Oraison funebre de Loüis de Dieu, prononcée par *Polyander* Professeur en Theologie à Leide, & qui comprend en Abregé la vie de nôtre Auteur. Il étoit fils de *Daniel de Dieu* natif de Bruxelles, qui après avoir été Ministre des Reformez de cette ville pendant vint ans, alla exercer son Ministére à Flessingue, après que Bruxelles eut été prise par le Duc *de Parme*. Loüis de Dieu épousa *Catherine Bogard*, fille d'un Senateur de Flessingue de laquelle il eut onze enfans. Il fut premiére-

miérement Ministre de l'Eglise Walonne de Middelbourg pendant quatre ans. On l'appella ensuite à l'Eglise de Leyde, où il exerça son Ministere l'espace de vint-trois ans, sans vouloir accepter d'autres partis, qui lui furent offerts, & entr'autres la Chaire de Professeur en langues Orientales dans l'Université d'Utrecht. Il fut seulement Recteur du Colége Walon de Leyde, & mourut dans cette Ville l'an 1642. après avoir été longtems valetudinaire, ses études ayant entierement ruiné sa santé. On a imprimé de Loüis de Dieu, outre les diverses piéces dont sa Critique est composée, l'Histoire de *Jesus-Christ* en Persan traduite & commentée; l'Histoire de S. *Pierre* en la même langue, avec des Notes de sa façon. Une Grammaire Hébraïque & une Persane. Une autre des Langues Orientales comparées entr'elles; & deux Chapitres de la *Genése* traduits en Persan par *Jacobus Taivisius* avec une Préface de nôtre Auteur.

2. *Joannis* DOUGTÆI ANALECTA SACRA, *sive Excursus Philologici breves super diversis Vet. & Novi Testamenti Libris. Subjiciuntur Nortoni* KNATCHBUL ANIMADVERSIONES *in Libros Novi Testamenti.* Amstelædami apud Joannem Wolters. 1693. in 8. pagg. 615.

I. SI les Langues qui ont quelque affinité avec l'Hébraïque sont d'un grand secours, pour l'intelligence de l'Ecriture, ainsi que l'on vient de dire, on peut aussi assurer que l'étude des Auteurs Profanes n'est pas d'une petite utilité. Il y a des Savans qui soûtiennent, qu'une médiocre connoissance de la Langue Hébraïque, jointe à une lecture exacte des Auteurs Grecs & Latins, & sur tout des Poëtes, fournira infiniment plus de lumiéres pour entendre les Auteurs Sacrez, que tous les *lieux Communs* de Theologie, qui ont jamais été faits. Mais, sans vouloir adopter cette pensée, on ose bien dire qu'il y a peu de Theologiens, qui ayent répandu tant de lumiéres sur les Livres Sacrez, que *Bochart*, *Grotius*, *Scultet*, *Heinsius*, & quelques autres, qui les ont

ont comparez soigneusement avec les Auteurs Profanes.

Ces Auteurs peuvent servir principalement à deux choses. 1. Leurs expressions fourniſſent souvent des lumiéres, pour entendre diverses expressions de l'Ecriture, qui sans cela seroient inintelligibles, ou nous paroîtroient du moins fort extraordinaires. 2. On peut d'ailleurs éclaircir diverses coûtumes ou cérémonies en les comparant, à des coûtumes ou à des cérémonies semblables, qu'on trouve dans les Auteurs Profanes.

Dougæus ne s'eſt pas attaché à faire de ces Auteurs le premier uſage, que nous venons de marquer, peut-être, parce qu'il n'entendoit pas assez l'Hebreu, ni les autres Langues Orientales, pour cela. Du moins n'y a-t-il pas recours dans ses Notes, se contentant ordinairement, lors qu'il veut examiner les paroles de l'Ecriture de citer la Verſion des LXX. Il déclare en divers endroits, que son unique but a été, d'éclaircir les cérémonies & les coûtumes dont il eſt parlé dans l'Ecriture, par les exemples, qu'il en trouve dans les Auteurs Profanes; & de faire voir le raport, qu'il y a, entre les unes & les autres. Il eſt vrai, qu'il semble n'avoir pas toûjours l'ex-

actitude qu'il seroit à souhaiter dans cette sorte de comparaison, & il se jette quelquefois dans le lieu commun des sujets qu'il traite. Mais cela n'empêche pas que ses Notes ne contiennent diverses remarques importantes, & qui servent beaucoup à éclaircir, ou à apuyer ce qui est dit dans les Livres Sacrez.

1. Les Savans ont déja remarqué, que la plûpart des Fables des Payens sont tirées de l'*Histoire Sainte*, corrompuë & *changée en plusieurs manières*. On en trouvera quelques exemples dans nôtre Auteur. Celui de *Jephté* est un des plus sensibles; puis qu'on en trouve presque toute l'histoire dans ce que les Payens ont dit d'*Idomenée*, qui au retour de la guerre de Troye, où il avoit mené des Troupes de l'Isle de Crete, étant agité d'une violente tempête, promit à *Neptune* de lui sacrifier la premiere chose, qui se présenteroit à lui, en abordant au port, & son fils unique s'étant présenté, il ne manqua pas de l'immoler.

2. Il est souvent dit dans l'Ecriture, que Dieu a *élevé la corne de quelcun*, pour dire qu'il lui a donné de la force ou de la gloire. Cette expression paroîtroit extraordinaire, si l'on ne

ne la trouvoit dans les Auteurs Profanes : mais Dougtæus fait voir, qu'elle leur est assez familiére. Il suffira de raporter le passage d'Horace, qui paroit le plus formel. Il dit à sa bouteille dans l'Ode 21. du Livre III.

Tu spem reducis mentibus anxiis,
Virisque, & addis cornua pauperi :

Tu raménes l'esperance dans les ames les plus abatues, & donnes des cornes, c'est-à-dire, de la force & du courage, *au pauvre.*

3. Il y a quelques remarques dans nôtre Auteur, qui paroîtront un peu trop subtiles, bien qu'elles paroissent d'ailleurs fort spirituelles. Celle qu'il fait sur le *Chapitre III. des Proverbes, vers.* 16. nous servira d'exemple. *La longueur des jours est dans sa droite ;* (de la sagesse) *& dans sa gauche les richesses & la gloire.* Dougtæus demande pourquoi *Salomon* met plûtôt la longueur des jours dans la droite de la sagesse, que dans sa gauche. Il croit qu'il se peut faire que ce Roi ait eu égard à la coutume des Anciens, & qui comptoient par leurs doigts, & qui commençant par la droite, & continuant par la gauche, comptoient cent sur le dernier doigt de la gauche, & re-

commençoient sur la droite à compter cent & un, &c. *S. Jerôme* le dit expressément dans son *Liv. I.* contre *Jovinien*, *centesimus numerus à sinistrâ transfertur ad dextram*: „ le nombre de „ cent est transporté de la gauche à la „ droite. Ou si l'on aime mieux le témoignage d'un Poëte Payen: voici ce que dit *Juvenal* dans sa *Satire X.*

Felix nimirum, qui tot per secula mortem
Distulit, atque suos in dextrâ computat annos.

Il parle de *Nestor*, qu'il dit être heureux, pour avoir pû éloigner sa mort de tant de siécles, & compter de nouveau ses années sur la main droite. On peut voir pour cette coûtume ce qu'en a écrit le *Vénérable Bede*, dans le Livre qui a pour titre *Digitorum Loquela*. Dougæus croit donc que Salomon peut avoir mis la longueur de vie dans la droite de la sagesse pour cette raison. Mais s'il faloit chercher quelque raison de cette expression, ne seroit-il pas plus naturel de dire, que comme on nomme la droite avant la gauche, & que les honneurs & les richesses ne sont rien sans la vie, *Salomon* a mis la vie dans la droite, comme le principe

cipe & le fondement du bonheur des hommes.

Dougtæus ne publia d'abord que ses Notes sur l'Ancien Testament. Il ajouta ensuite une seconde Partie, qui contient ses Remarques sur le Nouveau Testament & sur les Livres Apocryphes, & dont l'Edition avoit péri dans l'Incendie arrivé à Londres en 1666.

II. Pour ce qui regarde les Notes de *Knatchbul* sur le N. Testament, qu'on a jointes dans cette Edition à celles de Dougtæus, & qui ont été imprimées plusieurs fois en Angleterre, elles sont encore beaucoup plus importantes que celles de Dougtæus. Ce sont des Notes littérales, fondées sur le Texte Original, examiné selon les régles de la Critique, & comparé très-souvent avec les Langues Orientales, que l'Auteur paroît avoir bien entenduës. Il y a peu de ces remarques, qui ne contiennent quelque explication nouvelle & ingénieuse; aussi déclare-t-il, qu'il n'auroit pas pris la peine d'écrire; s'il n'eut rien eu de nouveau à dire. *Quod si quis arguat*, dit-il, *à sensu recentiorum vel veterum Interpretum recessisse, non est quod reprehendam; imò si id non feciſſem, omnino non scripsiſſem.* Une figure ordinaire aux

Ecrivains Sacrez ; & par la connoissance de laquelle Knatchbul explique un grand nombre de passages difficiles, est la *Metathese*. C'est ainsi, par exemple, qu'il faut expliquer ces paroles de l'Epître aux *Romains*, *chapitre VII. vers.* 24. *qui me delivrera de ce corps de mort ?* pour dire *qui me delivrera de la mort de ce corps ?* l'Auteur entend par cette mort la mort éternelle.

C'est pour n'avoir pas eu recours à cette figure, qu'on a mal traduit *Apocalypse chapitre II. vers.* 22. *Voici je* (a) *la mets au lit ; & ceux qui commettent adultère avec elle ; en grande affliction ;* ce qui n'a pas un sens fort net. Il faut traduire selon nôtre Auteur. *Ecce ego mittam eam, & eos qui mœchantur cum eâ in lecto, in afflictionem magnam.* „ Voici je jetterai dans une grande „ affliction & elle & ceux qui com„ mettent adultére avec elle dans le „ lit.

On donnera encore quelques exemples des Remarques de Knatchbul, pour mieux faire connoître le mérite de son Ouvrage, à ceux qui peuvent ne l'avoir pas encore vû.

1. On fait dire à Jesus-Christ, *Matthieu Chapitre VI. vers.* 10. que les Hypocrites qui font l'aumône pour être re-

(a) *Jesabel.*

regardez des hommes *reçoivent leur salaire*. L'Auteur croit que cette interprétation paroit contraire à ce qui est dit dans le verset précédent, que si l'on fait l'aumône pour être regardé des hommes, on n'aura point de salaire. On sauve cette contradiction par un sens forcé, en disant, que les hypocrites reçoivent leur salaire des hommes, & non pas de Dieu. Il n'est pas nécessaire de cette distinction. Il faut traduire, ils empêchent leur salaire, ἀπέχουσι τὸν μισθὸν αὐτῶν. On trouve dans tous les lexicons, que κωλύω, ἀπέχω, ἐμποδίζω, sont synonymes. C'est dans ce sens que Plutarque a dit dans son livre de la cessation des Oracles, οὐδὲν ἀπέχει τὴν μαντικὴν ἀναθυμίασιν, *rien n'empêche l'Esprit de divination*. Et *Denis d'Halicarnasse*, *aucune crainte ne m'empêchera de dire ce que je pense*. Οὐδέν με ἀφέξει φόβος μὴ οὐχ ἃ φρονῶ λέγειν.

2. La remarque de nôtre Auteur sur le *Chapitre VII.* du même Evangile, *vers.* 12. est encore plus importante. Il s'agit du Démoniaque, que les Disciples n'avoient pû guerir, sur quoi l'on fait dire à Jesus-Christ, que cette *espece de Diable ne sort que par priére & par jeûne*. Nôtre Auteur soûtient que ce sens est sujet à beaucoup d'inconve-

niens

niens. Jesus-Christ n'avoit pas reproché à ses Disciples de n'avoir pû guerir le Démoniaque faute de priéres & de jeunes; mais faute de foi. Il est d'ailleurs dit dans S. Marc, *cette espéce ne peut sortir que par priéres & par jeûnes*; ce qui fait voir qu'on ne doit pas l'entendre du Demon, puis qu'il ne s'agit pas de savoir ce qu'il peut faire; mais ce que peuvent ou ne peuvent pas faire les Disciples. Ajoûtez à cela que l'interprétation commune laisse après soi de grandes difficultez sur le sujet même, pour savoir s'il y a de différentes espéces de Demons, & en sorte que les uns soient plus difficiles à chasser des corps des possedez, que les autres.

L'Auteur léve toutes ces difficultez en entendant des Disciples, ce qu'on a appliqué jusques ici aux Demons. Jesus-Christ avoit dit, que les Disciples n'avoient pu chasser le Demon à cause de leur incrédulité, & que s'ils avoient autant de foi qu'est gros un grain de moutarde, rien ne leur seroit impossible; & il ajoûte, *mais cette Nation*, c'est-à-dire, ces Disciples même, *n'avance, ne fait des progrès*, savoir dans la foi, que par la priere & par le jeûne, il faut qu'ils jeûnent, & qu'ils prient, afin que leur foi leur soit

soit augmentée. L'Auteur appuye cette interpretation de diverses raisons, qu'il seroit trop long de rapporter, & qu'on pourra voir à la page 14.

3. On applique à la Redemption faite par Jesus-Christ, ces paroles de S. Paul 1. *Corinth. Chap. VII. vers.* 23. *Vous avez été rachetez par prix, ne devenez point les Esclaves des hommes.* Knatchbul soûtient qu'il ne s'agit point de cette Redemption; & qu'à le prendre en ce sens, l'Apôtre diroit précisément le contraire de ce qu'il avoit avancé ci-devant, que le Chrêtien qui étoit esclave, ne devoit point s'en soucier; mais que chacun devoit demeurer dans l'état dans lequel il se trouvoit. Il croit donc qu'on doit traduire, *avez-vous été rachetez par prix*, savoir de l'esclavage des hommes? *n'en redevenez point les Esclaves.* Il soûtient qu'il n'étoit point à propos de parler en cét endroit de la Redemption spirituelle.

4. L'Auteur au reste est fort porté à croire, qu'il y a un troisiéme lieu different du Ciel & de l'Enfer, où les ames des Justes reposent jusques au jour du Jugement, comme on peut le voir dans sa Note sur le *Chapitre II. des Actes vers.* 27. *Tu ne laisseras point mon Ame dans* l'ADES, *& ne permettras point que ton saint sente la corruption.*

Il

Il croit que ces deux expressions sont fort differentes, & que comme la derniére signifie que Dieu releveroit le Corps de son Fils du Tombeau, avant qu'il s'y corrompit, la premiere marque qu'il tirera son ame de l'*Adès*, du lieu où reposent les Ames des Justes, afin de la recevoir dans le Ciel réünie à son Corps. C'est ce que signifie le mot de *Paradis*, où Jesus-Christ promet au Brigand qu'il sera avec lui le jour de sa mort, c'est-à-dire, dans un lieu séparé. L'*Adès* est donc, selon lui, le *Paradis*, ce lieu séparé, où l'*Ame* de Jesus-Christ ne devoit pas être laissée. *Drusius* soûtient positivement, que le *Paradis* est distingué du *Ciel*, l'un étant le lieu de la retraite des Ames après la mort, & l'autre celui où elles doivent être reçuës après le dernier jour; & il est constant que les Anciens ne donnoient point le nom de *Ciel*, ni à l'état des Ames, ni au lieu qu'elles séjournent depuis la mort, jusques au jugement. Il soûtient, que ni l'Ecriture, ni aucun Concile, n'ont jamais décidé positivement sur cette question, jusques en 1615. que la *Convocation de Dublin* établit comme un Article de foi, que (a) *les Ames des Fidéles étoient immédiatement reçuës dans le*

(a) *Post finem hujus vitæ animus filiorum Dei immediatè recipit in Cœlos.*

le Ciel après cette vie ; ſans doute, pour s'oppoſer aux *Limbes des Peres* de l'Egliſe Romaine. Calvin lui-même a été aſſez modeſte, pour ne vouloir rien déterminer ſur cette matiére. (a) *Pluſieurs ſe tourmentent beaucoup*, dit-il, *pour ſavoir quel lieu occupent les Ames des Fidéles, & ſi elles joüiſſent de la gloire céleſte ou non; mais c'eſt être fol & témeraire d'en vouloir plus ſavoir ſur ces choſes inconnües, qu'il n'a plû à Dieu de permettre, que nous en ſuſſions*, & dans ſon Commentaire ſur l'Hiſtoire du bon Brigand. (b) *Il ne faut pas diſputer avec trop de curioſité & de ſubtilité ſur le lieu du Paradis; qu'il nous ſuffiſe de ſavoir, que tous ceux qui ſont unis au corps de J. Chriſt par la foi, ſont participans de ſa vie, & joüiront après la mort, d'un repos accompagné de bon-*

(a) *Valdè ſe torquent multi, diſputando quem locum occupent piorum animæ, & an cæleſti fruantur gloriâ nunciatqui ſtultum & temerarium eſt de rebus incognitis altius inquirere, quàm Deus nobis ſcire permiſit.*

(b) *De loco Paradiſi curiosè & argutè diſputandum non eſt, nobis ſufficiat, quicumque fide inſiti ſumus in Chriſti corpus, eſſe ejus vitæ participes, ac ita poſt mortem beatâ ac læta quiete fruituros, donec in ſolidum patefiat in Chriſti adventu cæleſtis vitæ gloria.*

bonheur & de joye, juſques à ce que la gloire celeſte ſoit pleinement revélée par la venuë de Jeſus-Chriſt.

5. Nous finirons par la remarque de Knatchbul, ſur un endroit de l'Ecriture fort conteſté. C'eſt celui des *Actes chap. XIII. verſ.* 48. *& tous ceux qui étoient ordonnez à la vie éternelle crurent.* Il ſoûtient que c'eſt en vain qu'on diſpute ſur ce paſſage, puis qu'il a un ſens tout different de celui qu'on lui donne ordinairement, & qu'il faut traduire, *tous ceux qui s'étoient aſſemblez, crurent en la vie éternelle. Et crediderunt, quotquot convenerunt, in vitam æternam.* On trouvera les raiſons, que l'Auteur allégue pour cette interpretation, à la *page* 55.

3. *Petri van* HOEKE *V. D. M.* COMMENTARIUS *Analyticus, in* EPISTOLAM *ad* HEBRÆOS. *Præmiſſa eſt Analyſis totius Epiſtolæ.* Lugduni Batavorum. Ex Officina Joannis du Vivié. 1693. in 4. pagg. 287.

L'Epitre aux Hébreux eſt, ſans contredit, un des Livres de l'Ecriture Sainte le plus difficile. Il ne faut pas être ſurpris, que tant de Savans ayent employé leurs veilles à nous en

en donner l'explication, & qu'on voye encore paroître de tems en tems de nouveaux Commentaires pour l'expliquer. M. (a) *van Hoeke*, qui soûtient avec justice, que le devoir d'un Ministre de l'Evangile, est de s'attacher particuliérement à donner l'intelligence des Livres Sacrez, a crû qu'il ne pouvoit mieux employer son tems, qu'à travailler sur l'Epître aux Hebreux. Il commence par donner une courte Analyse de tout le Livre, afin d'en connoître le but. Il donne ensuite une Analyse de chaque Chapitre & de chaque verset en particulier ne laissant pas un seul mot digne de quelque consideration, sans y insister.

On ne sauroit mieux faire comprendre sa Méthode, qu'en disant que c'est celle que suivent la plûpart des Prédicateurs Réformez dans leurs Sermons. Il examine d'abord les mots, explique ce qu'ils ont d'obscur, & en dévelope le sens. Il passe de là aux propositions simples, & continuë par l'explication du raisonnement de l'Apôtre. En un mot, on peut dire que ce Commentaire est un bon canevas pour les jeunes Ministres, qui manquent ou de lumiéres, ou de courage, pour travailler par eux-mêmes. Ils n'auront qu'à

(a) *Ministre à Horne.*

qu'à amplifier un peu les Reflexions de l'Auteur, en quoi il n'eſt beſoin ni de genie, ni de beaucoup de travail, & ils auront des Sermons tout bâtis.

Il eſt bon d'ajoûter, pour donner une juſte idée de ce Commentaire, que l'Auteur ſuit ordinairement la Méthode & les idées de *Coccejus*. Cet avis eſt néceſſaire, parce que c'eſt ordinairement la premiére choſe, qu'on demande en ce Pays quand il s'agit de quelque livre de Theologie. Ce n'eſt que comme ſimple Hiſtorien, que l'on fait cette remarque, ſans prétendre juger de cette méthode pour l'aprouver ou la deſaprouver. On a cru devoir faire cette déclaration une fois pour toutes.

4. EZECHIEL *traduit en François, avec une Explication tirée des Saints Péres & des Auteurs Eccléſiaſtiques.* Suivant la Copie Imprimée à Paris, chez Guillaume Deſprez. 1692. in 12. pagg. 717.

L. PUISQU'ON a parlé dans cette (a) *Bibliotheque* des autres Traductions des Livres de l'Ancien Te-

(a) *Voyez Tome III. pag.* 513. *& Tome IX. pag.* 111. *&* 119.

Testament de M. de *Sacy*, on a crû qu'on ne feroit pas mal de continuer, & que pour rendre cét Ouvrage en quelque maniere uniforme, on devoit suivre dans cét Extrait & dans les suivans, à peu près la methode qu'on a observée dans les Extraits des autres Livres du même Auteur.

I. M. de Sacy commence ce Volume à son ordinaire par une Préface, où il parle d'*Ezechiel* & de ses Prophéties. Ce Prophéte étoit d'une famille sacerdotale. Il se trouva à Jerusalem lors que *Nabuchodonosor* l'assiégea, & que le Roi *Joachin* ou *Jechonias* se rendit volontairement à ce Prince, par l'ordre de Dieu. Ainsi il fut des premiers Captifs du Royaume de Juda, que l'on transfera de Jerusalem à Babylone avec le Roi Jechonias. Il prophétisa dans le lieu de sa captivité en même tems que *Jeremie* prophétisoit à Jerusalem. M. de Sacy croit, après S. *Jerôme*, que les Prophéties de l'un & de l'autre de ces Prophétes s'envoyoient réciproquement de Jerusalem à Babylone, & de Babylone à Jerusalem, sans quoi on ne pourroit comprendre qu'Ezechiel eût prononcé à Babylone des Prophéties, qui ne regardoient proprement que les Juifs de Jerusalem.

L'Auteur soûtient après *Grotius* qu'Ezechiel

a là beaucoup plus d'énergie, que dans le latin de S. *Jerôme*, *propoſuit autem Daniel in corde ſuo*; ou dans l'Original, qui ſignifie ſimplement, que *Daniel mit dans ſon cœur*, c'eſt-à-dire, *réſolut*. On eſt perſuadé, que ſa réſolution fut ferme & inébranlable; mais le Texte Sacré ne le dit point.

2. La liberté que prend l'Auteur dans le 10. *verſet* du même *Chapitre*, eſt bien plus grande. *Vous ſerez cauſe que le Roi me condamnera à la mort*; la Vulgate dit ſeulement, *condemnabitis caput meum Regi*; „ vous rendrez ma „ tête coupable près du Roi; & c'eſt auſſi le ſens de l'Original. On n'eſt pas condamné à mort, dès qu'on l'a mérité, & par conſequent être coupable & être condamné ne peuvent ſignifier la même choſe.

3. M. de Sacy s'eſt contenté de conſulter la Vulgate, au *verſet* 14. ſans jetter les yeux ſur le Texte Hebreu. *Qui audito ſermone hujuſcemodi*, dit S. Jerôme, *tentavit eos diebus decem*, „ a- „ yant entendu ces paroles, traduit nô- „ tre Interpréte, il les éprouva pen- „ dant dix jours; Il n'y a point ainſi dans l'Original; mais mot à mot *& il leur obéit dans cette parole*, c'eſt-à-dire, *& il leur accorda cela*, *& les éprouva pendant dix jours*.

4. On

4. On ne voit pas pourquoi l'on a traduit le dernier verſet de ce Chapitre ; *Or Daniel vêcut juſqu'à la premiére année du Roi Cyrus*, ſans marquer aucun mot en Italique. Ce ſens fait une difficulté ; puis qu'on avoüe que Daniel vêcut davantage, & il n'eſt ni dans la Vulgate, ni dans l'Original. *Fuit autem Daniel uſque ad annum primum Cyri Regis*, ce qui s'entend plus naturellement du Royaume de Babylone, dont il eſt parlé au verſet immédiatement précedent, que de la durée de la vie de Daniel. Il y a mot à mot dans le Texte, *& Daniel fut, juſqu'à la premiére année du Roi Cyrus* ; & ce qui précede & ce qui ſuit, fait voir aſſez clairement, qu'il faut entendre, qu'il fut à Babylone.

5. Il y aura des gens qui ſe récrieront, ſans doute, ſur la verſiõn du *verſet 2. du Chapitre 12. Et multi de his, qui dormiunt in terræ pulvere evigilabunt.* „ Et toute cette multitude de „ ceux qui dorment dans la pouſſiére, „ ſe réveilleront. Il eſt vrai qu'on a mis à la marge, que, ſelon la lettre, il falloit traduire, *& pluſieurs de ceux.* Mais comme c'eſt là un endroit important, il valoit mieux interpreter à la lettre dans la Texte, & renvoyer la gloſe à la marge. Il faloit ſuivre

en cela, la prudence de S. Jerôme, & tout ce qu'il y a eu d'habiles Interprêtes. La Note, qu'on a miſe dans l'explication, ne remedie point à une faute ſi capitale.

III. M. De Sacy ſemble s'être plus attaché au ſens litteral des Prophéties de Daniel, qu'il n'a fait dans pluſieurs autres Livres de l'Ecriture, & avoir plus négligé ce qu'il nomme le *ſens ſpirituel.* Il a bien ſenti le tort qu'on faiſoit à la Religion, en reduiſant ainſi en fumée, le fondement ſur lequel elle eſt appuyée. Il a même fait à ce ſujet une remarque judicieuſe, dont il eut été à ſouhaiter qu'il ſe fut aviſé plûtôt, pour en profiter dans les autres livres, qu'il nous a donnez ſur l'Ecriture. (a) Il dit, qu'il ſe trouve dans ce ſaint Livre, pluſieurs endroits, que le S. Eſprit a deſtinez principalement à l'établiſſement de la Réligion & de la Foi, & qu'il faut bien ſe garder de les négliger; comme font quelques perſonnes trop ſpirituelles.

(a) *pag.* 190.

6. LES.

6. LES MACHABE'ES *traduits en François. Avec une Explication, tirée des Saints Péres, & des Auteurs Eccléſiaſtiques.* Suivant la Copie imprimée à Paris, chez Guillaume Deſprez. 1691. in 12. pagg. 542.

LE MDE Sacy a joint ces deux Livres aux Prophéties de Daniel, parce qu'elles en contiennent en partie l'accompliſſement. Après avoir avoüé en un mot dans ſa Préface, que ces deux Livres ont été écrits par divers Auteurs, comme cela paroit par la diverſité du ſtile, & par la maniere différente de compter les années, il ſe jette ſur les Reformez, & les accuſe principalement de deux choſes au ſujet de ces Livres. La premiére eſt qu'ils les ont ôtez du Canon, par le ſeule raiſon, que la priére pour les morts y eſt établie dans le ſecond *Livre, chap. XII verſ.* 43. &c. & pour leur faire voir qu'ils ont tort, il leur cite un grand paſſage de S. *Auguſtin*, qui montre que du tems de ce Pere on prioit Dieu pour les morts, & que c'étoit une tradition que leurs Péres leur avoient laiſſée. Aparemment M. de Sacy n'a écrit que

pour les plus ignorans d'entre le peuple, à qui l'on peut faire accroire ce que l'on veut parce qu'ils sont dans une ignorance absoluë de toutes choses. Ceux qui savent leur Catechisme dans toutes les Communions, savent bien que la priere pour les morts, n'est ni la seule, ni la principale raison, qui oblige à rejetter les Livres des Machabées. Ils savent aussi, qu'on n'a pas besoin de prouver aux Reformez qu'on prioit Dieu pour les morts du tems de S. Augustin & avant lui; ils ont avoüé mille fois que cette coûtume étoit établie dès le second siécle; mais ils ont défié leurs Adversaires de leur prouver, qu'elle le fût du tems des Apôtres, & qu'ils l'ayent jamais pratiquée.

Le second reproche que M. de Sacy fait aux Protestans, c'est qu'après avoir rejetté les Livres des Machabées, ils ne laissent pas de s'en servir, pour justifier par l'exemple des Machabées & des autres Juifs qui se joignirent à eux, ce que l'Auteur appelle l'esprit de rebellion qu'on a toûjours vû régner dans les Protestans. Il joint à cela un beau sermon pour faire voir la difference de leur conduite à celle des Machabées. On n'a garde de le suivre, ni d'entreprendre de justifier

les

les Proteſtans ; puis que cela a déja été fait mille fois.

Il ſuffira de dire, que la Réligion de Jeſus-Chriſt n'abolit point ni le droit de la nature, ni le droit des gens, bien qu'elle conſeille ſouvent d'en relâcher quelque choſe, pour le bien de la paix. Ainſi ſi les Reformez ont pris les armes pour défendre ce qui leur appartenoit ou par la nature, ou par le droit des gens, c'eſt à leurs Perſécuteurs, & non pas à eux qu'on s'en doit prendre. Il eſt vrai qu'on ne doit point s'armer pour la ſeule défenſe de la Réligion, à moins que cette Réligion ne ſoit munie des droits de la nature, ou du droit des gens ; mais quand elle eſt appuyée de ces droits, ce n'eſt plus elle que l'on défend, c'eſt la nature & la ſocieté Civile. On parlera des autres Traductions de M. de Sacy dans le Volume ſuivant.

II.

HISTOIRE *des* EMPEREURS *& des autres* PRINCES, *qui ont régné durant les six premiers siécles de l'Eglise, des persecutions qu'ils ont faites aux Chrêtiens, de leurs guerres contre les Juifs, des Ecrivains profanes, & des personnes les plus illustres de leur tems. Justifiée par les citations des Auteurs originaux. Avec des Notes, pour éclaircir les principales difficultez de l'Histoire. Tome III. qui comprend depuis* SEVERE, *jusqu'à l'élection de* DIOCLETIEN. *Par le Sieur* D. T. à Paris in 4. & à Bruxelles in 12. pagg. 1360. Se trouve à Amsterdam, chez Schelte.

I. IL s'en faut bien, que la lecture de ce troisiéme Volume, ne soit aussi agréable, que celle des deux précédens. Mais ce ne n'est pas la faute de M. de *Tillemont*. Il s'en faut prendre à l'Histoire même, qui ne fournit pour la plûpart, que des Empereurs indignes de l'être, & qui ne montent sur le Thróne, que par le meurtre de leur Prédécesseur, ou par la furie

ou

ou l'avarice des Soldats, & ordinairement par toutes ces raiſons enſemble. On a d'ailleurs peu d'Hiſtoriens, qui ayent écrit l'Hiſtoire de ces tems-là, & ceux qui l'ont écrite n'ont eu aucune exactitude.

Depuis la mort de *Pertinax*, juſqu'au régne de *Diocletien*, ſi on en excepte les treize ans d'*Alexandre*, on ne vit que troubles, & que malheurs. Les Barbares firent d'étranges ravages dans toutes les Provinces, ſans en excepter même l'Italie; & l'Auteur apelle avec raiſon tout ce tems-là, l'*Age de fer*, de l'Empire Romain.

1. Après que les Soldats eurent tué Pertinax, ils mirent l'Empire à l'enchere. *Sulpicien* & *Julien* encherirent longtems l'un ſur l'autre. Mais Julien étant tout d'un coup monté de cinq mille dragmes, on le reçut dans le Camp; à condition, qu'il ne feroit point de tort à ſon Competiteur, & on le proclama *Auguſte*.

On a parlé fort diverſement des mœurs de Julien. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'il ne fit paroître dans la ſuite ni courage, ni conduite. *Dion* le repréſente comme un homme, qui parloit ſans aucun jugement, & qui ne rougiſſoit pas de dire publiquement

les

les plus grandes extravagances.

Peu de tems après qu'il eut été fait Empereur, *Niger* fut aussi proclamé en cette qualité à Antioche, & *Severe* en Pannonie; en sorte qu'on vit alors trois Empereurs en même tems, tous trois ennemis.

2. Severe étoit le plus habile; aussi trouva-t-il les moyens de détruire les deux autres, & de régner lui seul. Il étoit d'un esprit vif & vigoureux; prompt, actif, vigilant, laborieux, plein de cœur, de hardiesse, & de confiance. Il voyoit tout d'un coup ce qu'il faloit faire, & l'éxecutoit sur le champ. Il savoit parfaitement la guerre, & il a passé pour le plus belliqueux des Empereurs Romains.

Nous nous contenterons de remarquer sur Niger la réponse qu'il fit à un homme qui demanda à reciter son Panegyrique, *faites*, lui dit-il, *le Panegyrique de Marius, d'Annibal, ou de quelque autre de ces anciens Capitaines, afin que ce qu'ils ont fait nous apreune ce que nous devons faire: car c'est se moquer de faire l'éloge d'un homme vivant, & surtout d'un Empereur: ce n'est pas le loüer, parce qu'il fait bien; mais c'est le flater, afin qu'il nous recompense: pour moi je veux être aimé durant ma vie, & être loüé après ma mort.*

Severe

Severe ayant été proclamé Empereur, craignit qu'Albin, qui étoit en Angleterre, ne lui diſputât l'Empire, & pour le prévenir, il lui donna la qualité de Céſar, & l'adopta pour ſon Fils.

Il marcha enſuite contre Julien, qui étourdi de ſa venuë, envoya inutilement des Aſſaſſins pour le tuer, & eut même recours, dit-on, à la Magie, pour laquelle il tua un grand nombre d'enfans. Enfin Severe s'étant aproché de Rome, & y ayant même introduit des Soldats, le Senat le déclara Empereur, ôta l'Empire à Julien, & le condamna à la mort. Il fut tué par un ſimple Soldat, après avoir régné 66. jours.

La premiére action d'éclat que fit Severe, après la mort de Julien, fut de faire mourir ceux qui avoient tué Pertinax. Il caſſa même les Prétoriens, pour avoir été la cauſe de ce meurtre. Il défit enſuite Niger par trois fois; & ayant été ſurpris dans un lieu où il s'étoit caché, on lui coupa la tête, qui fut portée à Severe, quoi que tous les Hiſtoriens ne conviennent pas de ce fait. Il ne reſtoit plus qu'Albin, qui pût diſputer l'Empire. Severe le défit près de Lyon, & Albin, qui s'étoit retiré dans cette

te Ville ſe tua lui-même, ſi l'on en croit Dion.

Le Senat avoit témoigné quelque bonté pour lui ; ce qui irrita Severe contre ce Corps. Etant de retour à Rome, il remplit toute la Ville de frayeur. Il declama dans le Senat contre les amis d'Albin ; loüa les cruautez de *Sylla*, de *Marius*, & d'*Auguſte*, comme de juſtes précautions ; blâma *Ceſar* & *Pompée* de s'être perdus par leur douceur, & fit une eſpéce d'apologie de *Commode*, le traitant de Dieu, & ſoûtenant qu'il n'avoit déplu qu'à des infames.

Il travailla à corriger beaucoup d'abus. Il reforma la loi faite par Auguſte, qui obligeoit les Romains à ſe marier. Il puniſſoit ſeverement les voleries grandes & petites, particuliérement dans les perſonnes de qualité, & dans celles de ſa maiſon. Il ne ſoûfroit point, ſurtout, qu'on vendit aucune charge. Il étoit ennemi des vices, qui bleſſoient l'honnêteté ; & fit de nouvelles loix contre les Adultéres.

Il ne donnoit aucune autorité à ſes Afranchis, & ne leur ſoufroit aucune inſolence ; ce qui le fit beaucoup eſtimer. Il prenoit un grand ſoin à bien choiſir les Magiſtrats, il avoit un ta-

talent particulier, pour cela ; & recompenſoit toûjours le mérite fort libéralement.

Il ménageoit très-bien les revenus de l'Etat, & quoi qu'il fît de grandes dépenſes, il laiſſa l'épargne très-riche. Quand il mourut, il y avoit du blé dans les greniers de Rome pour ſept ans, à nourrir par jour ſix-cens mille perſonnes ; & de l'huile pour fournir cinq ans & Rome & tous les endroits de l'Italie, où il n'en venoit pas.

Il prit un grand ſoin de bien régler les Armées, & fit trois nouvelles Legions. Mais il avoit une maxime bien dangereuſe à l'égard des Soldats, ſoûtenant, qu'il faut les enrichir pour gagner leur affection, & ſe mettre peu en peine du reſte. Cette conduite leur inſpira l'amour des plaiſirs & de l'argent, la haine des travaux militaires, & le mépris des Commandans. Ils devinrent lâches, deſobeiſſans, & embarraſſez de femmes & d'enfans, ce qui les empêchoit d'être auſſi promts qu'auparavant. Il prit un grand ſoin de l'éducation de ſes enfans, en quoi il réuſſit aſſez mal ; & ce fut pour les éloigner des plaiſirs de Rome, & de la vuë des Spectacles, qu'il demeuroit ordinairement hors

hors de la Ville. Il eut en un mot de grandes qualitez pour le bien & pour le mal ; & l'on assure, que son gouvernement eut été très-avantageux aux Peuples, s'il eut eu moins d'avarice & de cruauté. Il peut, selon l'Auteur, mériter un rang considerable entre les grands Princes ; mais on ne lui en peut donner aucun entre les bons.

Il mourut à York en Angleterre. On dit qu'avant que de mourir, il se fit aporter l'urne où l'on devoit mettre ses cendres, & dit en la voyant, *tu renfermeras celui, pour qui toute la Terre sembloit trop petite.* Après avoir éprouvé toutes choses, & passé par toutes sortes d'Etats, il avoüoit, qu'il n'avoit rien trouvé, (a) qui le satisfit ; la Puissance Souveraine ne lui ayant aporté que des craintes, des chagrins, des soins, & des peines plus facheuses, que celles qu'il avoit senties étant particulier. Il étoit si accoûtumé à agir, qu'en rendant l'*esprit*, il demandoit encore s'il n'avoit plus rien à faire. Il avoit lui-même écrit son histoire, & avec assez de sincerité, si l'on en croit *Spartien*, car Dion ne l'a pas toûjours voulu suivre. *Fonsius* croit, que *Diogéne Laërce* a vecu sous Severe & ses Successeurs, quoi que

(a) *Nihil expedit.*

que *Voſſius* le mette du tems d'Antonin.

Severe qui avoit été favorable aux Chrêtiens au commencement de ſon régne, les perſecuta cruellement dans la ſuite; ſur quoi il eſt bon de remarquer, qu'il eſt arrivé aſſez ordinairement, que ceux qu'on peut regarder comme de grands Empereurs, & dignes, quant au reſte, de gouverner, ont perſécuté l'Egliſe; & ceux qui ont été des ſcelerats, lui ont été favorables, ce de quoi l'on pourroit alleguer quelques raiſons.

L'Auteur croit que la cauſe de la perſécution ſous Severe, fut que les grands progrès de la Réligion Chrêtienne devenoient inſuportables aux Payens, quoi qu'on tâchât de juſtifier par diverſes calomnies les maux qu'on leur faiſoit ſoufrir. *Dodwel* a cru que l'on confondit les Chrêtiens avec les Juifs, contre leſquels Severe etoit irrité, à cauſe d'une revolte qu'ils avoient faite. M. de Tillemont ſoûtient que cette revolte arriva en 197. ou 198. & que les Edits de Severe contre les Chrêtiens, n'ayant été faits que 4. ans après en 202. cette ſédition ne peut avoir été la cauſe de ces Edits; qu'aparemment Severe n'auroit pas tant tardé de publier. La preuve

ne

ne paroit pas convaincante. On accuſoit alors les Chrêtiens d'être ennemis de l'Empire, parce qu'ils ne rendoient pas aux Empereurs les honneurs idolatres, que leur rendoient les Payens, & qu'ils ne celebroient pas leurs fêtes avec les mêmes débauches.

La perſécution commença, ſans que Severe fit aucune nouvelle Loi contre les Chrêtiens: mais les loix anciennes, & entr'autres celles de Trajan, ſuffiſoient pour les perſécuter. Ce ne fut que la 10. année de ſon régne, l'an 202. de Jeſus-Chriſt, que Severe défendit ſous de griéves peines de ſe faire ni Juif, ni Chrêtien. Il eſt vrai, que ſi l'on s'en fut tenu aux termes de l'Edit marquez par l'Hiſtoire, la perſécution n'auroit pas été violente, ce qui eſt la prétention de Dodwel. Mais on croit, ou que l'Edit fut plus ample, que ne le marque Spartien., ou que Severe en publia d'autres depuis, & que par conſéquent la perſécution fut très-cruelle.

Il y eut néanmoins pluſieurs Gouverneurs de Province, qui ne voulurent point perſécuter les Chrêtiens: & l'on parle en particulier d'un *Veſpranius Candidus*, qui voyant qu'on lui préſentoit un Chrêtien, le traita de broüillon, & le renvoya en lui diſant

sant d'aller demander pardon à la Ville, d'où il étoit. L'Auteur (a) remarque que les Catholiques ne s'assembloient pas durant ces persécutions, ou qu'ils le faisoient avec plus de secret & de précaution ; *tâchant par leur modération de ne pas irriter inutilement les Infideles.* C'est pourquoi ils trouvoient mauvais, que les Montanistes s'assemblassent comme publiquement & avec un éclat, qui animoit les Payens contre les Chrêtiens.

3. La persécution finit sous *Caracalla*, qui succeda à Severe son Pére. Comme on croit qu'il fut nourri par une nourrice Chrêtienne, aussi assure-t-on que dès son enfance, il n'y avoit rien de si doux, de si bon, & de si aimable que lui. Mais ces bonnes qualitez l'abandonnerent, avec l'Enfance. Le faste de la dignité Impériale & les discours des Flateurs tournerent toutes ses inclinations. Il devint fier & cruel, & une humeur fâcheuse qu'il contracta, le fit haïr de tout le monde. Il y eut une antipathie invincible entre lui & son frére *Gete*, qu'il fit enfin mourir entre les bras de sa Mere, quoi que leur Pere eût ordonné, qu'ils régneroient avec une égale autorité.

(a) *Pag.* 169.

Rien ne peut mieux faire connoître la fureur de Caracalla, que la grande quantité de poison, qu'on trouva dans le Palais après sa mort; puis qu'on dit qu'il y en avoit pour (*a*) deux millions douze mille cinq cens livres; & il est aisé de voir l'usage qu'il en vouloit faire.

Il pratiquoit avec soin la maxime de Severe, d'enrichir les Soldats, & l'on dit que l'augmentation de gages, qu'il leur avoit accordée, montoit à près de *26. millions & demi de livres* par an. Ce fut lui qui rendit Citoyens Romains tous les Sujets de l'Empire, qui étoient libres. L'Auteur croit, que ce fut par interêt, parce que les Citoyens payoient beaucoup de droits, dont les autres étoient exems, quoi que S. *Augustin* ait beaucoup loüé cette Ordonnance.

Ce changement qu'il fit dans l'Empire ne fut pas si remarqué, qu'une espece d'habit, qu'il aporta des Gaules à Rome, où il en fit une grande distribution au Peuple. Il vouloit qu'on le vint salüer avec cet habit; il le portoit lui même fort souvent, & le faisoit porter aux Soldats. On l'appelloit une *Caracalle*, d'où *Scaliger* croit, que vient encore nôtre mot de *casaque*, &

(*a*) 75000000. *dragmes.*

& ce fut ce qui fit donner à ce Prince le nom de *Caracalla*. Le peuple, au contraire, appelloit cet habit une *Antoninienne*; à cause que le Prince, qui l'avoit donné, avoit pris le nom d'*Antonin*.

(*a*) Caracalla fit la guerre à divers Peuples de la Germanie, entre lesquels on met les *Allemands*; ce qui est remarquable, parce que c'est la premiére fois que ce nom paroit dans l'Histoire. *Agathias* cite d'*Asinius Quadratus* Historien Romain, qui écrivoit sous *Philippe* vers l'an 247. que les Allemands ont été dans leur Origine un (*b*) ramas de plusieurs Nations, comme leur nom le porte. Caracalla fut tué par la conjuration de *Macrin* Préfet du Prétoire, qu'il avoit irrité en diverses rencontres, & qu'il vouloit même faire mourir.

4. Macrin fut élu Empereur 4. jours après. Le Senat dit contre Caracalla tout ce qui se pouvoit dire contre un Tyran, & contre un homme qui est l'aversion du Public. On ne l'appella plus Antonin, qui est le nom qu'il avoit pris, mais *Bassien*, ou Caracalla, ou *Tarante*, du nom d'un Gladiateur, qui étoit petit,

(*a*) *Environ l'an 214. de J. C. la 17. année du Tribunat de Caracalla.*

(*b*) Συμμιγάδες καὶ μιγάδες

tit, laid, malfait, & de plus très-mechant & très-cruel. C'eſt ce dernier nom dont Dion ſe ſert le plus.

Macrin étoit d'Alger & d'une très-baſſe naiſſance. Comme *Heliogabale*, qui le dépoüilla de l'Empire, fit courir beaucoup de faux bruits contre lui & contre *Diadumène* ſon Fils, & qu'il obligea même quelques Hiſtoriens à les inſerer dans ſa vie, il ne faut pas trop s'y fier. Tel eſt *Capitolin*, qui le déchire cruellement. *Dion*, qui ne pouvoit pas ignorer la verité, paroit exempt de haine & d'amour à ſon égard, & c'eſt celui que ſuit nôtre Auteur.

Il lui attribuë une humeur douce & modérée, qui le faiſoit aimer, & qui couvroit tous les défauts de ſa naiſſance & de ſa prémiere vie. Il caſſa d'abord toutes les loix que Caracalla avoit faites en faveur du fiſc, ſur les ſucceſſions, & les afranchiſſemens. Il fit jetter au feu tout le poiſon que ce Prince cruel avoit fait amaſſer; ce qui n'empêcha pas qu'il ne fît faire ſon apotheoſe à la ſollicitation des Soldats. Macrin puniſſoit les crimes avec beaucoup de ſévérité. Il faiſoit brûler vif les Adultéres l'un avec l'autre. Il condamnoit au ſuplice des Gladiateurs les Eſclaves fugitifs. Les Délateurs étoient

toient punis de mort, s'ils ne prouvoient pas ; & quand ils prouvoient, ils avoient la récompenſe ordonnée, c'eſt-à-dire, la quatriéme partie du bien des coupables ; mais ils étoient déclarez infames. Il abolit les jeux du Cirque, qui ſe faiſoient en l'honneur de *Vulcain*.

On le blâme d'avoir trop affecté de gravité & de hauteur, défaut ordinaire de ceux qui paſſent, d'une baſſe condition aux honneurs les plus grands. Il aimoit auſſi trop les plaiſirs, & choiſiſſoit mal les Officiers & les Gouverneurs. Mais, comme il ne régna, que 14. mois, & qu'on ſortoit de la Tyrannie de Caracalla, on prit peu garde à ſes défauts.

La ſévérité dont il uſa envers les Soldats fût cauſe de ſa mort. *Mæſa*, grand-mére d'Heliogabale, que Macrin avoit éloignée de la Cour, profita du mécontentement de ceux, qui campoient en grand nombre près d'Emeſe, où elle étoit, & les obligea à proclamer Heliogabale Empereur. Ils lui donnérent le nom de *Marc-Aurele-Antonin*. Macrin envoya contre lui ; mais ſes Troupes invitées par les libéralitez de Mæſa, prirent le parti de ſon Ennemi. Enfin étant allé lui-même contre Heliogabale, il fut

défait & tué avec *Diaduméne* ſon Fils.

5. Heliogabale ayant été déclaré Empereur, écrivit au Senat, & s'attribua dans ſa lettre le titre de *Pieux*, d'*Heureux*, de *Proconſul*, & la puiſſance du Tribunat, ſans attendre que le Senat le lui donnât, ce qui ne ſe faiſoit point. La ſeule bonne action qu'il fit, fut de pardonner à ceux qui avoient dit ou fait quelque choſe contre lui, avant la mort de *Macrin*. *Tout le reſte de ſon Régne ne fût qu'une ſuite* continuelle de crimes contre la pudeur, contre l'humanité, & contre toutes ſortes de loix. C'étoit un monſtre de ſomptuoſité, de prodigalité, & de folie.

La premiere fois qu'il fut au Senat, il voulût que ſa Mere ou ſa Grand-mere y aſſiſtât. Elle fut placée auprés des Conſuls, dit ſon avis, fut écrite comme préſente, & fit toutes les autres fonctions de Senateur; ce qui ne s'étoit jamais vû, & ne ſe vit jamais depuis; car après la mort de ce Prince, le Senat défendit qu'aucune femme entrât jamais dans ſes déliberations, & chargea de malédictions, ceux qui entreprendroient d'y en faire entrer.

On ſait quelles folies Heliogabale

fit

fit, pour ſon Dieu, qu'il avoit fait aporter de Carthage. Mæſa qui connoiſſoit qu'un Prince tel que lui, ne pouvoit vivre longtems, l'obligea d'adopter *Alexandre* couſin d'Heliogabale, & de le faire Céſar, quoi qu'il n'eût encore que douze ans. Il voulut enſuite s'en défaire par le fer, & par le poiſon, mais il ne put. Il fut tué lui-même peu de tems aprés, par les Soldats, indignez de ce qu'il vouloit les punir, parce qu'ils avoient témoigné plus d'amour pour Alexandre, que pour lui.

6. Jamais il n'y eut de Prince plus ſage & plus réglé qu'Alexandre, ce qui eſt d'autant plus admirable qu'il commença de régner à l'âge de 14. ans, & n'en avoit que 27. quand il mourut. Il avoit naturellement l'eſprit doux, humain, & tendre; le corps bienfait & aſſez robuſte, une vivacité & une pénétration d'eſprit au deſſus de ſon âge, & une mémoire admirable. Il avoit ſoin d'aller ſacrifier tous les matins dans une eſpéce de Temple, qu'il avoit dans le Palais, où il avoit mis les ſtatuës des meilleurs Empereurs, & des perſonnes les plus ſaintes, qu'il honoroit comme des Dieux. On y voyoit entr'autres Jeſus-Chriſt, *Abraham*, *Apollone de Tyanes*, Orphée & *Alexan-*

lexandre le Gaand. On dit, qu'il vouloit faire mettre Jesus-Christ au nombre des Dieux, ce qu'on prétend qu'*Adrien* avoit aussi voulu faire. Il redisoit souvent la maxime de l'Evangile, *qu'il ne faut pas faire à un autre, ce que nous ne voulons pas qu'on nous fasse. Ses mœurs*, dit M. de Tillemont, *furent une espéce de censure publique.*

Un certain *Turinus*, qui étoit confideré d'Alexandre, & qui avoit la liberté de l'entretenir en particulier, abusoit de cét honneur; en tirant de l'argent de beaucoup de personnes, sous promesse de leur obtenir des graces du Prince; dont le plus souvent il ne lui parloit seulement pas: & lors que les choses avoient réussi par d'autres voyes, il s'en attribuoit la gloire, pour en avoir la récompense, & c'est ce qu'on appelloit alors, *vendre de la fumée.* Alexandre se doutant de la chose la découvrit finement. Il fit mettre Turinus en justice; & l'ayant convaincu, il le fit attacher à un poteau, & allumer autour de lui du foin & du bois verd, afin que la fumée l'étouffât, faisant en même tems crier par un Heraut, *le vendeur de fumée est puni par la fumée.*

Il ne donnoit jamais les Charges par faveur; & permettoit encore moins qu'on

qu'on les achetât : *car il faut*, disoit-il, *que qui les a achetées, les vende ; & j'aurois honte moi même de l'empêcher. Je n'oserois pas non plus ôter une chose que j'ai vendue : ainsi je me mets hors d'état de punir les malversations des Magistrats, & dans la necessité de les soufrir.* Son exactitude alloit encore plus loin ; puis que quand il vouloit donner un emploi considérable, il faisoit afficher le nom de celui à qui il vouloit le donner, & exhortoit tout le monde à déclarer, si l'on savoit qu'il eût commis quelques crimes pourvû qu'on en pût donner des preuves ; car il punissoit de mort ceux qui accusoient sans prouver. *Julien l'Apostat* le blame, pour avoir trop déferé à sa Mere, & avoir mieux aimé amasser des thresors, que de les distribuer. Mr. de Tillemont croit, qu'il fit tort à l'Empire, en faisant les Préfets du Prétoire Senateurs, au lieu que jusques-là ; hors quelques exceptions fort rares, cette Charge n'avoit été donnée qu'à des Chevaliers. Etant Senateurs, & ayant par conséquent entrée à toutes les Charges, les Prefets du Prétoire se trouverent n'avoir plus personne au dessus d'eux, & effacerent bientôt tout ce qui restoit d'éclat aux Consuls, & aux autres dignitez de l'ancienne

Rome ; ce qui acheva de ruiner entiérement l'autorité du Sénat.

Maximin, Got de nation, ayant gagné quelques Soldats fit tuer Alexandre près de Mayence, après avoir régné treize ans.

7. La premiére condition de Maximin avoit été celle de berger ; sa taille qui étoit de plus de huit piès le fit connoître de Severe. Il servit d'abord dans la Cavalerie, & ayant passé par tous les grades de la Milice : il fut fait Senateur par Alexandre, & eut le commandement d'une Legion. Après qu'il eut fait tuer son Bienfaiteur, l'Armée le proclama Auguste.

Dès lors il ne déguisa plus son naturel avare, & cruel à l'excès ; qui le fit haïr de tout le monde. L'Afrique se soûleva, & déclara Auguſtes les deux *Gordiens* Pére & Fils, pendant que Maximin étoit dans la Thrace. Le Senat le déclara ennemi public, reconnut les deux Gordiens, & nomma *Céſar*, *Gordien III.* petit-fils du premier. Mais les deux Gordiens ayant péri peu après, le Senat qui vit bien, qu'il ne devoit point eſperer de grace de Maximin, demeura ferme dans le deſſein de ne plus le reconnoître, & nomma Empereurs *Maxime*

xime & *Balbin.* Maximin marcha contr'eux avec ſon Armée, & entra en Italie, où ayant mis le Siége devant Aquilée, ſes ſoldats affamez, & laſſez de ſa cruauté, le firent mourir avec ſon fils.

L'Empire délivré de ce Tyran, avoit à peine conçu l'eſperance de joüir de quelque repos ſous les Empereurs Maxime & Balbin, du gouvernement deſquels on étoit fort content, que les Prétoriens, qui ne vouloient point recevoir de maître de la main du Senat, les égorgerent, & éleverent ſur le Thrône Gordien III. pour donner quelque ſatisfaction au peuple, qui l'aimoit beaucoup; & parce auſſi, qu'ils ne trouvoient perſonne dont ils s'accommodaſſent mieux.

Maximin perſécuta cruellement les Chrêtiens. (a) *Origene* dit, que les Egliſes furent brûlées, durant cette perſécution. C'eſt, peut-être, le témoignage le plus ancien que l'on ait, pour le bâtiment des Egliſes publiques & connuës par les Payens. Peut-être que l'affection, qu'Alexandre avoit témoignée pour les Chrêtiens, leur fit prendre la liberté de bâtir des lieux publics, pour leurs Aſſemblées. Après Maximin on trouve pluſieurs paſ-

(a) *In Matth. Lib.* 28.

ſages, qui prouvent qu'on avoit des Egliſes publiques. Mais dès le tems de Severe, on avoit de Cimetiéres connus des Payens.

8. Gordien III. étoit d'un naturel gai & agréable, & ſe faiſoit aimer de tout le monde. Les Soldats l'apelloient leur enfant, les Senateurs leur fils, & le peuple ſa joye, & ſes délices; mais par malheur, on le mit entre les mains d'un certain *Maurus*, & de quelques autres Afranchis ou Eunuques, qui s'entendoient à le tromper, & qui le porterent à faire bien des choſes, dont il eut depuis du regret.

Miſithée ſon Beaupere ayant été déclaré Préfet du Prétoire, rétablit ce que les Eunuques avoient gâté, en faiſant comprendre à Gordien, qu'on le trompoit; & changea toute la Cour. Ce Prince ouvrit le Temple de *Janus* en 242. à cauſe de la guerre, qu'on déclara aux Perſes; & l'on croit que ce fut la derniére fois, que cette cérémonie fut obſervée. Miſithée mourut l'année ſuivante, & avec lui le bonheur de Gordien.

Philippe Préfet du Prétoire après Miſithee eut aſſez de crédit pour le faire tuer; & ſe faire élire Empereur à ſa place. *Herodien* qui a écrit l'Hiſtoire

ſtoire en huit Livres depuis la mort de *Marc-Aurele*, juſqu'à celle de Maxime & de Balbin, vivoit en ce tems-là. Son Hiſtoire a beaucoup de beauté & d'ornemens ; mais il omet & les dattes, & pluſieurs autres choſes, qui auroient pû éclaircir de grandes difficultez. Il ſemble avoir eu plus de ſoin de l'ornement, que de l'exactitude ; & il paroit avoir eu peu de connoiſſance de la Géographie, ſans laquelle il eſt impoſſible ni de bien écrire l'Hiſtoire, ni de la lire avec fruit.

9. On croit que Philippe a été le premier Empereur Chrêtien, & c'eſt le ſentiment de l'Auteur, bien qu'il avoüe, qu'il n'eſt pas ſans difficulté. La plus forte raiſon qu'on allégue pour le Chriſtianiſme de ce Prince, c'eſt qu'on dit que *Babylas* Evêque d'Antioche, l'obligea lui & ſa femme, à ſe mettre au rang des Pénitens la nuit de Pâques ; & quand ce fait ſeroit faux, le bruit qui en couroit ſemble ſuffire pour prouver ſon Chriſtianiſme ; puis qu'on ne lui auroit point attribué de pénitence, ſi l'on ne l'avoit cru Chrêtien. Mais on ne doit guéres prendre de part à la Réligion d'un Prince tel que Philippe, puis que le peu que nous ſavons de ſa vie, eſt in-

digne d'un ſimple Payen, comme le reconnoit de bonne foi nôtre Auteur. Il fit mourir Miſithée, pour devenir Prefet du Prétoire, & ne monta ſur le Thrône, qu'en répandant le ſang de Gordien ſon légitime Souverain.

Il prit ſon Fils pour Collégue, & le fit Céſar à l'âge de ſept ans. On remarque que ce jeune Prince avoit un eſprit ſi triſte & ſi ſombre, qu'on ne put jamais le faire rire depuis l'âge de cinq ane, & qu'à l'âge de dix ou onze ans, voyant ſon Pere s'éclater de rire dans une certaine occaſion, il tourna la tête d'un autre côté avec une mine auſtére.

Déce ayant été envoyé en Mœſie, pour punir la revolte de *Marin*, ſe fit lui même déclarer Auguſte dans cette Province. Philippe alla au devant de lui pour le combattre; mais il fut défait & tué à Verone, & ſon fils à Rome, ce Prince perdant la Couronne par la même voye qu'il l'avoit aquiſe, ce qui n'arrivoit preſque pas autrement dans ce tems-là.

10. Le nom de Dece a plus été connu, par la cruelle perſécution, qu'il ſuſcita contre l'Egliſe, que par les autres actions qu'il peut avoir faites. Les Peres ont attribué cette perſecution à la corruption des Chrêtiens de leur

leur tems, qu'ils ont repreſentée avec toutes les couleurs de l'éloquence, qui groſſit ordinairement un peu les objets. Il y en eut un grand nombre, qui abandonnerent la foi, ainſi que s'en plaint S. *Cyprien* dans pluſieurs de ſes Lettres. Cette perſécution ne dura qu'un an dans ſa grande violence; l'Empereur & les Magiſtrats, occupez, ſans doute, par l'invaſion des Barbares, n'avoient pas loiſir de pourſuivre les Chrétiens. La conſtance de quelques Martyrs convertit quelques Perſécuteurs; & l'on dit, que l'Eclogue de *Virgile*, qui commence par *Sicelides Muſæ*, y contribua auſſi; tant il eſt vrai, que les plus ſolides raiſons ne ſont pas toûjours celles qui perſuadent le mieux. *Gallus*, & *Emilien* qui ſuccederent à Dece l'un aprés l'autre, regnerent ſi peu, qu'ils n'eurent pas le tems de faire rien de conſidérable.

11. *Valerien*, qui étoit d'une naiſſance fort illuſtre régna en ſuite. Il s'étoit aquitté avec honneur de toutes les Charges qu'il avoit eües. On eſtimoit ſa ſcience, mais ſur tout ſes mœurs, ſa prudence, ſa modeſtie, ſa gravité. Le Senat lui rendit en corps ce témoignage, lors qu'il étoit ſimple particulier & abſent, que c'étoit un homme

me ſans reproche, & dont la vie, dès ſon enfance, avoit été un modele de conduite, étant l'ami des bons, l'ennemi des vices & des Tyrans, & digne d'être établi le Cenſeur des autres, parce qu'il étoit le meilleur de tous. Mais l'éminence de la dignité Impériale parut au deſſus de ſon génie, qui n'étoit que médiocre; & un Emploi qui demande une vigilance & une action continuelle, fit voir qu'il étoit lent & pareſſeux; & qu'il n'avoit pas aſſez de vigueur & de courage, pour des affaires difficiles, & pour de grandes entrepriſes. Son régne & celui de ſon fils *Gallien* furent tout-à-fait funeſtes aux Romains, & mirent l'Empire dans le danger d'une ruine entiére.

Valerien fut d'abord favorable aux Chrêtiens; mais il commença à les perſécuter avec beaucoup de cruauté, dès la quatriéme année de ſon régne. Il fut défait par les Perſes; qui le firent enſuite priſonnier dans une conference qu'ils eurent avec lui. Ils le traiterent de la maniere du monde la plus cruelle, le firent enfin mourir honteuſement, & *Sapor* leur Roi le fit écorcher, voulut qu'on ſalât ſon corps, & qu'on corroyât ſa peau, pour la garder. On la teignit en rouge, & on

la mit dans un Temple, pour être un monument perpetuel de la honte des Romains.

12. Tout le monde regretta Valerien, hormis Gallien ſon fils, à qui le plaiſir de regner ſeul, fit oublier qu'il avoit un Pere dans les fers. Il n'envoya pas même, pour eſſayer d'obtenir ſa liberté. Tout ce qu'il fit de mieux que ſon Pere, fut d'apaiſer la perſécution. Ce fut ſous le régne de ces deux Princes que *Trebellius Pollio* compte trente Tyrans, qui ſe ſouleverent ou ſe firent déclarer Empereurs en divers endroits de l'Empire. Il eſt vrai, que cèt Auteur, pour y trouver ſon compte, y ajoute des perſonnes qui ne doivent point être miſes dans ce rang, & d'autres qui ont vêcu ſous d'autres Princes. Nôtre Auteur n'en compte que dix-huit.

Gallien ſe mettoit peu en peine des pertes, que faiſoit l'Empire tous les jours & lors qu'on lui venoit dire, que l'Egypte & les Gaules étoient perduës, il demandoit ſi l'on ne pouvoit pas vivre ſans le lin d'Egypte & ſans le drap d'Arras. Il ſe mettoit quelquefois ſi fort en colere, qu'il paſſoit en cruauté tous les Tyrans qui l'avoient précedé: témoin la Lettre qu'il écrivit à l'un de

ſes

ſes Officiers aprés avoir défait *Ingenuus* où il veut qu'on tuë tous ceux qui ont parlé contre lui, tous ceux qui lui veulent du mal, & généralement tout ce qu'il y a d'hommes; même les Vieillards, & les enfans, *pourvû*, dit-il, *que cela ne ſoit pas trop odieux.* Et il finit par ces mots. *Dechirez, tuez, hachez en piéces: vous voyez aſſez ma volonté, prenez mon eſprit & ſatisfaites ma colere.*

On ne dira rien de tant de revoltes & de ſéditions arrivées ſous l'Empire de ce Prince; mais on ne ſauroit s'empêcher de rapporter celle qui arriva à Alexandrie, & qui obligea *Emilien* Lieutenant du Prefet d'Egypte à ſe faire declarer Empereur. Elle vint de ce qu'un Valet ſe vanta d'avoir de meilleurs ſouliers qu'un Soldat: Le Soldat le battit. Sur cela tout le peuple s'émut, avec la legéreté ordinaire aux Alexandrins, courut au logis d'Emilien, l'épée & les pierres à la main, & étoit tout prêt de le tuer. Emilien, qui ſavoit combien Gallien étoit haï, crut qu'il n'y avoit point de meilleur moyen d'apaiſer le peuple, que de ſe déclarer Empereur; ce qui arriva comme il l'avoit prévû. Mais il fut bien-tôt envoyé à Gallien, qui le fit étrangler

gler. Gallien fut tué lui-même peu de temps aprés.

13. *Claude II.* lui ſucceda, & ne régna que deux ans. Il remporta de grandes victoires ſur les Gots, & mourut de peſte à Sirmich, occupé encore à les détruire. *Quintille* frére de Claude prit l'Empire, & ne régna que 17. ou 20. jours, *Aurelien* ayant été declaré Empereur par l'Armée, qui étoit à Sirmich.

14. Ce fut moins un bon Prince, qu'un homme néceſſaire, pour rétablir les affaires de l'Empire, ayant toutes les qualitez d'un grand Capitaine. Auſſi gouverna-t-il trés-bien l'Etat. Il avoit une rigueur, qui alloit juſque à la cruauté; ce qui a fait dire, qu'il avoit été le plus grand Empereur de ce Siécle, & Alexandre le meilleur. Ayant été battu par les Allemands, il écrivit au Senat, que l'on conſultât les Sibylles, & promit de fournir tous les frais neceſſaires, toutes les victimes, & des captifs de quelque nation que ce fût; d'où M. de Tillemont conclut, que malgré toutes les Ordonnances d'Adrien, les Romains n'avoient point encore abſolument renoncé à la coûtume d'immoler des hommes à leurs Dieux. Ce fut Aurelien, qui aſſiégeant la Ville de

de Tyanes, proteſta qu'il n'y laiſſeroit pas un chien, & qui l'ayant priſe, répondit à ſes ſoldats, qui, ſelon ſa parole, lui en demandoient le ſaccagement, qu'ils pouvoient tuer tous les chiens; réponſe que les ſoldats même reçurent avec joye, quoy que peu favorable à leur avarice. Il trompa à peu près de même le peuple Romain. En partant pour l'Orient, il avoit promis, que s'il revenoit victorieux, il donneroit au Peuple *des couronnes de deux Livres peſant.* On s'attendoit, que ce ſeroit des couronnes d'or; mais, comme il ne l'eut pas pû, quand il l'eut voulu, il fit faire des pains en forme de couronnes, qu'on diſtribua tous les jours tant qu'il vécut. Il fut tué dans la Thrace par les principaux Officiers de ſon Armée, trompez par un billet de *Mneſthée* affranchi de l'Empereur, où il leur faiſoit connoître, que ce Prince avoit réſolu de les faire mourir. La fraude *fut* découverte après la mort de l'Empereur, & le fourbe puni comme il le meritoit. On dit qu'Aurelien avoit réſolu de perſecuter l'Egliſe; mais qu'il en fut détourné par un coup de foudre. Quelque tems après, étant remis de ſa peur, il publia contre les Chrêtiens des Ecrits de ſang & de

car-

carnage, au témoignage de *Lactance*. L'Auteur a néanmoins du penchant à croire, que cette perſécution fit plus de peur, que de mal. Le jeune *Victor* prétend que ce fut le premier Empereur, qui prit le Diadême.

Le Philoſophe *Longin* vivoit du tems d'Aurelien; il fut du nombre de ceux que ce Prince fit mourir, pour avoir ſuivi le parti de *Zenobie*. Il ſoufrit la mort avec beaucoup de conſtance, & en conſolant ceux qui témoignoient plaindre ſon malheur. M. de Tillemont en parle aſſez au long.

15. Ce qu'il y eut de remarquable après la morr d'Aurelien, c'eſt que les Soldats & le Senat ſe renvoyerent réciproquement pluſieurs fois le choix d'un Empereur, ce qui cauſa un interregne de ſix mois. Mais cela n'empêcha pas que *Tacite*, qui fut enfin nommé par le Senat, & qui étoit très-digne de l'honneur qu'on lui faiſoit, ne fût tué par les Troupes, environ ſix mois après. Dans ce peu de tems il fit de très-bonnes loix. Il défendit entr'autres ſur peine de confiſcation & de mort de mêler l'or, l'argent, & les autres metaux enſemble. Il ne voulut point qu'on ſoufrît dans la Ville, aucun lieu deſtiné à tout ce qui bleſſe la pudeur; ni qu'on mît

ſur

ſur les habits des bandes de drap d'or. *Florien* ſon frere, qui s'empara de l'Empire aprés ſa mort, fut tué au bout de trois mois.

16. *Probe* ayant été declaré Empereur par les Troupes de l'Orient, fut enſuite reconnu dans tout l'Empire. Les Hiſtoriens en diſent beaucoup de bien, ſoit pour les vertus militaires, ſoit pour les vertus morales. Il delivra entiérement les Gaules du joug des Barbares. En moins de ſept ans, qu'il regna, *il fit rebâtir* 70. Villes. Mais toutes ces bonnes qualitez n'arrêterent point la fureur des Soldats, qui le tuerent prés de Sirmich, irritez de ce qu'il ne vouloit pas les laiſſer vivre dans l'oiſiveté.

17. *Carus*, qui avoit paſſé par tous les degrez des honneurs civils & militaires, lui ſucceda. Il étoit d'une humeur triſte & auſtére; & *Julien* l'Apoſtat voulant nous marquer ſon caractére dit, que cét Empereur s'étant voulu gliſſer avec ſes enfans dans le feſtin des bons Princes, la Juſtice le chaſſa. On ne peut pas néanmoins le ranger non plus entre les mechans. Quelques perſonnes ont voulu qu'il aît eu part à la mort de Probe; mais *Vopiſque* l'en juſtifie; & il eſt conſtant qu'il vengea ſa mort avec beaucoup de

de ſévérité & de vigueur. Il fit la guerre avec ſuccès contre les Perſes, mais il mourut dans cette expedition, ſoit de mort naturelle comme l'écrivit ſon Secretaire au Prefet de Rome, ſoit d'un coup de tonnerre, comme l'aſſurent pluſieurs Hiſtoriens; n'ayant régné qu'environ ſeize mois.

18. *Carin* & *Numerien* fils de Carus, qu'il avoit faits *Auguſtes* pendant ſa vie furent reconnus en cette qualité après ſa mort. Numerien ne régna que huit ou neuf mois ayant été tué par *Aper* ſon Beaupere près de Perinthe; lequel ne joüit pas néanmoins du fruit de ſon meurtre; puis que l'Armée élut Empereur Diocletien, & ce Prince tua Aper de ſa main. La mort de Carin n'arriva que l'année ſuivante; & M. de Tillemont renvoye à en parler dans ſon IV. Volume.

II. On s'arrêtera peu ſur les Notes de l'Auteur, qui ſont de la même nature, que celles des Volumes précédens; c'eſt-à-dire, ordinairement employées à diſcuter des points embroüillez de la Chronologie: & à cèt égard, on ne ſauroit être plus exact que l'Auteur; il va ordinairement juſques à la derniere préciſion, & compte, pour ainſi dire, les heures & les momens. Bien qu'il paroiſ-

ſe

ſe extrémement attaché à ſa réligion, & avoir même un grand fonds de piété; il n'a garde de donner, dans tous les actes des Martyrs, dont il eſt viſible qu'une partie ſont ſuppoſez. Il ne manque point, dans les occaſions, d'en faire voir la ſuppoſition, & de propoſer ſes doutes à l'égard de ceux dont on ne peut pas ſi clairement démontrer la fauſſeté. Mais en tout cela, il parle toûjours avec beaucoup de retenuë & de modeſtie; de même que dans toutes les autres queſtions, qui renferment quelque difficulté.

Cela n'empêche pas, qu'il ne reléve modeſtement les fautes des Auteurs, lors qu'il eſt impoſſible de les excuſer. En voici quelques unes, qu'il remarque dans *Capitolin.* 1. Cét Hiſtorien dit que Maximin eſt le premier des Empereurs, qui aît été tiré des gens de guerre, ſans être Senateur, ni autoriſé par un Arrêt du Senat. *Aurele Victor* & *Eutrope* le ſuivent en partie; & il eſt vrai néanmoins que tout ce qu'il dit de Maximin convient auſſi à Macrin. D'ailleurs il n'eſt pas trop ſûr, que Maximin ne fût pas Senateur. 2. Le même, dans la vie du même Empereur, dit que ſur la nouvelle de la revolte des Romains, il eut arraché les yeux à ſon fils, s'il ne ſe fut re-

retiré ; & dans celle de Gordien il dit, que Maximin écrivit alors à son fils, qui étoit assez éloigné de lui. Le moyen d'accorder cet Auteur avec lui-même ? 3. Dans un endroit, il marque, que l'action de deux Senateurs nommez *Gallican* & *Mecenas*, qui tuerent deux Soldats Prétoriens lesquels s'étoient trop avancez, pour entendre les délibérations du Senat, il marque, dis-je, que cette action arriva après la mort de Maximin & même de Maxime : mais dans un autre endroit, il reconnoit avec Herodien, que cela arriva durant que Balbin étoit à Rome, & que Maxime en étoit sorti pour aller contre Maximin. Il fait en même tems une autre faute, qui l'engage dans une contradiction manifeste. Car il dit que ces deux Senateurs furent alors tuez par le Peuple : au lieu que c'étoit eux qui avoient porté le Peuple, à la guerre contre les Soldats ; & Herodien ne dit point du tout, qu'ils ayent été tuez. Il est bon de remarquer ces fautes, pour montrer le fonds qu'on doit faire sur Capitolin & sur ses semblables.

III.

Diſſertatio Theologica de SECULO FUTURO, *Auctore* JACOBO RHENFERDIO, *Linguarum Orientalium & Philologiæ Sacræ in Illuſtri Friſiorum Academia Profeſſore.* Franequeræ, apud Johannem Gyſelaar. 1693. pagg. 124.

I. CE ſont *ici* quatre Diſputes, que M. *Rhenferd* a fait ſoutenir à Franeker, ſur le עלם חבא, le *ſiécle à venir*, dont il eſt tant parlé dans l'Ancien Teſtament & dans les Ecrits des Juifs. Mais ces diſputes ne ſont que le Precurſeur d'un Ouvrage conſidérable, & ſur lequel l'Auteur déſire d'avoir les ſentimens des Savans. Voici comment il exprime lui-même la queſtion dont il s'agit. *An phraſis Hebræa* העלם חבא, *ſeu* SECULUM FUTURUM, *Veteribus Hebræorum Magiſtris, temporibus Chriſti & Apoſtolorum, inter alia etiam ſignificaverit* ימות המשיח, DIES *vel* TEMPORA MESSIÆ, *ita ut Chriſtus & Apoſtoli hac phraſi eodem ſenſu aliquando uſi dici poſſint.* C'eſt-à-dire, „ſi la „phraſe Hébraïque, qui marque *le ſiécle*

„*ſiécle avenir* a ſignifié entr'autres cho-
„ſes, chez les anciens Maitres des
„Hebreux du tems de Jeſus-Chriſt &
„de ſes Apôtres, *les jours* ou *les tems*
„*du Meſſie*, en ſorte que Jeſus-Chriſt
„& ſes Apôtres ayent quelquefois
„employé cette phraſe en ce ſens.
L'Opinion commune des Théologiens eſt aujourd'hui pour l'affirmative, & doit ſa naiſſance, ſelon M. Rhenferd, à *Raymond Martin*, par qui ayant une fois été avancée elle a été reçuë ſans examen de tous ceux qui ſont venus après luy.

Pour nôtre Auteur, il croit que non ſeulement elle n'eſt apuyée ſur aucunes raiſons ſolides; mais que même on en peut alleguer de très-fortes pour la refuter. Il ſe propoſe donc trois choſes dans le grand Ouvrage qu'il nous prépare. 1. La premiere eſt de faire l'hiſtoire de cette expreſſion, c'eſt à-dire, d'en montrer l'origine & les progrès, & de faire voir les diſputes que les Juifs ont eües ſur ce ſujet. 2. La ſeconde d'expliquer & d'établir ſon opinion, qui eſt que pendant pluſieurs Siécles l'on a ignoré l'explication, que l'on donne aujourd'hui à cette expreſſion, l'entendant des tems du Meſſie. 3. La troiſiéme eſt de répondre aux raiſons qu'on al-

légue pour cette explication, & en particulier à celles d'un savant homme, qu'on croit être M. *Witsius*, dans sa Dissertation *de Seculo hoc & futuro.*

II. Ce n'est qu'en attendant son grand Ouvrage, que M. Rhenferd nous donne ces quatre Dissertations. 1. Il répond dans la premiere aux témoignages des nouveaux Rabins alleguez par M. Witsius, & à quelques autres que ce Savant a oubliez, & qui ne paroissent pas moins propres à apuyer son sentiment.

2. Il refute dans la seconde les témoignages pris des anciens Rabins, & particuliément du Thalmud.

3. Dans la troisiéme, il nous marque les sources d'où il tirera les preuves de son sentiment. Il fera voir, par exemple, que les Rabins ont expliqué la nature du *Siécle avenir* d'une telle maniere, que ce qu'ils en ont dit ne sauroit convenir aux *tems du Messie*; & que ce qu'ils ont dit des *tems du Messie* ne peut non plus s'expliquer du *Siécle avenir*. Il montrera aussi que les Juifs ont très-souvent opposé l'un de ces tems à l'autre.

Il paroit, par exemple, par le Thalmud, qu'ils ne se sont servis de cette Phrase le *Siécle avenir*, que pour l'oppo-

poser à l'Héréſie des *Sadducéens*, qui nioient la Réſurrection, & une autre vie. D'où il ſuit clairement, que par le *Siécle avenir*, ils ont entendu les tems, qui ſuivront la mort, & non pas les jours du Meſſie, qui doivent la précéder. Il n'y a rien de ſi formel, que le Commentaire de *Salomon Jarchi* ſur cèt endroit du Thalmud. *Dès que les Hérétiques*, dit il, *ſe ſont élevez, & ont dit*, „ il n'y a point d'autre ſiécle que celui-ci (le Siécle préſent) Eſdras *& ſon Collége ont ordonné qu'à l'avenir on diroit*, de Siecle en Siécle, *pour montrer, qu'il y a deux Siécles, & pour arracher de l'eſprit des hommes l'opinion de ceux, qui nient la Réſurrection des morts.*

On ſoûtient auſſi, que tous les Anciens attribuent au *Siécle avenir*, la grande & derniere recompenſe de la vertu, ce qui ne ſe peut dire des jours du Meſſie. Ils ont encore dit, que dans le *Siécle avenir* on ne mangeroit ni ne boiroit, on n'acheteroit, ni ne vendroit, il n'y auroit ni haine, ni colere, & les Juifs admettent tout cela dans les jours du Meſſie. Le *Siécle avenir*, ſelon eux, doit encore être éternel, & celui du Meſſie prendre fin.

Les anciens Juifs ont encore regar-

dé les tems du Meſſie, comme une partie du Siécle préſent oppoſée au *Siécle avenir*, comme cela paroit clairement dans la *Miſne*, où l'on lit ſur ces paroles du *Deuteronome* XVI. 3. *tous les jours de ta vie*; „ par *tous les jours de* „*ta vie*, il entend ce Siécle, & il a„joute *tous*, pour marquer que les „jours du Meſſie y ſont renfermez. L'Auteur prouve encore que les Anciens ont ſouvent oppoſé les jours du Meſſie au *Siécle avenir*. *Si en d'autres lieux, ils diſtinguent le Siecle préſent des jours du Meſſie*, l'Auteur fait voir qu'ils ne le diſtinguent, que comme on diſtingue le tout de ſa partie, un jour entier de ſa derniere heure.

Il ajoute à cela le témoignage des Juifs Modernes, qui ont ſouvent diſtingué en termes exprès les jours du Meſſie du *Siécle avenir*. L'Auteur aportera, dans ſon grand Ouvrage, divers autres argumens, & montrera qu'il n'eſt pas le premier, qui ait ſoûtenu ſon opinion.

4. Dans ſa quatriéme & derniére Diſſertation, il aporte divers témoignages des nouveaux Docteurs Juifs, c'eſt à dire, de ceux qui ont vêcu depuis la compoſition du Thalmud. Nous nous contenterons d'en marquer deux tirez de *Maimonides*, parce qu'ou-

qu'outre qu'ils paroiſſent très-forts pour l'opinion de M. Rhenferd, ils ſont encore très-importans en eux-mêmes. Le premier eſt tiré du Livre de ce Rabin, nommé *Hilchot Melachim. Chap. XII. §. 4. Les Sages & les Prophetes*, dit-il, *n'ont pas déſiré les tems du Meſſie, pour commander à toute la Terre, ni pour dominer ſur les Chutéens, ni pour être loüez des autres Peuples, ni pour avoir en profuſion à manger & à boire & toutes ſortes de plaiſirs; mais pour avoir le loiſir de s'occuper à l'étude de la Loi & de la Sageſſe, & mériter ſans empêchement la vie du* Siécle avenir, *comme nous l'avons expoſé ci-deſſus en parlant de la penitence.* Il eſt viſible, que dans cèt endroit ce ſavant Rabin diſtingue les tems du Meſſie du *Siécle avenir*. Le Second eſt tiré du Traité de la Penitence du même Auteur, auquel il renvoye dans les paroles qu'on vient de citer. *C'eſt pourquoi*, dit-il, *tout Iſraël avec ſes Prophetes & ſes Docteurs ont déſiré les jours du Meſſie, pour être delivrez de la ſervitude des Rois des Gentils, qui ne leur permettent pas de s'attacher à la pratique de la Loi & de la piété; & pour trouver du repos, & s'avancer dans la ſageſſe, pour obtenir enfin le* Siécle avenir.

IV.

PARALLELE *des* ANCIENS *& des* MODERNES, *en ce qui regarde les* ARTS, *& les* SCIENCES. *Nouvelle Edition augmentée de quelques Dialogues. Par M.* PERRAULT, *de l'Academie Françoiſe.* A Paris, chez Jean Baptiſte Coignard. 1693. Tome I. pagg. 501. Tome II. pagg. 228. où il eſt parlé des Poëtes.

ON avoit imprimé à Paris par parties & en divers tems, les Pieces qui compoſent ces deux Volumes, & dans leſquelles M. *Perrault*, en défendant ſon Poëme, qui a pour titre *le ſiécle de Loüis le Grand*, ſoûtient partout la gloire & le mérite des Modernes par deſſus les Anciens, en ce qui regarde les Arts & les Sciences. Comme on n'a (*a*) preſque rien dit de cette diſpute dans cette Bibliothéque, & qu'elle eſt encore fort échauffée à Paris, où il y a peu de Savans qui n'ayent pris parti, ou pour les Anciens, ou pour les Modernes; on a cru

(*a*) *On en a dit un mot en paſſant dans la derniere page du Tome* VII.

a cru qu'il ne ſeroit pas hors de propos d'en dire ici quelque choſe.

Ce qu'on peut avancer en géneral, c'eſt qu'il y a toute apparence qu'on diſputera longtems ſur ce ſujet, avant que de s'accorder. Car quand il n'y auroit que l'amour de la vérité qui entrât dans cette Diſpute, elle eſt ſi compoſée, & il y auroit tant de diſtinction à faire, qu'il eſt difficile qu'on en vienne jamais à un point fixe, ſur lequel on s'arrête uniquement. Il faudroit, ce ſemble, d'abord définir ce que l'on entend par les Anciens & par les Modernes, & fixer un certain tems au deſſus & au deſſous duquel il ne fut pas permis d'aller. Il ſeroit neceſſaire après cela de déterminer les ſujets ſur leſquels on prétend, que les Modernes l'ont emporté ſur les Anciens, ou les Anciens ſur les Modernes; & pour cet effet il faut encore expliquer en quoi conſiſte la perfection de ces Arts & de ces Sciences, ſur quoi l'on veut déterminer cette préférence, ce qui n'eſt pas trop facile. La Tragedie, par exemple, eſt une de ces choſes ſur la nature deſquelles l'on ne s'eſt pas accordé. Les uns veulent qu'une Tragedie ſoit mauvaiſe, dès qu'elle s'éloigne des préceptes d'*Ariſtote*; les autres

tres prétendent que ces préceptes ſont trop reſſerrez, ſur tout à l'égard de la fin que ce Philoſophe attribuë à la Tragedie. Or tant que l'on ne conviendra pas de l'eſſence de ce Poëme, le moyen de convenir du merite des Poëtes Tragiques Anciens ſur les Modernes, ou des Modernes ſur les Anciens. Il y a une autre choſe, ſur laquelle on ne s'accordera jamais, qui eſt le goût. On a beau dire, qu'il y a un certain goût géneral, qui eſt de tous les tems; les goûts particuliers ſe confondent tellement avec ce goût géneral, qu'il eſt bien difficile de les diſtinguer: on oſe même dire, qu'il eſt impoſſible de définir ce goût géneral, qu'on dit être de tous les tems. De là vient, que quand on oppoſe aux défenſeurs des Anciens, le goût de toute la France, ſur de certaines piéces de Théatre aprouvées & goûtées généralement, quoi qu'on n'y ait point obſervé les régles d'*Ariſtote*; ces Défenſeurs ne manquent pas de vous dire, que tout cela ne prouve rien, parce que le goût de toute la France eſt dépravé; & la raiſon en eſt, que ce goût aprouve, ce qui n'eſt pas conforme aux régles d'Ariſtote.

Comme l'on reléve ſur tout le mérite

rite des Anciens, à cauſe de la gloire de l'invention qui leur eſt duë ; il ſeroit encore bon d'examiner, s'il faut plus d'eſprit & de genie, pour inventer un art, que pour le perfectionner ; & pour cèt effet il faudroit voir le chemin qu'il a falu faire de l'invention à la perfection ; comme celui qu'on a fait de la privation du même art à ſon invention. Il y a, par exemple, un fort grand mérite, à avoir trouvé l'art de l'Imprimerie : mais ce mérite augmente ou diminuë de beaucoup, ſelon les differens chemins, que l'on a tenu pour y parvenir. Car à conſiderer la choſe en elle-même & indépendamment de toute autre connoiſſance, il eſt vrai que cette invention eſt admirable. Mais ſi l'on remarque, qu'on ſavoit auparavant l'art de marquer ſur le cuivre & ſur d'autres metaux diverſes empreintes, où il y avoit des mots & des legendes mêmes aſſez longues, témoin toute la monnoye des Anciens, on conviendra qu'il n'étoit pas ſi difficile de paſſer de la connoiſſance de cèt Art, à l'invention de l'Imprimerie.

Il eſt encore néceſſaire d'examiner à l'égard de l'invention des Arts, juſques à quel point les ont portez

ceux qui on ont été les Inventeurs, & par quels degrez ils ont paſſé avant que de parvenir à un êtat un peu parfait; car ſelon la difference, qu'il y aura en tout cela, le mérite des Inventeurs en ſera ou beaucoup plus, ou beaucoup moins grand. Si un homme, par exemple, qui n'auroit jamais vû que quelques poutres détachées nager ſur l'eau, avoit inventé ſur-cela ſeul, des Vaiſſeaux auſſi parfaits, & auſſi propres pour la navigation, que ceux qu'on a aujourd'hui on ne ſauroit trop loüer ſon *eſprit* & ſon invention. Mais ſi à la vuë de ces mêmes poutres, on a commencé par joindre ſeulement trois ais enſemble; qu'après cela on y en ait joint quatre; que les nageoires des poiſſons ayent enſuite fait inventer les rames, & qu'ainſi par des degrez preſque imperceptibles, l'art de la conſtruction des Vaiſſeaux ſoit venu à ce degré de perfection où nous le voyons aujourdhuy, il n'y a guéres de mérite, ni pour ceux qui l'ont inventé, ni pour ceux qui l'ont perfectionné.

Enfin, il faudroit à l'égard de tous les Ouvrages, convenir de ceux qu'on devroit comparer enſemble, & en examiner à la rigueur les perfections, & les défauts. M. Perrault ſemble s'être

tre aquitté aſſez bien de ce devoir à l'égard de quelques Poëtes Anciens : mais il paſſe fort legérement ſur l'examen des Modernes. On peut dire d'ailleurs, que bien qu'il entre dans le détail, en pluſieurs endroits ; il n'examine pas neanmoins la queſtion qu'il traite, avec toute la préciſion, qu'il ſeroit néceſſaire. Son Ouvrage eſt pourtant ſi égayé, que la lecture en eſt très-agréable, & ce qui fait beaucoup de tort à ſes Adverſaires, c'eſt que les rieurs ſont de ſon côté. Quoi qu'il en ſoit, voici en abregé la matiére de ſon Livre.

Il explique lui-même la Theſe qu'il entreprend de défendre, à peu près de cette maniere ; que les Talens purement naturels ont été les mêmes & de la même force dans les excellens hommes de tous les tems ; mais que pour ce qui regarde la connoiſſance qu'ils ont eue des Arts & des Sciences, il y a eu beaucoup de différence & d'inégalité dans les differens Siécles : que les Sciences & les Arts, n'étant qu'un amas de reflexions, de régles, & de préceptes, la connoiſſance en augmente néceſſairement de jour en jour, & eſt plus grande, plus on avance dans les tems ; ſur tout lors que quelque grand Prin-

ce les aime, les protége & les favorise. Que par conſequent, il n'y a aucun art, ni aucune Science, de celles même où les Anciens ont excellé, que les Modernes n'ayent porté à un plus haut point de perfection.

Pour traiter ſon ſujet d'une maniere plus enjoüée, l'Auteur l'a mis en Dialogues, où il introduit trois perſonnes différentes : un vieux Préſident fortement prévenu pour les Anciens, qui les défend de ſon mieux ; mais qui eſt toujours vaincu ; un Abbé, qui ſoûtient le parti des Modernes, & qui explique toujours les veritables ſentimens de M. Perrault ; & un Chevalier qui eſt auſſi pour les Modernes ; mais qui outre les choſes, qui raille partout les Anciens, & qui eſt le boufon de la piéce. Auſſi l'Auteur ne garentit-il point les ſentimens de ce Perſonnage ; ne répondant que de ce que dit l'Abbé.

1. Le premier Dialogue du premier Volume, contient des reflexions générales ſur la prévention dans laquelle on eſt à l'égard des Anciens. On remarque entr'autres choſes, qu'on a pouſſé cette prévention ſi loin, que plûtôt que d'avoüer qu'ils euſſent fait des fautes, on a donné de noms honorables de figures de Grammaire ou de Rhé-

Rhétorique, à des fautes réelles des anciens Auteurs, qu'on n'auroit garde de pardonner aux Modernes. Quand un Ancien a dit le contraire de ce qu'il faloit dire, on a nommé cela *Antiphraſe*; quand il a mis un cas pour l'autre, commettant un ſoléciſme dans les formes, ç'a été une *Antiptoſe*; une parenthéſe inſuportable de dix ou douze lignes, a été honorée du nom d'*Hyperbate*.

Il eſt vrai qu'il ſemble qu'on ne ſauroit refuſer aux Anciens la gloire de l'invention : mais d'un côté ils doivent aux Animaux la plûpart des inventions dont ils ſe glorifient, & de l'autre, les premiéres inventions étoient ſi peu de choſe, que ce n'eſt pas une grande gloire, que d'en être l'Auteur.

2. Dans le Second Dialogue, M. Perrault commence à entrer dans le détail, & entreprend de prouver ſa Théſe à l'egard de l'Architecture, de la Sculpture, & de la Peinture. Il fait voir que les Anciens ne connoiſſoient ni la dégradation ni la perſpective, ce qui fait que leurs bas reliefs que l'on vante tant, ſemblent des reliefs de ronde boſſe, ſciez en deux de haut en bas, dont la principale moitié a été appliquée & collée ſur un fonds tout uni.

Pour

Pour faire voir l'imperfection de la peinture des Anciens, on n'a qu'à conſiderer, qu'on regardoit dans les anciens Maîtres de l'art, comme des Ouvrages incomparables, des piéces dont le moindre peintre ne voudroit pas ſe glorifier aujourdhui. On a admiré, par exemple, l'adreſſe de *Zeuxis*, qui repreſenta ſi naïvement des raiſins, que des oiſeaux les vinrent bequetter. Mais on a vû ſans admiration, qu'une infinité d'oiſeaux, à ce que dit l'Auteur, ſe ſont tuez contre le ciel de la *Perſpective de Ruel*, en voulant paſſer outre. Cela même n'eſt pas beaucoup entré dans la loüange de cette Perſpective. *Pline* loüe extrémement un peintre, d'avoir fait une *Minerve* dont les yeux étoient tournez vers tous ceux qui la regardoient : mais perſonne n'ignore aujourdhui, que quand un peintre ſe fait regarder de la perſonne qu'il peint, le portrait tourne auſſi les yeux ſur tous ceux qui le regardent, en quelque endroit qu'ils ſoient placez.

On a joint à ces deux Dialogues le Poëme intitulé *le Siécle de Louis le Grand*, qui a été la cauſe de la diſpute, une Epître au Roi à l'occaſion de ce Poëme, & une autre à M. de *Fontenelle*, qui a pour tître le *Genie*

&

& qui ſe rapporte au même ſujet.

3. Le troiſiéme Dialogue parle de l'*Eloquence*. L'Auteur avoit deſſein de traiter auparavant de l'avantage, que les Modernes ont ſur les Anciens, en ce qui regarde l'Aſtronomie, la Géographie, la Navigation, la Phyſique, &c. Mais parce qu'on a publié, qu'il n'éloignoit d'en venir à l'Eloquence, que parce que c'étoit là ſon foible, il a changé ſon premier deſſein, pour en venir à cèt article, qu'on prétend être déciſif. Il avoüe que l'exécution de cette Partie eſt plus difficile, à cauſe d'une prévention plus forte & plus univerſelle, où l'on eſt en faveur des Anciens, ſur le fait de l'Eloquence & de la Poëſie; & parce qu'on a puiſé ce ſentiment dès ſa plus tendre jeuneſſe dans l'Ecole, où il y a des gens gagez, pour nous mettre dans l'eſprit cette prévention. Il ſoûtient qu'on ne ſauroit bien juger du Stile des anciens Orateurs Grecs & Latins, parce qu'on n'entend point parfaitement leur langue, & qu'on ne ſait du tout rien de leur prononciation. Il faut donc s'en tenir à leur bon ſens & à leur éloquence. Un des argumens les plus forts dont il ſe ſert, pour abaiſſer tout d'un coup tous les anciens Orateurs au deſſous des Moder-

dernes, c'eſt que ces premiers n'avoient aucune méthode dans leurs Diſcours, partie néanmoins ſi eſſentielle, que ſans elle il eſt impoſſible de rien faire qui vaille, avec tous les autres talens du monde.

Les anciens Hiſtoriens comme *Thucydide* & *Tite-Live*, n'avoient qu'une connoiſſance médiocre de la Géographie, & ne prennent preſque jamais le ſoin de marquer les tems. Les Harangues, qui ſont dans Thucydide, preſque toutes directes, ſont ſi longues, & interrompent tellement le fil de l'Hiſtoire, qu'on ne ſauroit avoir la patience de les lire.

Pour les Philoſophes, outre qu'ils n'ont pas plus de methode, que les Orateurs, ils ſont d'ailleurs d'une ſi grande obſcurité, qu'il n'y a perſonne, qui puiſſe ſe vanter de les bien entendre. L'Auteur dit en particulier ſon ſentiment de Demoſthene & de Ciceron ; & finit ce Dialogue par quelques fragmens de Piéces des Anciens & des Modernes, afin que les comparant entr'elles, on puiſſe juger quelles ſont les meilleures. On voit, par exemple, une partie de l'Oraiſon funebre prononcée par *Pericles*, & raportée par Thucydide dans le *II. Livre* de ſon Hiſtoire, oppoſée à celle

pour

pour la *Reine d'Angleterre*, prononcée par l'Evêque *de Meaux*. L'Oraison funébre d'*Evagoras* par *Isocrate* opposée à celle de M. de *Turenne*, prononcée par (*a*) *l'Evêque de Nîmes*, &c.

II. IL n'y a encore qu'un Dialogue d'imprimé du second Tome, où l'Auteur traite des Poëtes. Il commence par des raisons génerales, pour montrer, que si les Poëtes Anciens sont excellens, comme on n'en peut pas disconvenir. les Modernes ne leur cédent en rien, & les surpassent même en bien des choses. Une des raisons les plus plausibles en faveur des Anciens, c'est que la Fable & les fictions étant ce qu'il y a de plus beau dans la grande & noble Poësie, il n'est plus possible aux Poëtes Modernes de plaire, comme ont fait les Anciens, parce que toutes ces fictions, qui étoient neuves de leur temps, sont aujourd'hui entiérement usées. L'Auteur répond assez au long à cette difficulté. Le tout revient à dire, qu'il y a de deux sortes d'ornemens dans la Poësie; les uns naturels & communs à toutes les Nations du monde; les autres artificiels, & qui n'ont d'usage, qu'en de certains Pays, où les hommes en sont con-

(*a*) *L'Abbé Flêchier.*

venus.

venus. On met dans le premier rang la vie, les ſentimens, les paſſions, la parole, & le raiſonnement qu'on attribuë aux choſes, qui n'en ont point, car dans la Poëſie tout doit être vivant & animé. Ces ornemens ſervent preſque toûjours, parce que l'homme qui s'aime eſt bien aiſe de ſe rencontrer par tout, & de voir que toutes choſes lui reſſemblent. Ils ont l'avantage d'être de toutes les Poëſies, qui ont été & qui ſeront jamais. Il n'en eſt pas de même des ornemens artificiels, tels que ſont les *Divinitez*, que les Anciens ont introduites dans la Poëſie, ou les Anges & les Demons, qu'on mêle dans les Poëmes Chrêtiens, & les perſonnages moraux, qu'on peut introduire dans toutes ſortes de Poëmes & Chrêtiens & profanes. Cette derniére ſorte d'ornemens n'eſt point de l'eſſence de la Poëſie: ainſi les Modernes ne perdent rien, bien que la Fable n'aît *plus* dans leurs Poëmes la grace de la nouveauté; ajoutez à cela qu'ils peuvent s'en ſervir d'une maniere toute nouvelle, & plus ſpirituelle, qne la maniere, dont s'en ſont ſervis les Anciens. On prétend que les Poëſies de *Malherbe*, de *Voiture*, du P. *Rapin*, &c. en ſont une bonne preuve.

L'Au-

L'Auteur entre enſuite dans le détail, & commence par Homere. Il n'oublie pas de remarquer, qu'il eſt ſi faux que l'*Iliade* ou l'*Odyſſée* ſoient des Poëmes bien ſuivis & qui obſervent la régle de l'unité de l'action, qui n'eſt pas moins eſſentielle à ce Poëme, qu'au Poëme Dramatique; que pluſieurs ont douté, qu'il y eût jamais eu d'Homere dans le monde, & ont ſoûtenu ſérieuſement, que les deux Poëmes Epiques qu'on lui attribue, ne ſont qu'un amas de pluſieurs petits Poëmes qu'on a joints enſemble; & qui pour ce ſujet ont été apellez *Rhapſodies*.

Mais quand Homere en ſeroit l'Auteur, on ſoûtient qu'il eſt preſque indubitable, qu'il n'a jamais formé ces deux grands Poëmes; mais que ce ſont des piéces détachées compoſées en diferens tems. *Elien* dit formellement, que l'opinion des anciens Critiques étoit, qu'Homere n'avoit jamais compoſé ces piéces que par morceaux, ſans unité de deſſein, donnant à chaque Piéce en particulier le tître, qui lui étoit propre; apellant, par exemple, le Chant, qui fait aujourd'hui le premier Livre de l'Iliade, *la Colére d'Achille*; *le dénombrement des Vaiſſeaux* celui qui eſt devenu le ſecond, & ain-

ſi des autres. Et quand tout cela ne ſeroit pas, la penſée ſeule qu'on en a eüe, fait voir le peu de prix de la *Fable* de l'Iliade; puis que ſi la conſtruction en étoit un peu ſuportable, on n'auroit jamais inventé toutes ces choſes.

Les défenſeurs d'Homere prétendent que ſon but a été, de faire voir par les funeſtes ſuites de la colére d'Achille, que rien ne pouvoit être plus nuiſible aux Grecs, que la *diſcorde*, ni rien de plus avantageux, que d'être bien unis. Mais pour faire voir, que ce n'eſt pas là le but du Poëte, ou qu'il eſt mal exécuté; c'eſt que la colére d'Achille paroit dans le premier de l'Iliade, ſa reconciliation avec *Agamemnon* dans le XIX, & l'on ne voit point, que dans l'intervale entre deux, les Grecs reçoivent plus de dommage, que les Troyens; & les armes n'ont jamais été plus journalieres entre deux peuples, qui ſe font la guerre, qu'elles le ſont durant tout ce tems-là. Outre qu'il paroit, que les maux, qui arrivent aux Grecs, viennent moins de leur mesintelligence, que de la haine d'un certain nombre de Dieux, qui ne travailloient qu'à les perdre: ainſi il y a apparence, que le premier vers de l'Iliade,

liade, qui parle de la colére d'Achille, n'eſt que l'argument du premier Livre.

Pour ce qui regarde ce qu'on nomme les *Mœurs*, il y en a de particuliéres au tems d'Homere, & qu'on ne ſauroit lui imputer; mais elles rendent pourtant ſon Poëme moins eſtimable, & l'aviliſſent extrémement; comme de voir des Heros, qui font eux mêmes la cuiſine, & des Princeſſes, qui vont laver la leſſive. Il y a d'autres mœurs, qui ſont de tous les Siecles, comme l'honnêteté, & la civilité; & ces mœurs ne ſont point obſervées dans Homere, Qui peut entendre *Neſtor*, avec ſon (a) *éloquence emmiellée*, dire à Agamemnon & à Achille, qu'il avoit vû des gens, qui valoient mieux qu'eux; & à Agamemnon en particulier, qu'Achille eſt plus vaillant que lui? Qui peut ſuporter Achille, traitant Agamemnon *d'yvrogne*, d'*impudent*, l'appellant *Sac-à-vin*, & *viſage de chien*? Il n'eſt pas poſſible que des Rois & de grands Capitaines, ayent jamais été ſi brutaux, que d'en uſer ainſi.

Pour ce qui eſt des *Caracteres* qu'Homere

(a) *C'eſt l'Epithéte que lui donne Homere.* Il ſortoit, *dit-il*, de ſa bouche des paroles plus douces que le miel. *Iliad. a.*

mere donne à ſes Perſonnages, on avoüe qu'ils ſont pour la plûpart très-beaux & très-bien gardez dans tout l'Ouvrage. Cependant celui d'Achille, qui eſt le principal paroit mal entendu. Le Poëte le fait colére, inexorable, emporté, ſe moquant des loix, & croyant avoir droit de s'emparer de tout par la force des armes. Il n'étoit point néceſſaire de donner tant de mauvaiſes qualitez à ſon Heros. Pour le caractére d'*Ulyſſe* dans l'Odyſſée, *il* eſt ſi mal marqué, qu'on doute encore ſi le Poëte en veut faire un homme de bien ou un fripon.

On paſſe de là aux ſentimens & aux penſées, dont Homere a embelli ſes Ouvrages, & l'on n'oublie pas toutes les pauvretez, que bien des gens prétendent avoir trouvé dans ce Poëte, & qui fourniſſent à M. Perrault une abondante moiſſon, On y voit *Junon*, craignant que *Jupiter* ſon mari ne la bate, & le tonnerre, qui ſont effectivement les coups, qu'il lui donne. On y voit *Menelas* aſſez benêt, pour ſouhaiter ardemment de venger les douleurs & les gemiſſemens d'*Hélene* ſa femme, toute infidéle qu'elle eſt. On y trouve des comparaiſons de la derniere baſſeſſe, & elles ont ordinairement des queües inſuportables,

parce

parce qu'elles ne ſont rien du tout au ſujet : dans l'Odyſſée, Homere compare Ulyſſe, qui ſe tourne dans ſon lit, ſans pouvoir ſommeiller, à un boudin qui rôtit ſur le gril.

On prétend encore qu'Homere ne ſçavoit point auſſi bien les Arts, que ſes Défenſeurs le publient ; ce qu'on tâche d'établir par des exemples. Ce Poëte fait aporter en un endroit, à un Ouvrier, des enclumes, des marteaux, & des tenailles, pour dorer les cornes d'un bœuf ; marque qu'il ne ſavoit guéres comment l'on dore. Ailleurs il fait forger à Vulcain des liens auſſi menus que des toiles d'araignée, ſur une fort groſſe enclume. Il n'étoit pas meilleur Geographe, puis qu'il a mis ſous le Tropique une Iſle nommée *Syrie*, qui eſt dans la Mediterranée. M. Perrault ſe mocque en cèt endroit, de toutes les ſubtilitez, qu'on a inventées, pour excuſer cette bevuë.

Pour ce qui regarde le Stile d'Homere, & l'harmonie de ſes vers, on croit, que pour en pouvoir juger, il faudroit avoir plus de connoiſſance de la Langue grecque, qu'on n'en a, & en ſavoir la véritable prononciation, ce qu'on ne ſait point du tout. Mais quand l'harmonie des vers d'Ho-

mere seroit admirable, il ne lui étoit pas difficile de la faire telle, avec les licences qu'il s'est données, ses épithétes perpetuelles & si peu justes, & la bigarrure de toutes les Dialectes.

On examine ensuite *Virgile*, à peu près selon la même methode. On avoüe, qu'étant plus moderne qu'Homere, il est aussi plus parfait; quoique le génie d'Homere soit plus beau, plus vif, & plus vaste, que celui de Virgile. La Fable de l'*Eneïde* a quelque chose de grand, & de bien entendu; mais elle n'est pas achevée. Elle ne devoit point finir à la mort de *Turnus*; puis qu'*Enée* n'est point encore établi Roi des Latins, ce qui est le but de l'Eneïde. Le Caractere du Heros est assez mal imaginé. C'est un Prince pieux, pleureux, & timide; mais qui avec toute sa pieté ne laisse pas de tromper *Didon*. On ne pardonne pas à ce Poëte cette crainte, qui saisit son Héros dans toutes les occasions. Une tempête glace ses membres: la peur penetre jusques dans la moëlle de ses os, lors qu'il voit que les Dieux, qu'il a apportez de Troye, lui parlent durant la nuit.

Les sentimens & les penſées de l'Eneïde

neïde ſont preſque partout très-nobles & très-poëtiques ; ce qui n'empêche pas, que M. Perrault n'en cenſure pluſieurs. Il blame encore *Virgile* d'être obſcur & inexplicable en divers endroits ; après quoi il fait voir en peu de mots, que les Modernes ſont exems de tous ces défauts.

On examine après cela la Poëſie Lyrique, *Pindare* paroit le premier ſur la Scéne, & l'on n'oublie pas ſon obſcurité. On fait le même reproche à *Horace*, & l'on blâme de plus ſes parenthéſes, qui le jettent quelquefois tellement hors de ſon ſujet, qu'il n'y rentre plus. Ce partage aſſez fréquent d'un ſeul mot, dont une partie fait la fin d'un vers, & l'autre partie le commencement d'un ſuivant eſt un endroit ſur lequel M. le Chevalier raille fort agreablement.

On paſſe de là aux piéces de Theatre, & l'on n'a pas de peine de faire triompher les Modernes. On n'eſt point de l'opinion de M. (*a*) *Dacier* ſur l'utilité du Chœur : & le Chevalier, qui égaye toûjours la matiére, dit qu'il eſt perſuadé que les Poëtes

(*a*) Voyez ſa *Poëtique d'Ariſtote, ſes Tragedies de Sophocle, & cette Bibliotheque Tome XXIV. pag.* 257.

anciens n'avoient inventé le Chœur, que pour mettre en œuvre divers lieux communs qu'ils avoient dans leurs portefeuilles. Mais comment cela peut-il être, ſi le Chœur eſt la premiére & la plus ancienne partie du Poëme Dramatique, (*a*) comme le prétend le même M. Dacier.

M. Perrault parle après cela des anciens Poëtes Satiriques, dont il reléve auſſi les défauts, & cenſure en paſſant les Satiriques Modernes, qui ont nommé les perſonnes dans leurs Satires. Il parle auſſi de *l'Art poëtique* d'Horace, dont il cenſure la confuſion, & quelques préceptes, qui lui paroiſſent faux. Il n'oublie pas les faiſeurs d'Epigrammes, & d'autres petites piéces, en quoi il fait toûjours triompher les Modernes. Il tache auſſi de défendre les *Opera*, que quelques Auteurs ont blâmé, comme des Piéces hors de toutes les régles, & de toute vrai-ſemblance.

On a joint à la fin une Lettre de l'Auteur à M. *Menage*, au ſujet d'un endroit d'une Harangue de M. *Francius*, où ce Savant dit de groſſes injures à M. Perrault ; & une autre de l'Auteur à M. *Deſpreaux*, en lui envoyant

(*a*) *Voyez Biblioth. Univerſ. Tom. XXIV. pag.* 246.

voyant ſon Livre. Mais cette diſpute n'eſt pas achevée ; puis qu'il n'y a rien ſur la Navigation, l'Aſtronomie, &c. ſur quoi il ſera plus facile à l'Auteur de triompher, que ſur l'éloquence & la Poëſie.

V

RECUEIL *de divers* **DISCOURS** *prononcez par Meſsire M. A.* **ANSELME.** A Paris, chez George & Loüis Joſſe. Se trouve à Amſterdam chez Schelte, & à la Haye, chez Moetjens. in 12. pagg. 432.

CE qu'on a dit de l'Eloquence dans l'extrait précedent, nous a fait reſſouvenir de parler ici de ce Recueil. Comme il ne contient que des Piéces d'Eloquence, prononcées par M. l'Abbé *Anſelme*, qui paſſe pour fort éloquent, il eſt tout propre, pour être comparé avec quelques Pieces des Anciens, afin d'aider à juger le procès de M. *Perrault*, contre les Défenſeurs de l'Antiquité.

La plûpart des Pieces de ce Recueil avoient déja été imprimées ſé-

parément, & l'on y en a joint quelques autres, qui n'avoient point encore paru. Comme ce ſont preſque toutes des Oraiſons funébres, on n'y devroit pas chercher l'exacte verité. On ſait que ces piéces ſont ordinairement pleines de flaterie, & qu'on auroit mauvaiſe grace de découvrir les défauts de celui pour qui la Fête ſe fait. Mais l'Abbé Anſelme nous prévient contre cette penſée: en nous avertiſſant, que comme ces *Piéces ont* été prononcées à la face des Autels, & au milieu du S. Sacrifice, il n'a eu d'autre but en loüant les morts, que d'inſtruire le vivans, & leur inſpirer le mêpris des grandeurs humaines, à la vuë du Tombeau où elles s'aneantiſſent, & les exhorter à pleurer ſur eux mêmes, plûtôt que ſur les parens, & les amis, qu'ils ont perdus.

Ce Volume contient le Panegyrique de *S. Louis*; les Oraiſons funébres de la Princeſſe *de Rohan* Abbeſſe de *Malnoüe*; de la derniere Reine de France; & du Duc de *Montauſier*. Un Sermon de *la Cene*; un Diſcours prononcé à la cérémonie d'une Abjuration; & deux Lettres aux Dames *Ardier*, Religieuſes de la Viſitation à Blois, l'une ſur la mort de leur

Sœur

Sœur, & l'autre sur celle de leur Mere.

On ne croit pas qu'il soit nécessaire d'entrer dans un plus grand détail. On se contentera de remarquer deux endroits, de *l'Oraison funebre de la Reine*, qui ont paru considérables. Le premier est sur la passion qu'avoit cette Princesse pour la conversion des prétendus Hérétiques de son Royaume. *Nous pouvons bien loüer la Reine*, dit nôtre Auteur, *de ce qu'elle n'avoit pas moins d'horreur pour l'Héresie Protestante, que pour le Mahometisme. Si quelque chose lui pouvoit faire de la peine en France, c'étoit d'y voir les François unis par la soumission à leur Prince, divisez par le culte de leur Dieu. C'est pour cela, qu'on lui voyoit employer sans cesse par ses desirs & par ses conseils, les efforts que fait ce grand Roi, pour détruire un monstre si redoutable.* Les Protestans ont été assez partagez, sur les sentimens de cette Reine à leur égard : mais l'opinion de l'Abbé Anselme n'est pas celle de l'Auteur de l'*Esprit de M. Arnaud. Tome I.*

Le second endroit de cette Oraison qu'on veut remarquer n'est pas loin du précédent. L'Auteur dit, que la Reine ne pouvant pas fuir entiérement le Trône, où Dieu l'avoit appellée,

pellée, elle le fuyoit au moins autant qu'il étoit en ſon pouvoir. Il y a bien des gens qui ont crû, que ſi la Reine ne s'eſt jamais mêlée dans les affaires, c'eſt moins par amour pour la retraite, que parce que le Roi l'avoit priée de ne s'en point mêler. Depuis l'impreſſion de ce Recueil, l'Auteur a fait imprimer l'Oraiſon funebre du Comte de *Tirconnel*, mort en Irlande dans le Parti du Roi *Jaques*.

VI.

RECUEIL *des* **PIECES D'ELOQUENCE** *&* *de* **POESIE**, *qui ont remporté les Prix donnez par l'Academie Françoiſe en l'année* 1693. *Avec pluſieurs* **DISCOURS**, *qui ont été prononcez dans l'Academie, & pluſieurs* **PIECES** *de* **POESIE**, *qui ont été lûës en différentes occaſions.* A Paris, chez la Veuve de J. B. Coignard. 1693. in 12. pagg. 364.

C'Est encore ici un Livre tout propre pour entrer dans le procès de M. Perrault; puis qu'il n'eſt com-

compoſé que de Piéces d'Eloquence & de Poëſie, examinées par un Corps, qui paroit être le Juge naturel de ces ſortes de matiéres. Le nombre de ces Piéces eſt ſi grand, que bien loin de pouvoir parler de châcune en particulier, il ſeroit même ennuyant de les indiquer toutes. L'Ode de Mademoiſelle *Bernard*, qui a remporté le prix de la Poëſie eſt toute propre à prouver le bon goût de ſes Juges, & celle qui la ſuit & qui a diſputé ce prix, ne ſemble être placée dans cèt endroit, que pour confirmer leur jugement. Voici comment finit l'Ode de Mlle. Bernard. Après avoir dit, que les vertus ne font pas un long ſéjour ſur la terre, elle ajoute,

Mais celle qui chez nous fait le moins de ſéjour,
C'eſt l'aimable Vertu, qui fuit l'éclat du jour,
Qui ſe dérobe aux yeux, qui rougit de ſes charmes;
Jamais elle n'avoit accompagné les armes;
Les Heros pour la gloire ont toûjours combattu:
Ils aiment la loüange, & Loüis la vertu.

Il y a entr'autres dans ce Recueil diverſes Piéces de M. Perrault, qui ſont aſſez curieuſes : comme, par exemple, ſon Poëme ſur *la Creation du Monde*, & ſon Epître à M. de *Roſieres*, ſur la *Chaſſe*, où il en décrit d'une maniére fort plaiſante & les agrémens & les desagrémens. On y voit auſſi la Traduction en vers François du Dialogue d'*Hector* & d'*Andromaque*, tiré du Sixiéme Livre de l'*Iliade d'Homere*. L'Auteur a cru la devoir faire, pour montrer, que s'il a relevé les fautes de ce Poëte, ce n'eſt pas qu'il n'en reconnoiſſe le mérite, & qu'il n'ait aſſez de goût, pour s'apercevoir des bons endroits. Ce fut ce qu'il déclara à l'Academie Françoiſe, quand il y lut cette Traduction.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1693.

NOVEMBRE.

VII.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, *par Mr.* FLEURY *Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, Sous-précepteur de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & de Monſeigneur le Duc d'Anjou. Tome III. depuis l'an 313. juſques à l'an 361.* A Paris, chez Pierre Aubouyn, &c. 1693. in 4. pagg. 646. & rimprimé à Bruxelles in 12.

I. M. *Leury*, qui n'avoit point mis de Préface au devant des deux premiers Volumes de ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, en a mis une aſſez longue au devant de ce troiſiéme. Il y rend compte de la méthode, qu'il a ſuivie dans tout ſon Ouvrage : mais comme cette méthode paroit aſſez, par les Extraits qu'on a (*a*) *donnez* des deux premiers Volumes; on s'arrêtera peu ſur cette Préface. L'Auteur raporte une partie des remarques, qu'on a déja faites ſur la conduite, qu'il a tenuë. Il avoüe même ce qu'on a dit, que ce n'eſt pas pour les Savans qu'il a écrit : parce *qu'ils apprendront mieux l'Hiſtoire Eccléſiaſtique dans les Auteurs originaux.* Il donne d'aſſez bonnes régles ſur le choix des Auteurs dans leſquels on doit puiſer l'Hiſtoire. Il fait voir, qu'il ne ſuffit pas qu'un Hiſtorien ſoit contemporain, pour l'en croire ſur ſa parole; mais qu'il faut encore être perſuadé de ſa bonne foi. M. Fleury pouvoit ajouter, que cela même ne ſuffit

(*a*) *Voyez Bibliothéq. Univerſ. Tom. XXII. pag.* 105 *&. Tom. XXIV. pag.* 305.

ſuffit point : puis qu'on doit de plus être aſſuré de ſon eſprit & de ſon jugement, pour avoir ſû diſcerner le vrai du faux, les apparences de la verité : ſurtout dans une Hiſtoire, où il s'agit ſouvent de miracles, d'inſpirations, & de ſonges divins, ſujets ſur leſquels on a tant accoûtumé de tromper & de ſe laiſſer tromper. Croit-on que tous les Chrêtiens, qui ont dit avoir eu des ſonges ou des inſpirations divines ne ſe ſoient point ſeduits eux-mêmes, par pure ſimplicité, & qu'ils n'ayent point enſuite ſeduit les autres ? La maniere de vivre de tant de *Solitaires* dont nous parle M. Fleury a quelque choſe de ſi bizarre, qu'il faut être plus que charitable, pour s'imaginer, qu'ils ayent eu l'eſprit bien raſſis. Leur affreuſe ſolitude, leurs jeûnes & leurs veilles extraordinaires, étoient tout propres à leur troubler l'imagination, & à les perſuader enſuite d'avoir vû ou ouï cent choſes, qui ne furent jamais.

Si l'Auteur avoit fait une ſérieuſe reflexion ſur tout cela, peut-être auroit-il moins rempli ſon Livre de miracles fort douteux, & de viſions très-ſuſpectes. Il ne nous auroit pas dit avec tant de confiance, par exemple, *S. Cyprien doit être cru quand*

il raporte les révélations, que lui ou d'autres perſonnes de ſon tems avoient eües. S. Cyprien peut avoir été de très-bonne foi, & s'être néanmoins trompé à l'égard & des autres, & de lui-même.

M. Fleury prétend néanmoins avoir gardé un juſte milieu entre la trop grande crédulité & la critique trop exacte. Il nous aprend même, qu'il y a eu des gens qui ſe ſont plaints, qu'il n'avoit pas raporté aſſez d'*Actes* de Martyrs, & d'autres choſes de cette nature. Il faut que ces gens ſoient bien difficiles à contenter. L'Auteur avoit, ce ſemble, bien plus de ſujet de craindre, qu'on ne trouvât trop de ces ſortes de choſes dans ſon Livre. Il nous avertit, au reſte, qu'il ne donnera plus de ſi longs extraits de tant de Livres des Auteurs Eccléſiaſtiques; parce que l'autorité des Auteurs des ſiécles ſuivans eſt moins grande, & que la Réligion Chrêtienne étant une fois expliquée, il n'eſt plus néceſſaire d'y revenir.

Ce Volume contient l'Hiſtoire de l'Egliſe, depuis que la paix lui fut donnée par *Conſtantin*, juſqu'au commencement de l'Empire de *Julien*, c'eſt-à-dire, depuis l'an 313. juſques à l'an 361. On y voit, que dès que les

les Chrêtiens furent délivrez de la perſécution, ils commencerent à ſe déchirer & à ſe perſécuter cruellement les uns les autres. On y trouve les troubles des *Donatiſtes* & les diſputes des *Ariens* dans toute leur étenduë : on y voit l'inconſtance de ces derniers, dans ce nombre prodigieux de *Formules de Foi* toutes differentes, qu'ils publiérent dans un tems aſſez court, les perſécutions qu'ils ſouffrirent, & celles qu'ils firent ſoufrir aux autres: leurs ſubtilitez & leurs chicaneries : & une preuve évidente de ce que dit quelque part le P. (*a*) *Simon* ; que *les Greces ont toûjours été de grands diſputeurs* ; que *c'eſt ce qui fait, que la plûpart des Héréſies ſont nées parmi eux*; que *le plus ſouvent leurs diſputes n'étoient, que des diſputes de mots, & de pures équivoques ; d'où ils tiroient enſuite des conſéquences à leur maniere, & en venoient enfin aux injures.* Voilà, une idée génerale du troiſiéme Volume de M. *Fleury*. On fera quelques remarques détachées, ſans s'engager à ſuivre l'Auteur pié-à-pié.

II. Le Livre X qui eſt le premier de ce Volume, eſt principalement em-

(*a*) *Dans ſon Hiſtoire Crit. de la Créance & des Coûtumes des Nations du Levant.*

employé à faire l'Hiſtoire des *Donatiſtes*, & des Conciles tenus à leur occaſion. On y voit auſſi les commencemens de l'Arianiſme, juſques au Concile tenu à Alexandrie par *Oſius*, où *Arius* & ſa doctrine furent condamnez.

1. En parlant des ſoins, que les Eccléſiaſtiques prenoient des Peuples qui leur etoient ſoûmis, l'Auteur n'oublie pas de remarquer, qu'ils les occupoient du chant des *Pſeaumes*, & de *la lecture des Saintes Ecritures*; ce qui fait voir qu'on ne croyoit pas alors, que cette lecture fût dangereuſe.

2. L'Auteur nous fait peu après la deſcription de l'*Egliſe de Tyr*, qui eſt remarquable, parce que c'eſt la premiere deſcription d'une Egliſe Chrêtienne marquée dans l'Hiſtoire, & que les autres, qu'on bâtit alors en grand nombre, étoient faites à peu près de même. Une enceinte de murailles enfermoit tout le lieu ſaint, dont l'entrée étoit un grand portail tourné à l'Orient. On entroit d'abord dans une grande Cour quarrée, environnée de quatre galeries ſoûtenuës de colomnes; & entre les colomnes étoit un treillis de bois, en ſorte que les galeries étoient fermées, mais à jour.

jour. Là s'arrêtoient ceux qui avoient encore beſoin des premiéres inſtructions. Au milieu de la Cour il y avoit des fontaines, qui donnoient de l'eau en abondance, afin qu'on ſe pût laver avant que d'entrer. Après la Cour on trouvoit le Portail de l'Egliſe ouvert auſſi à l'Orient par trois portes, dont celle du milieu étoit beaucoup plus haute & plus large, que les deux autres. Par cette principale porte on entroit dans la nef ou le corps de la Baſilique, & par les autres dans les bas côtez ou galeries, qui l'accompagnoient de part & d'autre, & au deſſus deſquelles étoient des fenêtres fermées ſeulement de treillis de bois avec divers ornemens. La Baſilique étoit grande & élevée. Le dedans étoit bien éclairé, & brilloit de tous côtez, orné des matiéres les plus précieuſes, & des ouvrages les plus exquis. Elle étoit couverte de cédre, que le voiſinage du Liban fourniſſoit en abondance. Au fonds on voyoit des ſiéges fort élevez pour les Prêtres, & pour l'Evêque au milieu d'eux. Ces ſiéges étoient diſpoſez en demi cercle, qui enfermoit l'Autel par derriere (car il n'y en avoit qu'un ſeul) en ſorte que l'Evêque dans les priéres regardoit le peuple

peuple en face, & étoit tourné vers l'Orient. Le Sanctuaire étoit fermé au peuple par une balustrade ou treillis de bois orné de sculpture, & tout le reste de la Basilique étoit rempli de bancs rangez avec ordre. Des deux côtez en dehors étoient de grandes salles & d'autres pieces destinées pour les Catéchumènes, comme le baptistére, & les lieux où on les instruisoit. On peut aussi compter entre ces piéces la diaconie, la sacristie, la Salle d'audience, &c. Ces piéces avoient des portes de communication, pour entrer dans la Basilique par les bas côtez. L'Eglise ainsi accompagnée étoit enfermée d'une muraille, pour le séparer de tous les lieux profanes.

Eusebe de Césarée, qui fit la dédicace de cette Eglise, marque dans son discours, comme une merveille, qu'on n'avoit point encore vuë, que les Empereurs même connoissoient le vrai Dieu, témoignage assez fort contre le Christianisme de l'Empereur *Philippe*.

3. M. Fleury décrit fort au long la vie des Solitaires, qui commencerent à se rendre célébres, sous l'Empire de Constantin. Il marque, comme autant de merveilles, la bizarrerie de

la

la conduite de ces gens-là, s'il eſt vrai, qu'elle ait été telle que leurs Hiſtoriens l'ont décrite, ce dont il y a lieu de douter. L'Auteur nous apprend, par exemple, qu'une des pénitences de S. *Pacôme* étoit de manger quelquefois ſans boire, & de boire quelquefois ſans manger; aparemment pour imiter tour-à-tour le bœuf & la grenoüille; car, pour *Jeſus-Chriſt* & ſes Apôtres, on ne croit pas qu'ils ayent jamais rien fait de tel. Le même S. Pacôme ſe ſervoit des crocodiles, comme de monture, quand il vouloit paſſer le Nil. Le bienheureux S. *Hilarion*, étoit ſi abſtinent, qu'il ne mangeoit que quinze figues par jour, lors que le ſoleil étoit couché.

L'Auteur n'oublie pas ailleurs l'admirable diſpute ſurvenuë entre S. *Paul l'hermite* & S. *Antoine*. Ce dernier étant allé viſiter Paul; un Corbeau, qui lui portoit tous les jours la moitié d'un pain, eut la précaution d'en apporter un tout entier ce jour-là. Ayant fait la priére, nos bienheureux s'aſſirent ſur le bord d'une fontaine. Pour ſçavoir qui romproit le pain, (a) *la diſpute penſa durer juſques au*

(a) *Ce ſont les termes de nôtre Auteur. On ne ſait s'il parle ſerieuſement, ou s'il veut railler.*

au ſoir. Paul, pour s'en excuſer, alleguoit l'hoſpitalité, & Antoine l'âge, car Paul étoit ſon aîné. Enfin, ils convinrent que chacun tireroit le pain de ſon côté. On ne nous aprend point s'ils prirent bien leurs meſures, afin que les portions fuſſent égales; mais cela s'en va ſans dire.

4. Pour paſſer à des choſes plus ſérieuſes, on dira un mot des canons du Concile d'Arles tenu en 314. à l'occaſion des Donatiſtes. *Il y en a un* qui porte, que ceux qui quittent les armes pendant la paix de l'Egliſe, ſeront retranchez de la Communion. C'eſt parce, dit l'Auteur, que ſous les Empereurs Chrêtiens, les fidéles n'avoient plus raiſon de craindre la profeſſion des armes, comme ils faiſoient auparavant à cauſe du péril de l'Idolatrie. Un autre ordonne de rebâtiſer les Héretiques, qui ne répondront pas ſelon la foi de la Trinité. Il y en a un qui exhorte les maris, dont les femmes ont été convaincuës d'adultére, de n'en point prendre d'autres durant que celle-là eſt en vie.

5. Pendant que les Evêques s'employoient à régler la diſcipline de l'Egliſe, Conſtantin de ſon côté faiſoit diverſes loix pour le bien de la Réligion. Le Chriſtianiſme porte naturelle-

rellement à abolir la diſtinction de franc & d'eſclave, ſi contraire à la charité qu'il preſcrit; mais pour produire cèt effet, il faloit qu'il fut apuyé de la loi des Princes Chrêtiens. Conſtantin, qui n'oſa, peut-être, pas abolir entiérement cèt uſage, penſa à faciliter les moyens d'afranchir les eſclaves. Il fit une loi en 316. qui porte, que l'on avoit déja ordonné longtems auparavant, que les Maîtres puſſent mettre leurs Eſclaves en liberté dans l'Egliſe Catholique, pourvû qu'ils le fiſſent en préſence des peuples & des Evêques, & qu'il y en eût un écrit, quel qu'il fût. C'eſt pourquoi il permet aux Evêques d'afranchir, comme ils voudront, pourvû qu'il y aît une preuve certaine de leur volonté.

Une ſeconde loi de l'an 321. étend ce privilége à tous les Clercs, & veut que leurs Afranchis joüiſſent de la liberté entiére, de quelque maniére, qu'ils l'ayent reçuë; au lieu que les Laïques ne pouvoient la donner, que dans l'aſſemblée de l'Egliſe, & en préſence de l'Evêque.

L'Empereur ordonna la même année la célébration du jour du Soleil; c'eſt-à dire, du Dimanche; en ſorte que tous les Juges & les peuples des villes obſervaſſent le repos; mais il per-

permit le travail de la campagne, pour ne pas manquer l'occaſion de le faire utilement.

Il abolit le ſuplice de la croix, uſité chez les Romains. Il augmenta extrémement le pouvoir du Clergé, en permettant aux parties de décliner la juriſdiction des Magiſtrats ſéculiers, pour s'en raporter au jugement des Evêques, donnant autorité à leurs ſentences, comme ſi elles éroient émanées de lui-même, & ordonnant aux Magiſtrats & aux Officiers de les mettre en exécution.

Il fit un Edit adreſſé aux Provinces d'Orient, pour exhorter tous ſes Sujets à quitter l'Idolatrie, & à embraſſer la vraye Réligion. Mais il déclare, qu'il ne veut contraindre perſonne; il laiſſe une entiére liberté de conſcience, & défend aux particuliers de s'inquiéter les uns les autres, pour la diverſité de leurs ſentimens; n'aprouvant pas ceux, qui diſoient déja, qu'il faloit abattre les Temples des Payens; aparemment parce qu'on ne pouvoit pas le faire encore avec ſureté; car dans la ſuite il y eut bien des Ordonnances pour cela.

Il fit lui-même abattre le Temple d'*Apollon Pythien*, qui étoit en Cilicie, & où il y avoit un fameux Oracle.

racle. *Conſtantius* ſon fils défendit depuis les Sacrifices en 341, & *Conſtans* ſon frére ordonna l'année ſuivante dans une Loi adreſſée au Prefet de Rome, que les Temples qui ſeront hors de la Ville demeureront en leur entier à cauſe des ſpectacles, qui en avoient tiré leur origine, & dont il ne veut pas priver le peuple; mais il ordonne du reſte, que toute ſuperſtition ſoit abolie. Une autre loi de 342. ordonne, que les Temples ſeront fermez partout, ſans qu'il ſoit permis à perſonne d'en aprocher; & défend les Sacrifices ſous peine de la vie, & de confiſcation des biens; menaçant les Gouverneurs des Provinces de la même peine, s'ils négligent de punir ces crimes.

Le même Empereur fit ôter du lieu où le Senat s'aſſembloit un Autel de la Victoire, où les Payens avoient accoûtumé de prêter ſerment. Il défendit par une autre loi de conſulter les aruſpices, les Mathématiciens, c'eſt-à-dire, les Aſtrologues, les Augures, les devins, les magiciens, & les enchanteurs. Il y eut encore une autre loi publiée en 357. contre les magiciens, particuliérement contre ceux qui troubloient les élemens, attaquoient la vie des hommes, & prétendoient faire revenir

nir les ames des morts. On a cru devoir ramaſſer toutes ces loix contre les Payens, pour faire voir par quels degrez on travailla à l'abolition du Paganiſme, dès que les Chrêtiens ſe virent les maîtres. Mais, ſi l'on veut être inſtruit plus à fonds ſur ce ſujet, il faut conſulter le Livre de *Jaques Godefroy* imprimé en 1616. *in* 4. & qui a pour tître, *De Statu Pagatorum ſub Chriſtianis Imperatoribus.*

III. Le Livre XI. de l'*Hiſtoire* de M. Fleury eſt preſque tout employé à décrire ce qui ſe paſſa au Concile de Nicée. On y voit auſſi le commencement des perſécutions ſuſcitées à *S. Athanaſe* par les Ariens, & l'Hiſtoire de quelques autres Conciles tenus au ſujet de l'Arianiſme. Comme on a parlé de tout cela fort au long en divers endroits de cette (*a*) *Bibliothéque*, & qu'il n'y a rien ici de particulier, on s'y arrêtera fort peu.

1. On remarquera ſeulement à l'occaſion du Canon du Concile de Nicée, qui défend de recevoir dans le Clergé ceux qui ſe mutilent eux-mêmes, que ce Canon fut fait à l'occaſion de certains hérétiques nommez Va-

(*a*) *Voyez Tom. VIII. pag.* 335. *&c. Tom. X. pag.* 379. *&c. Tom. XIX. pag.* 417. *&c. Tom. XXII. pag.* 290. *&c.*

Valeſiens, qui étoient tous Eunuques, & ne permettoient à leurs Diſciples de manger rien, qui eût vie, juſques à ce qu'ils fuſſent au même état ; après quoi ils leur permettoient tout, comme étant en ſureté contre les tentations. Ils ne mutiloient pas ſeulement leurs diſciples, mais auſſi leurs hôtes, & ſouvent malgré qu'ils en euſſent. Il y en avoit au delà du Jordain à l'entrée de l'Arabie.

2. Conſtantin, qui avoit fait des loix contre les Payens, en fit auſſi contre les Hérétiques, & nommément contre les Novatiens, les Valentiniens, les Marcionites, &c. Il leur défendit de s'aſſembler pour l'exercice de leur Réligion, ni dans les lieux publics dont ils étoient en poſſeſſion, ni même dans leurs maiſons particuliéres, ordonnant que les lieux d'aſſemblée leur ſeroient ôtez, & donnez aux Catholiques, ou adjugez au Public. Il ordonna auſſi la recherche de leurs livres, & par là on découvrit, que pluſieurs s'appliquoient à des maléfices.

3. Les Juifs ne furent pas non plus en repos ſous le régne de Conſtantin. Ce Prince leur défendit de circoncir les eſclaves, qu'ils auroient achetez, de quelque Secte qu'ils fuſſent, ſous

peine de leur faire perdre l'eſclave, en lui donnant la liberté. Il leur défendit auſſi d'inquieter ceux d'entr'eux qui ſe feroient Chrêtiens.

M. Fleuri, au reſte, eſt pour le bâtême de Conſtantin à Nicomedie par *Euſébe* Evêque du lieu, & ne dit rien du prétendu bâtême de Rome ; bien qu'il parle du baptiſtére, que cèt Empereur y fit faire. Il ajoute, qu'on doit croire, que le bâtême a effacé toutes les taches de ſa vie : mais qu'on y en trouve de grandes, depuis même qu'il eût vû la croix miraculeuſe, & qu'il ſe fut déclaré pour la Religion Chrêtienne. Pour ce qui regarde ſes bonnes & ſes mauvaiſes qualités : il dit qu'on ne ſe trompera point en croyant de ce Prince le mal qu'en dit Euſebe, & le bien qu'en dit Zoſime ; mais le fondement de cette régle n'eſt pas toûjours aſſuré. Un Hiſtorien qui affecte de loüer, peut bien donner à ſon Heros quelques legeres défauts qu'il n'a pas, ſoit pour cacher les véritables, ſoit pour paroître ſincere ; & un Auteur qui a pris à tache de dire du mal d'un Prince, peut par des principes à peu près ſemblables, lui attribuer de certaines bonnes qualités qu'il n'aura pas eües. Mais auſſi, qu'y a-t-il de certain dans l'Hiſtoire, que

que les faits les plus groſſiers & les plus publics ? Ce n'eſt pas du moins dans le bien ou dans le mal, que les Hiſtoriens diſent des perſonnes dont ils parlent, qu'il faut s'imaginer de trouver une exacte vérité.

4. On remarquera au ſujet de S. Athanaſe, que les Ariens l'ayant accuſé d'avoir fait couper la main d'un nommé *Arſene*, qu'ils avoient fait cacher auparavant, & produiſant pour cet effet une main ſéche au Concile de Tyr, qu'ils diſoient être la main d'Arſene; Athanaſe, qui avoit eu le moyen de le découvrir, le preſenta en plein Concile avec ſes deux mains. Les Ariens ſe voyant confondus par une preuve ſi inconteſtable, publierent qu'il étoit Magicien, & qu'il ſavoit tromper les yeux par des preſtiges. C'eſt, ſelon nôtre Auteur, ce qui a fait dire à (*a*) *Ammian Marcellin*, que S. Athanaſe paſſoit pour devin & très-ſavant dans les augures. Mais M. *Valois* croit que c'eſt parce qu'il avoit prédit quelquefois l'avenir; on peut conſulter ſa note ſur cet endroit d'Ammian.

IV. ON continuë dans le Livre XII. l'hiſtoire des Ariens & des demi-

(*a*) *Lib. XV. cap* 7.

mi-Ariens, & des Conciles qui ſe ſont tenus à cette occaſion.

1. On a fort diſputé ſur les veritables ſentimens d'*Euſebe* de Céſarée à l'égard de l'Arianiſme. M. *Couſin* le juſtifie dans la Préface qu'il a miſe au devant de la traduction de ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique. Ce qu'il dit dans ſon Ouvrage contre *Marcel*, écrit avant le Concile de Nicée, paroit aſſez orthodoxe à M. Fleury. *Il eſt dangereux*, dit cèt Ancien, *de dire ſimplement que le Fils a été tiré du néant, comme les autres productions, car autre eſt la génération du Fils, autre la création faite par le Fils.* Mais en écrivant à l'Evêque *Euphration*, il n'avoit pas craint de dire nettement, que le Chriſt n'eſt pas vrai Dieu, & dans ce même Ouvrage contre Marcel, on trouve des expreſſions fâcheuſes. M. Fleury croit qu'on peut expliquer favorablement la plûpart des expreſſions d'Euſebe : ſi l'on conſidere que de ſon tems, quoi que la doctrine de l'Egliſe fût certaine, (*a*) *ſon langage ſur ce myſtere ſi ſublime n'étoit pas encore formé.* C'eſt pour cette raiſon, que Marcel d'Ancyre reprochoit à *Aſterius* de mettre deux perſonnes dans ſa Trinité, parce que le mot

(*a*) *Pag.* 272.

mot grec προσωπον, qui ſignifie *perſonne*, n'étoit pas encore reçu en cette matiere. Cèt endroit de nôtre Auteur eſt remarquable ; parce que M. *de Meaux* s'eſt fort récrié contre un celébre Theologien Réformé, qui aparemment n'a voulu dire que la même choſe, quand il a avance que la doctrine de la Trinité étoit encore informe dans ces tems là, ce qui, au ſens que lui donne M. Fleury ; doit paſſer pour inconteſtable, maigré les criéries de Mr. de Meaux.

2. L'Auteur parle dans ce Livre des perſécutions ſoufertes par les Chrêtiens de la Perſe ſous le régne de Sapor. Les ſœurs de S. *Simon* ſoufrirent alors le martyre. La Reine de Perſe étant tombée malade, les Juifs accuſérent ces deux Saintes de l'avoir empoiſonnée, pour vanger la mort de leur frére, qui avoit auſſi été martyriſé. Elles furent priſes. Les Mages déclarerent que la Reine ne pouvoit guérir, ſi elle ne paſſoit au milieu des corps de ces Saintes coupez en deux : elles furent donc coupées par le milieu avec des ſcies ; on pendit les moitiez de leur corps à de grandes piéces de bois miſes de châque côté de la ruë, & la Reine paſſa au milieu, ſuivie d'une multitude innombrable de peuple.

M. Fleuri remarque ſur ce ſujet, que c'étoit une ancienne coûtume en Orient, pratiquée dans les alliances & approuvée dans l'Ecriture, de couper des victimes en deux, pour paſſer au travers. Les Macédoniens prétendoient auſſi purifier leur Armée en la faiſant paſſer entre les moitiez d'une chienne coupée en deux.

V. Le Livre XIII. eſt encore employé à décrire la ſuite de la *perſécution* Arienne, & de celle *qu'on* fit ſoufrir à S. Athanaſe en particulier; On y voit, qu'enfin la plûpart des Evêques Orthodoxes, laſſez par les ſoufrances qu'on leur faiſoit endurer, ſouſcrivirent aux formules qui leur furent préſentées par les Ariens, ſans en excepter le célébre *Oſius* & le Pape *Liberius*, qui avoient été juſques là comme les Chefs du parti Orthodoxe. Liberius renonça même à la communion d'Athanaſe. Mais Oſius ne voulut pas le faire, & ſe contenta de ſouſcrire la Formule dreſſée par les Ariens, qui lui fut préſentée. Il eſt vrai qu'on dit qu'il ſe releva avant ſa mort, & proteſta par une maniére de Teſtament contre la violence. On voit dans le même Livre l'Hiſtoire de l'Hérétique Photin, & celle des Novatiens.

1. On

1. On nous aprend que l'Empereur Constantius, marchant contre *Magnence*, exhorta à recevoir le bâtême, tous ceux de ses Soldats, qui ne l'avoient pas encore reçu, & déclara à tous ceux qui ne seroient pas bâtisez, qu'ils n'avoient qu'à quitter le service & se retirer chez eux. Cependant l'Empereur lui-même n'étoit point encore bâtizé. L'Auteur croit que, peut-être, on donna le nom de *Payens* à ceux qui quitterent alors le service, plûtôt, que de se faire Chrétiens; parce que *paganus* en Latin signifie celui qui ne portoit pas les armes, & étoit opposé à *miles*; & de là ce mot peut s'être étendu sur tous les Infideles en général. M. Fleury croit aussi que ce mot pourroit bien venir de *pagus*; parce que les Paisans furent les derniers, qui s'opiniâtrérent à conserver l'Idolatrie. Le P. *Lupus* a cru, que le mot de Payen fut donné, aux Idolatres, parce que l'Empereur *Constant* ayant fait démolir les Temples des Villes, on ne leur laissa que ceux des Vilages: ce qui semble se raporter à la Loi de cet Empereur alleguée ci-dessus. M. Ludolf néanmoins rejette cette étymologie, soûtenant qu'on ne sauroit prouver, que les Payens ayant été chassez des

Villes, il leur ait été permis d'avoir des Temples à la campagne. Voici ſa penſée ſur l'origine du mot de *Payen*. (a) Les Juifs apellent un vilage כופר *Kefar*, & un payen, *Ethnicum*, כופר, *cofer*. Les Chrêtiens qui leur entendoient dire, qu'un vilage s'apelloit כפר, & un payſan איש כפר *homme de vilage*, rendirent le mot de כופר, un Payen, *Paganus*, comme s'il fut venu de כפר, qui ſignifie un vilage: au lieu qu'il vient du *verbe* כָּפַר, qui ſignifie *renier*, *renoncer*, & qu'il faloit traduire un *infidéle*.

2. Pour revenir à M. Fleury, comme il cherche partout des argumens pour apuyer les opinions de ſon Egliſe, il n'oublie pas de remarquer, au ſujet de S. Athanaſe, le témoignage d'Ammian Marcellin, pour l'autorité du Siége de Rome; d'autant plus fort, à ſon avis, qu'il eſt tiré d'un Auteur Payen, c'eſt-à-dire, d'un Auteur desintereſſé; mais qui, peut-être, par la même raiſon n'étoit pas trop bien inſtruit des ſentimens des Chrêtiens. Quoi qu'il en ſoit, M. Fleury remarque après cet Auteur, que

(a) *Dans ſon Comment. ſur ſon Hiſt. Ethiop. pag.* 290.

que (*b*) Conſtant fit tout ce qu'il put pour obliger le Pape Liberius, à ſouſcrire la condamnation d'Athanaſe, ſouhaitant qu'elle fut confirmée par l'autorité, *qui réſide principalement dans les Evêques de Rome.*

3. En parlant des commencemens de S. Baſile, & des études qu'il alloit faire à Athénes, on nous aprend en peu de mots, comment les Etudians de cette Ville en uſoient envers les nouveaux venus. Ces jeunes gens, qui étoient paſſionnez, châcun pour leurs Sophiſtes, alloient attendre ſur le chemin, au port, & juſques dans les lieux deſerts, ceux qui venoient dans la Ville pour étudier; ſe répandant pour cèt effet dans toute la Grece, & faiſant même entrer les peuples dans leurs factions.

Après avoir conduit le nouveau venu chez eux ou chez quelcun de leurs amis, ils l'expoſoient à une diſpute publique, où il étoit permis à qui vouloit de l'attaquer. Cèt exercice

(*b*) *Voici les paroles d'Ammian qui ne paroiſſent pas trop claires, outre qu'il y a une différente leçon.* „ Id enim ille, Athanaſio ſem„per infeſtus, licèt ſciret impletum, ta„men actuoritate quoque, quâ potiores æ„ternæ urbis Epiſcopi, firmari, deſiderio „nitebatur ardenti.

faiſoit plus de peur, que de mal, & ſervoit ſeulement à rendre le nouveau venu plus traitable & moins préſomtueux. Ils le conduiſoient enſuite aux bains en cérémonie, marchant devant lui deux-à-deux. Quand ils étoient proche, ils commençoient à crier & à ſauter, comme des furieux, feignant de vouloir l'empêcher de paſſer outre. Ils frapoient à la porte, & faiſoient grand bruit, pour l'épouvanter; puis ils le laiſſoient entrer, & dès lors il étoit initié, & on lui faiſoit part de tous les honneurs des autres Etudians.

4. On ne doit pas oublier, que S. Athanaſe perſécuté violemment, & pouſſé à bout par Conſtantius, ne garda plus de meſures avec ce Prince, quoi que ſon ſouverain: & à voir la maniére dont il le traite, on admire pour le moins autant la patience du perſécuteur, qu'on avoit admiré celle du perſécuté. Dans ſa Lettre aux Solitaires, il parle de la cruauté de Conſtantius, exaggére ſes crimes, & lui donne ſans détour le nom d'*Antechriſt*. Il fait voir dans la même Lettre, que l'Egliſe ne contraint point, & ne force perſonne, & tient précifément le même langage, qu'ont preſque toûjours tenu les plus foibles, qui

qui eſt celui de la tolérance ; mais dont ils ſe ſont rarement ſouvenus, lors qu'ils ſont devenus les plus forts.

Pour n'en faire pas à deux fois, nous raporterons ici la maniere dont quelques autres Péres Orthodoxes ont traité le même Empereur, bien que l'Auteur n'en parle que dans le Livre ſuivant. S. Hilaire Evêque de Poitiers fut un de ceux qui écrivirent violemment contre ce Prince ; mais on croit qu'il ne publia ſon écrit, qu'après la mort de l'Empereur. Il lui donne les noms d'Antechriſt & de *Tiran*.

Lucefer autre Auteur de ce tems-là, traite encore ce Prince plus indignement. Il l'appelle un loup raviſſant : il dit que ſon Pére eſt un démon. Il fait voir qu'on ne doit lui obéir, que dans les choſes raiſonnables, & non pas pour condamner un innocent. S. Athanaſe ayant oüi parler de ces Ecrits de Lucifer, lui écrivit de ſa retraite, pour le congratuler de ſa fermeté ; & lui demanda une copie de ſes Ouvrages. Il lui dit qu'il eſt l'*Elie* de ſon tems, & que c'eſt le S. Eſprit qui parle en lui. Il traduiſit même ſes Ecrits en Grec, pour faire voir qu'il les aprouvoit. L'Empereur, pour tant d'injures, ſe contenta d'exiler Lucifer

fer. Que diront à ces exemples ceux qui ont tant fait de bruit, pour quelques plaintes modestes que des Reformez ont poussées dans le feu de la persécution ? Il n'est pas trop difficile de le deviner. C'est que ces S. Péres avoient raison, parce qu'ils défendoient la Verité ; & que les Réformez ont tort, parce qu'ils soûtiennent le Parti de l'Hérésie. Cette raison est admirable. Le mal est, qu'on s'en sert dans tous les partis, & que jusques au jour du jugement, on ne décidera point, qui sont ceux dans la bouche desquels elle est veritable.

VI. On parle encore dans le Livre XIV. qui est le dernier de ce Volume, des Suites des disputes Ariennes. On y voit aussi les commencemens de l'hérésie de *Macedonius*, qui nioit la Divinité du S. Esprit ; la retraite de S. Basile, & sa vie dans le désert, la mort de Constantius, & l'élevation de Julien l'Apostat sur le Thrône.

1. L'Auteur donne un abrégé de la fameuse lettre de S. Basile à *S. Gregoire*, où il établit les régles de la vie monastique. Il y en a une pour régler l'extérieur des Moines, qui paroit directement opposée à celle de Jesus-Christ

Chriſt dans (*a*) l'Evangile, *quand vous jeunerez ne ſoyez point triſtes, comme les hypocrites, qui affectent d'avoir un viſage pâle & défiguré : mais parfumez vôtre tête, & lavez vôtre viſage.* S. Baſile veut donc, que *l'humilité du Solitaire paroiſſe dans tout ſon extérieur ; qu'il ait l'œil triſte & baiſſé vers la terre, la tête mal peignée, l'habit ſale, & négligé.*

2. Il paroit, par les railleries des Péres Orthodoxes du Concile de Rimini contre les Ariens, qui avoient datté une formule de foi, qu'ils leur préſenterent ; que c'étoit la coûtume de datter les Actes des Conciles, & les réglemens pour les affaires ſujettes au changement, mais non pas les Confeſſions de foi ; parce que dans ces Confeſſions on ne faiſoit que déclarer ce qu'on avoit toûjours cru, ſans rien déterminer de nouveau. Cette formalité ſembloit alors ſi eſſentielle, que les Orthodoxes triomphent des Ariens ſur cette datte, & en tirent une conſéquence dans les formes, pour la nouveauté de leur ſentiment, comme s'il n'étoit que du jour de la datte de leur formule. Athanaſe ne manque pas non plus de la relever ; *pour montrer*, dit-il, *à tous les gens ſages, que leur*

(*a*) *Matth. VI.* 16. 17.

foi n'a pas commencé plûtôt que maintenant sous Constantius. Mais les railleries des Evêques Orthodoxes du Concile de Rimini, n'empêcherent pas, qu'ils n'euſſent la lâcheté, avant que de ſe ſéparer, de conſentir, preſque tous, à ce que déſiroient les Ariens.

3. On ſe moque de *Mahomet*, de ce que pour prouver que Jeſus-Chriſt n'eſt pas Fils de Dieu, il ſe ſert de cette pitoyable raiſon, que *Dieu n'a point de Fils, puis qu'il n'a jamais été marié.* Mais il n'eſt pas le premier, qui a raiſonné ſi foiblement. L'Evêque *Eudoxe* Arien, dans un Sermon prononcé à Antioche, & lû dans le Concile de Seleucie, avoit raiſonné de la même maniere, longtems avant Mahomet. *Dieu*, dit-il, *étoit ce qu'il eſt: il n'étoit point Pere, parce qu'il n'avoit point de Fils. Car s'il avoit un Fils, il faudroit qu'il eût une femme.*

4. L'Auteur faiſant l'hiſtoire de S. Hilaire, n'a garde d'oublier ſes miracles. Ce Saint avoit la vertu de faire mourir, & de reſſuſciter; & il s'en ſervit pieuſement, à l'égard de ſa fille & de ſa femme. Ayant demandé à ſa fille, nommée *Abra*, ſi elle vouloit aller trouver l'époux, qu'il lui avoit deſtiné, & la fille ayant répondu, qu'elle déſiroit ardemment de lui être

unie;

unie ; il ne cessa de prier, jusques à ce que, sans maladie, & sans douleur, elle mourut pour aller à Jesus-Christ. L'Epouse du Saint, voyant l'heureuse fin de sa fille, le pria de lui procurer le même bonheur ; & *il l'envoya aussi à la gloire éternelle, par la force de ses priéres ; tant il étoit détaché des affections de la chair & du sang*, dit M. Fleury. Ce Saint n'auroit-il point mieux fait d'envoyer aussi l'Empereur Constantius *à la gloire éternelle par la force de ses priéres*, que d'écrire tant d'injures contre lui ?

Mais il n'en fit rien. Constantius mourut Arien, après avoir reçu le bâtême, l'an 361. *Il troubla la Réligion Chrêtienne*, dit nôtre Auteur, *simple d'elle même, par une superstition de vieille ; & s'apliquant plus à l'examiner curieusement, qu'à la régler sérieusement, il excita plusieurs divisions, qu'il fomenta ensuite par des disputes de mots ; & il ruina les voitures publiques, en faisant aller & venir des troupes d'Evêques, pour les Conciles, où il vouloit se rendre l'arbitre de la Religion. C'est ainsi qu'en parle Ammian Marcellin, qui étant payen, ne doit pas être suspect.*

VIII.

Friderici Ulrici CALIXTI *Academiæ Juliæ Sen. & Prof. Prim. Consil. Eccleſiaſt. Guelphici Abbatis Regiæ Lutteræ de* CHILIASMO *cum Antiquo, tum pridem Renato,* TRACTATUS THEOLOGICUS. Helmſtadii Saxonum. Typis ſumptibuſque Georgii Wolfgangi Hammii. 1692. in 4. pagg. 188.

I. LEs nouveaux *Millenaires*, qui ſe ſont élevez en Allemagne depuis quelque tems, ſont l'occaſion de ce Traité, que M. *Calixte* a compoſé pour refuter leur erreur, & pour prévenir les eſprits de ceux qui n'en ſont pas encore infectez.

Il eſt aſſez difficile de bien expliquer le ſentiment des Millenaires; parce qu'ils ne ſont pas tous d'accord, & qu'il y a au contraire preſque autant de différences entr'eux, que cette opinion a de défenſeurs particuliers; outre que les mêmes perſonnes ne ſe ſont pas toûjours expliquées conſtamment de la même maniere. M. Calixte dit en géneral, que cette opi-

opinion conſiſte à croire, qu'avant la fin du monde, *Jeſus-Chriſt* reviendra ſur la terre, pour y régner l'eſpace de mille ans avec ſes ſaints & ſes Fidéles. Que la Capitale de ſon Royaume ſera la Ville de Jeruſalem : & qu'on joüira durant tout ce temps-là, de toutes ſortes de biens, tant ſpirituels, que temporels.

1. L'Auteur commence par répondre au préjugé, qui paroit le plus favorable pour le *Chiliaſme*, tiré de ſon antiquité; car il eſt ſûr, qu'il a été enſeigné dès le premier Siécle du Chriſtianiſme, par des Peres qui paſſent pour Orthodoxes; quoi que, comme le remarque M. Calixte, il n'ait jamais été confirmé par aucun Concile, ni univerſellement reçu; & qu'au contraire il ait été refuté par des Docteurs très-conſidérables. *Papias* Evêque d'Hierapolis en Egypte, qui avoit vû les Diſciples des Apôtres, eſt, à ce qu'on croit, le premier auteur de ce ſentiment, dans l'Egliſe Orthodoxe. Mais d'ailleurs *Cerinthus*, un des premiers Hérétiques, contemporain de S. *Jean*, a auſſi enſeigné la même doctrine. En ſorte que ſi le Chiliaſme a d'un côté un préjugé favorable, dans quelques anciens Peres, qui l'ont ſoûtenu; il a auſſi contre

ſoi

ſoi un préjugé deſavantageux, dans les anciens Hérétiques, qui l'ont enſeigné.

Il eſt vrai, que l'Auteur prétend, qu'il y avoit une grande difference à cèt égard, entre les Peres Orthodoxes & les Cerinthiens. Ces premiers n'admettoient ſous le regne de mille ans, que des plaiſirs honnêtes, & plûtôt ſpirituels, que corporels; au lieu que les Cerinthiens, à ce qu'on dit, prétendoient qu'il ſeroit permis *alors* de ſe plonger dans toutes ſortes de voluptez les plus infames, & les plus criminelles.

Mais pour répondre plus poſitivement à ce témoignage pris de l'Antiquité; M. Calixte examine le poids de l'autorité des Péres, & montre en quelles occaſions on doit l'admettre, ou la rejetter. Il ſoûtient que leur témoignage ne doit être reçu, qu'à l'égard des doctrines clairement revelées dans l'Ecriture, & non à l'égard de celles qui ſont plûtôt l'effet de l'imagination des hommes, qu'une ſuite des témoignages formels des Ecrivains ſacrez. De pures conjectures, qui n'ont d'ailleurs aucun fondement ſolide, n'en ſont pas plus certaines, pour être apuyées du témoignage des Péres. On ne doit pas non

plus

plus compter pour beaucoup leur autorité, dans l'explication de quelques paſſages difficiles de l'Ecriture, tant parce qu'ils ne ſont preſque jamais d'accord entr'eux ſur ce ſujet, que principalement parce qu'abandonnant ordinairement le ſens litteral, ils ſe ſont preſque uniquement attachez au myſtique, à l'égard duquel, ils ne conviennent pas mieux, dit l'Auteur, que différentes horloges.

2. Les Chiliaſtes appuyent encore leur ſentiment ſur quelques endroits de l'Ecriture aſſez obſcurs, & ſurtout ſur le XX. Chapitre de l'Apocalypſe, qu'ils prennent un peu trop à la lettre.

Avant que d'entrer dans l'examen particulier de ces paſſages, l'Auteur fait quelques remarques ſur le ſens de l'Ecriture en géneral, pour montrer que le ſens litteral d'un paſſage, n'eſt pas toûjours celui que ſemblent offrir d'abord les paroles du texte, ſelon leur propre ſignification; ce qui a trompé les Millenaires, qui ont cru expliquer les paſſages dont ils ſe ſervent ſelon leur ſens litteral, parce qu'ils ont pris les paroles qui les compoſent dans leur ſens propre, & dans leur premiére ſignification. Le ſens litteral, ſelon l'Auteur, n'eſt pas proprement

prement & toûjours celui des termes pris dans leur ſens propre ; mais plûtôt celui qu'exige la nature de la choſe dont il s'agit. Il eſt ſouvent parlé, par exemple, dans l'Ecriture de la vuë de Dieu. Le premier ſens des paroles eſt de l'entendre d'une vuë corporelle ; mais parce qu'il s'agit de la Divinité, qui ne peut pas être vuë des yeux du corps, le ſens litteral de cette expreſſion n'eſt pas, qu'on voit Dieu de la maniere qu'on voit le *corps*, mais qu'on le connoit par l'eſprit. La vuë donc dans ces occaſions ſe prend pour la connoiſſance. Il en eſt de même de tous les endroits où l'Ecriture attribuë à Dieu des parties du corps humain. Le ſens que donnent les Anthropomorphites à ces endroits-là, quoi que ce ſoit celui que les paroles font d'abord naître dans l'eſprit, bien loin d'être le ſens litteral eſt un ſens faux & ridicule.

3. Après ces remarques générales ; l'Auteur en fait de plus particulieres ſur l'Apocalypſe, parce que c'eſt principalement ſur ce Livre, que les Chiliaſtes fondent leur opinion. Il ne manque pas d'en remarquer l'obſcurité, pour en conclurre, qu'on ne doit pas facilement établir un dogme ſur ce Livre ; quand il ne nous eſt pas en-

enſeigné clairement dans quelque autre endroit de l'Ecriture. Il fait voir que divers Savans ont reconnu cette obſcurité, & raporte entr'autres le témoignage d'*Arias Montanus*, qui avoit employé trente ans entiers à étudier l'Ecriture, & qui aſſure, (*a*) qu'il entendoit mieux l'Apocalypſe, que les Commentateurs, qu'il avoit lûs; parce que ces Commentateurs l'expliquoient, comme s'ils l'entendoient bien, & la rendoient encore plus obſcure qu'elle n'étoit, par leurs diverſes explications, au lieu, que quant à lui, il confeſſoit de bonne foi, qu'il ne l'entendoit point. Ceux qui s'occupent beaucoup à la lecture & à l'intelligence de l'Apocalypſe, ne manquent pas d'alleguer pour ſe juſtifier, les paroles du *Chap. I. verſ.* 3. qui ſemblent en recommander la lecture. *Heureux celui qui lit & qui entend les paroles de cette Prophetie, & qui garde les choſes qui y ſont écrites; car le tems eſt proche.* L'Auteur répond que tout cela marque ſimplement qu'heu-

(*a*) *A ſe melius, quàm à Commentatoribus, quos legere contigerat, Apocalypſeos lectionem intelligi; cùm illi tanquam perceptam exponere pergerent & variis expoſitionibus obſcuriorem redderent: ipſe autem fateretur, ſe non intelligere.* Arias Montanus in Prologo,

qu'heureux ſont ceux qui pratiquent les préceptes qui ſont contenus dans ce Livre obſcurément; ce qu'on peut faire ſans les entendre, & même ſans lire l'Apocalypſe, parce que ces mêmes préceptes nous ſont revelez clairement ailleurs dans l'Ecriture. Il faut avoüer néanmoins, que ces paroles ſemblent marquer quelque choſe de plus. L'Auteur ajoute donc, que pour joüir de la félicité qui eſt promiſe en cet endroit, il n'eſt pas néceſſaire d'entendre tout ce qui eſt contenu dans l'Apocalyſe; mais qu'il ſuffit en général de ſavoir, que Dieu y promet une félicité, qui doit arriver à l'Egliſe, ou dans ce Siécle ou dans celui qui eſt avenir. Obſerver donc les paroles de cette Prophétie, c'eſt avoir de la reconnoiſſance, pour les ſoins particuliers que prend la providence de Dieu, pour la conſervation, l'accroiſſement, & la gloire de l'Egliſe. C'eſt la penſée d'*Alcaſar* dans ſon Commentaire ſur ce verſet. *Les paroles*, dit-il, *ſe doivent prendre en cèt endroit pour les choſes, ſelon la phraſe de l'Ecriture. Mais pour obtenir la félicité dont parle S. Jean, il n'eſt pas neceſſaire de lire & d'entendre ces énigmes; il ſuffit que les choſes même qu'ils contiennent, ſavoir la doctrine évan-*

vangelique de la providence de Dieu envers l'Eglise Chrêtienne, soient connuës d'ailleurs avec le respect qu'elles méritent, & qu'on en conserve la memoire, comme l'on doit.

II. APRÉS ces remarques générales, l'Auteur entre dans l'examen particulier de toutes les parties du sentiment des Millenaires, qui sont 1. La conversion des Juifs. 2. Le rétablissement de la République d'Israël, le recouvrement de la Palestine, & la restitution du sceptre à la Tribu de Juda, à laquelle il a été ôté. 3. La destruction entiere de l'Antechrist. 4. Le régne glorieux de Jesus-Christ sur la terre. 5. La premiere Résurrection, dont les seuls Martyrs, les fidéles, & les Chiliastes seront participans, les autres morts ne devant ressusciter, qu'au grand & dernier jour. 5. Enfin le déliement de Satan, aprés les mille ans expirez, lequel excitera *Gog* & *Magog*, pour allumer la guerre, & ravager le monde.

1. Afin de ruiner tout d'un coup presque toutes ces prétentions des Millenaires, l'Auteur fait voir, que l'Ecriture ne parle, que de deux venuës de J. C., la premiere en chair & dans la bassesse; & la seconde dans la gloire au dernier jour. Il montre en particulier aux

aux Millenaires Lutheriens, que leur opinion repugne au Sentiment de l'*ubiquité* du corps de Jeſus-Chriſt, enſeigné dans toutes les Egliſes Lutheriennes. Il ſoûtient que la converſion des Juifs avant la fin du monde, prédite par S. *Paul*, n'emporte *en* aucune maniere leur rétabliſſement dans la Paleſtine. Il remarque que *Jacob* qui prédit que le Sceptre devoit être ôté à la Tribu de Juda, n'a point dit qu'il dût lui être rendu, comme il ſemble, qu'il n'auroit pas manqué de faire, ſi cela devoit arriver.

Pour ce qui regarde l'abolition de l'Antechriſt, l'Auteur n'oublie pas de remarquer la différence des ſentimens des Millenaires ſur le tems de cette ruïne. Il montre, que pluſieurs ſe ſont trompez groſſiérement, le temps qu'ils avoient marqué pour cèt évenement étant expiré, ſans que l'Antechriſt aît été détruit. M. Calixte ſoûtient même, que comme le régne ſpirituel de Jeſus-Chriſt durera juſques à la fin du monde; l'Empire tyrannique de l'Antechiſt ne finira auſſi qu'alors: bien qu'il aît dû auparavant être fort diminué & affoibli; ce qui eſt arrivé principalement lors de la Reformation. Il ſe fonde principalement pour cette durée de l'Empire de l'Antechriſt

christ, & pour le tems de sa ruine, sur ce que dit S. *Paul* 2 *Thessalonic. Chap. II.* 8. que *le Seigneur détruira cèt Impie par le soufle de sa bouche, & qu'il le perdra par l'éclat de sa présence*, ce qui marque & son entiere ruine, & qu'il doit subsister jusques à ce tems-là.

2. L'Auteur montre après cela, que l'explication que ces Millenaires donnent à l'Apocalypse ne convient point avec celle des plus grands Péres de l'Eglise, dont les uns, comme S. *Augustin*, ont crû que la Prophétie de S. Jean est déja accomplie en partie, & continuera de s'accomplir durant tout le sejour de l'Eglise sur la terre; & les autres, comme S. *Ambroise*, ont cru, qu'elle ne s'accomplira que dans l'autre vie, dans ce Royaume céleste qui ne doit point finir, dont Jesus-Christ doit être le Roi, & tous les Fidéles les sujets.

3. Il entreprend encore de faire voir que l'opinion des Millenaires est contraire à la doctrine de la résurrection & du jugement universel: après quoi il revient à l'examen de l'Apocalypse; & remarque d'abord, que plusieurs Chrétiens ont douté de la Divinité de ce Livre, & entr'autres S. *Basile*, S. *Grégoire* de Nazianze, &

S. Grégoire de Nysse. Il parle assez amplement de l'Auteur de ce Livre, du lieu où il a été écrit, du tems, & des autres choses, qu'on a accoûtumé d'examiner dans les Prolegomènes des Commentaires particuliers sur les Livres de l'Ecriture. Il remarque, que quelques Savans ont raporté toute la Prophétie de l'Apocalypse à la ruine de Jerusalem, & de toute la Nation Juive, & croit que cette explication est fort soûtenable; si cela étoit, les Chiliastes seroient bien trompez, puis qu'ils regarderoient comme devant arriver, des choses qui sont arrivées il y a près de dix-sept siécles. Pour mieux soûtenir cette hypothése, M. Calixte joint à ces remarques, une Analyse de toute l'Apocalypse expliquée selon ce Système, par laquelle on voit, que tout se peut assez bien raporter à la ruine des Juifs & de leur ville. Selon ce sentiment on explique le Chapitre XX. des Chrétiens insultans à la Nation Juive détruite à cause de ses crimes, & luy déclarant qu'elle ne sera plus en état de nuire à l'Eglise Chrétienne avant la fin du monde.

L'Auteur n'adopte pourtant pas cette explication, aimant mieux s'en tenir ou à celle de S. Augustin, ou à celle

celle de S. Ambroiſe dont on a parlé ci-deſſus ; & il fait voir que le Chapitre XX. en particulier peut fort bien être expliqué ſelon l'un & l'autre de ces ſentimens.

Les mille ans ſur leſquels a puyent ſi fort les Chiliaſtes, ne ſont qu'un nombre déterminé pris pour un nombre indéterminé, au même ſens que les Latins diſent *ſexcenti* ſix cens, pour un grand nombre, mais qui n'eſt pas limité. Selon S. Ambroiſe, ces mille ans ſe doivent prendre pour toute l'éternité, & ſelon S. Auguſtin, pour tout le tems de la durée de l'Égliſe Chrétienne ſur la terre. L'opinion de S. Ambroiſe eſt celle qui plait le plus à l'Auteur, parce qu'on peut dire plus proprement des Fidéles recueillis dans le Ciel avec Jeſus-Chriſt, qu'ils régnent, que de ceux qui combattent encore ſur la terre contre les miſeres, les perſécutions, & les tentations.

4. Après avoir répondu aux argumens des Chiliaſtes, M. Calixte les attaque directement, & prétend faire voir, que leur opinion eſt contraire à l'Ecriture Sainte, à la Confeſſion d'Augsbourg, au Catechiſme des Egliſes Lutheriennes, & au ſentiment commun de toutes les differentes Com-

munions Chrêtiennes d'aujourd'hui, tant de l'Orient, que de l'Occident. La Confession d'Ausbourg en particulier condamne dans l'Article XVII. ceux qui *répandent des opinions Juives, comme si avant la résurrection des morts, les gens de bien devoient posseder l'empire du Monde, après avoir détruit leurs ennemis.*

Pour ce qui regarde *Gog* & *Magog*, l'Auteur avoüe son ignorance là-dessus. Il croit pourtant, après le celébre (*a*) *Calixte* son pere, qu'on peut entendre par là les Turcs, qui ont tant fait de maux aux Chrêtiens, mais dont la puissance doit être extrémement diminuée ou même détruite avant la fin du monde. On examine ensuite quelques autres passages de l'Ecriture en petit nombre dont se servent les Millenaires; après quoi, revenant à l'obscurité de toutes les Prophéties, on soûtient qu'on ne devroit point traiter ces matieres épineuses en langue vulgaire, & encore moins les debiter en chaire. On invite le Magistrat à reprimer ces Chiliastes novateurs, faisant voir quelles doivent être en cela les bornes de la tolerance. On croit entr'autres, qu'on ne

(*a*) *C'est le Chef des Lutheriens mitigez; comme* Calovius *l'est des Rigides.*

ne doit pas laiſſer aux Millenaires la liberté d'enſeigner leur doctrine, & on les condamne ſurtout, pour avoir deſobéï au Magiſtrat en ce point. Il faut, dit l'Auteur, retrancher du Corps de Jeſus-Chriſt, les membres gangrenez, de peur qu'ils ne corrompent ceux qui ſe portent bien. Il croit qu'on doit d'autant plus veiller ſur les Chiliaſtes, que leur opinion les porte facilement à la revolte, croyant avancer le régne de Jeſus-Chriſt, en s'oppoſant aux Princes qui gouvernent préſentement les Peuples. On en a vû des exemples dans le commencement de la Réformation.

M. Calixte prétend encore, que les Chiliaſtes faiſant une quatriéme Réligion en Allemagne, ils n'ont pas droit de demander d'y être tolerez; puis que par les Traitez de pacification, il a été réſolu de ne ſouffrir que trois Réligions dans l'Empire. Il parle auſſi des differentes eſpéces de Chiliaſtes, & de ce qu'ils ont eu de plus ou de moins dangereux. Il ſoûtient avec raiſon, que ce que des particuliers ont avancé ſur ce ſujet parmi les Proteſtans, ne doit point être imputé à tout le corps, & n'eſt d'aucune autorité. En diſtinguant les

Chiliastes, il dit que les plus intolerables sont ceux, qui joignent l'opiniâtreté à l'erreur. Et parce que ceux qui sont dans des sentimens opposez s'accusent réciproquement d'être opiniâtres, & qu'il est bien difficile de s'assurer de l'opiniâtreté d'une personne qui est dans l'erreur, on tâche de montrer la difference qu'il y a entre ce vice & la fermeté ou la constance; ce qui est bien difficile, du moins pour pouvoir s'assurer, qu'un homme est véritablement opiniâtre. Aussi l'Auteur avoüe-t-il, qu'il n'y a que Dieu, qui puisse juger de ce crime; parce qu'il n'y a que lui qui connoisse ce qui se passe dans le cœur.

Il s'étend fort au long sur les prétenduës visions de certains nouveaux Prophetes & Prophétesses; comme Sainte *Brigide*, &c. & finit par quelques questions de *Conrard Dietericus*, touchant le phanatisme des Chiliastes; mais qui ne contiennent rien, que d'assez commun.

IX.

IX.

מועדים *ſive* DIATRIBE *de* ORIGINE *&* CAUSIS FESTORUM *Solemnumque Dierum, quos olim* JUDÆI *in terrâ Canaan, hodiéque in Exilio agitare conſueverunt. Cum Animadverſionibus in* Majemonidis *Librum, qui inſcribitur* More Nebuchim, *&* Spenceri *Tractatum de* Legibus Ritualibus Hebræorum. *Auctore Johanne* MEYERO, *S. Th. D. Ejuſd. Fac. & Heb. affinitumque Ling. Orient. in Academiâ Gelro-Zutph. Prof. Ord.* Amſtelædami, apud Joannem Wolters. 1693. in 8. pagg. 414.

I. LE but principal de M. *Meyer* paroit aſſez par le titre de ſon Livre. Il entreprend de refuter ce qu'ont avancé *Maimonides* dans le Livre qui a pour titre *More Nebuchim*, & *Spencer* dans le Traité *de Legibus Ritualibus Hebræorum*, au ſujet de l'origine & des raiſons des ceremonies Judaïques en général, mais en particulier des fêtes inſtituées de Dieu, dans la Loi qu'il donna aux Iſraëlites.

C'eſt pour exécuter ce deſſein, que M. Meyer parcourt toûtes les Fêtes Judaïques, tant celles qui ont Dieu pour Auteur, que celles que les Juifs ont établies eux-mêmes, ſoit pour célebrer la mémoire de quelque délivrance ſignalée, ſoit pour témoigner leur déplaiſir pour la mort de quelque perſonne illuſtre, ou pour quelque calamité publique, ſoit pour quelques autres raiſons. L'Auteur oppoſe partout à Spencer, qu'il entreprend principalement de refuter, le témoignage des Rabins, qu'il paroit avoir lûs avec ſoin, & dont il cite de longs paſſages. L'ordre de l'Auteur eſt de parcourir tous les mois de l'année Judaïque Sacrée, & de parler ſucceſſivement des fêtes, qui ſe rencontrent dans châque mois.

II. Tout l'Ouvrage eſt diviſé en XVII. Chapitres. I. Le premier traite de l'Origine & des raiſons des cérémonies Judaïques en géneral. Il montre contre Spencer, qu'on ne doit point aller chercher dans le Paganiſme l'origine de ces cérémonies; puis que nous ſavons qu'elles ont été immédiatement inſtituées de Dieu. Il eſt vrai qu'elles n'ont pas été inſtituées pour elles mêmes; mais ſeulement pour aider le culte interieur

&

& les devoirs eſſentiels de la pieté. *L'homme innocent*, dit *Aben Ezra*, *étoit uni à Dieu par l'obéiſſance ; mais après ſa chute, Dieu lui a ordonné les ſacrifices, comme un remède pour ſe réunir à lui par leur moyen. Abel* & *Noë* ont offert des ſacrifices à Dieu, &, ſans doute, par ſon ordre. Il eſt donc conſtant que les Sacrifices ſont d'une origine plus ancienne, que la ſortie des Iſraëlites de l'Egypte ; & que bien loin que l'Idolatrie leur ait donné naiſſance, on en a offert au vrai Dieu, longtems avant qu'il y eût des Idolatres dans le monde.

Cependant l'Auteur convient que l'Idolatrie du veau d'or, obligea Dieu à établir de nouvelles cérémonies, & à en exiger l'obſervation avec plus de rigueur ; & c'eſt ce que quelques Rabins ont aſſuré en particulier des Sacrifices du bouveau & de la genice, inſtituez pour expier le peché que les Iſraëlites avoient commis en adorant le veau d'or.

2. Dans le ſecond Chapitre l'Auteur parle du jour, des heures, des mois, & des ſemaines des Juifs ; non pour raporter ce qu'on enſeigne communément ſur ce ſujet ; mais pour répondre à quelques queſtions curieuſes, que cette matiere peut fournir.

On demande, par exemple, si Dieu a commencé à compter le premier jour naturel de la création du Monde par le matin, ou par le soir. L'Auteur croit que c'est par le soir, tant à cause de ce qui est dit à la *fin* de la creation des œuvres de chaque jour, « *ainsi fut le soir & le matin du premier jour, du second, &c.* que parce que Dieu avoit ordonné à l'égard de toutes les fêtes Judaïques, qu'on en commençât l'observation par le soir.

On demande encore, à l'égard du jour artificiel, s'il est vrai que les Juifs le divisassent en quatre parties ou *heures*, dont chacune fut le quart du jour. Plusieurs Savans sont de ce sentiment, & prétendent expliquer par là la contradiction qui paroit être entre S. *Marc* & S. *Jean*, dont le premier dit que Jesus-Christ fut crucifié à trois heures, *Chap. XV.* 25. & le second, que ce fut à six heures, *Chap. XIX.* 14. D'autres ont crû que cette prétenduë division n'avoit point de fondement solide, & n'avoit été inventée que pour se tirer de ce mauvais pas: mais l'Auteur l'établit, par l'Ecriture & par le témoignage des Rabins. Il est dit dans *Nehemie*, *Chap. IX.* 3. que les Juifs lisoient dans le

Livre

Livre de la Loi une quatriéme partie du jour, & qu'une autre quatriéme partie, ils ſe confeſſoient & ſe proſternoient devant Dieu. Les paſſages des Rabins paroiſſent encore plus formels.

On demande auſſi, depuis quand les Juifs ont compté par heures, & les ont obſervées, en prenant le mot d'*heure* à peu près au ſens qu'on le prend ordinairement, pour la douziéme partie du jour artificiel. Les uns attribuent cette invention aux Egyptiens, d'autres aux Grecs & d'autres aux Latins, & croyent que les Juifs l'ont apriſe de l'un de ces Peuples. Mais l'Auteur conjecture, qu'il faut que du tems de Moyſe, le jour ait été diviſé en heures par les Iſraëlites, parce que ſans cette diviſion, il étoit preſque impoſſible, d'obſerver exactement la Loi concernant le ſabbat, les autres fêtes, & le ſacrifice journalier, qu'il faloit offrir exactement le matin & le ſoir dans un certain tems. On n'oublie pas le Cadran d'Achaz, où l'ombre retrograda de dix degrez, ce qui marque, que du moins dès ce tems-là, le jour étoit diviſé en de certaines parties analogiques en quelque ſorte, à nos heures. Il eſt dit encore dans *Daniel*, que le Prophéte fut étonné

environ *une heure*, le mot de l'original eſt celui de שעה, qui ne peut être mieux expliqué, que par celui d'*heure*. Pour la diviſion du tems en ſemaines, il en eſt parlé Geneſ. XXIX. 27. il eſt vrai, qu'il s'agit là de ſemaines d'années, & non de jours.

3. Le Chapitre troiſiéme traite des années des Juifs, des quatres ſaiſons de l'année, qu'ils appelloient Tekuphot, & des tranſlations de leurs Fêtes, auſquelles ils étoient quelquefois obligez pour des circonſtances particulieres. Les Juifs apellent *Tekupha*, ce moment auquel le Soleil finiſſant ſa revolution annuelle en recommence une autre, & *Tekuphot* les quatre parties ou ſaiſons différentes de l'année. Ils aſſignent à châque ſaiſon ou 91. jours, 7. heures, & demi, ce qui fait 365 jours & demi pour châque année; ou 91. jours. 7. heures, 519. ſcrupules, & 31. momens, ce qui fait pour toute l'année 365. jours, cinq heures, 997. ſcrupules, & 48. momens. On attribue encore aux Juifs l'invention du Cycle de 19. ans.

4. Le Chapitre 4. contient une liſte de toutes les Fêtes des Juifs, tant de celles qui ont Dieu même pour auteur, que de celles que les Juifs ont inſtituées eux-mêmes, ſelon l'ordre

des

des mois & des jours de l'année. Les fêtes abrogées ſont marquées d'une étoile.

5. M. Meyer commence à entrer dans le détail au Chapitre 5. & le Sabbat eſt la premiére fête dont il examine l'origine & les cauſes. Il n'a pas de peine de refuter Spencer, qui trouve l'origine de cette fête dans les coûtumes des Payens ; puis que l'Ecriture marque expreſſément, que Dieu l'a établie, pour faire ſouvenir ſon Peuple de la création du Monde, & le porter à ſe repoſer à ſon exemple. L'Auteur n'oublie pas d'examiner ſi le Sabbat a été inſtitué dès la création du monde, ou ſeulement après la ſortie des Iſraëlites hors d'Egypte ; mais il ne le fait qu'en peu de mots. Ceux qui voudront voir cette queſtion traitée plus à fonds pourront conſulter ce qu'en ont écrit *Rivet*, *Gomar*, & *Courcelles* dans ſon petit Traité *de e u Sanguinis*, où il y a une digreſſion ſur ce ſujet. L'Auteur tient pour l'antiquité du Sabbat. Il croit auſſi que le jour du Sabbat obſervé par les Juifs étoit préciſément le ſeptiéme en ordre en remontant juſques au premier jour de la Création de l'Univers ; ce qu'il prouve de ce que toutes les fois qu'il eſt parlé de ce jour,

l'Hé emphatique est ajouté, *ce Sabbat.*

6. On traite de la Fête des nouvelles Lunes dans le Chapitre 6. & après avoir refuté l'opinion de Spencer sur l'origine de cette fête, *on dit* que ces fêtes qui revenoient tous les mois, servoient 1. à renouveller aux Israëlites le souvenir de la providence de Dieu : 2. à expier les péchez commis le mois précedent : 3. comme on consacroit à Dieu les prémiers de tous les fruits, il étoit aussi juste de lui consacrer les prémices de tous les mois ; 4. On demandoit à Dieu dans cette fête sa bénédiction durant tout le cours du mois : 5. le renouvellement de la Lune, qui emprunte toute sa lumiére du soleil, figuroit le renouvellement de l'Eglise, laquelle *Salomon* compare à la Lune ; & qui devoit se faire par Jesus-Christ le *Soleil de justice* : 6. cette fête étoit le Symbole de cette nouvelle lumiere qui a éclairé & consolé les Fideles, par la venuë de Jesus Christ, par l'effusion de son esprit, & par la prédication de l'Evangile : 7. le son de la trompéte, qui se faisoit entendre tous les premiers du mois, étoit le signe de la liberté, & de la vocation divine. On a allegué cét exemple,

pour

pour faire voir la nature des raiſons que l'Auteur allégue de la plupart des fêtes Judaïques, qui ſont ordinairement Théologiques & myſtiques.

7. Le Chapitre 7. traite de la fête de la Pâque & des Azymes, & des autres fêtes du premier mois nommé *Niſan*, inſtituées par les Juifs. Spencer croit, „ que la Pâque fut ordonnée pour prévenir l'eſprit des Iſraëlites contre l'Idolatrie des Egyptiens, qui adoroient le Belier, comme le principal de leurs Dieux. Pour faire voir donc aux Iſraëlites, qu'il n'y avoit rien de divin dans cet animal, Dieu leur ordonne de l'égorger & de le manger entiérement. Ce Savant croit trouver dans toutes les circonſtances particuliéres de la Pâque des preuves de ſon ſentiment. Mais M. Meyer nie abſolument, que la Pâque & les Azymes ayent été inſtituez par aucun raport aux coûtumes des Idolatres. L'Ecriture marque aſſez, par le nom de *Pâque*, „ qu'elle donne à cette fête, la raiſon de ſon inſtitution; & dit nettement au ſujet des Azymes, „ que Dieu ordonne aux Iſraëlites de manger des pains ſans levain, „ pour les faire ſouvenir, qu'ils ſont ſortis d'Egypte ſi à la hâte, qu'ils

qu'ils n'ont pas eu le loisir de faire cuire du pain levé. Il est donc inutile d'aller chercher ailleurs des raisons de cette fête : puis que Dieu les explique nettement. Il peut bien être, que l'Idolatrie des Egyptiens ait été l'occasion qui a fait ordonner l'immolation d'un Belier : mais ce n'en est pas la principale cause. Longtems auparavant, *Abraham* en avoit offert un à Dieu en sacrifice : & *Abel* en avoit usé de même plusieurs Siécles avant Abraham, dans un tems auquel il n'y avoit point encore d'Idolatres dans le monde. L'Auteur montre de même dans le détail, que tout ce que Spencer a allegué sur les cérémonies particuliéres de la Pâque & des Azymes, est tout-à-fait sans fondement.

8 Le Chapitre 8. parle des fêtes instituées & observées par les Juifs le second mois. Le 9. traite de la Pentecôte & des autres fêtes du troisiéme mois ; le 10. des fêtes celebrées le quatriéme, le cinquiéme, & le sixiéme mois ; & le 11. des fêtes du septiéme mois, qui est celui de *Tisri*, le premier de l'année civile.

C'étoit le quinziéme de ce mois, qu'on observoit la fête des Tabernacles, de laquelle l'Auteur parle

encore dans le Chapitre douziéme. Il ne lui eſt pas difficile de trouver la raiſon de cette fête; puis que l'Ecriture dit poſitivement, que c'eſt pour faire ſouvenir les Iſraëlites, qu'au ſortir de l'Egypte, ils avoient habité ſous des tentes, lors qu'ils arrivérent en Succoth. Mais il n'eſt pas ſi facile de ſavoir, pourquoi Dieu voulut qu'on célebrât cette fête au mois de Tiſri dans l'automne, puis que ce fut au mois de *Niſan*, que les Iſraëlites ſortis de l'Egypte, habiterent ſous des tentes. M. Meyer répond, après les Rabins, que parce que la chaleur de l'été commence au mois de Niſan, & qu'alors chacun fait des tentes de feuillages, pour ſe mettre à l'ombre & avoir du frais, ſi la fête des Tabernacles ſe fut célebrée dans ce mois, on auroit confondu cette cérémonie réligieuſe, avec cét uſage civil & commun. Que pour cette raiſon Dieu avoit renvoyé cette fête au mois de Tiſri, pendant lequel il régne ordinairement du froid & de la pluye, qui contraignent ceux qui ſont ſous les tentes à s'en retourner dans leurs maiſons. Il paroiſſoit donc, que ce n'étoit pas pour la commodité, mais pour obeïr à Dieu, que les Iſraëlites conſtruiſoient alors des tentes,

tes, & y alloient passer quelques jours. L'Auteur n'oublie pas les raisons typiques de cette fête, non plus que des autres. Il continuë à parler des fêtes du mois de Tisri dans le Chapitre 13. & il y parle aussi de celles du 8. & du 9. mois, & dans le suivant il parle des fêtes des trois derniers mois de l'année.

9. Le Chapitre quinziéme traite des jeûnes, qui revenoient chaque semaine. Il n'y en avoit point de tels instituez de Dieu : mais plusieurs Juifs jeûnoient & jeûnent encore aujourd'hui le lundi & le jeudi. Les uns disent, que c'est parce qu'*Esdras* ordonna de lire la Loi ces deux jours de la semaine : d'autres parce que ce fut le jeudi, que Moyse monta sur la montagne, pour recevoir les secondes tables de la Loi, & qu'il en descendit le lundi.

10. L'année Sabbatique fait le sujet du Chapitre 16. Cette année, qui étoit la Septiéme, les Juifs étoient obligez de donner la liberté à leurs esclaves & de faire reposer la terre. On demande la raison de cette institution. Maimonides a cru à l'égard de la terre, que Dieu vouloit qu'on la laissât reposer la Septiéme année, afin qu'elle reprit des forces, pour produire

en

en abondance les choſes néceſſaires à la vie de l'homme. Mais *Abarbenel* ſoûtient que cette raiſon ne peut avoir lieu, puis que la ſixiéme année immédiatement avant l'année Sabbatique, laquelle, par la raiſon de la laſſitude de la terre, devoit moins produire, que les précédentes, produiſoit, au contraire, ſelon la promeſſe de Dieu, de quoi nourrir ſes Habitans durant trois ans. Il faut donc chercher des raiſons plus ſpirituelles de cette inſtitution. L'Auteur s'accommode aſſez de celles d'Abarbenel, qui veut que l'année Sabbatique aït été inſtituée en memoire du repos de Dieu le ſeptiéme jour de la création; comme auſſi pour faire ſouvenir les Iſralites, dans la liberté qu'ils donnoient à leurs eſclaves, de l'eſclavage dont Dieu les avoit retirez. L'Auteur croit auſſi que cette année Sabbataire étoit inſtituée, pour porter les Iſraëlites à penſer à la condition de la terre avant le péché, à la vanité à laquelle le péché l'avoit aſſujettie, & à la délivrance, qui devoit lui arriver. La liberté accordée aux eſclaves étoit auſſi un type de la remiſſion des péchez aquiſe par Jeſus-Chriſt.

11. Le Chapitre 17 traite du *Jubilé*

bilé, qui ne revenoit que de 50. en 50. ans, selon l'Auteur, qui croit que c'étoit la 50. année, & non la 49. que le Jubilé se celebroit; sa principale raison est, que dans cette institution, Dieu parle positivement de l'an cinquantiéme, *Levitique XXV.* 10, & que l'Ecriture le distingue positivement de l'an 49. qui étoit Sabbatique. On objecte, que si cela étoit, il auroit fallu que la terre se fut reposée deux années de suite, savoir l'an Sabbatique, qui étoit le 49. & l'an du Jubilé, qui étoit le 50. Or l'on ne voit pas d'où les Juifs auroient pû tirer des vivres, pour ces deux ans consécutifs, qu'il ne leur étoit pas permis d'ensemencer la terre. Mais bien loin que cette difficulté embarrasse l'Auteur, elle lui fournit un nouvel argument pour son opinion; car le texte porte expressément, *Levitique XXV.* 20. 21. *Que si vous dites, que mangerons-nous la septiéme année, si nous ne semons point & si nous ne recueillons point le fruit de nos terres? Je répandrai ma bénédiction sur vous en la sixiéme année, & elle portera du fruit pour trois autres.* Il paroit par là, que le Jubilé n'étoit que l'an cinquantiéme; puis que la sixiéme année devoit produire pour trois autres, qui

sont,

ſont, ſans contredit, la ſeptiéme ou quarante-neuviéme, qui étoit Sabbatique, la cinquantiéme, qui étoit l'année du Jubilé, & la cinquante-uniéme; parce que la recolte ne ſe faiſant pas dès le commencement de l'année, on ne pouvoit pas vivre cette année là, de ce qu'elle devoit produire. Il eſt donc vrai, que la terre devoit ſe repoſer deux ans de ſuite; mais Dieu pourvoioit aux beſoins des Juifs, par l'abondance de l'année précédente.

Ceux qui veulent que le Jubilé ſe célebrât la 49. année, diſent que l'Ecriture la nomme l'an cinquantiéme, parce qu'elle compte d'un Jubilé à l'autre, à peu près comme les François, diſent *huit jours*, pour marquer une ſemaine, qui n'eſt compoſée que de ſept jours, parce qu'ils comptent d'un dimanche à l'autre. L'Auteur répond que cela pourroit ſatisfaire à l'égard des Jubilez ſuivans; mais non pas à l'égard du premier qui fut célebré, à l'égard duquel on ne pouvoit pas compter l'année du Jubilé précedent, c'eſt néanmoins lors de l'inſtitution, & à l'égard de ce Jubilé, que l'Ecriture ordonne de le célebrer l'an cinquantiéme.

M. Meyer allégue douze raiſons dif-

différentes de l'institution du Jubilé, dont la plus littérale paroît être, le dessein, que Dieu avoit, de conserver les familles d'Israël, en ordonnant, que les biens fussent rendus à leurs premiers possesseurs l'année du Jubilé. On auroit pû extraire de cèt Ouvrage plusieurs autres remarques; mais il auroit falu remplir cèt Extrait de Rabinage, & se jetter dans une extrême longueur. Ce qu'on vient de dire suffit, pour en avoir une juste idée.

X.

LIVRES de MORALE.

1. *L'*ART *de se* CONNOITRE SOI-MEME, *ou la Récherche des Sources de la Morale. Par Jaques* ABBADIE, *Docteur en Théologie, & Ministre du S. Evangile.* A Rotterdam, chez Pierre vander Slaart. 1692. in 8. pagg. 494.

Abbadie nous avertit dans sa Preface, que la Morale ayant deux Parties, dont la premiere s'applique à connoître les maladies spirituelles

tuelles de l'homme, & l'autre à en procurer la guérison; il se borne pour le présent à la premiere de ces Parties, en attendant que la providence lui fournisse les moyens de travailler sur l'autre.

Il divise cette premiére Partie de la Morale en deux autres, dont la premiere traite de la nature de l'homme, de ses perfections, de sa fin, de ses devoirs, & de ses obligations naturelles, de ses forces, des motifs & des objets, qui peuvent principalement le déterminer dans ses actions; & la seconde des déréglemens de l'homme en général & en particulier, de la source de sa corruption, des ruisseaux qui en découlent, de la force de ses attachemens, de l'étenduë de ses passions, & du principe de ses vices.

I. On considére l'homme, ou par raport à sa bassesse & à sa misére, ou par raport à ce qu'il y a effectivement de grand en lui, & à l'étenduë de ses devoirs. La bassesse de l'homme est la premiére de ses qualitez, qui se présente à nous, parce qu'elle tombe sous nos sens. On ne sauroit, sans se crever les yeux, s'empêcher de concevoir la petitesse de son corps, & sa foiblesse. Quand on ne les verroit point, M. Abbadie les fait sentir d'une

ne maniere ſi vive, qu'après un peu de réflexion ſur ce qu'il en dit, il eſt difficile de ne pas être convaincu de la foibleſſe de l'homme, par raport à toutes les parties de ſon être, qui tombent ſous les ſens. Mais quand toutes les autres reflexions ne nous en perſuaderoient pas; la mort, qui eſt ſi infaillible & qui arrive ſitôt, pour les hommes même, qui vivent le plus, eſt une preuve infaillible du peu de valeur de l'homme viſible, & qui tombe ſous les ſens.

Mais ſi la vuë de nôtre corps nous doit faire ſentir vivement nôtre foibleſſe & nos miſéres; la nature de nôtre eſprit, dont on prouve ici la ſpiritualité & l'immortalité, qui étant au deſſus de la nature des choſes corporelles, eſt au deſſus de leur condition & de leur deſtinée, ſuffit pour nous conſoler. Comme il n'y a point de liaiſon naturelle entre les mouvemens du corps, & toutes les perceptions & ſenſations de l'eſprit, il n'y en a auſſi aucune entre le corps & l'eſprit. La ruine de l'un n'entraine point la ruine de l'autre; non plus que ceux qui ôtent les échafaudages, ne détruiſent pas pour cela le bâtiment. L'Auteur s'étend ici à prouver, que les ſenſations appartiennent à l'ame, & non au

corps ; d'où il conclut, que l'ame eſt le tout de l'homme, & que le corps n'en eſt qu'une foible partie, qui ne doit preſque point entrer en conſidération de ſon être.

Comme M. Abbadie établit de grands principes, il ne ſe contente pas toûjours d'en tirer les conſéquences, qui tendent à ſon but principal, il en tire en paſſant un grand nombre d'autres, qui pour être moins eſſentielles à ſon ſujet, n'en ſont quelquefois pas moins importantes en elles-mêmes : ce dont il étoit bon d'avertir ; parce que, ſans s'attacher à ces conſéquences, nous ne ſuivons que ſon but principal. On ſe contentera d'alleguer un exemple de ces ſortes de conſéquences. M. Abbadie ayant établi, que nos ſenſations ſont des modifications de nôtre ame, & que ce que nous apercevons des objets ſenſibles, eſt dans nôtre ame & non dans ces objets, en conclut que, par conſéquent, les perfections du monde viſible, qui ne ſubſiſtent que par la lumiere, les ſens, les couleurs, les odeurs, & les ſaveurs, ne ſont que des ſentimens de nôtre eſprit, d'où il arrive que croyant admirer la beauté des Cieux, la ſplendeur des aſtres, le bruit éclatant des météores, les fruits delicieux

de la terre, les aromates de l'Arabie, nous admirons plus ce qui eſt en nous mêmes ; que l'objet apparent de nôtre admiration. Il conclut encore, que l'homme n'eſt pas moins l'image de Dieu, par la connoiſſance qu'il reçoit par les ſens, que par celle qui procéde de l'eſprit pur ; puis que demeurant dans un coin du monde ; il ſe trouve répandu par ſes ſens dans tout l'Univers, & que toutes les beautez & les perfections du monde viſible, ſortent en quelque façon du ſein de ſon eſprit.

Ce Caractére de l'homme paroit ſi grand à l'Auteur, qu'il croit que c'eſt de peur que les hommes ne priſſent occaſion de ſe confondre avec la Divinité, que Dieu a voulu qu'il fut couvert du voile de quelques baſſes conformitez, que nous paroiſſons avoir avec les Bêtes, qui ſemblent auſſi avoir du ſentiment ; de même que des préjugez & des idées confuſes de l'enfance, qui nous font confondre nos ſentimens avec les choſes, qui les environnent ; & qu'il fut enfin envelopé dans les ruines de nôtre corps, par la deſtruction des organes de la ſenſation.

Après avoir montré l'excellence des ſens, l'Auteur fait voir le prix de l'imagination ; & ſur tout celui de l'intelli-

telligence, qui rectifie les ſens, qui corrige l'imagination, qui purifie & étend les perceptions nées à l'occaſion du corps; & unit pluſieurs idées, dans le jugement qu'elle forme des choſes, & pluſieurs jugemens dans le raiſonnement.

L'Auteur, qui dans le chapitre troiſiéme, examine l'homme par raport à ſes devoirs, établit pour premier principe, que les devoirs coulent de la nature, & non de nôtre éducation; & que la nature nous portant à nous aimer nous mêmes, la loi de la nature conſiſte auſſi à nous aimer. Cette Loi a quatre parties. 1. La loi de la tempérance, qui nous fait éviter les excès & les débauches, qui ruinent nôtre corps, & qui font tort à nôtre ame. 2. La loi de la juſtice, qui nous fait rendre à châcun ce qui lui appartient, & le traiter, comme nous ſouhaiterions qu'il nous traitât. 3. La loi de la modération, qui nous défend de nous venger, parce que nous ne le pouvons faire qu'à nos dépens; & que reſpecter en cela les droits de Dieu, c'eſt avoir ſoin de nous mêmes: 4. & enfin, la loi de la béneficence, qui nous engage à faire du bien à nos prochains. On montre que l'immortalité de l'homme fait l'étenduë & la

perfection de ces quatre ſortes de loix. Un homme, par exemple, qui ſe conſidérera comme un être immortel, ne fera pas ſa fin des plaiſirs, que l'Auteur de la Nature attache à ce qui fait la conſervation, ou la propagation du corps. Il ne fera point de tort aux autres, s'il craint, non ſeulement un retour d'injuſtice dans cette vie; mais encore de ſe faire par là un préjudice éternel. Il en eſt de même des autres parties de la loi naturelle, qui ſe trouve dans l'homme; mais dont la perfection & l'étenduë eſt dans l'homme immortel. Cette Loi de la nature, eſt la plus ancienne de toutes les loix; puis que ce n'eſt autre choſe, que la raiſon & l'amour de nous mêmes. Elle eſt la plus génerale, puis qu'elle eſt commune à tous les hommes. Elle eſt la plus eſſentielle, puis que ce n'eſt, ni la loi du Juif, ni la loi du Chrétien ſimplement, mais la loi de l'homme & le fondement de toutes les autres loix. On fait voir en particulier, que la loi donnée à Adam, par exemple, celle de Moyſe, & la Loi de l'Evangile, ne ſont que la loi naturelle renouvellée & accommodée à certains états où les hommes ſe trouvent. Si dans la loi donnée à Adam, par exemple

emple, Dieu ne lui commande pas de ſe repoſer un jour de la ſemaine, c'eſt parce qu'il devoit ſe repoſer toûjours; s'il ne lui défend pas de tuer ſon prochain, c'eſt parce qu'il n'exiſtoit pas encore. Le Decalogue, de même, eſt la loi de la nature; mais accommodée à l'état où les Iſraëlites ſe trouvoient alors: c'eſt pour cela qu'il leur parle de leur ſortie hors d'Egypte; & qu'il ne leur défend ni de fuïr l'yvrognerie, ni les excès de la bonne chére; parce qu'ils étoient dans un déſert, où ils ne pouvoient boire que de l'eau, ni manger que de la manne. Mais le Decalogue n'avoit-il été donné que pour le déſert?

On examine plus particulierement cette loi du Décalogue dans les chapitres 4. & 5. pour faire voir, que ce n'eſt que la loi naturelle accommodée à l'état du peuple d'Iſraël. L'Auteur ſoûtient, que quand Dieu commande aux Iſraëlites de l'aimer, il demande d'eux, non un amour qu'il nomme de raiſon; fondé ſur les perfections de la Divinité, qu'on aime uniquement, parce qu'elle a ces perfections: mais un amour de ſentiment, fondé ſur le bien que Dieu faiſoit à ce peuple, ou ſur le plaiſir qu'il lui procuroit; ce qu'il prouve, de ce que

Dieu ne dit pas, *je ſuis le Dieu, qui a toutes les perfections* ; mais *le Dieu qui t'a fait du bien*, en te retirant du Pays d'Egypte. M. Abbadie s'attache ici à refuter le principe outré de ceux qui prétendent, qu'il ne faut aimer Dieu, qu'à cauſe de Dieu même, & que l'aimer autrement c'eſt l'aimer d'un amour intéreſſé & criminel. Il fait voir, que ces belles ſpéculations métaphyſiques & *quinteſſenciées*, s'il eſt permis d'employer ce terme, ſont contraires à la conduite, que Dieu a toûjours tenuë, qui non ſeulement conſent, que nous l'aimions, par les motifs du bien, que nous trouvons dans ſa poſſeſſion ; mais qui le veut, & qui proportionne ſes révélations à ce deſſein.

On conſidére dans le Chapitre 6. cette même loi naturelle dans l'Evangile, & par raport à l'homme immortel ; car on croit que l'Evangile n'eſt autre choſe, que cette loi accommodée à l'état & aux relations de l'homme immortel. S'il nous commande d'aimer nos ennemis, de regarder l'adverſité comme un bien, de ceder à l'injuſtice, en lui donnant ce qu'elle demande & même au delà, tout cela s'accorde fort bien aux interêts de l'homme, entant qu'il eſt immortel.

tel. Il mépriſe, par exemple, toutes ces petites raiſons de haïr, que la cupidité lui préſente, & regarde les rélations éternelles, qu'il a avec les autres, en Dieu, qui eſt le pére commun des hommes, comme de très-puiſſans motifs de l'amour, qu'il doit avoir pour ſon prochain.

Il eſt vrai, que l'abondance & la proſperité charment un cœur, qui a renfermé dans le monde qui périt, ſes eſpérances & ſes pretenſions: mais l'homme immortel y trouve d'autant plus de ſujets de crainte, qu'il y a plus de ſentiment. Il apréhende ces biens imaginaires, qui occupent, & qui ne rempliſſent pas; ces ſentimens vifs, qui ſont un obſtacle à la connoiſſance de ſes véritables interêts. Il regarde la proſperité, comme le régne des paſſions, qui nous ſéduiſent. Il eſt perſuadé, que les afflictions, en nous ôtant ces ſentimens agréables, ne font que chaſſer une infinité d'impoſtures de nôtre ame. Il juge de là que c'eſt l'immortalité de l'ame, qui fait l'étenduë des devoirs de l'homme; puis que s'il n'étoit pas immortel, il ne ſeroit pas obligé à ceux que nous venons de marquer. C'eſt encore cette même immortalité, qui fait la force de nôtre ame,

& le poids, qui peut nous déterminer à bien agir.

Pour le prouver, on fait voir, que c'eſt la nature même, qui nous portant à nous aimer, nous fait auſſi aimer le plaiſir, & haïr la douleur. Cette inclination n'attend point les réflections de nôtre eſprit pour naître dans nôtre ame : elle précéde tous nos raiſonnemens. Il eſt même ſûr, que cèt amour de nous mêmes eſt un penchant tout divin dans ſon origine. Nous ne nous aimons, que parce que Dieu nous a aimez : nous nous haïrions, s'il nous avoit haïs, & s'il avoit attaché des ſentimens de douleur à tous les objets auſquels il a attaché des ſentimens de plaiſir ; parce que ſi cette douleur étoit conſtante & inſéparable de nôtre être, nous haïrions nôtre propre être, à cauſe de cette douleur. L'ame donc n'eſt point indifférente à ſe porter, ou à ne ſe point porter vers ce qu'elle juge lui être avantageux. Sa liberté ne conſiſte, que dans l'étenduë de ſes connoiſſances, & le pouvoir qu'elle a de ne point choiſir, après avoir tout examiné. D'où il eſt aiſé de juger, que c'eſt ou l'utilité préſente, qui conſiſte dans un ſentiment de plaiſir, ou l'utilité à venir, qui conſiſte dans tout ce qui

nous

nous peut donner de la joye, ou nous rendre heureux, ou conſerver nôtre bonheur, en nous conſervant nous mêmes, qui fait toute la force qu'a nôtre ame de ſe déterminer dans ſes deſſeins, ou dans ſa conduite.

Cette force eſt très-petite, lors qu'on la renferme dans le cercle des objets du monde, & ne nous fait paſſer ordinairement, que d'un vice à un autre vice. Pour ordonner à nôtre ame la force de s'élever au deſſus d'une foibleſſe, ſans retomber dans une autre, il faut la faire agir par des motifs, qui ne ſoient point pris du monde; c'eſt-à-dire, par la vuë de l'éternité; qui ſeule peut s'élever au deſſus de toutes ſes foibleſſes. C'eſt ce ſeul objet, qui touche & ſanctifie, parce que c'eſt le ſeul, qui nous éleve aſſez, pour nous faire renoncer au monde en tout ſens. L'amour donc de nous mêmes, mais de nous mêmes, entant qu'immortels, eſt nôtre véritable force, qui nous éloigne de tous les vices, & nous porte à toutes les vertus.

C'eſt ce que l'Auteur fait voir en détail, en montrant quelle influence le ſentiment de nôtre immortalité a ſur nos mouvemens & ſur nos actions, & de quel uſage il eſt dans nôtre cœur.

C'eſt ce ſeul ſentiment qui peut nous conſoler de toutes les idées affreuſes, que la mort enferme avec elle, en aportant à châcune les excellens remédes, que l'idée de l'immortalité nous fournit. Il établit même, que poſé nôtre immortalité, la vie dont nous joüiſſons, eſt un objet plus humiliant que la mort.

Il eſt fort tenté à croire que la mort n'anéantit point nos ſenſations, quoi qu'elle en détruiſe les organes; ce qui n'eſt pas difficile à concevoir à ceux qui connoiſſent la maniere dont les Carteſiens expliquent les ſenſations. L'Auteur ne croit pas, à la vérité, que le plaiſir du goût, qui ne ſemble être donné, que pour la conſervation du corps, ſoit conſervé après la mort; mais il n'en eſt pas de même de l'oüie & de la vuë, qui ſemblent nous avoir été donnez, non ſeulement pour conſerver le corps, mais auſſi pour rechercher tout ce qui peut nourrir l'admiration & la reconnoiſſance, que nous devons avoir pour le Createur. Il croit encore, qu'au lieu que l'abaiſſement de l'homme conſiſte pendant ſa vie, en ce que l'intelligence eſt ſoûmiſe au ſentiment; la gloire, qui ſuivra la mort, pourra bien conſiſter, en ce que le ſentiment

ment ſera parfaitement ſoumis à la telligence.

Une des raiſons qui fait craindre la mort à ceux qui ſont perſuadez d'une autre vie, c'eſt le jugement de Dieu, qui accompagne la mort. On avoüe que ce moment eſt redoutable, duquel on conçoit que dépend toute l'éternité : mais l'homme ſe fait ſur ce ſujet diverſes illuſions ; ſurtout en ce qu'il s'imagine que c'eſt ce moment, qui eſt le prix de la vie éternelle ; ne voyant point, que ce n'eſt pas ce moment, mais toute ſa vie que Dieu demande ; que ce moment n'a rien en ſoi, qui ſoit plus agréable à Dieu, & que toute ſon importance conſiſte, en ce qu'il eſt le dernier. Ce n'eſt point ce moment, qui contracte avec la juſtice de Dieu, mais tout le tems qu'on a paſſé dans l'impenitence.

M. Abbadie ſoûtient, qu'on ſe trompe dans le jugement qu'on fait d'un homme ; qui rempli de préſomption, ſe préfére à ceux à qui il doit du reſpect. Il eſt vrai qu'il y a de l'excés dans cette diſpoſition de cœur ; mais il n'eſt point où les hommes s'imaginent qu'il eſt. Le déréglement ne vient pas tant, de ce que les hommes s'eſtiment trop, que de ce qu'ils ne s'eſtiment

ſtiment pas aſſez, Ils ne s'eſtiment pas aſſez, parce qu'ils s'eſtiment préférablement aux autres hommes, qui ont la même nature & les mêmes perfections. Un homme qui s'eſtime par les avantages extérieurs qui le diſtinguent, ſemble renoncer aux perfections de la nature humaine, qui lui ſont communes avec les autres. Il eſt dans le même état, à peu près, que ſe trouvoit *Neron*, lorſque pouvant ſe faire valoir par le caractére d'Empereur, il aſpiroit à la gloire de paroître bon cocher.

L'Auteur juſtifie encore par l'idée de l'homme immortel, les paſſions de l'homme en elles mêmes, il en fait voir la grandeur, & qu'elles ne ſont condamnables, que dans leur déréglement. Il montre de même, que les vertus ont quelque choſe d'excellent dans l'homme immortel, mais qu'elles ſont très-peu de choſe dans une autre vuë.

II. La Seconde Partie, dans laquelle on recherche la ſource de la corruption de l'homme, commence par examiner, ſi c'eſt de l'entendement, c'eſt-à-dire, de nôtre ame entant qu'elle connoit, conçoit, juge, raiſonne, ſe ſouvient, reflêchit, & diſpoſe ſes connoiſſances dans un certain

tain ordre ; ou du cœur, c'eſt-à-dire, de l'ame, entant qu'elle a des affections d'amour, de haine, de deſir, de crainte, de joye, de triſteſſe, d'eſpérance, ou de deſeſpoir, que procéde la premiére ſource de la corruption. On ſoûtient que ce n'eſt point de l'eſprit, mais du cœur. 1. Parce qu'autrement, il faudroit ordonner à l'eſprit de ſe conduire par le cœur, au lieu qu'il a été ordonné au cœur de ſe conduire par l'eſprit. 2. Si la dépravation étoit dans l'eſprit, il porteroit partout également ſon obſcurciſſement naturel. Il ſeroit aveugle dans l'étude des ſciences, comme il l'eſt dans celle de la Réligion ; & il ne réuſſiroit pas mieux à connoître les objets indifférens, qu'à connoître ceux qui l'intéreſſent : comme lors que l'œil eſt couvert d'une taye, il n'eſt pas plus en état de diſcerner un objet qu'un autre ; mais lors que ſon obſcurité nait de l'obſtacle d'un nuage, ou de quelque voile exterieur, il verra tout-à-fait clair, quand l'obſtacle étranger ſera levé, ſans recevoir aucun changement en lui-même.

L'expérience confirme cette vérité : car un homme, qui pénetrera les propoſitions les plus difficiles des Scien-

ces, & les démonstrations les plus abstraites des Mathématiques, sans prendre jamais le faux pour le vrai, n'aura pas plûtôt une affaire d'interêt avec quelcun, que la droiture de son esprit l'abandonnera, la raison flêchira au gré de ses desirs, & l'évidence se confondra avec son utilité. Il est clair que ces tenébres ne viennent pas des objets : car les objets sont bien plus faciles dans cette affaire, qu'ils ne l'étoient dans ces *hautes* Sciences, qu'il avoit si bien pénetrées. C'est son cœur, qui le trompe & qui le seduit. C'est l'interêt qui persuade; & non la raison : & c'est ce qui fait que les Orateurs persuadent bien mieux, que les Philosophes, bien qu'ils ne raisonnent pas si juste. L'Auteur s'étend fort au long sur cette matiere, en examinant en particulier toutes les operations de l'entendement.

C'est donc le cœur qui trompe l'esprit; il s'agit de savoir comment cela se fait; & c'est le sujet du Chapitre 3. qui a un titre tout contraire à celui qu'il devroit avoir. On montre que le cœur trompe l'esprit, par des implications volontaires, par des distractions affectées, par des ignorances où l'on se plait, par des erreurs

qui

qui naiſſent du grand déſir qu'on a de pouvoir ſe tromper ſoi-même, & par le penchant qui éloigne nôtre eſprit de tout ce qui l'afflige, & qui l'attache fortement à tout ce qui lui plait. Le cœur nous remplit d'objets inutiles, pour nous diſtraire de ceux dont la conſidération nous importeroit, mais dont la vuë eſt affligeante pour nous; les deux principaux de ces objets ſont, l'idée de nôtre miſere, & celle de nôtre devoir.

L'Eſprit rempli de faux préjugez, remplit à ſon tour le cœur, & l'un & l'autre étant ainſi corrompus, cette corruption ne ſauroit être guérie par des remédes naturels. Il n'y a que Dieu, qui le puiſſe faire. C'eſt lui qui ranime les idées ſpirituelles du devoir, de la vertu, de l'éternité; & émouſſe celles de tous les biens ſenſibles, du plaiſir, & de la volupté. Il fixe ces idées ſpirituelles dans l'eſprit, il les rend agréable, il les étend.

On a dit que les paſſions étoient bonnes en elles mêmes. On fait voir dans le chapitre 5. qu'elles ne deviennent mauvaiſes, que lors que de faux biens font naître dans nôtre cœur des affections véritables, lorſque nous ne nous portons qu'avec tiedeur vers ce qui mérite tout nôtre attachement, ou

ou que nous désirons, au contraire avec toute l'ardeur dont nous sommes capables, des biens qui ne méritent, qu'un médiocre attachement. On soutient que tous ces défauts ne procédent que de l'amour propre, qu'on distingue de l'amour de soi-même, en ce que celui ci est éclairé, légitime & naturel, au lieu que l'autre est toûjours vicieux & corrompu.

C'est ce qu'on fait voir particuliérement dans le chapitre 6. où l'on examine les défauts de l'amour de nous mêmes. On croit que cèt amour ne péche point dans l'excès, c'est à-dire, en ce que nous nous aimons trop; mais en ce que nous nous aimons mal; ce qui paroit de ce qu'il est permis de s'aimer tant qu'on veut, quand on s'aime bien. On peut & on doit desirer son bonheur, c'est-à-dire, la souveraine félicité sans bornes, & craindre sans bornes la souveraine misére. L'excès vient donc du défaut, qui est dans l'objet de nos passions, & non pas de la trop grande mésure de l'amour de nous mêmes.

M. Abbadie soûtient encore qu'on se trompe quand on oppose cèt amour de nous mêmes à l'amour divin; quand celui-

celui là eſt bien réglé. S'aimer ſoi-même comme il faut, c'eſt aimer Dieu ; & aimer Dieu, c'eſt s'aimer ſoi même, comme il faut. L'Amour de Dieu eſt le bon ſens de l'amour de nous mêmes ; c'en eſt l'eſprit & la perfection.

Quand l'amour de nous mêmes ſe tourne vers d'autres objets, il ne mérite pas d'être apellé amour ; mais quand il ſe tourne vers Dieu, il ſe confond avec l'amour divin. On montre, que cèt amour de nous mêmes allume toutes nos affections, & eſt le principe géneral de nos mouvemens. C'eſt ce principe même, qui nous fait aimer la vertu. Nous aimons, par exemple, la clemence, parce qu'elle eſt prête à nous pardonner nos fautes ; la libéralité, parce qu'elle ſe dépoüille pour nous faire du bien ; l'humilité, parce qu'elle céde à nos prétenſions, &c.

Cet amour a même beaucoup de part aux ſentimens les plus épurez que la Morale & la Réligion nous faſſent avoir de Dieu. On aime Dieu ou d'un amour d'interêt, ou d'un amour de pure amitié. Le premier eſt fondé ſur le bien qu'on attend, & procéde par conſequent de l'amour propre. Le ſecond ſur un bien qu'on a reçu & a le même principe. Pour celui de pure ami-

amitié, qui semble être fondé sur les seules perfections de Dieu, on peut encore dire qu'il procéde de la même cause; comme cela paroit entr'autres choses de ce qu'entre les vertus de Dieu, nous aimons particuliérement celles qui ont le plus de convenance avec nous; & que nous ne pouvons l'aimer, tant que nous le regardons comme nôtre juge, qui nous attend, pour nous punir.

On examine dans la suite les inclinations les plus générales de l'amour de nous mêmes. La premiére est le desir d'être heureux; sur quoi l'on fait voir, que les Philosophes n'ont pas été si opposez, qu'ils le paroissent d'abord, à l'égard de la détermination du souverain bien; & que la principale difficulté est en ce qu'ils ne l'ont pas bien distingué de la félicité. Le tout s'est reduit au sentiment d'*Epicure*, qui est le véritable, & qui fait consister la félicité dans le plaisir. Mais ils n'ont pas connu les qualitez de ce plaisir, ni qu'il dût être spirituel & durable. On montre les défauts de la félicité temporelle, telle que la décrit *Martial* au *Livre X.* de ses (a) *Epigrammes*, & que quelques

(a) *Epigr.* 47.

ques autres Payens ſe la ſont figurée.

Les défauts de cette félicité ſont ſi viſibles, qu'il ſeroit étonnant, que l'homme la recherchât, ſi l'on ne ſavoit les illuſions qu'il ſe fait, pour corriger les défauts qu'il y trouve. Il ſpiritualiſe les plus groſſiers & les plus corporels des plaiſirs ſenſibles; ce qui a donné lieu à toutes les fictions des Poëtes ſur le vin, l'amour, & la bonne chére. Il attache de l'eſtime aux plus honteux abaiſſemens de la nature humaine, & ſanctifie, quelquefois, comme des choſes, que la Religion ordonne, ſes vices les plus criians, & ſes inclinations les plus criminelles. L'amour propre groſſit encore les plaiſirs preſens, par les idées du paſſé & de l'avenir, il s'étourdit ſur la durée de ces plaiſirs, & eſt quelquefois ſi inſenſé, que de s'imaginer, qu'ils ne finiront jamais. Ceux qui ne peuvent pas s'étourdir là-deſſus, cherchent à s'éterniſer dans la mémoire des hommes; ne penſant pas, que la gloire après la mort, n'eſt pas plus eſtimable, qu'un bon vent après le naufrage.

Le ſecond deſir de l'amour de nous mêmes, c'eſt celui de la perfection; mais que l'homme ne déſire, qu'à cauſe

cauſe du bonheur, qui eſt ſa derniére fin. C'eſt ce deſir de la perfection, qui oblige l'homme, ou à ſe défaire de ſes défauts, lors qu'en les quittant, il ne renonce pas à quelque ſorte de plaiſir; ou à les déguiſer. Les hommes ſe trompent ſur ce ſujet, ou en prétendant à des perfections, qui ne ſont nullement duës à leur eſpéce; ou en renonçant à celles qui leur appartiennent, & qui aſſortiſſent leurs perfections eſſentielles. Ils ne cherchent point les perfections *duës* à l'homme; mais celles qui ſont *duës* à un Magiſtrat, à un Artiſan, à un Savant, &c.

L'Auteur examine dans la ſuite les vices géneraux, qui coulent de l'amour propre, qu'il reduit à la volupté & à l'orgueil, & qui terminent cette Morale, en faiſant le ſujet des huit derniers chapitres. Ce qu'il y a de plus particulier dans tout cela, c'eſt l'examen des raiſons, pour leſquelles les hommes déſirent d'être eſtimez. Tout ce qu'on a dit ſur ce ſujet ne ſatisfait point nôtre Auteur. Il croit qu'on n'en ſauroit trouver la raiſon, que dans la ſageſſe de Dieu, qui nous a donné un amour naturel de l'eſtime, pour nous défendre des abaiſſemens de la volupté, & faire, que

nous

nous nous portions aux actions honêtes & loüables, qui conviennent ſi bien à la dignité de nôtre nature; de même qu'il nous a donné l'amour du plaiſir, pour conſerver nôtre corps. L'amour de l'eſtime eſt donc plûtôt un amour d'inſtinct, s'il faut ainſi dire, qu'un amour de raiſon.

2. *La* VIE REGLE'E *des* DAMES, *qui veu'ent ſe ſanctifier dans le Monde.* A Paris, chez Edme Couterot. 1693. in 12. pagg. 231.

I. L'AUTEUR de ce Livre entre dans l'examen particulier de toutes les actions, tant de la vie civile, que de la Réligion. Il marque la maniere dont on doit s'en aquitter, les défauts qu'il faut y éviter, & les vertus qu'il y faut pratiquer. Le détail dans lequel il entre eſt ſi grand, qu'il preſcrit aux perſonnes, qu'il veut inſtruire, juſques aux heures qu'il croit qu'elles doivent ſe coucher & ſe lever. Comme c'eſt pour les femmes qu'il écrit, il tâche de les corriger principalement des défauts qui ſont plus particuliers à leur ſexe, comme ſont la colere, la médiſance, &c. Il fait voir, combien ce dernier vice, qu'on traite ordinairement de ba-

bagatelle, eſt dangereux; & il raporte ſur ce ſujet les paroles de S. *Bernard* à ſes Religieux. *Que nous ſervira, Mes Fréres, de nous être enfoncez dans des ſolitudes affreuſes & malſaines, ſi nous nous laiſſons emporter, comme les hommes du Siécle, aux déreglemens de la médiſance? Pourquoi ces jeûnes, ces diſciplines, ces mortifications continuelles, ſi nous n'avons pas ſoin de moderer nôtre langue, dont une ſeule parole eſt capable de nous perdre? Hé! qu'importe, que nous nous damnions par l'impureté, par la bonne chére, ou par la médiſance! de part & d'autre le malheur eſt égal.*

Au reſte, bien que l'Auteur paroiſſe fort exact, pour ne pas dire ſcrupuleux, ſur tous les devoirs exterieurs de la piété, il blâme pourtant extrémement les Dévotes de profeſſion, qui négligent leurs affaires domeſtiques, pour entendre deux ou trois Meſſes, ou pour réciter certaines priéres de Confrérie, qui paſſent une partie du jour dans l'Egliſe, tandis que tout eſt en déſordre chez elles, où leur devoir les appelle. Il croit que c'eſt une des plus grandes illuſions du Démon, qui leur met en tête ces bizarres idées, pour faire gliſſer adroitement la diviſion dans leurs familles, & le dé-

ré-

réglement dans leurs ames. Il dit qu'on ne doit point se laisser entêter de ces pratiques imaginaires de piété, qui en trompant les dévotes de profession, les portent à faire scrupule de bagatelles, & à ne s'en point faire en des choses importantes; à se montrer excrémement zélées, pour certains petits exercices spirituels, & à n'avoir que de l'indifférence, pour de fort grands desordres; & qui, enfin, servent plûtôt à livrer leurs esprits & leurs cœurs aux sentimens les plus dangereux de la vanité & de l'amour propre, qu'à les sanctifier.

L'Auteur s'est mépris à la page 40. en citant ces paroles, *celui qui ne pêche pas par la langue est un homme parfait*, comme étant de *Salomon*, au lieu qu'elles sont de St. *Jaques*.

3. L'HONNETE HOMME CHRETIEN. A Paris, chez la Veuve de Charles Coignard, 1693. in 12. pagg. 120.

L'IDÉE qu'on a d'un honnête homme dans le monde, est assez differente de celle d'un bon Chrêtien; telles prétenduës vertus entrent dans la composition du premier, qui passeroient pour des crimes très-réels dans

dans le second. Un honnête homme selon le monde, se deshonore, par exemple, dès qu'il soufre un afront sans s'en venger; mais l'Evangile défend la vengeance au Chrêtien, comme un très-grand peché. L'Auteur travaille dans ce petit Livre à dissiper ces fausses idées, que les gens du monde se font de l'honneur, & à faire voir qu'un honnête homme, & un bon Chrétien, ne sont pas des personnages differens; & que, bien loin de là, il n'y a que le Chrétien *qui* soit véritablement honnête homme.

Il est vrai que l'Auteur se tient ordinairement dans des idées assez generales, & quelquefois assez confuses, pour qu'il faille le lire plus d'une fois avant que de le bien entendre. Il donne divers préceptes nécessaires à un homme, qui veut être honnête & Chrétien Il dit qu'entre plusieurs passions blamables, il doit éviter sur tout celles qui ruinent les forces du corps, la pureté de l'ame, & les commoditez de la fortune. Il met au rang des plus pernicieuses, l'ardeur excessive du jeu. *On prend*, dit-il, *dans l'excès de cèt exercice, le tems, les biens, & la conscience. On y est ou avare pour gagner, ou infidéle pour tromper, ou lâche pour insulter, ou foible pour s'affliger*

fliger de ſes pertes, ou négligeant pour ſes affaires.

Un bel Eſprit a parfaitement bien repreſenté les funeſtes ſuites du jeu, dans des vers, qu'on ne ſera, peut-être, pas fâché de voir ici.

Les plaiſirs ſont amers, ſi tôt qu'on en abuſe;
Il eſt bon de joüer un peu:
Mais il faut ſeulement, que le jeu nous amuſe.
Un joüeur, d'un commun aveu,
N'a rien d'humain que l'apparence,
Et d'ailleurs il n'eſt pas ſi facile qu'on penſe,
D'être fort honnête homme, & de joüer gros jeu.
Le deſir de gagner qui nuit & jour occupe,
Eſt un dangereux aiguillon,
Souvent quoi que l'eſprit, quoi que le cœur ſoit bon,
On commence par être dupe;
On finit par être fripon.

Nôtre Auteur ſe plaint fort de la maniere dont les hommes paſſent ordinairement leur vie. *Depuis la naiſſance*, dit-il, *juſqu'à l'âge de raiſon, la bagatelle vous occupe; depuis la raiſon juſqu'à la mort, la fortune occupe*

nôtre tems, nous la voulons faire, ou nous la voulons augmenter; nous travaillons avec peine pour l'acquerir, ou bien nous jouissons des plaisirs qu'elle nous procure, & jamais nous n'employons un moment à refléchir sur ce que nous devons être. Toujours appliquez à des choses inutiles, ou de peu de consequence, nous ne songeons, qu'à nous amuser, & nous n'entrons point dans les replis de nôtre cœur, pour en découvrir les inclinations, & pour en corriger les mouvemens. Contens de paroître bons, nous insultons à ceux de qui les mœurs sont censurées, sans songer, que nous sommes, peut-être, plus coupables qu'eux, & sans travailler à leur conversion, ni à la nôtre.

4. CARACTERES, PENSE'ES, MAXIMES, & SENTIMENS, *Dédiez à Monseigneur le Duc de la Rochefoucault.* A Paris, chez Nicolas de Burre. 1694. in 12. pagg. 208. se trouve à Amsterdam, chez Schelte.

L'AUTEUR semble avoir voulu imiter les *Maximes Morales* de M. de la Rochefoucault; mais cet original est si parfait, qu'il est bien difficile d'en faire une copie, qui en approche tant soit peu. Cependant quel-

quelque infinie différence, qu'il y ait entre ces deux Ouvrages, il ne laisse pas d'y avoir dans ce dernier, quelques endroits qu'on trouvera assez bons, surtout quand on considérera, que ce sont les premiéres productions d'un nouvel Auteur.

I. Il y a, par exemple, de part en part de certains avis qui ne sont pas mépriſables; tel est celui du XXVI. *Caractére*. L'Auteur y parle de certains Directeurs, qui croient que le moyen de conduire les femmes à la vertu, est de régler leurs ajuſtemens; qui entrent à cèt égard dans les moindres détails, & accoutument par là leurs pénitentes, à une dévotion apparente & inutile, qui leur coûte pourtant bien de la peine. *Il me semble*, dit-il, *qu'on pourroit leur passer bien des choses touchant leur extérieur; c'est leur cœur, qu'il faut rectifier, puis qu'il donne le mouvement à tout le reste; c'est l'intention de plaire, la vaine ambition de faire des conquêtes, qu'il faut détruire: ni les habits, ni les attraits même de la beauté, ne font pas naître si souvent des passions, que le penchant qu'on témoigne avoir pour la tendresse.*

Il nous avertit dans la 3. Maxime, qu'on doit avoir plus de soin de ne se pas faire des ennemis, que de se

procurer des amis : parce que d'ordinaire, il est plus aisé aux premiers de nous traire, qu'aux autres de nous servir.

2. L'Auteur ne paroit pas trop persuadé, que le desir de savoir soit naturel à tous les hommes, comme on le croit ordinairement ; ou que s'il l'est, il est le moins vif de tous, & le plus aisé à étouffer ; en sorte que nous ne le sentirions point, si l'éducation & l'interêt ne le réveilloient. Une infinité de gens vivroient dans une parfaite & tranquile ignorance, si on ne les avoit pas élevez dans le goût des belles Lettres, ou si l'espérance d'aquerir du bien ou une réputation honorable, n'avoit fait naître en eux le desir d'aprendre les sciences les plus difficiles. On demande qu'étoit devenuë cette prétenduë inclination d'aprendre, dans les Siécles où l'on croioit, que *Kyrie eleison*, & *Paraliptomenon* étoient des Saints ; où l'on passoit pour sorcier, quand on savoit lire le grec, & où le Clergé vivoit dans une crasse ignorance.

On soûtient aussi qu'il n'est pas vrai qu'on ne puisse rien dire de nouveau. Voici les termes de l'Auteur. *Tout est dit : point du tout ; il y a encore bien des choses à dire : l'esprit peut penser*

d'une

d'une infinité de maniéres différentes ; il eſt pourtant vrai, qu'on ne dit preſque rien de nouveau ; c'eſt qu'on s'attache trop aux vieilles opinions, & qu'on ne fait pas aſſez d'uſage de ſa raiſon.

3. On trouve encore dans ce Livre, quelques traits d'hiſtoire aſſez remarquables. Il y en a un plaiſant dans la neuviéme maxime. L'Auteur remarque, qu'on rit quelquefois non pas des choſes, mais du ridicule dont on les envelope. *Ainſi*, ajoute-t-il, *quoi qu'on révére l'obéiſſance & la ſoumiſſion à ſes Superieurs ; on ne peut s'empêcher de rire de la ſimplicité de ce Réligieux, qui prêt à rendre les derniers ſoupirs, refuſoit de donner ſon ame à Dieu, parce qu'il n'en avoit pas demandé la permiſſion à ſon Superieur.*

4. L'Auteur finit par un Entretien, dans lequel on examine, pourquoi il y a des gens qui parlent mal, & écrivent bien ; & d'autres qui écrivent mal, & qui parlent bien. La raiſon que l'Auteur allégue, c'eſt que pour parler bien, il faut avoir l'eſprit vif & net, le cœur droit, la langue libre, beaucoup d'uſage du monde, de l'attention pour ce que les autres diſent, & une mémoire heureuſe. Quand on manque de netteté, que pluſieurs idées viennent à la fois, ce

n'eſt que par hazard qu'on les débroüille heureuſement dans un entretien ; il faut le calme du cabinet, pour le mettre en ordre ; quand on n'a pas la langue libre, c'eſt-à-dire. la facilité de s'exprimer ſur le champ, il eſt encore abſolument impoſſible de bien parler. Mais quelques unes de ces qualitez ne ſont pas tout-à-fait néceſſaires pour bien écrire. Les perſonnes flegmatiques, n'écrivent pas bien ordinairement, ſelon l'Auteur, & peuvent bien parler ; parce qu'il faut, qu'elles ſoient un peu animées & échauffées par la préſence & par l'entretien des gens qu'elles eſtiment ; ce qui ne leur arrive pas dans leur cabinet.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1693.

DECEMBRE.

XI.

Bernardini FERRARII *Mediolanensis Theologi de* RITU SACRARUM *Ecclesiæ Veteris* CONCIONUM *Cum Præfatione Johannis Georgii* GRÆVII. Ultrajecti, ex officina Wilhelmi Broedelet. 1692. in 8. pagg. 404.

IL y a eu pluſieurs Auteurs du nom de *Ferrari*. Celui qui a compoſé le Livre, dont on vient de lire le tître, ſe nommoit *François Bernardin*, & étoit Docteur de Milan. Il floriſſoit vers l'an 1620. Il a compoſé divers Ouvrages; mais celui-ci eſt un de ceux, qui lui ont fait le plus d'honneur. Il fut imprimé la premiere fois à Milan, & cette Edition devint bien-tôt fort rare; parce qu'on dit, que *Frederic Borromée* Archevêque de Milan, qui avoit fait un Traité *de concionante Epiſcopo*, ne fut pas bien aiſe, que celui de Ferrari parût en même tems, & fit en ſorte, qu'il demeura comme ſupprimé. On le réimprima à Lyon en 1665; mais l'Edition en fut bientôt diſtribuée, & il y a peu de perſonnes en Hollande, qui l'ayent vû. C'eſt ce qui a obligé le Libraire à le réimprimer, avec une Préface de M. Grævius dont on aura occaſion de parler dans cet Extrait, qu'on fera un peu long, parce que c'eſt ici un ouvrage comme tout nouveau, pour bien des Lecteurs.

Le but, que s'eſt propoſé Ferrari, eſt de ramaſſer tout ce qu'il a pû trou-

ver

ver dans les Auteurs, & principalement dans les Anciens Peres, touchant les anciennes coûtumes de l'Eglise à l'égard des Prédications. Il touche aussi quelquefois en passant les coûtumes des Juifs, & des Payens.

Il a reduit toute sa matiére sous trois chefs principaux, qui composent les trois Livres ausquels son Ouvrage est divisé. Le premier traite de tout ce qui regarde la prédication en elle-même. Le second du Prédicateur & des Auditeurs; & le troisiéme du lieu & du tems des Prédications. Pour n'être pas trop long, on s'arrêtera principalement à raporter ce qui concerne les anciennes coûtumes, renvoyant le Lecteur au Livre même, pour les preuves, que Ferrari en allégue.

I. LES *Sermons*, les *Prédicateurs*, & *l'action de prêcher*, avoient divers noms chez les Anciens. On apelloit le Sermon un *Traité*, une *Dispute*, une *Doctrine*, un *Sermon*, une *Homelie*, & les Prédicateurs & l'action de prêcher avoient des noms dérivez de ceux-là. On donnoit en particulier le nom de *Traité*, aux Sermons dans lesquels on s'attachoit principalement, à expliquer quelque passage de l'Ecriture.

Ferrari croit, qu'on nommoit les

Sermons des *Disputes*, parce qu'ils étoient souvent employez à refuter la doctrine des Hérétiques. Mais M. Grævius le releve sur cèt article, dans la Préface, qu'il a mise au devant de cette Edition. Il fait voir qu'anciennement chez les Latins le mot *Disputatio*, ne signifioit pas un discours polémique, dans lequel on défend une opinion, & on refute les opinions contraires; mais simplement un discours, soit qu'il fût employé à faire l'éloge de quelque autre chose, ou à censurer le vice. C'est ce que M. Grævius prouve par des passages de Ciceron. *Reliqui*, dit cèt Orateur, dans ses *Questions Academiques*, *qui etiamsi non improbant* (Literas scilicet græcas aut Philosophiam) *tamen earum rerum Disputationem principibus civitatis non ita decoram putant.* „ Les autres, bien „ qu'ils ne condamnent pas les Lettres „ gréques & la Philosophie, ne laissent „ pas de croire, qu'il n'est point „ séant aux principaux d'une Ville de „ *disputer* de ces choses, c'est-à-dire de les expliquer de vive voix ou par écrit.

Tandis que l'Eglise a été sous la croix, elle n'a pas osé convoquer le Peuple par quelque signe public. *Baronius* a crû, que durant ces tems-là, l'Evê-

l'Evêque avoit soin de choisir des hommes, qui alloient de maison en maison avertir tous les Chrêtiens du lieu & du tems des Assemblées, & s'est appuyé, pour le prouver, sur un passage de la Lettre de S. *Ignace* à *Polycarpe*, qui, selon nôtre Auteur, ne prouve point ce que Baronius a prétendu. Il croit donc que c'étoit l'Evêque ou le Diacre par son ordre, qui avertissoient les fidéles du lieu & du tems de l'assemblée, & prouve son opinion par un passage de la même Lettre de S. Ignace, où ce Saint exhorte Polycarpe à faire de fréquentes assemblées, & à rechercher tous les fidéles nom par nom, sans mépriser les esclaves de l'un & de l'autre sexe.

Mais Ferrari, qui a accusé Baronius de n'avoir point entendu S. Ignace, est accusé à son tour de la même faute par M. Grævius. Ce savant Critique remarque, qu'il n'y a nulle apparence, que les Evêques ou leurs Diacres pussent parler facilement aux esclaves des Payens, pour les inviter à se trouver aux assemblées. Le sens des paroles de S. Ignace est donc, que Polycarpe doit prendre soin de savoir les noms de tous les particuliers de son troupeau, sans en excep-

ter même les esclaves. Mais M. Grævius prouve par *Tertullien* ce que Ferrari avoit mal prouvé par S. Ignace, savoir que c'étoit les Diacres ou les autres Ministres de l'Eglise, qui avoient soin d'assembler les Fidéles. Il refute aussi *Amalarius*, qui a prétendu, qu'avant que les Empereurs fussent Chrêtiens, on assembloit les fidéles avec un certain instrument de bois nommé σημαντρον sur lequel on frapoit avec un maillet de la même matiere, qu'on apelloit σημαντηρ. M. Grævius soûtient, que dans un tems de persécution, où les fidéles étoient punis, si on les trouvoit assemblez, même durant la nuit, il est impossible qu'ils se soient assemblez si publiquement. Ce ne fut que du tems de Constantin, que l'on commença à se servir de ces sortes d'instrumens, dont on se sert encore en Asie, au témoignage de *Pietro della Valle* & de *Thevenot*. Ferrari reprend aussi Amalarius de la même faute. C'étoit ordinairement dans la derniere assemblée, qu'on avertissoit du lieu & du tems, auquel l'assemblée suivante se devoit tenir.

Mais quand l'Eglise eut été délivrée de la persécution, on commença à convoquer le Peuple au son de peti-

petites cloches, nommées *tintinnabula*, qu'on fit ensuite plus grosses, & auſquelles on donna le nom de *campanæ*, parcé que ce fut à Nole ville de la Campanie, qu'elles furent inventées, ou que l'on commença à les faire plus grosses. *Polydore Virgile*, *Genebrard*, *Onuphre*, & *Ciaconius* ont cru, que ce fut le Pape *Sabinien*, lequel ſucceda à *Grégoire* le *Grand* en 604. qui a le premier introduit les cloches dans l'uſage ſacré ; mais l'Auteur croit plûtôt, que c'eſt S. *Paulin* Evêque de Nole ; non que les cloches ne fuſſent en uſage auparavant ; mais il en ſanctifia l'uſage qu'en faiſoient les Payens dans leurs ſacrifices, & le tranſporta dans l'Egliſe. Il ſe perſuade même, que ceux qui ont dit, que c'étoit Sabinien, ont voulu dire ſimplement, qu'il confirma par une Conſtitution, un uſage qui étoit déja établi, ou qu'il ordonna ſimplement qu'on ſonnât les cloches pour les Heures canoniales, & pour la Meſſe.

On commençoit toûjours le Sermon par la priere, & celui qui devoit le faire demandoit la bénédiction au Prêtre avant que de commencer. Il faiſoit auſſi le ſigne de la croix auparavant, de même que lors qu'on entreprenoit de diſputer contre les Hé-

rétiques. La coûtume de saluer la Vierge par un *Ave Maria*, ou immédiatement avant le Sermon ou après l'exorde, n'est guéres plus ancienne, que le commencement du quinziéme Siécle, puis que S. *Vincent Ferrier* qui florissoit en 1410. est *le* premier, que nous lisions qui s'en soit servi. L'Auteur croit, après *Charles Regius*, que cette coûtume s'introduisit à cause des hérésies, qui s'élevérent contre la S. Vierge. Il se peut faire aussi, qu'on n'usât d'abord de cette salutation, que dans les Sermons qui se faisoient aux fêtes de la Vierge, & qu'elle se soit ensuite introduite dans tous les autres Sermons, dont elle paroit être aujourdhui une partie essentielle. *Erasme* a dit qu'on l'avoit introduite, pour plaire au beau sexe, à l'exemple des Poëtes Payens; les Prédicateurs invoquant une Vierge, au lieu d'une Muse. Les Diacres dont l'office étoit de moderer tout le service divin, ordonnoient avant le Sermon de faire silence, ou par quelques paroles, ou par quelques gestes. L'Eglise de Milan observe encore cette coûtume dans les Messes qu'on nomme Pontificales, puis qu'immédiatement avant la lecture de l'Evangile, on recite à haute voix cette formule

le, *parcite fabulis, Silentium habete, habete Silentium*; „ abstenez-vous de „ parler, observez le Silence, observez le Silence. Quelquefois c'étoit le Prédicateur qui exigeoit le Silence ou de la voix, ou de la main.

Avant le Sermon, on lisoit toûjours quelque endroit de l'Ecriture sainte pour en être le sujet; coûtume que l'Auteur croit avoir été tirée des Juifs, qui lisoient toûjours la loi avant que de l'expliquer. Dans les Sermons qui se faisoient dans les intervales de la Messe, celui qui lisoit l'Ecriture, étoit différent de celui qui l'expliquoit; mais hors de là, c'étoit ordinairement le Prédicateur, qui ayant le livre à la main, lisoit dès le commencement l'endroit qu'il vouloit expliquer, & quelquefois aussi, il reprenoit le livre au milieu de son Sermon, & recommençoit à lire, prenant le livre en main & le quittant, selon qu'il le jugeoit à propos. Dans des occasions extraordinaires, au lieu d'expliquer l'endroit de l'Ecriture, qu'on devoit lire ce jour-là, le Prédicateur en choisissoit quelcun de propre à la circonstance du tems, pour être le sujet de son Sermon. Il arrivoit aussi quelquefois, que le Prédicateur prenoit pour texte, ce qui se ren-

rencontroit par hazard à l'ouverture du Livre, bâtissant ainsi un Sermon sur le champ. L'Auteur prouve dans son second Livre, que les Prédicateurs faisoient souvent de tels *impromptu*.

Aux fêtes des Martyrs, on ne manquoit pas avant le Sermon, de *lire* l'histoire de leurs soufrances. On lisoit aussi celle de la passion du Sauveur, avant que de la prêcher; & ce qu'il y a de singulier, c'est qu'en Afrique, on ne la lisoit, que dans l'Evangile de S. *Matthieu*, comme cela paroit par un passage de S. *Augustin*, Sermon 144 *de Tempore*.

Ordinairement on n'avertissoit les Auditeurs, de l'endroit de l'Ecriture, qu'on vouloit expliquer, qu'immédiatement avant le Sermon: mais quelquefois on le leur indiquoit quelques jours auparavant. Les Prédicateurs commençoient ordinairement par quelque Préface ou exorde, soit pour préparer l'Auditeur, soit pour l'informer d'abord en peu de mots de ce qu'on avoit à lui dire. S. *Chrysostome* s'en servoit aussi pour faire ressouvenir ceux qu'il instruisoit, de ce qu'il leur avoit dit dans le Sermon précédent, & pour leur en marquer la liaison avec ce qu'il devoit leur dire.

On commençoit quelquefois le Ser-

mon

mon par ces paroles, *benit soit Dieu*; surtout quand on étoit menacé de quelques grands maux, qu'on y étoit exposé, ou qu'on étoit délivré de la crainte qu'on en avoit eüe. C'étoit en particulier la coûtume de S. Chrysostome. Quelquefois le Prédicateur interrompoit son Sermon, pour faire une priere, surtout lors qu'il falloit expliquer quelque passage ou quelque matiere difficile. Ferrari croit que cette coûtume venoit des Poëtes Payens, qui invoquent les Muses, ou leurs Dieux non seulement au commencement de leurs Poëmes, mais aussi au milieu, lors qu'ils ont quelque chose de grand & d'extraordinaire à décrire. Quelquefois aussi le Prédicateur demandoit le secours des prieres des assistans.

Aux Sermons, qui se faisoient le jour de Noël, on avertissoit le peuple du jour auquel la Pâque suivante devoit se célebrer. On l'annonçoit aussi le commencement du carême. Le 1. Canon du 4. Concile d'Orleans tenu en 541. avertit expressément les Evêques d'annoncer la Pâque au peuple le jour de l'*Epiphanie*. Surquoi l'Auteur remarque, que le jour de la naissance de Jesus-Christ étoit apellé *Epiphanie*, de même que le jour de la venuë des

Ma-

Mages; & celui du bâtême du Seigneur; parce que les Grecs, surtout ceux d'Egypte, celebroient toutes ces fêtes le même jour. Que c'eſt en partie à cauſe de ces trois ſolennitez, célébrées dans un même jour, que les Grecs l'ont nommé d'un nom *pluriel*, τὰ ἐπιφάνια, comme auſſi parce qu'il ſe faiſoit pluſieurs aſſemblées ce jour-là. Mais M. Grævius relève encor ici Ferrari, & fait voir qu'il n'a pas ſû la véritable raiſon de cette expreſſion. Les Péres l'ont tirée des Payens, qui nommoient τὰ ἐπιφάνια l'apparition d'un Dieu, & τὰ ἐπιφάνια au pluriel les ſacrifices, & la fête, qui ſe célebroient en mémoire de cette apparition. Ce fut donc pour cette raiſon, que les Péres appellérent auſſi la fête de la naiſſance du Sauveur τὰ ἐπιφάνια. L'Egliſe d'Orient croyoit, que ce jour étoit le ſixiéme de Janvier: que c'étoit ce même jour, que les Mages étoient venus pour l'adorer, & que trente ans après, dans un ſemblable jour, il avoit été bâtizé.

Pour revenir à la matiére principale de nôtre Auteur, il prouve dans la ſuite, que c'étoit auſſi dans les Sermons, qu'on avertiſſoit le peuple des jours des collectes, qui ſe devoient faire pour les pauvres, ce qui lui four-

fournit l'occaſion de faire une digreſſion ſur les collectes. On faiſoit auſſi mention dans le Sermon des aumônes particuliéres, qu'il y avoit à faire, & on les ramaſſoit quelquefois au milieu de l'action, du moins lorſque l'Egliſe Chrétienne ſe fut beaucoup accruë. On avertiſſoit encore dans les prédications des jours de jeûne & de Vigile. On y exhortoit auſſi le peuple à découvrir les hérétiques, qu'ils connoiſſoient, témoin S. *Leon* dans ſon quatriéme Sermon *des Collectes*. *Afin*, dit-il, *mes bien-aimez, que vôtre devotion plaiſe au Seigneur, nous vous exhortons à déclarer à vos Prêtres, les Manichéens, que vous ſavez être cachez, en quelques endroits qu'ils ſe trouvent; car c'eſt une grande pieté de découvrir les cachétes des Impies; & de vaincre dans leur perſonne, le Diable qu'ils adorent.*

S'il s'étoit fait quelque nouveau miracle, le Prédicateur ne manquoit pas de l'annoncer au peuple, ou d'en faire lire la rélation par le Lecteur. Pour cèt effet, ceux qui croyoient avoir été guéris miraculeuſement de quelque maladie, par le ſecours de quelque Saint, ne manquoient pas d'en donner des mémoires à l'Evêque, pour les faire lire avant ou aprés le Ser-

mon.

mon. Quelquefois même on préſentoit ces perſonnes au peuple, pour le mieux aſſurer de leur guériſon.

L'Auteur demande s'il eſt permis, pour émouvoir plus fortement les paſſions des auditeurs, de produire quelquefois dans des Sermons ou des *perſonnages feints*, ou des images, ou quelques autres objets corporels, qui ayent du raport au ſujet que l'on traite. Il n'aprouve pas trop cette coûtume, parce que ſouvent on excite plûtôt l'Auditeur à rire, qu'*on ne* le touche de la maniere qu'on le *ſouhaite*. Il croit néanmoins qu'on peut ſe ſervir quelquefois de cèt artifice, ſurtout dans la paſſion du Sauveur. Il eſt vrai, qu'on ne voit pas que les Peres en ayent uſé ainſi. L'Auteur allégue ſeulement S. Chryſoſtome, qui pour détourner ſes Auditeurs des jugemens téméraires, leur mit comme devant les yeux, par la force de ſon diſcours, la tête de *Jean Baptiſte* pâle & ſanglante, la leur fit comme toucher, leur dit de l'emporter chez eux, & la fit parler dans ſon diſcours: mais cette proſopopée de S. Chryſoſtome eſt bien differente de la queſtion de l'Auteur.

On finiſſoit ordinairement le Sermon par une courte priere à la S. Tri-

Trinité, ou en ſouhaitant aux Auditeurs les biens éternels, & qu'ils fuſſent exemptez des peines de l'enfer. Immédiatement après on faiſoit les priéres ordinaires. La durée du Sermon étoit ordinairement limitée à une heure, comme cela paroit par divers endroits des Péres, où ils ſe plaignent de la briéveté du tems, & déclarent qu'ils ne paſſeront pas plus avant, parce que l'heure eſt écoulée: mais on ne ſait pas bien de quoi ils ſe ſervoient pour méſurer cette heure. Les Payens avoient des Clepſydres à eau. Les Peres étoient quelquefois ſi exacts à ne point paſſer l'heure dans leurs Sermons, que dès qu'elle étoit écoulée, ils finiſſoient leur diſcours, quoi qu'il ne fut pas achevé.

II. FERRARI parle dans le ſecond Livre, des Prédicateurs & des Auditeurs. C'étoit principalement la charge des Evêques de prêcher: & c'eſt ce qui fait, que tous les anciens Péres & les Conciles menaçent des châtimens de Dieu les Evêques, qui négligent de s'aquiter de ce devoir. Il eſt vrai, que lors qu'ils ne pouvoient pas le faire, ils en commettoient le ſoin ou à des Prêtres, ou à des Diacres, ou à leurs Secretaires, ou à des Interprêtes; & quand ils étoient

toient absens, ils instruisoient leurs peuples par lettres.

Il n'étoit pas permis à un Evêque de prêcher ailleurs que dans son Eglise, à moins qu'il n'en eût la permission de l'Evêque de l'Eglise, où il vouloit prêcher. On avoit établi cette loi, tant pour prévenir les brigues des Evêques, qui auroient voulu se servir de ce moyen, pour passer dans des Eglises plus considérables; que pour empêcher que le peuple ne mépriſât son Evêque, s'il voyoit que celui d'une autre Eglise prêchât mieux que lui. Mais l'Evêque du lieu avoit accoûtumé par civilité, d'inviter à prêcher un Evêque étranger, qui se trouvoit dans son Eglise. Il lui étoit aussi permis d'instruire en particulier & de répondre aux questions, qui pouvoient lui être faites ailleurs, que dans son Diocése. Les Evêques donnoient ordinairement quelques loüanges dans leurs Sermons, aux Evêques qui se trouvoient présens. Avant que de commencer, ils benissoient le peuple, & lui souhaitoient la paix. Ils étoient ordinairement assistez de sept Diacres, qui étoient présens lors qu'ils prêchoient. A Alexandrie il n'y avoit que l'Evêque, qui pût prêcher; & dans les autres Eglises d'Afrique il n'étoit

pas

pas permis aux Prêtres de faire cette fonction en présence de l'Evêque. Ce fut le Prêtre *Arius*; qui s'avisa de prêcher des nouveautez dangereuses, qui fut cause qu'on ôta aux Prêtres la liberté de prêcher. Mais les Evêques l'accordérent dans la suite. S. *Jerôme* blâme cette loi, & il est constant, que dès la naissance du Christianisme, les simples Prêtres avoient le droit de prêcher. On donna même cette permission aux Diacres, surtout dans le tems de la persécution: mais les Hérétiques, & tous les Prêtres & Diacres, qui avoient eu la foiblesse de tomber dans l'idolatrie, quoi qu'ils s'en fussent relevez, n'avoient pas cette liberté.

Il étoit défendu aux femmes & aux Laïques d'enseigner publiquement. Le 4. Concile de Carthage, défend expressément aux femmes, quelques savantes qu'elles soient, d'enseigner les hommes dans les assemblées; & aux Laïques, de le faire en présence des Clercs, à moins que ceux-ci ne les en prient. Les Moines mêmes n'avoient pas la permission de prêcher, parce qu'on ne les regardoit pas comme étant du nombre du Clergé. Il est vrai que les Evêques le permettoient & l'ordonnoient même quel-

quelquefois aux Laïques ; parce que ſouvent durant la perſécution, il y avoit très-peu de Prêtres, qui puſſent s'aquitter de ces fonctions.

Les Papes ont auſſi ſouvent accordé à pluſieurs Religieux, qui n'étoient point encore ordinez, la *permiſſion* d'inſtruire le peuple par des Sermons ; comme fit *Grégoire XIII.* en 1584. à tous les Clercs Jeſuites de ſimple tonſure.

Quelquefois les Sermons étoient compoſez par une perſonne & recitez par une autre, ſoit que ceux qui les recitoient, vouluſſent les faire paſſer pour leur Ouvrage, ſoit qu'ils déclaraſſent, que c'étoit celui d'autrui. Ordinairement les Prédicateurs recitoient leurs Sermons par cœur ; mais ils les liſoient auſſi quelquefois, & il ſemble que c'étoit la coûtume ordinaire de Gregoire le Grand. Pour ce qui regarde la poſture du Prédicateur, Ferrari croit qu'elle n'étoit pas uniforme dans toutes les Egliſes. La maniére pourtant la plus ordinaire, étoit de prêcher debout, à moins qu'on n'en fût empêché ou par l'âge, ou par quelque incommodité. On a néanmoins divers exemples d'anciens Evêques, qui ont prêché aſſis.

L'Auteur employe un Chapitre à re-

repreſenter la prudence des anciens Prédicateurs, qui s'abſtenoient dans leurs Sermons de toutes les queſtions épineuſes & difficiles, telles que ſont celles de la preſcience de Dieu, de la prédeſtination, de la grace, du libre arbitre, &c. Quand ils parloient des ſacrez myſtéres, ils ne le faiſoient, ſelon l'Auteur, que d'une maniere obſcure, à cauſe des Catechumenes, des Hérétiques, & des Payens, qui pouvoient être préſens, & devant leſquels il n'étoit pas à propos de jetter ces perles: car il étoit permis à toutes ſortes de perſonnes, Catechumenes, Competens, Hérétiques, Juifs, & Gentils d'aſſiſter au Sermon. L'Auteur blâme les Predicateurs de ſon tems, qui affectoient de traiter mille queſtions également vaines & inutiles.

Dans l'Egliſe, les Laïques étoient ſéparez des Clercs par des treillis; les hommes des femmes par des cloiſons de bois, ſur leſquelles mêmes on mettoit quelquefois un voile. Les filles étoient encore diſtinguées des femmes mariées & placées dans un lieu plus élevé. La place des hommes étoit du côté du midi, & celle des femmes au ſeptentrion. Dans les aſſemblées extraordinaires & extrémement nombreuſes, le peuple étoit debout. Il l'étoit auſſi com-

munément dans les assemblées ordinaires, surtout en Afrique, & en particulier du tems de S. Augustin. Mais néanmoins la coûtume la plus ancienne & la plus ordinaire étoit d'écouter assis.

Les Auditeurs observoient ordinairement un grand silence durant tout le Sermon, & il n'étoit pas permis aux pauvres d'entrer dans l'Eglise, de peur qu'en demandant l'aumone, ils n'interrompissent l'attention. Il est vrai que les Auditeurs rompoient souvent eux-mêmes le silence, pour témoigner par leurs acclamations & par leurs applaudissemens, ou qu'ils avoient compris ce que le Prédicateur venoit de dire, ou qu'ils l'admiroient, ou qu'ils en étoient touchés & persuadez. Ils applaudissoient même souvent par coûtume à des choses qu'ils n'entendoient pas, comme cela paroit par les exemples, que l'Auteur en allegue. Quelquefois ces acclamations se faisoient par quelques paroles prononcées. Le peuple donnoit, par exemple, au Prédicateur le nom d'*Orthodoxe*, de *treisiéme Apôtre*, ou quelque autre semblable. Quelquefois ces applaudissemens se faisoient en frapant des piés contre terre, ou des mains l'une contre l'autre, ou en faisant paroître quelque chose

chose en l'air, comme un livre de prières, un bout de son manteau, &c. Cette coûtume avoit passé du Theatre à l'Eglise, témoin le *plaudite*, par lequel finissent toutes les Comédies.

Il n'étoit pas permis, au reste, de sortir de l'Eglise, avant que le Sermon fût achevé; témoin le Canon 24. du IV. Concile de Carthage. *Que celui qui sortira, tandis que le Prêtre parle dans l'Eglise, soit excommunié.* L'attention des fidéles étoit si grande, que souvent ils écrivoient le Sermon, à mesure que le Prédicateur le prononçoit, ce qui se faisoit ou ouvertement, ou en cachéte. Les Prédicateurs donnoient à leurs Auditeurs divers noms differens; tantôt ils les appelloient *Fréres* & *Saints*; tantôt *vôtre Sainteté*, *vôtre Charité*, *vôtre Sainte Fraternité*, *très-chers Fréres*, *vôtre dilection*, *bien-aimez*, &c.

III. Le troisiéme Livre traite du lieu & du tems auxquels se faisoient les Sermons. Anciennement on prêchoit & dans les places publiques, & au milieu de la campagne; & les Papes ont accordé à divers Ordres de Moines la permission de prêcher dans les carrefours & dans les marchez. Mais l'Eglise a toûjours été le lieu

le plus ordinaire des prédications. Le Prédicateur étoit toûjours placé dans un lieu élevé, pour être mieux vû & entendu de toute l'Assemblée, plûtôt que pour les raisons morales, qu'en allégue *Innocent III.* Les Egliſes étoient diviſées en deux parties, le Chœur ou la Tribune, & la Nef ou le ſein de la Baſilique. Ordinairement c'étoit dans le Chœur, que ſe faiſoit le Sermon; quelquefois le Prédicateur étoit dans la chaiſe de l'Evêque, & quelquefois ſur les degrez de l'autel, ſurtout lorſque le Sermon ſe faiſoit au milieu de la Meſſe. Mais le Prédicateur étoit auſſi quelquefois hors du Chœur, dans le ſein de la Baſilique, ſur une eſpéce de Tribunal, ou de lieu élevé, qu'on nommoit *Ambo*, *Pulpitum*, ou *Tribunal*. Quelques uns croyent, que ce mot d'*Ambo*, vient du verbe *ambire*, parce que ce lieu étoit environné de degrez: mais l'Auteur croit, qu'il vient du mot Grec ἀναβαίνω, qui ſignifie *monter*; parce qu'il falloit monter, pour y arriver.

Pour ce qui regarde le tems, le Dimanche étoit le jour ordinaire du Sermon; on en faiſoit auſſi les autres jours de fête, & les veilles des fêtes; ce qui n'empêchoit pas, qu'on ne prê-

prêchat auſſi ſouvent les jours ouvriers, principalement en carême, & ſurtout la ſemaine Sainte. L'Uſage des Egliſes étoit fort different à cèt égard. A Alexandrie on prêchoit réguliérement le mecredi & le vendredi. Il y avoit auſſi des Egliſes où l'on prêchoit plus d'une fois le jour, ſoit que cela ſe fit par differens Prédicateurs, ſoit que ce fût le même. Quelquefois on prêchoit le matin, & au milieu des ſolennitez de la Meſſe, immédiatement après l'Evangile. Mais on prêchoit auſſi fort ſouvent après midi.

XII.

Johannis LOMEJERI *Zutphanienſis* DIERUM GENIALIUM, *ſive* DISSERTATIONUM PHILOLOGICARUM DECAS I. *Additus eſt rerum memorabilium Index.* Daventriæ, apud Albertum Fronten. 1694. in 8. pagg. 400.

CE premier Volume de Diſſertations de M. *Lomejer*, qui doit être ſuivi d'un ſecond, contient l'ex-

plication de divers points de Literature tant sainte que prophane.

I. La premiere Dissertation traite de la Philosophie des anciens *Scythes*. Ces Peuples ont toûjours été regardez comme les plus Barbares de tous les hommes. Leur maniére de vivre, leurs vêtemens, & leurs sacrifices, avoient quelque chose de si sauvage en apparence, qu'à n'en juger que par cet extérieur, on croiroit facilement que les Scythes n'avoient rien d'humain que la figure. Ils se vêtoient par nécessité, à cause du froid, & leurs habits étoient de simples peaux de bêtes sans préparation. Ils ne vivoient que de lait & de miel; & sans avoir aucune demeure fixe, ils alloient errans dans leurs deserts, s'arrêtant où leurs troupeaux trouvoient de quoi se nourrir, & n'ayant pour toute habitation, que des chariots couverts de peaux, qu'ils conduisoient avec eux. (a) *Ovide* nous aprend, qu'ils immoloient à leurs Dieux des victimes humaines. Mais, quoi que cet extérieur ne promette rien, que de farouche & de barbare, les Scythes n'ont pas laissé d'avoir leurs Philosophes, leur Réligion, leur Morale, & leur Poëtique, mê-

(a) *De Ponto Lib. III. Eleg. 2.*

même longtems avant les Grecs, qui se sont glorifiez mal-à-propos, d'être les premiers inventeurs des Arts & des Sciences. (a) Q. Curce dit, que *les Scythes n'ont pas l'esprit si grossier, que le reste des Barbares, & qu'on trouve même, que quelques uns d'entr'eux font profession de la Philosophie, autant que des gens, qui sont toûjours armez, en sont capables.*

Nôtre Auteur fait un dénombrement de leurs Philosophes, & des personnes, qui se sont renduës célébres parmi eux; dont les principales sont *Promethée*, *Deucalion*, *Zamolxis*, *Zeutas*, *Abaris*, *Diœnée*, *Comoscicus*, *Orphée*, *Anacharsis*, *Bion*, *Heraclide*, *Cotys*, *Toxaris*, *Amalasonthe*. L'Auteur dit un mot de toutes ces personnes en particulier.

Suidas avoüe que Promethée a été le premier Auteur de la Grammaire & de la Philosophie. Les Grecs ont prétendu qu'il n'y avoit jamais eu d'Orphée. (b) *Elian* remarque qu'on a osé dire qu'il n'étoit point Philosophe, parce qu'il étoit Thrace; „ comme s'il n'y eût eu que la Grece, „ qui eût pû produire des hommes & „ des Philosophes, dit l'Auteur, & que

(a) *Lib. VII. cap.* 22.
(b) *Var. Histor. Lib. VIII. cap.* 6.

„ que partout ailleurs il ne nâquit que „ de champignons ; *quasi alibi fungi, in solâ autem Græciâ, homines, & quidem sapientes nascerentur.* * *Diogéne Laërce* doute s'il doit ranger Orphée parmi les Philosophes, à cause des absurditez & des impietez, qu'il a dites touchant les Dieux. Mais les Grecs n'en ont-ils rien dit, que de raisonnable ?

Après avoir parlé des Philosophes des Scythes, l'Auteur parle de leurs Dieux ; dont les principaux ont été *Mars*, *Apollon*, *Diane*, *Ceres*, *Neptune*, *Saturne* & *Bacchus*. Comme ils adoroient Mars sous le Symbole d'un *Cimeterre*, aussi juroient-ils ordinairement par le cimeterre. Ils juroient aussi par le vent ou par l'air. Par l'air, parce qu'il conserve la vie aux hommes ; & par le cimeterre, parce qu'il la leur ôte. Quelques Anciens ont assuré, que les Scythes sacrifioient un âne à Apollon ; mais comment cela pourroit-il être, puisque leur pays est si froid, qu'il n'y nait point de ces sortes d'animaux. *En Scythie*, dit *Herodote, il n'y a ni âne, ni mulet, à cause du froid.*

L'Auteur passe de la Réligion des Scythes à leur Philosophie. Ils croyoient

* *Lib.* I.

croyoient l'immortalité & apparemment la transmigration des ames. Ils n'étoient pas tout-à-fait ignorans des choses de la nature, comme cela paroit par leur dispute contre les Egyptiens sur l'antiquité de leur origine, que *Justin* raporte dans son *Liv. II. chap.* 1. à moins que cet Historien ne leur ait prêté ce raisonnement, de même que Q. Curce ce beau discours qu'il leur fait faire à *Alexandre*, comme cela est fort aparent; quoi que ce dernier dise, que ce discours s'étoit conservé. Couys, un des Rois de Thrace, ne reconnoissoit que deux vents, celui du Nord & celui du Midi, ce qui suffisoit pour des gens qui ne s'adonnoient point à la navigation. Ils tâchoient de s'instruire de l'avenir, par le moyen de la Baguette, des entrailles des bêtes, & des Auspices. L'Auteur fait voir qu'ils étoient vaillans, prudens, temperans, & justes; & parle ensuite de leur gouvernement, & de leur domestique. Il fait voir, que ce qu'on a dit, qu'ils immoloient des victimes humaines, & qu'ils étoient anthropophages, n'est pas vrai généralement de tous les Scythes.

12. La seconde Dissertation traite des quatre Monarchies, à l'égard desquelles l'Auteur soûtient qu'on est communément

nément dans de grandes erreurs. On prétend que la premiére, qui est celle des Babyloniens, a commencé peu de tems après le déluge universel, dès la construction de la Tour de Babel, & que *Nimrod* arriére-petit-fils de *Noé* en a été le premier Roi. On croit que les trois autres Monarchies, qui sont celles des Perses, des Grecs, & des Romains, ont succedé à cette premiére, & se sont succedées les unes aux autres, en sorte que celle des Romains étant la derniére, ne doit finir qu'avec le monde. Que durant tout ce tems-là, il n'y a point eu d'autres Empires, qui puissent être comparez à ceux-là, ni pour l'étenduë, ni pour la puissance. Le principal fondement de cette opinion est tiré de deux endroits de *Daniel*, l'un du *Chapitre II.* & l'autre du *Chapitre VII*; & du *Chapitre VI.* de *Zacharie*.

L'Auteur refute trois erreurs principales sur ce sujet. La premiére à l'égard du commencement de ces Monarchies, la seconde à l'égard de leur fin, & la troisiéme à l'égard de leur puissance, soûtenant qu'il y a eu des Empires en même tems que ceux-là, qui étoient autant, & peut-être, plus puissans.

Il est bien parlé dans Daniel de quatre

tre Empires ; mais il n'est pas dit que le premier ait commencé du tems de Nimrod, de *Ninus*, ou de *Semiramis*. Il paroit, au contraire, que Daniel le commence à *Nabuchodonosor*. *C'est toi, O Roy*, lui dit-il, *qui es cette tête d'or*. Daniel ne met pas non plus la fin de ces Empires à la fin du monde, mais à la naissance de *Jesus Christ*. Il est même si incertain, que le Prophète ait voulu parler de ces quatre grands Empires, qu'il y a des Savans, qui ont expliqué la vision de Nabuchodonosor de la seule Babylone, qui a été successivement sous la puissance des Medes, des Perses, des Grecs, & des Parthes. L'autre passage de Daniel & celui de Zacharie n'ont pas plus de force. Mais comme il n'y a rien qui soit plus propre à développer le sens d'une Prophétie, que l'évenement ; l'Auteur fait voir par des faits qui paroissent incontestables, que l'opinion commune des quatre Monarchies ne peut subsister. Il n'est pas vrai que la première de ces quatre, ait été la première avant le Déluge, & c'est mal-à-propos, qu'on confond l'Empire de Babylone avec celui d'Assyrie, puis que l'Empire d'Assyrie étoit détruit auparavant.

Il n'est pas vrai non plus, que pendant que ces quatre Monarchies ont

nément dans de grandes erreurs. On prétend que la premiére, qui eſt celle des Babyloniens, a commencé peu de tems après le déluge universel, dès la construction de la Tour de Babel, & que *Nimrod* arriére-petit-fils de *Noé* en a été le premier Roi. On croit que les trois autres Monarchies, qui ſont celles des Perſes, des Grecs, & des Romains, ont ſuccedé à cette premiére, & ſe ſont ſuccedées les unes aux autres, en ſorte que celle des Romains étant la derniére, ne doit finir qu'avec le monde. Que durant tout ce tems-là, il n'y a point eu d'autres Empires, qui puſſent être comparés à ceux-là, ni pour l'étenduë, ni pour la puiſſance. Le principal fondement de cette opinion eſt tiré de deux endroits de *Daniel*, l'un du *Chapitre II.* & l'autre du *Chapitre VII*; & du *Chapitre VI.* de *Zacharie*.

L'Auteur refute trois erreurs principales ſur ce ſujet. La premiere à l'égard du commencement de ces Monarchies, la ſeconde à l'égard de leur fin, & la troiſiéme à l'égard de leur puiſſance, ſoûtenant qu'il y a eu des Empires en même tems que ceux-là, qui étoient autant, & peut-être, plus puiſſans.

Il eſt bien parlé dans Daniel de quatre

tre Empires ; mais il n'est pas dit que le premier ait commencé du tems de Nimrod, de *Ninus*, ou de *Semiramis*. Il paroit, au contraire, que Daniel le commence à *Nabuchodonosor*. *C'est toi, O Roy*, lui dit-il, *qui es cette tête d'or*. Daniel ne met pas non plus la fin de ces Empires à la fin du monde, mais à la naissance de *Jesus Christ*. Il est même si incertain, que le Prophète ait voulu parler de ces quatre grands Empires, qu'il y a des Savans, qui ont expliqué la vision de Nabuchodonosor de la seule Babylone, qui a été successivement sous la puissance des Medes, des Perses, des Grecs, & des Parthes. L'autre passage de Daniel & celui de Zacharie n'ont pas plus de force. Mais comme il n'y a rien qui soit plus propre à développer le sens d'une Prophétie, que l'évenement ; l'Auteur fait voir par des faits qui paroissent incontestables, que l'opinion commune des quatre Monarchies ne peut subsister. Il n'est pas vrai que la première de ces quatre, ait été la première avant le Déluge, & c'est mal-à-propos, qu'on confond l'Empire de Babylone avec celui d'Assyrie, puis que l'Empire d'Assyrie étoit détruit auparavant.

Il n'est pas vrai non plus, que pendant que ces quatre Monarchies ont

5. La cinquiéme est employée à concilier S. *Marc* avec S. *Jean* sur l'heure de la crucifixion de Jesus-Christ. Le premier dit, au *Chapitre XV.* 25. *Or il étoit trois heures, & ils le crucifierent:* & le second au *Chapitre XIX.* 24. *Or c'étoit alors la préparation de Pâques, environ six heures; & Pilate dit aux Juifs, voici vôtre Roi.* Après avoir raporté les sentimens des interprétes sur cette difficulté & les avoir refutez, l'Auteur se détermine pour la solution qu'en a donnée *Heinsius*, dans ses *Exercitationes Sacræ*, en examinant le passage de S. Marc. Il prétend donc, que cet Evangeliste ne parle, que de ce qui arriva, après que Jesus-Christ eut été attaché à la croix, & en particulier du partage, que firent les Soldats, de ses habits, après qu'ils l'eurent crucifié. S. Marc, qui parle de ce partage dans le verset précédent, veut donc dire, non que c'étoit la troisiéme heure du jour; mais que lors que les Soldats partagerent les habits de Jesus Christ, il y avoit déja trois heures, qu'ils l'avoient attaché à la croix. Il faut donc traduire ces paroles, ἦν δὲ ὥρα τρίτη καὶ ἐσταύρωσαν αὐτὸν, il étoit trois heures après qu'ils l'avoient crucifié, c'est-à-dire, qu'il y avoit trois heures, qu'il avoit été attaché à la croix, quelque heure

du

du jour que ce fut. Si S. Marc raporte quelques autres faits dans la suite, qui semblent devoir être arrivez avant ce terme là, cela n'est pas extraordinaire aux Ecrivains sacrez, qui n'observent pas toûjours dans leurs narrations un ordre exact, à l'égard des faits particuliers qu'ils racontent.

Outre les preuves d'Heinsius, l'Auteur remarque, que S. Marc s'est servi de l'*Aoriste*, qui peut fort bien être traduit par le plusqueparfait, comme lors qu'il est dit *Hebreux I. 3.* que Jesus-Christ *ayant fait par soi-même l'expiation de nos pechez, il s'est assis à la droite de la Majesté dans les lieux très-hauts.* Selon cette remarque, il faut traduire, *il y avoit trois heures, qu'ils l'avoient crucifié.* Ainsi ne s'agissant point dans S. Marc des heures du jour, il n'y a nulle opposition avec ce que dit S. Jean, que ce fut à six heures, que les Juifs crucifierent Jesus-Christ.

Comme quelques Interpretes, pour soudre cette difficulté, ont avancé, que les Juifs ne comptoient pas les heures comme les Romains, & que S. Marc avoit suivi la maniere de compter des Juifs, & S. Jean celle des Romains, cela donne occasion à M. Lomejer d'examiner la solidité de ce fondement. Il soûtient qu'il est faux que

les

les Romains compassent autrement les heures que les Juifs. Ces derniers divisoient la nuit en trois ou quatre veilles, & le jour artificiel en douze heures, qui étoient plus longues ou plus courtes, selon que les jours étoient plus longs ou plus courts ; c'est-à-dire, selon que le Soleil étoit plus près ou plus éloigné du solstice d'Eté ; & à cet égard l'Auteur est tout-à-fait opposé à M. *Meyer*, dont on a parlé ci-dessus. Il soutient qu'avant la captivité de Babylone les Juifs ne savoient ce que c'étoit que des heures, que le prétendu Cadran d'*Achas* n'étoit point une montre solaire, & que le mot de נקד dans Daniel, qu'on prend pour une heure, signifie *un moment*.

Les Romains divisoient aussi la nuit en quatre veilles ; témoin *Properce* au *livre IV.* de ses *Elegies*. Elegie 4.

Et jam quarta canit ventura, buccina, lucem.
Ipsaque in Oceanum Sidera lapsa cadunt.

Comme ils n'avoient point de montres sonnantes, & qu'ils n'eurent des clepsydres, que du tems de *Scipion Nasica*, il leur étoit impossible de diviser les veilles de la nuit par heures.

Ils

Ils diviſoient le jour en douze heures, comme les Juifs, & ils le commençoient de même qu'eux au lever du ſoleil, & le terminoient à ſon coucher. D'où vint que *Vitruve* a dit des *heures Solſtitiales*, & *Martial* des *heures d'Eté*, pour des heures fort longues. Le même Vitruve & *Plaute* appellent au contraire des heures courtes, des *heures d'hiver*. Les Juifs donc & les Romains diviſant leur jour & le commençant de la même maniere, il eſt impoſſible d'accorder S. Marc avec S. Jean par cette voye.

6. La ſixiéme Diſſertation eſt un recueil de tous ceux qui ont porté le nom de *Terence* tant hommes que femmes, tant dans le Paganiſme que dans le Chriſtianiſme. *Varron* a cru que ce nom venoit du mot Sabin *Terenum*, qui ſignifie mol & tendre, & qui vient ſelon toutes les apparences du mot grec τέρην, qui ſignifie la même choſe.

7. La ſeptiéme explique ces paroles de *S. Matthieu Chapitre V.* 13. *Vous êtes le ſel de la terre, que ſi le ſel perd ſa force, avec quoi le ſalera-t-on? Il n'eſt plus bon, qu'à être jetté dehors, & à être foulé par les hommes.* Le ſens qu'on donne ordinairement à ces paroles, & qui paroit preſque dans toutes les verſions, ne

ne plaît point à nôtre Auteur. Il demande comment le sel peut perdre sa saveur; & quand c'est qu'il est nécessaire de saler? Il prétend donc, que par la *Terre* dont il est ici parlé, il faut entendre la Judée opposée au *Monde* du verset précédent; que par la Judée, il faut entendre les Juifs, qui y habitoient. Les Apôtres en étoient le sel, qui devoient les garantir de la corruption. Jesus-Christ déclare donc, que si ce Sel leur paroissoit insipide, s'ils n'en appercevoient pas le goût; il n'y avoit rien qui fût capable de les saler, leur guérison étoit désespérée; il ne restoit plus qu'à les jetter dehors, & à les exposer à toute l'ignominie, que leur feroient soufrir les autres peuples. Ainsi, il y aura ici une prédiction du mépris, que les Juifs devoient faire de l'Evangile, & de leur rejection. Cette explication paroit fort ingenieuse, & tout ce qu'on peut, ce semble, lui opposer, c'est que Jesus-Christ veut parler des Apôtres dans tout ce Discours, & non des Juifs.

8. La huitiéme Dissertation est des *sept sages*. L'Auteur y parle de leur nombre, de leur Philosophie, de leurs devises, & défend les éloges qu'on leur a donnez, contre ceux qui ont voulu les leur disputer.

9. La

9. La neuviéme explique la différence qu'il y a entre ces mots grecs εὐχαριστία, δέησις, προσευχὴ & ἔντευξις, dont les Grecs se servent pour marquer la priére ; & que S. Paul a employez, Philipp. IV. 6. & 2 Timoth. II. 11.

Tout le monde convient que le mot εὐχαριστία, signifie proprement une action de graces pour un bienfait reçu. Les mots de δέησις & de προσευχὴ signifient souvent la même chose. Cependant ce dernier semble renfermer en quelque sorte l'objet auquel la priere est adressée, & se dire par conséquent particuliérement des priéres, qu'on adresse à Dieu. Au lieu que le mot de δέησις est plus général, & peut se prendre pour toutes sortes de supplications adressées à Dieu ou aux hommes. S. Paul prie Agrippa de l'entendre patiemment, Act. XXVI. 3. & il y a dans le grec le verbe Ἀκοῦσαι. Le mot d'ἔντευξις signifie proprement une conversation familiere avec quelcun ; & se peut prendre par conséquent pour l'entretien familier de l'ame fidéle avec son Dieu.

10. Le *Baiser* fait le sujet de la derniere Dissertation. Bien que l'Auteur traite cette matiere en Critique, & qu'il examine les diverses espéces & les divers usages du baiser, chez les diffe-

différentes Nations, il ne laisse pas d'entamer quelquefois les mystéres secrets de *Venus*, & d'égayer son sujet, par les pensées les plus spirituelles des Poëtes sur une matiére si délicate. Nous n'entrerons dans aucun détail sur ce sujet, nous contentant de remarquer, ce qui arriva aux Ambassadeurs, qu'*Henri VIII.* Roi d'Angleterre envoya au Pape. Ces Ministres ayant été admis à baiser les piés de sa Sainteté, un chien, qui s'étoit glissé dans l'Assemblée, les prévint, & salit tellement de sa bave le pié que le S. Pere avoit tendu pour être baisé, que les Ambassadeurs n'osant le baiser si sale qu'il étoit, la cérémonie ne put se faire pour lors. C'est ce que raconte *Richard Baker*, dans son *Histoire d'Angleterre.*

XIII.

VALESIANA *ou les Penſées Critiques, Hiſtoriques, & Morales, & les Poëſies Latines de M.* DE VALOIS *Conſeiller du Roi & Hiſtoriographe de France. Recueillies par M.* DE VALOIS *ſon Fils*; A Paris, chez Florentin & Pierre Delaulne. 1693. in 12. pagg. 325. & à Amſterdam chez les Huguetan.

I. ON a mis à la tête de ce Volume I. un Avertiſſement de M. *de Valois* le Fils; où il nous aprend les raiſons qui l'ont obligé à donner ce Recueil, & la méthode, qu'il a ſuivie; & déclare, que ſi quelcun s'aviſe de donner dans le ridicule de l'*Antimenagiana*, qu'on a publié à Paris, en faiſant un *Antivaleſiana*; il ne ſe donnera jamais la peine d'y faire de réponſe. 2. On a mis l'éloge de M. de Valois le Pére, compoſé par M. le Préſident *Couſin*, & inſeré dans ſon *Journal des Savans* du lundi 28. Juillet 1692. Il contient un Abrégé de ſa vie. 2. On y a joint un Catalogue de ſes Ouvrages, & les témoignages avantageux que pluſieurs perſonnes en ont rendus.

II. A-

II. APRÉS ces préliminaires, viennent les *Valesiana*, ou les penſées critiques, hiſtoriques, & morales de M. de Valois, parmi leſquelles il y en a d'aſſez longues, pour pouvoir paſſer pour des Diſſertations dans les formes, qu'il faut néceſſairement, ou qu'on ait trouvées parmi les papiers de l'Auteur, ou qu'il ait dictées à quelcun durant ſa vie. Bien qu'il y ait quelques petits contes, & quelques bons mots, il y en a moins pourtant que dans les *Ménagiana*; & ce Livre contient principalement ou des remarques ſur l'hiſtoire, ou des particularitez de la vie de certaines perſonnes, ou des corrections ou explications des paſſages de quelques anciens Auteurs. En voici un petit nombre d'exemples.

1. M. de Valois nous apprend, que le plus ſavant Théologien de ce Siécle ſoûtient, que tous les Traducteurs François du N. Teſtament échoüent à la définition de la *Foi*, que donne S. *Paul* dans le premier verſet du *Chapitre* XI. de l'*Epître aux Hebreux*. Ils traduiſent que la Foi eſt la *ſoûtien* & le *fondement* des choſes qu'on eſpére. Il prétend qu'il faut mettre le mot de *ſubſtance*, qui eſt bien plus ſignificatif. Ils traduiſent encore le mot de ἔλεγχος, par *une preuve certaine*, au lieu de dire que

conviction. Il faut donc, selon ce Théologien, traduire ainsi ce verset. *Or la Foi est la* SUBSTANCE *des choses que nous avons à espérer, & une sorte* CONVICTION *de celles que nous ne voyons pas.*

2. L'Auteur remarque une contradiction manifeste dans *Virgile* au sujet du jeune *Ascanius.* Dans le premier Livre de l'*Eneide* cet enfant a pour le moins sept ans, puis qu'au sortir de Troye, il suivoit à pié son Pere *Enée*, qui le tenoit par la main.

Dextra se parvus Iulus
Implicuit, sequiturque patrem non passibus æquis.

Dans le Livre III. *Andromaque* lui dit que son fils *Astyanax*, entreroit alors de même que lui, dans l'âge de puberté, d'où il suit, qu'il avoit alors environ quatorze ans, ce qui se prouve aussi de ce que *Didon* dit à Enée à la fin du premier Livre, qu'il y a déja sept ans, qu'il erre sur la terre & sur la mer, lesquels joints aux sept ans, qu'Ascanius avoit lors qu'il sortit de Troye, font le nombre de quatorze : & tout cela s'accorde avec ce qui est dit au Livre IV. qu'Ascanius alloit à la chasse à cheval, & souhaitoit de rencontrer

trer ou un ſanglier ou un Lion. Mais peu de jours auparavant ce même Aſcanius étoit aſſis ſur les genoux de Didon, qui le tenoit embraſſé dans ſon ſein, comme un enfant de ſept ans. M. *Perrault* a oublié cette faute dans le recueil qu'il a fait des endroits foibles de ce Poëte.

L'Auteur qui cenſure ici Virgile, corrige ailleurs quelques fautes qui ſe ſont gliſſées dans ſes Ouvrages, par la négligence de ſes Copiſtes. On *lit*, par exemple, au Livre VI. de l'Eneïde, *Veniſti tandem*, tuáque exſpectata *parenti vicit iter durum pietas*, au lieu de, *tua*, *quæ ſpectata parenti*, „ ta „ pieté, qui étoit connuë à ton pere. Au livre IV. des Georgiques. *Poſtquam eſt in thalami* pendentia *pumice tecta*, *perventum*. M. de Valois veut qu'on liſe *ſplendentia*. Dans le même livre ou lit, *Ter flamma ad ſummum tecti* ſubjecta *reluxit*, au lieu de *ſubtecta*, *élevée au haut du toit*. Au livre troiſiéme de l'Eneïde, il eſt dit de *Polipheme*, que, *nulla datur dextram* affectare *poteſtas*. M. de Valois dit qu'il ne ſait ce que ſignifie *affectare dextram*, & qu'on doit lire *adjectare*, c'eſt-à-dire, que Polipheme s'aperçut, qu'il ne pouvoit plus ſe ſaiſir du vaiſſeau d'Enée, en étendant ſa main. On

trou-

trouve diverſes ſemblables corrections de quelques autres Auteurs. Il ſeroit à ſouhaiter, que quelcun les ramaſſât toutes, de même que celles qui ſe trouvent éparſes dans divers autres Ouvrages, & où perſonne ne s'aviſe de les aller chercher.

3. M. de Valois remarque, qu'autre choſe étoient *Milites* chez les Romains & autre choſe *Exercitus* : ce qu'il prouve par un paſſage d'*Idatius* conçu en ces termes. *Apud Conſtantinopolim Marcianus à* militibus *& ab* exercitu', *inſtante etiam Sorore Theodoſii Pulcheriâ Reginâ, efficitur Imperator.* „*Marcianus* à l'inſtance de la Reine „*Pulcherie* ſœur de *Theodoſe*, fut élu „Empereur à Conſtantinople *ab exer-* „*citu*, c'eſt à-dire par toute la Cour, par tous les Officiers du Palais de l'Empereur, comme cela paroit par un paſſage de *Gregoire* de Tours, & dans quelques autres Auteurs.

4. On regarde quelquefois de certaines choſes comme tout à-fait nouvelles, qui ne ſont que de vieilles modes renouvellées. L'Auteur en aporte un exemple dans les coëffures élevées que portent les femmes aujourd'hui, *croyant ajoûter par là quelque choſe à leur taille.* Les Dames Romaines avoient la même ambition, & mettoient des ajuſte-

mens de tête tout semblables aux *Commodes* & aux *Fontanges* de ce tems. Juvenalen parle expressément dans sa Satire VI.

Tot tremit ordinibus, tot adhuc compagibus altum
Ædificat caput : Andromachen à fronte videbis,
Post minor est : aliam credas.

Elle élève ses cheveux à tant de rangs & à tant d'étages, qu'elle paroit par devant de la taille d'Andromaque, & par derriere d'une taille si petite, que l'on ne croiroit pas que ce fût la même femme.

Cette mode dont Juvenal se moque s'introduisit de son tems, comme des medailles dont on nous donne l'estampe nous l'apprennent, & elle dura environ quarante ans. *Plotine* femme de Trajan portoit de ces sortes de coëffures. Ses medailles nous la representent avec des cheveux fort frisez & élevez sur le devant de la tête en maniére de petite tour ou d'un turban, & sur le derriere de la tête les cheveux beaucoup plus bas, nattez & cordonnez, forment plusieurs cercles. *Marciane* sœur de Trajan a de même au dessus du front deux éminences semblables aux ajustemens de tête des femmes d'aujour-

jourdhui. Les cercles de cette coëffure vont d'une oreille à l'autre, & s'élévent toûjours, juſqu'au milieu de la tête, en ſorte néanmoins que le prémier eſt moins haut que le dernier. *Fauſtine* femme de l'Empereur Antonin rejetta cette mode, comme ne donnant pas aſſez de grace, ou ne convenant pas au tour de ſon viſage. Toutes les Dames Romaines ſuivirent en cela ſon exemple.

5. M. de Valois nous aprend, que la coûtume de ſaluer ceux qui éternuent n'eſt pas nouvelle, & que toute l'Antiquité a toûjours ſuivi cet uſage. On en trouve un exemple dans *Petrone*, c'eſt à l'endroit où il raconte, que *Gyton* s'étoit caché ſous un lit, parce qu'*Aſcyltos* le cherchoit accompagné d'un Crieur public. Comme il étoit ſuſpendu en l'air ſous ce lit, & qu'il retenoit ſon haleine le plus qu'il pouvoit, afin de n'être pas découvert, il fut à la fin contraint d'éternuër, mais de telle force, que le lit en branla. *Eumolpe* entendant ce brûit ſe retourna du côté du lit, & ſalua Gyton. *Ita ſternutavit, ut grabatum concuteret. Ad quem motum Eumolpus converſus, ſalvere Gytona jubet.*

6. L'Auteur dit avoir apris de M. de *Varillas*, qu'en 1287. dans le Com-

té d'Armagnac, il se fit un mariage pour sept ans entre deux personnes bien nobles, qui se reservoient la liberté de le prolonger au bout de sept années, s'ils s'accommodoient l'un de l'autre. Le Contrat portoit encore, qu'en cas que le terme expiré, ils vinssent à se séparer, ils partageroient également & moitié par moitié, les enfans de l'un & de l'autre sexe, qui seroient provenus de leur mariage, pendant l'espace de sept années, & que si, par hazard, le nombre s'en trouvoit impair, ils tireroient au sort, à qui des deux le surnumeraire écheroit. On dit que ce Contrat de mariage est dans la Bibliotheque du Roi de France.

7. M. de Valois ne paroit pas fort persuadé de toutes les *Légendes* qu'on publie dans sa Communion. Il soûtient que la vie de Sainte *Catherine* Vierge & Martyre, est toute fabuleuse depuis le commencement jusques à la fin. Il porte le même jugement de celle de S. *Eustache*, & il paroit fort surpris, que la plus grosse Paroisse de Paris, ait quitté le nom d'une des plus célebres & illustres Martyres qu'il y ait, pour prendre celui d'un Saint inconnu & fort suspect. Il dit qu'il seroit très-necessaire que quelque habile

le homme retranchât tout ce qu'il y a d'incertain & de fabuleux dans les *Vies des Saints*. *Il y a eu*, dit l'Auteur, *une Sainte* Ursule *Martyre*, *suivant la commune opinion*. *On ignore néanmoins de quel tems elle a été. Mais je suis très-humble Serviteur des onze mille Vierges. La Fable est un peu trop manifeste, pour pouvoir la soufrir.* Il est du sentiment du P. *Sirmond* sur l'origine de cette erreur. Ceux qui ont forgé cette belle Histoire, ayant trouvé dans quelques Martyrologes manuscrits, *SS. Ursula & Undecimilla V. M.* c'est-à-dire, *Sanctæ Ursula & Undecimilla Virgines Martyres*, & s'étant imaginez qu'*Undecimilla* avec l'*U* & l'*M* qui suivoient, étoit un abrégé, pour *Undecim millia Virginum Matyrum*, de deux Vierges en ont fait onze mille. M. de Valois ajoûte, qu'il ne comprend pas comment les Docteurs de Sorbonne, parmi lesquels il y a tant d'habiles gens, ont bien voulu laisser pour patrones tutelaires de leur Eglise, cette troupe de *Saints de contrebande*, pendant qu'ils en avoient à choisir tant d'autres de bon alloy.

A propos de Saints, l'Auteur remarque, que M. le *Camus* Evêque de Bellay n'étoit point pour les Saints nouveaux, & qu'il disoit un jour en

chaire sur ce sujet. *Je donnerois cent de nos Saints nouveaux pour un ancien. Il n'est chasse que de vieux chiens, il n'est chasse que de vieux Saints.* Ce même Evêque se plaisoit fort à faire des allusions. Faisant un jour le panegyrique de S. *Marcel*, son texte fut le nom latin de ce Saint, *Marcellus*, qu'il coupa en trois pour les trois parties de son Discours. Il dit qu'il trouvoit trois choses cachées dans le nom de ce grand Saint. 1. Que *Mer* vouloit dire, qu'il avoit été une *Mer* de charité & d'amour envers son prochain. 2. Que *cel*, montroit qu'il avoit eu au souverain degré le *Sel* de la sagesse des enfans de Dieu. 3. Enfin que *lus* prouvoit assez, comme il avoit porté la *lumiere* de l'Evangile à tout un grand peuple, & comme lui-même avoit été une lumiere de l'Eglise, & la lampe ardente, qui brûloit du feu de l'amour divin.

III. APRÉS le *Valesiana*, suivent des remarques de l'Auteur sur quelques endroits du premier Tome du *Glossaire* latin de M. *du Cange*. M. de Valois le Fils nous aprend, que son Pere en examina plusieurs endroits à l'ouverture du Livre, & y remarqua une infinité de fautes. Il en critiqua sur le champ quelques unes, qu'il écrivit

crivit plûtôt pour ſon utilité particuliére, que pour les publier ; n'ayant jamais voulu s'attacher à la Critique de cèt Ouvrage. Ce ſont ces Remarques faites ſans deſſein, qu'on nous donne préſentement, & qui ſont, ſans doute, d'une grande utilité ; pour perfectionner ce Gloſſaire. M. de Valois remarque en général, que M. du Cange a fourré dans ſon Livre quantité de mots barbares, Allemands, Anglois, Irlandois, &c. ce qui eſt hors du titre de ſon Ouvrage, & qu'on n'y cherchera par conſequent jamais. Il n'explique point d'ailleurs ces mots barbares, non plus qu'un grand nombre de noms Latins, parce qu'il ne les entend point ; mais ſe contente de citer quelques paſſages d'Auteurs où ces mots ſe trouvent, en reſervant entierement le jugement aux Lecteurs. Il paroit auſſi par des exemples citez par l'Auteur, que M. du Cange forge ſouvent un mot imaginaire & faux ſur le paſſage corrompu de quelque Auteur. Enfin, il a fait entrer dans ſon Gloſſaire pluſieurs remarques ſur diverſes choſes Eccléſiaſtiques & autres, ſur quoi il ne ſera jamais conſulté, parce qu'on n'attend pas d'un Gloſſaire, ni d'un Grammairien ou Critique, l'éclairciſſement de

ces matiéres, ſur leſquelles on a des Volumes entiers écrits par des gens verſez dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. On dira, peut-être, qu'on ne doit point ſe plaindre de pareilles fautes, puis qu'elles ne font que fournir plus que l'on n'a promis. Mais c'eſt ſe tromper. Ces choſes, qu'on met hors du but qu'on s'eſt propoſé dans un Dictionaire ne ſervent que pour ceux qui liſent ces ſortes de Livres tout de ſuite & dont le nombre eſt très-petit. Pour ceux qui ne les conſultent, que dans les occaſions, elles ne leur ſervent qu'à rendre le Volume plus gros & plus embarraſſant, & à leur faire perdre plus de tems. On a joint à la fin les Poëſies de l'Auteur, parmi leſquelles il y en a d'aſſez gaillardes.

XIV.

Suite des Reflexions Critiques ſur L'USAGE PRESENT *de la* LANGUE FRANCOISE. Par Mr. A. D. B. A Paris, chez Laurent d'Houry. 1693. in 12. pagg. 426.

ON a parlé de la premiere Partie de ces *Réflexions* dans le *Tome XV.* de cette *Bibliothéque*, pag. 357. Elles ont

ont été critiquées par trois Auteurs differens : Le premier est l'Abbé de S. *Real* dans son Livre *de la Critique*, dont on a parlé dans le *Tome XXIII pag.* 170. Le second est le P. *Bouhours* dans ses *Remarques nouvelles sur la Langue Françoise*, dont on peut lire l'Extrait au *Tome XXIV. pag.* 191. Mr. *Andry de Bois-Regard* Auteur des *Réflexions* caractérise le dernier de ses Critiques, en disant, que c'est *je ne sai quel Grammarien*, qui met en question, s'il faut dire, *une belle âge* ou *un bel âge* ; & qui croit que, *tomber une chose*, est une expression plus correcte, que *laisser tomber*. Ces particularitez ne laissent aucun lieu de douter, que ce troisiéme Critique, ne soit l'Auteur des *Nouvelles Observations, ou guerre civile des François sur la Langue*, dont on a parlé dans le *Tome XV.* de cette *Bibliothéque*, *pag.* 342.

M. de Bois-Regard ne répond point à la Critique de ce dernier, le regardant comme un Auteur plus digne de mépris, que de refutation. Il s'attache uniquement dans ce Livre à l'Abbé de S. Real, & au P. Bouhours. Il ne répond pas néanmoins à toutes leurs critiques. Quand elles lui paroissent considérables, il y défere, si elles sont justes, & les refute, si elles ne le

ſont pas ; & quand elles n'ont rien, qui mérite qu'on s'y arrête, il les paſſe ſous ſilence.

L'Auteur ſuit l'ordre alphabétique, comme dans ſon premier Livre, & met pour titre de chaque remarque, ou quelque choſe qu'on a cenſuré dans ſes premieres Réflexions, afin de le défendre ; ou quelques fautes de ſes Critiques, pour les critiquer à ſon tour ; ou enfin quelque nouvelle remarque ſur la Langue, indépendante de ſon Livre & de ſes Critiques, ce qui rend cet Ouvrage utile, pour ceux qui aiment à ſavoir un peu parfaitement la langue Françoiſe. Voici quelques exemples des remarques qu'il contient.

1. L'Auteur avoit dit dans ſon * premier Ouvrage, que bien loin que *peinturer* ſoit un mauvais mot, c'eſt un terme néceſſaire, qui peut ſervir à diſtinguer deux choſes différentes. Un des Critiques de l'Auteur a condamné ce mot ; mais l'Auteur le réhabilite, & allegue de nouvelles raiſons de ſa néceſſité. Il remarque que *peinturer*, ſignifie apliquer des couleurs ſans art. Un barbouilleur *peinture* ; il ne peint pas. *Peindre* c'eſt repréſenter avec le pin-

* *On a fait cette remarque dans l'Extrait qu'on en a donné. Tom. XV. pag.* 357.

pinceau, la figure de quelque objet, comme d'un oiſeau, d'un arbre, &c. En parlant de l'objet repréſenté, on doit dire *peint*, *peinte*, un païſage bien *peint*: au lieu qu'en parlant du ſujet, ſur quoi l'objet eſt repreſenté, il faut dire *peinturé*, *peinturée*, des voleta *peinturez*, une maiſon *peinturée*. Ce mot ſert à ôter une équivoque. Quand on dit, par exemple, qu'un caroſſe eſt bien *paint*, il ſemble qu'on veuille dire, que c'eſt un caroſſe en peinture bien repreſenté: mais quand on dit, qu'un caroſſe eſt bien *peinturé*, l'équivoque ceſſe. Si pour donner à quelcun l'adreſſe d'un chemin, on lui diſoit qu'il trouvera une maiſon *peinte*, voulant lui faire entendre qu'il trouvera une maiſon *peinturée*, ce ſeroit lui parler d'une enſeigne, plûtôt que d'une maiſon, puis qu'une maiſon *peinte* eſt une maiſon en *peinture*. *Peinturer* s'employe encore quelquefois de même que ſon participe, en parlant du ſujet ſur lequel on aplique les couleurs, ſoit que l'on peigne effectivement quelque choſe, ou que l'on n'applique que des couches. On dira, par exemple, d'une perſonne qui fera faire des peintures à ſa maiſon de campagne, qu'il fait *peinturer* ſa maiſon, & non pas qu'il la fait peindre, ce qui ſeroit

équivoque. *Richelet* & *Furetiere*, ſelon nôtre Auteur, ſe ſont trompez là-deſſus, l'un de dire que *peinturé* ſignifie, qui n'eſt couvert que d'une ſeule couleur; & l'autre de croire qu'il ſignifie ſeulement ce qui eſt couvert de couleur ſans aucun art particulier. Au reſte, bien qu'on croye, que peinturer eſt un bon mot, on avoüe qu'il vaut mieux quelquefois ſe ſervir de *mettre en couleur*, *je veux faire mettre cette cheminée en couleur. J'ai fait mettre en couleur la porte de mon jardin.*

2. Les deux Cenſeurs de M. de Bois-Regard aiment fort cette expreſſion, *creuſer une matiere*, & le blâment de l'avoir condamnée. Il ſoûtient qu'il a eu raiſon. *Creuſer*, ſelon lui, ne s'employe point au figuré dans un ſens actif, quoi qu'il s'employe élegamment dans un ſens neutre, pourvû qu'on ſache s'en ſervir. On dit fort bien, que les Modernes ont *creuſé* plus avant que les Anciens *dans* la Phyſique; mais on ne dit pas pour cela qu'ils ont *creuſé la* Phyſique. C'eſt ainſi que tout ce qu'il y a de bons Ecrivains François employent ce terme. *Il faut*, dit l'Abbé *Regnier*, *ne point ceſſer de creuſer dans cette riche veine de la Providence. La Raiſon*, dit le P. *Cheminais*, *non contente des maux préſens, s'attache à creuſer juſque dans l'avenir.*

3. L'Au-

3. L'Auteur fait une remarque assez longue & importante sur les *Gallicismes*, qui sont des maniéres de s'exprimer particuliéres à la Langue Françoise; & qui ont quelque chose de contraire aux régles de la Grammaire des autres langues. Il commence par refuter un de ses Critiques, qui donne pour *Gallicismes* des Phrases, qui sont communes au Latin, & même plus particulieres à cette Langue qu'à la Françoise. Il remarque ensuite que ce que nous prenons quelquefois pour un tour François, est souvent un tour Latin; ce qui doit lever le préjugé de certaines personnes à qui une phrase latine paroit suspecte, dès qu'elle leur paroit aprocher un peu du François. Qui croiroit, par exemple, que ce fût parler latin que de dire, *res incipit melius ire*, la chose commence à mieux aller. „ *Nolo esse longus*, je ne veux „ pas être long. *Ad me scribe, quod* „ *in buccam venerit*, écrivez-moi ce qui „ vous viendra à la bouche. Cependant toutes ces phrases sont de *Ciceron*. Voici quelques véritables *Gallicismes*, selon l'Auteur.

(1) Quand on met le verbe auxiliaire *être* pour celui *d'avoir*, ce qui fait une si grande irrégularité de construction, qu'on ne peut y trouver de régi-

me, comme ; *il s'eſt voulu tuer*, pour, *il a voulu ſe tuer* ; *il ne s'eſt pas voulu ſervir de mon cheval*, pour *il n'a pas voulu* &c. dans toutes ces phraſes le verbe *eſt* n'a point de régime.

(2) Quand on met le pronom réciproque *ſe* avec un verbe, qui ne le ſauroit gouverner, comme ; *il s'en va*, *il s'enfuit*, *il ſemeurt*.

(3) D'autres *Galliciſmes* conſiſtent dans l'irrégularité du nombre, comme : *il eſt neuf heures*, pour *ils ſont neuf heures*, quoi qu'on puiſſe ſous-entendre *le tems*, *il eſt le tems appellé neuf heures*, ce qui fait que l'Auteur doute ſi l'on doit apeller cette expreſſion un *Galliciſme*.

(4) Il y a d'autres expreſſions, qui ont de la régularité dans la conſtruction, mais qui n'en ont pas dans le ſens, à prendre les mots à la rigueur, comme ſont : *ſe loüer de quelcun*, *ſe battre contre quelcun* &c. car ſe donner des loüanges à ſoi-même, ſe vanter, n'eſt point ce que *ſe loüer* ſignifie en cette occaſion ; ſe donner des coups à ſoi-même, n'eſt point ce que ſignifie ici *ſe battre*.

(5) Ce ſont encore des *Galliciſmes*, que ces façons de parler, *faire beau*, *faire ſombre*, *faire chaud*, *faire du Soleil* ; *être ſur ſa bouche*, pour dire, être

ſu-

sujet à sa bouche, &c. *porter sur une chose*, pour dire, *être appuyé sur une chose*; *connoître quelcun de longue main*, pour dire, *depuis longtems*.

XV.

MEMOIRE

Communiqué à l'Auteur de la Bibliotheque, contenant quelques nouvelles de la Republique des Lettres.

LE P. *Lami* a publié une réponse à la Dissertation du P. *Hardouin*, *de Supremo Christi Paschate*. Il y relève de terribles fautes de ce Jésuite, sur tout par raport au Rabbinage. La plus cruelle est d'avoir cité l'*Araah Turim*, comme étant de *Maimonides*, quoi qu'il soit de notorieté publique, que Maimonides y est cité. Le même P. Lami a publié l'essay d'une *Harmonie Evangelique*, sur lequel il souhaite avant que de continuer de savoir le jugement des Savans. Il fait un discours latin suivi, composé de toutes les paroles dont se servent les Evangelistes pour raconter le même fait, marquant exactement à quel Evangeliste chaque expression apartient; & y ajoute des notes,

tes, qui expliquent la matiére, & la suite du Discours des Auteurs sacrez.

Voici le titre du Catalogue de la Bibliotheque de l'Archevêque de Reims. *Bibliotheca Telleriana, sive Catalogus Librorum Bibliothecæ Illustrissimi ac Reverendissimi D D. Caroli Maurtii le Tellier, Archiepiscopi Ducis Remensis, Primi Franciæ Paris, Sanctæ Sedis Apostolicæ Legati nati, Belgicæ Secundæ Primatis, Capellæ Regiæ Præfecti, Regiorum Ordinum Commendatoris. Parisiis. E Typographiâ Regiâ. 1693. in fol. Volumen unum.*

Voici le titre du S. Jerôme des Peres Benedictins. *Sancti Eusebii Hieronymi Stridonensis Presbyteri Divina Bibliotheca tantenus inedita, seu Operum Tomus Primus in tres partes divisus. Complectens ejusdem translationes Latinas Veteris ac Novi Testamenti, cum ex Hebræis, tum è Græcis fontibus derivatas: innumera quoque Scholia marginalia antiquissimi anonymi Scriptoris, Hebræas voces tresiis exprimentis. Prodit nunc è vetustissimis Manuscriptis Codicibus Gallicanis, Vaticanis, &c. Studio ac labore Domni Johannis Martianay, & Domni Antonii Pouget, Monachorum Ordinis S. Benedicti è Congregatione S. Mauri. Parisiis, apud Urbanum*

Cou-

Coutelier. 1693. in fol. Volumen unum.

Les Vies des Papes d'Avignon par M. *Baluze* ſont diviſées en deux Tomes.

Le premier contient l'Hiſtoire des Papes qui ont ſiégé en France depuis 1305, juſques en 1394. écrite par des Auteurs contemporains, dont pluſieurs n'avoient point encore été imprimez, & les autres ont été corrigez ſur d'anciens Manuſcrits. Il y a encore dans ce même Volume les Notes de M. Baluze, qui contiennent pluſieurs choſes inconnuës juſques ici au ſujet des Papes & des Cardinaux, & de leurs familles. Il y releve pluſieurs fautes des Auteurs Modernes, & corrige ſouvent les Catalogues des Archevêques & Evêques, ſur tout des Egliſes de France.

Le ſecond Volume contient divers Actes de ce tems-là, qui n'ont point encore été imprimez; comme ſont diverſes Lettres des Papes, des Cardinaux, des Rois de France, les fondations des Egliſes Collégiales, les Teſtamens des Cardinaux, & de quelques autres perſonnes diſtinguées, le Voyage d'*Urbain V.* en Italie, & la Relation de celui de l'Empereur *Henri VII.* dans le même Pays, adreſſée

à

à *Clement V.* par *Nicolas* Evêque de *Boteron*.

On imprime le Traité Poſthume de M. *Peliſſon* ſur l'Euchariſtie, lequel, quoi que loüé par M. de *Meaux*, n'empêche pas, que quantité de gens, & ſurtout d'anciens Catholiques, ne ſoient très-mal édifiez de la maniére dont M. Peliſſon eſt mort.

Il paroit à Paris une Critique des nouvelles remarques du P. *Bouhours*, dont vous verrez le contenu par le titre. *Diſcuſſion de la Suite des Remarques nouvelles du P. Bouhours ſur la Langue Françoiſe, pour défendre ou pour condamner pluſieurs paſſages de la Verſion de Mons, & principalement ceux que le P. Bouhours y a repris.* Cette Diſcuſſion regarde plûtôt les choſes, que la langue; & le P. Hardoüin y eſt plus maltraité, que le P. Bouhours. On raille beaucoup ce dernier de ce qu'il reproche au Port-Royal ſa conformité avec Geneve. Ce Livre eſt plein de plaiſanteries bonnes ou mauvaiſes. M. T** paſſe pour en être l'Auteur. On attend de jour en jour la Verſion du N. Teſtament par le P. Bouhours.

Le P. *Daniel* Jéſuite, au lieu d'éxécuter ce qu'il avoit promis ſur la Philoſophie, s'eſt amuſé à perſécuter

M.

M. *Fontaine* Secretaire de feu M. de *Sacy*, & Traducteur des Homélies de S. *Chryſoſtome*. Ce Pere à prétendu que dans une de ces Homélies, le Traducteur rendoit S. Chyſoſtome Neſtorien. On l'a denoncé au Tribunal Eccleſiaſtique; & pour ſe ſauver il a été obligé de paſſer condamnation, & de demander pardon par un Ecrit imprimé; ajoutant que ſa faute étoit perſonnelle, auſſi bien que ſa verſion, & que la Societé, que le P. Daniel en chargeoit, qui eſt le Port-Royal, n'avoit point de part à l'une, ni à l'autre.

Barbin a donné au Public un Recueil de Poëſies de M. *de S. Evremont*, mais dont la plûpart ne ſont pas de lui, ou ne ſont pas dignes de lui. Le Livre de *Récreations de Mathématiques* de M. *Ozanam* eſt preſque achevé d'imprimer. Il en a un autre dans ſon cabinet, dont le titre eſt, *Traité des ſimples, des doubles, & des triples Egalitez, pour la reſolution des Problémes en nombres.* Ce qui ſert d'introduction à l'Arithmetique de *Diophante*. On continuë d'accabler M. *Baillet* de libelles, ſur ſon livre *de la Dévotion à la Vierge*.

FIN.

IN-

INDICE DES MATIERES

Contenuës dans le Tome XXV.

A.

ABbadie, *son* Art de se connoître soi-même. 446

Académie Françoise, *son* Recueil de Piéces d'Eloquence & de Poësie. 384

Académie Royale, *son* Recueil de divers Ouvrages de Mathématique. 169

Actes, *Chap. II. vers. 17. expliqué.* 297

— *Chap. XIII. vers. 48. expliqué.* 300

Ad, Ead ; *ou* Ed, *signifie heureux en vieux Saxon.* 111

Adès, *ce que c'est.* 297

Adrien (*Empereur*) *ses bonnes & mauvaises qualitez.* 88. *Ses Loix.* 89

Adultéres, *loi* d'Antonin *sur ce sujet.* 95

Brûlez vifs par Macrin. 332

Aelia-Capitolina, *nom donné à la Ville où étoit bâtie* Jerusalem. 93

Afrique (*Egliſes d'*) *coûtume ſinguliére à l'égard de la paſſion du Sauveur.* 488

Air, *ſes proprietez analogiques à celles de l'eau.* 272

Aire nouvelle, *priſe par quelques uns des*

des Conſulats de Marc-Aurele, *& de* Commode, 95
Alexandre (*Noël*) *refuté ſur ce qu'il a dit du* Symbole des Apôtres. 36
Alexandre (*Empereur*) *ſes Mœurs & ſa vie.* 335. *Met* J. C. *au nombre de ſes Dieux.* 335
Alexandrins, *combien portez à la revolte.* 346
Allemands, *qui ſe mangent les uns les autres.* 78. *Quand ce nom paroit dans l'Hiſtoire pour la premiére fois, & leur origine.* 321
Alliance, *coûtume obſervée dans les Alliances.* 406
Amalarius, *repris.* 484
Ambo, *ce que c'eſt.* 500
Ame des Bêtes, ſa nature. 136
Ammian-Marcellin, *nouvelle Edition.* 221. *A mal parlé des Chrêtiens.* 227
Amour de Dieu, de trois ſortes, ſa néceſsité, & ſes degrez. 260. *L'amour de perfection peu recommandé dans l'Ecriture.* 260. *Comment on connoit qu'on aime Dieu.* 262. *Quel amour Dieu exigeoit des Iſraëlites.* 453
Amour propre, ſes artifices. 244. *Eſt innocent conſidéré en lui même.* 255
Amour de ſoi-même, c'eſt la Loi de la nature. 451. 456. *Comment il devient criminel.* 464. *Etant bien reglé il eſt le même avec l'amour de Dieu.* 465

Anciens & Modernes, *il eſt difficile de juger de leur préférence.* 361
Andradius, *ſon opinion ſur le ſalut des Philoſophes.* 26
Ane, *ſi les* Scythes, *en ſacrifioient à* Apollon. 504
Angleterre, *comment & quand on découvrit, que c'étoit une Iſle.* 77
Année Sabbatique, *pourquoi inſtituée.* 442
Anſelme, *ſon* Recueil de divers Diſcours. 381
Antechriſt, *tems de ſon abolition fort incertain.* 424
S. Antoine, *ſon admirable diſpute avec S.* Paul *l'Hermite.* 395
Antonin (*Tite*) *ſes mœurs & ſa clémence envers* Polemon. 94. *Sa loi ſur l'adultére.* 95
Aoriſte, *pris ſouvent pour le* pluſque-parfait, 511
Apocalypſe, *ſon obſcurité.* 420. *Jugement d'*Arias Montanus. 421. *Sentimens des Péres ſur ſon accompliſſement, on a douté de ſa Divinité.* 425. *Se peut toute raporter à la ruine de Jeruſalem.* 426
Apocalypſe, *Chap. I. 3. expliqué.* 421
——— *Chap. II. 22. comment traduit.* 294
——— *Chap. XX. expliqué.* 427
Apollone de Tyane, *par qui ſa vie a été écrite.* 80. *S'il a fait des miracles.* 81

On lui a bâti un Temple, mais il a été honoré peu de tems. 82
Arias Montanus, *ſon jugement de l'Apocalypſe.* 421
Ariens, *s'ils rebâtizoient les Orthodoxes dès la naiſſance de leur Secte.* 56
Ariſtote, *ordonné de l'enſeigner aux Profeſſeurs de Paris.* 34
Articles fondamentaux, *il y en a qui croient, qu'il n'y en a point de tels.* 25
Aſſemblées des Chrêtiens, comment convoquées anciennement. 483. *& ſuiv.*
S. Athanaſe, *accuſé de Magie.* 430.
Parle fort mal de Conſtantius. 410
Athenagore, *remarques ſur cèt Auteur.* 48
Athénes, *coûtume des Etudians de cette Ville à l'égard des nouveau-venus.* 409
Audiffret, *ſa Géographie & ſes fautes.* 179
Auditeurs, *interrompoient quelquefois le Predicateur par leurs acclamations & comment ils les faiſoient, comment apellez par les Prédicateurs.* 498
Auguſtes, *quand on en a vû deux en même temps, pour la premiere fois.* 95
Aveugle, *guéri par Veſpaſien.* 72
Aurelien, *ſes mœurs & ſa vie.* 347. *Epargne ceux de Tyanes ſur une équivoque.* 348. *Comment il ſatisfait à ce qu'il avoit promis aux Romains, là-même.*
Autel *de la* Victoire *aboli.* 399

Auteurs Prophanes, *comment utiles à l'intelligence de l'Ecriture.* 289
Aymar (*Jaques*) *découvre les eaux, minieres, &c. avec ſa Baguette, ſon art défendu & expliqué.* 270

B.

Baguette divinatoire, *ſa vertu défenduë & expliquée.* 270
Baillet, *ſon Livre du culte de la Vierge.* 234
Baronius, *corrigé.* 483
S. Baſile, *ſa régle directement oppoſée à celle de* Jeſus-Chriſt. 412
Bêtes, *on a employé de foibles argumens contre l'opinion des* Carteſiens *à ce ſujet.* 119. *Rien ne nous peut perſuader qu'elles ne ſont que des machines, & il y a des raiſons très-fortes du contraire.* 120
Bois-Regard, *ſa ſuite des Réflexions ſur l'uſage préſent de la langue.* 528
Borromée (*Frederic*) *tâche de faire ſupprimer un Ouvrage de* Ferrari. 480

C.

Calixte, *ſon Traité du* Chiliaſme. 416
Calvin, *n'a rien déterminé ſur l'état des ames après cette vie.* 299
Campanæ, *pourquoi ainſi appellées.* 485
Caïus (*Evêque de Bellay*) *ſes pointes, n'ai-*

n'aime pas les nouveaux Saints. 525
du Cange, *fautes de son Glossaire Latin.* 526. *& suiv.*
Capitolin, *ses fautes.* 352
Caracalla, *ses mœurs & sa vie.* 329
Caracalle, *sorte d'habit,* 330
Carus, (*Empereur*) *ses mœurs & sa vie.* 350
Casaque, *d'où vient ce mot.* 330
Castruccio Castracani, *n'étoit pas supposé.* 8
Cérémonies, *comment introduites dans l'Eglise.* 68. *On ne les cachoit point au commencement* 62. *Quand on a commencé de le faire.* 63
Chefs de la Chrêtienté, *le Pape & l'Empereur l'étoient autrefois.* 9
Chevaliers Concubinaires, *obtiennent la permission de se marier.* 9
Chœur, *son inutilité.* 379
Chrêtiens, *pourquoi haïs par les Payens.* 86. *Persécutez par* Trajan. 87. *Par* Severe, 327. *Par* Maximin. 339 *Par* Dece. 342 *Suportez par quelques Gouverneurs.* 328. *Ne s'assembloient pas durant les persécutions.* 329. *Invectivoient les Philosophes.* 99. Ammian *en parle fort mal.* 227
Christianisme, *n'abolit ni le droit de nature, ni le droit des gens.* 317
Citoyens Romains, *quel Empereur en donna le droit à toutes les personnes libres.* 97, 310

Clepſydres, *quand les Romains commencerent à s'en ſervir.* 512
Clergé, *ſon pouvoir extrémement augmenté par* Conſtantin. 397
Cloches, *quand on a commencé à s'en ſervir.* 485
Coëffures hautes en uſage chez les Dames Romaines du tems de Trajan. 521
Cœur eſt la ſource de la corruption de l'homme. 461. *Comment il trompe l'Eſprit.* 462
Cometes, *comment elles ſe forment, leur queüe expliquée.* 166
Conſtantin, *s'il a été baptizé deux fois.* 52. *Il a eu de grands défauts.* 402
Conſtantius, *traité violemment par les Orthodoxes.* 411. *Jugement qu'en fait M.* Fleury. 415
1 Corinthiens, *Chap. VII. vers.* 23. *expliqué.* 297
Corne, *élever la corne, expreſſion de l'Ecriture ſemblable à celle des Auteurs Payens.* 290
Cotys (*Roi de Thrace*) *ne reconnoiſſoit que deux vents.* 505
Coupe de l'Euchariſtie, *peut être accordée au Peuple ſelon M.* Peliſſon, *projet fait en France ſur ce ſujet, accordée autrefois en Allemagne.* 32
Creuſer, *uſage de ce verbe au figuré.* 532

D

DAuphiné, *à quelles conditions donné au Roi de France, fautes de* Me-

zerai *ſur ce ſujet.* 11
Decalogue, *eſt la Loi naturelle accommodée à un certain état.* 453
Dieux, *ce que c'eſt.* 515
Dégradation, *inconnuë aux Anciens Peintres.* 367
Delateurs, *comment punis.* 333
Denarius, *ce que c'eſt & ce qu'il valoit.* 214, 218
Deſcartes, *refuté* 149. *Jugement de ſes Ouvrages.* 139
Déſir de ſavoir s'il eſt naturel à l'homme. 476
Devins, *défenſe de les conſulter.* 399
Diacres, *pouvoient prêcher, à moins qu'ils ne fuſſent tombez dans l'Idolatrie.* 495
Dieu, *s'il doit être aimé plus que nous mêmes* 255. *S'il ne doit être aimé qu'à cauſe de lui.* 454
Dimanche, *la célébration ordonnée par* Conſtantin. 397. *Jour ordinaire des Sermons.* 500
Diſcipline du Secret, *ce que c'eſt.* 60. *Son origine, & à l'égard de quoi elle étoit obſervée.* 61. *&c.* 68
Diſputatio, *ſignification de ce mot dans les Auteurs Latins.* 482
Dodwel, *refuté par* Tillemont. 100. 327
Dogmes, *publiez par les anciens Chrétiens.* 62. *Quand on a commencé d'en faire myſtére.* 63
Domitien, *refuſe ſa Niéce en mariage,*

& la corrompt, fait de bonnes loix. 76.
ſes cruautez & ſes impietez. 79
Dragme Greque, *ſa valeur.* 216

E.

ECriture Sainte, *la lecture n'en a été défenduë, que pour un temps.* 32
Egliſe, *ce qu'elle doit croire du ſalut des Hérétiques.* 22. *Peut être reformée quant aux abus.* 32. *Son langage ſur la Divinité de* Jeſus-Chriſt, *n'a pas été d'abord formé.* 404
Egliſes, *il en eſt parlé du tems de* Maximin. 339. *Comment partagées & comment on y étoit placé.* 497
Egliſe de Tyr, *comment elle étoit conſtruite.* 392
Electeurs de l'Empire, *leur origine.* 13
Empereur, *étoit autrefois un des Chefs de la République Chrétienne.* 9. *Les ſoldats & le Senat ſe renvoyent l'élection.* 349 *La maniére dont ſe fait ſon élection aujourd'hui, a paſſé de l'Egliſe à l'Empire.* 14. *Si la puiſſance du Tribunat étoit une ſuite naturelle de l'élection que l'Empereur faiſoit d'une perſonne.* 109
Empire, *mis à l'enchére par les ſoldats.* 321. *Celui d'Allemagne n'eſt que titulaire.* 508
Eyvrogne, *ce que c'eſt.* 515
S. Ephrem, *ſon hiſtoire.* 50. *ſes Ouvrages.* 51
Epictete, *ſa conſtance.* 91
Epiphanie, *Uſage de ce nom chez les Payens*

&

& chez les Chrêtiens, & fautes de Ferrari *à ce sujet.* 489
Erreurs ne sont pas volontaires. 29
Esclaves, Constantin *facilite les moyens de les affranchir.* 397
Eternuer, *coutume de saluer ceux qui éternuent n'est pas nouvelle.* 523
Ethelwolf, *généalogie fabuleuse de ce Roi.* 116
Etoiles fixes, *ne devroient pas être lumineuses selon* Descartes. 141. *On ne devroit pas les voir.* 143
Evangile, *c'est la Loi naturelle accommodée à certain état.* 454
Evêque, *qui ne sait pas dire son Office.* 116
Evêques, *quand on commença de célébrer la fête de leur naissance ou de leur sacre.* 56. *Leur pouvoir, raillerie sur ce sujet.* 57. *Les Orthodoxes souscrivent à l'Arianisme.* 406. *Leur Office étoit de prêcher.* 493. *Mais ils ne pouvoient le faire que dans leur Diocèse, & pourquoi.* 494
Eusèbe de Césarée, *ses sentimens sur l'Arianisme.* 404
Examen de la Religion nécessaire & difficile. 23
Exordes *employez dans les sermons, & pourquoi.* 88
Ezechiel, *son Histoire.* 303

F.

Favorin, *ses bons mots, & sa disgrace* 90
Fautes des Anciens, *couvertes du nom ho-*

honorable de figures. 366
Félicité temporelle, *ſes défauts, que l'homme tâche a ne pas voir.* 467
Femmes, *loi qui défend qu'elles aſſiſtent au Senat,* 334. *Autre qui leur défend d'enſeigner publiquement.* 495
Fêtes de la nouvelle Lune, *pourquoi inſtituées.* 438
Fils de Dieu, *preuve impertinente pour prouver qu'il n'y en a point.* 414
Flavius Sôſipater, *expliqué.* 214
Force mouvante, *nouvelle.* 174
Formules de Foi, *n'étoient point dattées.* 413
Fortifications, *méthode particuliere.* 158
France (*la derniere Reine de*) *ſa paſſion pour la converſion des Hérétiques.* 383 *Pourquoi elle ne s'eſt point mêlée des affaires.* 384
Fumum vendere, *ce que cela ſignifie.* 336
Furetiere, *faute dans ſon Dictionnaire.* 532

G.

GAlliciſmes, *ce que c'eſt, il y en a de pluſieurs ſortes.* 533
Gallien, *ſa vie, ſes mœurs, ne penſe point à delivrer ſon Pere priſonnier, ſa colere exceſſive.* 345
γ *ſa ſignification.* 283
Gog & Magog, *peut ſignifier le Turc.* 428
Gordien III. *ſes mœurs & ſa vie.* 340
Gouverneurs *Payens, qui ne veulent pas perſécuter les Chrétiens,* 328. *Loi qui or-*

ordonne qu'on ne peut être Gouverneur dans ſon propre Payr. 96
Grecs, *ont toûjours été de grands diſputeurs.* 391
Gregoire le Grand, *liſoit ordinairement ſes ſermons.* 496

H.

HArdoüin (*Ieſuites*) *ſa Diſſertation* de Nummis Herodiadum, *& ſes ſentimens ſur quelques Hiſtoriens.* 237. *ſon Livre* de ſupremo Chriſti Domini Paſchate. 238
Hebreux, *Chap. XI. vers.* 1. *comment on doit le traduire.* 518
Heliogabale, *ſa vie & ſes mœurs.* 334
Heliotrope, *pourquoi elle ſe tourne vers le Soleil.* 271
Héréſies, *nées la plûpart parmi les Grecs.* 391
Hérétiques, *ſi l'Egliſe les doit juger exclus du ſalut,* 22. *Rebatizez,* 396. *Loix contr'eux par* Conſtantin, 401. *Ordonné aux Fideles de les découvrir.* 491
Herodien, *jugement de ſon Hiſtoire.* 340
Heures, *depuis quand les Juifs ont compté par heures.* 435. *Comptoient de même que les Romains.* 512
S. Hilaire, *ſes emportemens contre* Conſtantius, 41. *Fait mourir ſa fille & ſa femme par miracle.* 414
S. Hilarion, *ſon abſtinence.* 395
Hiſtorien, *les conditions qu'il doit avoir*

afin qu'on puiſſe ſe fier en lui. 388
Homere, *on a douté s'il étoit l'Auteur de l'Iliade & de l'Odyſſée, & s'il avoit jamais été.* 373. *Ses défauts.* 374. *&c.*
Homme, *le principe de* Deſcartes *ſur les Bêtes, peut prouver que les autres hommes ne ſont que des machines.* 132. *Baſſeſſe de l'homme.* 447. *Sa grandeur.* 448 *employe mal ſa vie.* 473. *Pourquoi Dieu a voulu qu'il parût ſemblable aux bêtes à l'égard des ſens.* 450. *Hommes enfoüis tout vifs par les Romains.* 84
Hondſloë, *ce que ce mot ſignifie.* 110
Honneur, *ſelon l'idée qu'on en a ne doit point être préferé à la vie.* 458
Horace, *repris.* 379
Hou *ou* How, *ſignification de ce mot.* 110
Humbert (*Dauphin*) *à quelles conditions il donne le Dauphiné au Roi de France.* 11

I.

JAnus, *quand ſon Temple fut ouvert pour la derniere fois.* 340
Jalouſie de Dieu, fauſſe idée, qu'on en a. 261
Idolatrie, *Edit qui exhorte à la quitter* 398
Jephté, *ſon Hiſtoire a donné naiſſance à la fable d'*Idomenée. 290
Jeruſalem, *rétablie ſous* Adrien. 93. *elle fut ruinée par* Trajan. 101
Jeſuites *à ſimple tonſure ont permiſſion de prêcher.* 496
Jeſus-Chriſt, Alexandre *l'Empereur le met*

met au nombre de ſes Dieux. 335
Jeu, *l'ardeur exceſſive du jeu pernicieuſe.* 472
Jeûnes des Juifs. 442
S. Ignace, *ſon Apophthegme expliqué.* 42 *ſon Hiſtoire.* 43. *ſes Ecrits.* 44. *Un paſſage de ſa Lettre expliqué.* 483
Iliade, *eſt une Rhapſodie.* 373. *ſes défauts,* 374
Immortalité de l'homme, fait l'étenduë de ſes devoirs. 452. *& ſa force.* 456
Indiviſibles (*Méthode des*) *qui l'a inventée.* 173
Job, *Chap. XXIX. vers.* 18. *expliqué.* 59
Jours, *comment diviſez par les Juifs.* 434. *De même que par les Romains.* 512
Jour premier commencé par le ſoir. 434
Iſlande, *découverte par les Romains.* 78
Jubilé, *quand il ſe celebroit.* 444. *pourquoi inſtitué.* 446
Juifs, *établis en Sardagne avant J. C.* 43 *Leur cruauté & leur punition.* 92. *Trompez par l'aparition du Diable.* 114. *Pourquoi ils déſiroient le Meſſie ſelon* Maimonides. 359. *Loix contr'eux par* Conſtantin. 491
Julia Sabina, *corrompuë par ſon Oncle* Domitien. 76
Julien (*Empereur*) *ſes mœurs.* 321. *ſa mort.* 322
S. Juſtin, *erreur de S. Epiphane ſur le tems de ſa mort,* 47. *Remarques ſur ſes*

Ecrits. 48

L.

LAïques *ont eu quelquefois la permiſſion de prêcher.* 496
Lecture de l'Ecriture recommandée par les Anciens. 392
Leod, Leodwald, *ſignification de ces mots.* 111
Leon III. (*Pape*) *prétendu miracle fait à ſon ſujet.* 115
Lieu troiſiéme, *different du Ciel & de l'Enfer tra par* Knatchbul. 297
Levitique, *Chap. XVIII. vers.* 5. *fauſſe gloſe des Juifs ſur ce paſſage.* 285
Longue vie, *comment exprimée par les Auteurs Prophanes.* 291
Lowe ou *Loe, ce qu'il ſignifie.* 110
Lucien, *particularitez ſur ſon ſujet.* 98
Lucifer, *s'emporte violemment contre* Conſtantius. 411

M.

MAcedoniens, *comment ils purifioient leurs Armées.* 406
Machiavel, *faute qu'il a faite contre l'Hiſtoire.* 8
Macrin (*Empereur*) *ſon hiſtoire.* 332
Maîtres, Adrien *leur ôte le droit de vie & de mort ſur leurs Eſclaves.* 89
Marc, *Chap. XV. vers.* 25. *expliqué.* 510
Marc-Aurele, *conſulté par les Philoſophes,* 96. *ſes qualitez,* 97. *s'il a perſecuté les Chrétiens.* 99

S. Mar-

S. Marcel, *plaisant Panegyrique qu'on lui fait.* 526
Mariage, *permis par un Roi d'Angleterre, aux Archidiacres & Prêtres.* 117. *Mariage dont les conditions sont singulières.* 524
Matthieu, *Chap. V. vers.* 13. *expliqué.* 513
--- *Chap. VI. vers.* 10. *expliqué.* 294
--- *Chap. VII. vers.* 11. *expliqué.* 295
Maximin, *son histoire & ses mœurs,* 338
persécute les Chrétiens. 339
Mer rouge, *pourquoi ainsi appellée.* 184
Metaphysique *de* Descartes, *inutile.* 139
Metathese, *figure ordinaire aux Ecrivains Sacrez.* 294
Metaux, *l'Empereur* Tacite *en défend le mélange.* 349
Methode *des* Exclusions *de M.* Frenicle, *en quoi elle consiste.* 170
Milan (*l'Eglise de*) *on donne le silence avant la Messe.* 486
Milites, *differens d'*Exercitus. 521
Millenaires, *leurs opinions,* 416. *enseignées dès le commencement du Christianisme.* 417. *Mais jamais confirmées par des Conciles.* 418. *Sont differens.* 418 *Condamnez par la Confession d'Augsbourg.* 428. *Comment le Magistrat en doit user à leur égard.* 429
Mine Greque, *sa valeur.* 216
Miracles nouveaux annoncez au peuple dans les Sermons. 491

Modernes & Anciens, *il eſt difficile de juger de leur préference.* 361
Moines, *n'avoient pas autrefois la permiſſion de prêcher*, 495. *Quelques uns ont obtenu la permiſſion de prêcher dans les carrefours* 499
Monarchies, *erreurs ſur les quatre Monarchies.* 505
Monaſteres *en Angleterre avoient leurs Secretaires qui marquoient tout ce qui ſe paſſoit de conſidérable.* 108
Monde, *ſes perfections ſont moins en lui-même, que dans l'homme qui l'admire.* 444
Monnoye, *inconnuë aux Romains au commencement*, 212. *La proportion de celle d'argent à celle de cuivre chez eux.* 220
Mort, *s'il eſt du devoir de tous les Fideles de ne la pas craindre.* 259. *On ne doit demander à Dieu la mort de perſonne*, 265. *Moyen de s'en conſoler*, 458. *ſi le moment de la mort décide du bonheur ou du malheur éternel.* 459
Muletier *de Veſpaſien, partagé certain profit avec lui.* 73

N.

NIece, *loi Romaine, qui défend de l'épouſer.* 82
Niger, *mot judicieux de ce Prince.* 322
ſes remarques ſur ce mot. 284

O.

ODyſſée, *eſt une rapſodie.* 373
Oenomaus, *fait un Ouvrage pour prou-*

prouver la fauſſeté des Oracles. 91
Orateurs, *pourquoi ils perſuadent mieux que les Philoſophes.* 462. *Les anciens n'avoient point de méthode.* 370
Orcades, *quand ſoûmiſes à l'Empire.* 78
Orgueil, *ſa nature & ſes ſources.* 243. *Ses proprietez.* 246 *Ses remédes.* 248
Orphée, *les Grecs l'ont dégradé du nombre des Philoſophes.* 50.
Orphite (*Arrêté*) *ce que c'eſt.* 96
Oſius, *ſouſcrit à l'Arianiſme.* 406

P.

S. PAcôme, *ſes pénitences ridicules.* 395
Paganus *ſignification de ce mot.* 407
Paix de la conſcience n'eſt pas ſi utile, que ſa ſécurité eſt préjudiciable. 252. *Ni d'une néceſſité abſoluë en tout tems, erreur de quelques Réformez ſur la maniére de l'acquerir.* 253
Pape, *étoit autrefois un des Chefs de la République Chrêtienne.* 9. *Accuſé par les Moines de s'être laiſſé gagner pour de l'argent.* 117. *Si le témoignage d'Ammian peut appuyer ſon autorité.* 408 *Avanture ſinguliére qui arrive à des Ambaſſadeurs, qui veulent lui baiſer les piés.* 516
Pâque, *pourquoi inſtituée.* 439. *Quand annoncée au peuple.* 480
Paradis, *diſtingué du Ciel.* 298
Paralytique, *prétendu, gueri par Veſpaſien.* 72

Parole, *ſi la parole peut prouver que les hommes ne ſont pas des machines.* 132
S. Paul, *l'Hermite, ſon admirable diſpute avec* S. Antoine. 395
S. Paulin, *a introduit l'uſage des cloches dans le ſervice divin.* 485
Pauvres, *où leur défendoit d'entrer dans l'Egliſe durant le Sermon.* 498
Payens, *convertis par l'Eclogue de* Virgile, Sicelides Muſæ. 343. *Pourquoi ainſi appellez.* 407
Pays-bas, *pourquoi la France en ménage les peuples.* 21
Peinturer, *néceſſité de ce mot.* 530
Peres de l'Egliſe, *quand on doit admettre ou rejetter leur autorité.* 418
Perſécuteurs, *il n'eſt pas permis de les haïr, cette haine plus criminelle, que celle pour les injures particulieres.* 263
Perſpective, *inconnuë aux anciens peintres.* 367
Perſuaſion, *raiſons de perſuaſion quelles elles peuvent être.* 25
Philippe, *s'il a été le premier Empereur Chrêtien.* 341. 394. *Il a fait peu d'honneur au Chriſtianiſme.* 341
Philoſophes, *ennemis des Chrêtiens, & pourquoi.* 99
Philoſophie, *plaiſante réponſe ſur l'ancienne & la nouvelle.* 138
Phœnix, *s'il en eſt parlé; Iob* XXIX. 18, 39.

Pictes, *obligez par les Ecossois à tirer la succession de leurs Rois du côté des femmes.* 114
Pline (*l'Ancien*) *sa mort comment arrivée.* 73. *Ses Ouvrages.* 74
Pline (*le Ieune*) *ses mœurs.* 85
Plutarque, *ne parle jamais de la Religion Chrétienne, & pourquoi.* 91
Poëfie, *quels en sont les ornemens.* 371
Poison, *amas prodigieux qu'en avoit fait* Caracalla. 332
Polemon, *fait sortir* Antonin *de sa maison, qui ne s'en venge point.* 95
S. Polycarpe, *particularitez sur son sujet, sur le tems de son martyre, & de ses Ecrits.* 45. &c.
Prédication, prédicateur, prêcher, *voyez* sermon. *Prudence des anciens Prédicateurs.* 497
Préfets du Prétoire, *faits Senateurs, tort que cela fit à l'Empire.* 337
Prétoriens *cassez par* Severe. 323
Prêtres *n'avoient pas la permission de prêcher à Alexandrie & pourquoi.* 494
Principe *de la science générale des Lignes courbes.* 177
Probe, *ses mœurs & sa vie.* 350
Prochain, *comment il doit être aimé.* 257
Il n'y en a aucun, qu'il soit permis de haïr. 263
Promethée, *a été l'Auteur de la Philosophie.* 503

Prophetie, *très-propre à prouver l'existence de Dieu.* 313
Provvxi, *ce que c'est.* 515
Proverbes, *Ch. III. v. 26. expliqué.* 261
Pseaume XIX. *vers. 2. expliqué à la lettre par* Maimonides. 285
— XLIII. *vers. 2. expliqué.* 283
Pulpitum, *ce que c'étoit.* 500

Q.

QUarre magique, *poussé fort loin par M.* Frenicle. 376
Questions curieuses, *tirées de la Chaire.* 497

REponse *accusée au sujet des Loyers des Machabées.* 317
Réligieux, *plaisant scrupule d'un Religieux.* 477
Remédes topiques, *plus efficaces qu'on ne pense.* 276
Respiration, *ne se fait que par les pores du corps.* 275
Richelet, *fausse date de son Dictionnaire.* 592
Romains, *sacrifioient encore des victimes humaines du tems d'Auguste.* 347
Romains, *chap. VII. vers. 14. comment il doit être traduit.* 294
Roulete, *qui en a découvert les propriétez le premier.* 371

SAbinien, (*Pape*) *s'il est l'inventeur des cloches* 485
Sacrifices humains, *défendus par* Adrien. 89. *Ceux des Payens défendus.* 399 *Les sa-*

sacrifices ne tirent pas leur origine de l'Idolatrie. 438
Saisons, *comment les quatre Saisons ont été fixées par les Juifs.* 436
Sarazins, *obtiennent en Espagne l'exercice de leur Religion, & à quelles conditions.* 10. *Quand on a commencé à parler d'eux* 99
Satires publiques, *combien criminelles.* 264
Scaliger, *réfuté par M. Tillemont.* 109
Schelstrate, *refuté sur le double baptême de Constantin.* 52. *& sur la Discipline du secret.* 60
Scythes, *diverses remarques sur ces peuples.* 502
Sédition arrivée à Alexandrie, *pour une bagatelle.* 346
Σημαντὴρ & Σημαντὴρ, *ce que c'étoit quand on s'en est servi dans l'Eglise.* ibid. *on s'en sert encore en Asie.* ibid.
Sensations, *ne seront point anéanties par la mort.* 458
Sermons, *avoient divers noms, pourquoi appellez Traitez.* 481. *pourquoi Disputes.* 482. *Diverses coûtumes sur ce sujet.* 483. *Ecrits par les Auditeurs, le lieu & le tems.* 499
Sesterces, *significations de ce mot.* 209
Sestertius *est un véritable adjectif.* 211
Severe, *ses mœurs & sa vie.* 322. *Sa maxime dangereuse à l'égard des soldats.* 325

Déclaration qu'il fait en mourant. 326
Siécle avenir, *ne signifioit pas le tems du Messie, du tems de J. C.* 355. *Usage que les Iuifs ont fait de cette expression.* 356, 357
Silius Italicus, *jugement sur ce Poëte.* 80
S. Simon, *ses sœurs comment martyrisées.* 405
Soldats, *faut les enrichir selon* Severe, *maxime qui corrompt la Milice Romaine* 396
Soleil, *selon* Descartes, *ne devroit pas être lumineux.* 141
Souverain bien, *les Philosophes ont été du même sentiment à cet égard,* 466
Stile des anciens Orateurs Grecs & Latins, on n'en sauroit bien juger. 369
Suetone, *passage de cet Auteur expliqué,* 100
Suff, *ce que c'est.* 184
Suplice de la croix aboli par Constantin. 397
Symbole des Apôtres, *par qui composé & quand.* 37. *N'a pas toûjours été dans la forme où il est à présent.* 37
Systême de Descartes, *refuté par le P.* Daniel. T. 149

TAbernacles (*Fête des*) *pourquoi celebrée au mois de Tisri.* 441
Tacite, ses Ouvrages. 84
Te Deum, *Origine de cette Hymne.* 57. *Par qui composée, son usage,* 58
Tekupha, & Tekuphot, *ce qu'entendoient*

doient les Iuifs par là. 436
Temple *d'*Apollon, *abatu par l'ordre de* Conſtantin. 348. *Temples des Payens les uns conſervez, les autres démolis, ordre de les fermer partout.* 399
Terence, *origine de ce nom.* 513
Terme, *Dieu des Romains, il n'eſt pas vrai, qu'il n'ait jamais reculé.* 189
Terre, *n'a point pû ſe faire de Tourbillon ſelon les Principes de* Deſcartes. 145
Theophile *d'*Antioche, *remarques ſur ſes Ecrits, & ſur ſa perſonne.* 48. *&c.*
Thevenot, *fautes remarquables de cet Auteur.* 50
Tite, *ſe plaint de mourir ſi tôt, ne ſe reproche qu'une choſe, cauſes de ſa mort.* 75
Tourbillons *de* Deſcartes, *ne pourroient ſubſiſter un ſeul moment.* 149
Trajan, *ſa douceur.* 83. *Son ordonnance au ſujet des Chrêtiens, ſi elle ſe contredit.* 87
Traitez *publics entre les Princes, combien il eſt utile d'en être inſtruit.* 5
Tribunal, *ce que c'étoit.* 500
Trinité, *on n'en a jamais caché le dogme.* 66
Turinus, *puni pour avoir abuſé de ſon credit près de l'Empereur* Alexandre. 336
Tyrans, *s'il y en a eu trente à la fois.* 345

V.

VAlerien (*Empereur.*) *ſa vie & ſes mœurs.* 343. *Sa mort cruelle,* 344
Valeſiens, *Héretiques tous Eunuques, Canon du Concile de Nicée contr'eux,* 401

de

de Valois (*Adrien*) *Ses fautes dans l'Edition d'*Ammian Marcellin. 225. *Se moque de l'hiſtoire prétenduë de pluſieurs Saints.* 524
de Valois (*Henri*) *corrigé.* 225
Varron, *paſſage de cèt Auteur expliqué.* 212
Veſpaſien, *Sa famille.* 71. *Ses mœurs.* 72. *On lui attribuë des miracles* 72 *Son amour pour la diſcipline militaire.* 73
Veſpranius Candidus, *renvoye un Chrétien qu'on lui préſente pour le punir.* 328
Veſtales, *punies pour crime d'impureté ſous* Trajan. 83
Vie *comment on la doit aimer.* 258
Vierge, *Sentiment de M. Baillet ſur ſa conception & ſur ſon aſſomtion.* 235
Quand on a commencé de l'invoquer dans les Sermons. 486
Vierges, *onze mille, origine de cette fable.* 525
Virgile, *jugement ſur ce Poëte.* 378 *& contredit.* 519. *corrigé.* 520
Viventius, *à quelles conditions il vouloit ſe faire Chrêtien.* 57
Vœux pour l'Empereur, ſous quelles conditions Trajan *veut qu'on les faſſe.* 83
Voluſius Mæcianus, *expliqué.* 213
Uſures centiemes & Unciaires, *ce que c'eſt.* 205
Wich *ſignification de ce mot.* 110

W

FIN.